OBJECTIF: 50 MILLIONS
expo 67
Hier à minuit
334,319
on en prévoyait
235,000
depuis l'ouverture
48,570,704
il ne reste plus que
5 jours
il faut encore
1,429,296
visiteurs

expo67
PAGES 89 et 115

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL • 10¢ Montréal, mercredi 25 oct. 1967 / sts Chrysanthe et Darie / 83e année, No 247 / 10 cahiers / 124 pages / Météo : nuageux / Min. 45 / Max. 70

La CSN fera des suggestions sur les grèves dans le secteur public • Page 37

Le prolongement de l'Expo

Pas d'aide directe d'Ottawa mais des accommodements

OTTAWA — Le gouvernement fédéral s'oppose à la permanence de l'Expo 67 comme telle mais n'aurait pas objection à ce que la ville de Montréal en perpétue le souvenir de la façon qu'envisage le maire Jean Drapeau : un carrefour international qui serait, en quelque sorte, le prolongement de l'Expo 67.

Après avoir souligné aux Communes qu'Ottawa entend tout d'abord s'acquitter de ses obligations juridiques et internationales vis-à-vis l'Expo 67, qui doit cesser d'exister officiellement le 29 octobre, le ministre du Commerce Robert Winters a expliqué hier comment Ottawa pourrait aider M. Drapeau et Montréal à perpétuer la Terre des hommes dans un nouveau contexte. Le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, a déclaré hier que les projets de Montréal s'inscrivent dans les limites tracées par M. Winters.

Tout d'abord, Montréal ne devra pas s'attendre à recevoir une aide financière directe (subvention) d'Ottawa. Le gouvernement central n'entend pas continuer à financer une autre exposition de la même façon et sur la même base qu'il a contribué à celle qui ferme ses portes dimanche.

La métropole, toutefois, jouira d'un sursis de deux ans pour payer sa part du déficit net de l'Expo (12½ p. cent).

Ainsi, pendant cette période de répit, la ville devra être en mesure de maintenir et administrer La Ronde, le parc d'amusement de l'Expo, avec participation de trois niveaux de gouvernement aux déboursés. Le gouvernement fédéral payera 50 pour cent des frais, le gouvernement provincial 37½ pour cent et la ville 12½ pour cent. Au terme de cette période, la ville pourra acheter La Ronde "à un prix qu'il reste à établir".

La Cité du Havre

La Cité du Havre, secteur de l'Expo le plus rapproché du port de Montréal, appartient "presque entièrement" au gouvernement central et Ottawa y achètera toute propriété privée qui n'aura pas été liquidée lorsque la compagnie de l'Expo aura disposé de ses immeubles provisoires. Ottawa envisage de "développer" ce secteur où l'on trouve notamment l'autostade, les immeubles de l'administration de l'Expo et Habitat 67, mais M. Winters n'a fourni aucun détail à ce sujet.

Ste-Hélène et Notre-Dame

La ville de Montréal pourra également se porter acquéreur des immeubles fédéraux situés sur les îles Saint-Hélène et Notre-Dame. Tout comme dans le cas de La Ronde, le sursis de deux ans accordé pour payer le déficit serait avantageux pour la ville si elle décidait d'acheter ces immeubles fédéraux.

Ces propriétés seront également offertes, après deux ans, au gouvernement provincial qui pourra les acheter seuls, ou conjointement avec la ville de Montréal. "Les conditions financières seront discutées plus tard".

Les pavillons

Le pavillon canadien, situé sur l'île Notre-Dame, sera offert à la métropole lorsque le gouvernement aura disposé de son contenu.

M. Winters a expliqué qu'une bonne partie de l'équipement et des exhibits qu'on y trouve n'ont été que prêtés au gouvernement. Si Montréal ne s'intéresse pas à ce pavillon, il sera démoli.

Voir AIDE en page 2

Drapeau à Toronto : un virtuose de la "vente"

par Marcel ADAM
envoyé spécial de LA PRESSE

TORONTO — Au cours d'une visite éclair faite hier à Toronto, le maire Jean Drapeau a donné une démonstration de sa virtuosité comme vendeur.

Les quelque soixante journalistes de la presse torontoise qui ont assisté à ce spectacle comprennent sûrement mieux aujourd'hui pourquoi le maire de Montréal a su relever ce qu'il a appelé les grands défis de l'entreprise Expo 67 et ne doutent peut-être plus qu'il atteindra son objectif de la perpétuer indéfiniment.

Parce que les critiques les plus sévères à l'endroit de son projet étaient venues de la Ville Reine, où les autorités ont fait état de la menace que ce projet constituait pour l'Exposition canadienne nationale (CNE) de Toronto, en même temps que de l'injustice dont souffrirait cette ville si la manne fédérale devait continuer d'affluer vers la Métropole, le maire Drapeau a décidé de prendre Toronto par les cornes (d'abondance ?) pour lui démontrer que ce qui est bon pour Montréal est bon pour Toronto, et vice versa (probablement en vertu du fait que lorsqu'un bout du chemin est heureux, c'est l'autre extrémité qui en témoigne).

"A hell of a job"

Pendant trois heures, monté sur le podium de l'Imperial Room de l'hôtel Royal York et face à une soixantaine de journalistes ontariens, de six caméras de télévision et d'une quinzaine de microphones, le maire de Montréal a fait preuve d'une assurance, d'une foi en son projet qui ont sûrement contribué beaucoup à lui faire littéralement "vendre" son idée de perpétuer la Terre des hommes.

Voir DRAPEAU en page 2

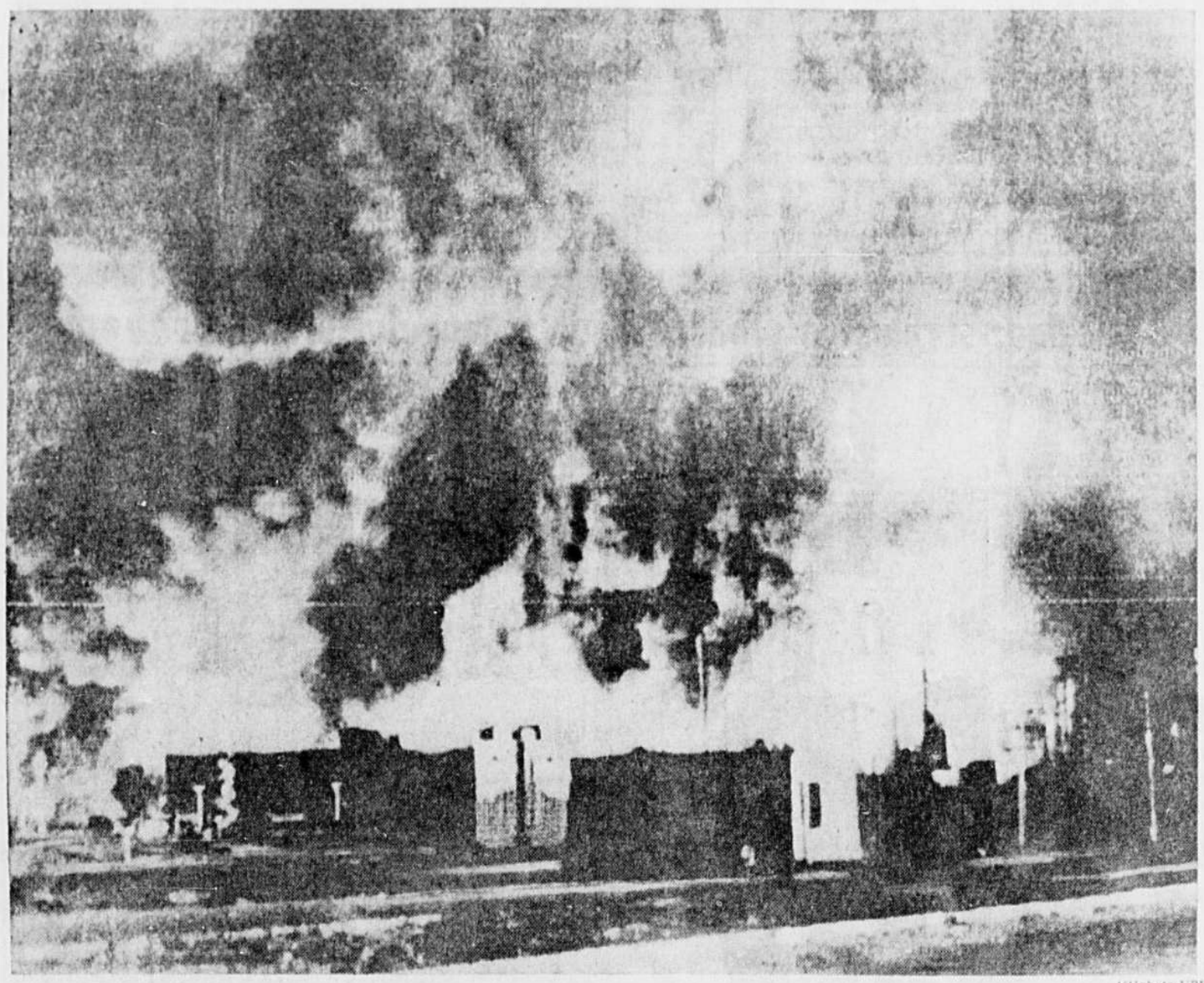

téléphoto UPI

Une fumée dense s'élève au dessus des raffineries égyptiennes de Suez plusieurs heures après la fin d'un duel d'artillerie qui a opposé les forces de la RAU à l'armée Israélienne. L'artillerie a tonné pendant plus de 3 h. et les canons israéliens ont causé des dégâts considérables dans les installations industrielles qui bordent le canal de Suez.

Marcel Faribault aurait dit oui

par Gilles DAOUST
et François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le plus grand secret entoure encore l'important remaniement ministériel que doit annoncer "incessamment" le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson.

Le chef du gouvernement, selon les informations recueillies, aurait gardé pour lui seul à ce jour le plan précis de ce remaniement, de même que la décision de M. Marcel Faribault, président du Trust général du Canada, de faire partie du cabinet UN.

L'entrée de M. Faribault au conseil des ministres ne fait plus de doute toutefois aux yeux de la plupart des observateurs.

Celui-ci serait nommé Conseiller législatif ou encore Solliciteur général (comme l'avait été M. Claude Wagner sous les libéraux) avant d'être nommé ministre et de se présenter éventuellement dans l'un des comtés du Québec à l'occasion d'une élection partielle.

Le cabinet, a cependant affirmé un observateur, n'a pas besoin de passer par tous ces détours. Il peut tout simplement nommer M. Faribault ministre, probablement à la tête du futur ministère des Institutions financières, en procédant de façon immédiate. Il ne serait pas nécessaire non plus, pour un ministre nommé de cette façon, de se présenter aussi rapidement qu'on le croit devant les électeurs. Un autre ministre peut très bien répondre de ses crédits à la Chambre.

Le gouvernement libéral de M. Jean Lesage, après l'élection de 1962, avait nommé M. Claude Wagner, Solliciteur général, puis procureur général et enfin ministre. C'est comme Solliciteur général et donc comme membre du cabinet que M. Wagner se présenta devant les électeurs de Verdun.

Par ailleurs, toujours au sujet du remaniement ministériel que doit annoncer M. Johnson, probablement cette semaine, on a entendu mentionner à quelques reprises le nom de Me Maurice Allard, député indépendant de Sherbrooke aux Communes.

Le nom de M. Allard aurait été également mentionné lors des discussions au sommet qui eurent lieu récemment à Hawaii en compagnie de M. Daniel Johnson.

Rejoint hier à Sherbrooke, M. Allard a déclaré qu'il n'avait à aucun moment entendu parler de cette affaire.

Il a cependant ajouté que tout au long de sa carrière politique, lorsqu'on lui avait fait "des propositions cons-

Marcel FARIBAULT

Voir FARIBAULT en page 2

Nouveau raid israélien

Le pétrole égyptien flambe encore à Suez

d'après PA, AFP, UPI, PC

Un avion israélien a pénétré aujourd'hui dans l'espace aérien au-dessus de Suez et a ouvert le feu sur les pompiers luttant contre les incendies qui ravageaient encore les raffineries de pétrole égyptiennes canonnées hier par les Israéliens.

Des correspondants qui visitaient le port égyptien, situé à l'extrémité sud du canal de Suez, ont rapporté ce nouvel incident en précisant que les canons anti-avions égyptiens avaient obligé l'appareil israélien à s'éloigner. Aucun communiqué officiel à ce sujet n'a encore été émis et on ignore s'il y a eu des morts ou blessés.

De son côté, l'armée israélienne signale un autre incident de frontière. Deux soldats israéliens ont été tués, un autre a été gravement blessé et un Arabe a été tué dans un accrochage entre des soldats israéliens et des Arabes qui s'étaient infiltrés de Jordanie en territoire occupé, au nord du pont Damya, sur le Jourdain.

Le pétrole flambe

A Suez, les deux plus importantes raffineries égyptiennes étaient toujours la proie des flammes ce matin, près de 24 heures après avoir été touchées par l'artillerie israélienne. Dans l'autobus qui conduisait les représentants de la presse vers la mer Rouge, on pouvait apercevoir des lueurs d'un rouge vif 35 milles avant d'arriver à Suez, rapporte l'envoyé spécial de l'AFP. Des flammes géantes et des nuages noirs s'élevaient du complexe industriel. Les bâtiments, les dunes et toutes les éminences scintillaient sur plusieurs milles autour de Suez, comme s'ils étaient éclairés par les rayons du soleil.

Pour leur part, les Israéliens prétendent que leurs canons ont mis hors d'usage deux raffineries produisant 80 pour cent du pétrole raffiné égyptien et ont également touché une cokerie.

Voir ISRAEL en page 2

• *Selon le président d'Algérie, il n'y a qu'une façon de traiter avec Israël : c'est avec les armes.*

—Page 81

Selon Gallup, fulgurante montée des conservateurs

Depuis son congrès de septembre au cours duquel il s'est donné un nouveau chef, M. Robert Stanfield, le Parti progressiste-conservateur a fait un extraordinaire bond en avant. Jamais depuis plus de 25 ans, l'Institut canadien de l'opinion publique n'avait constaté un revirement politique d'une telle ampleur.

Il faut parler d'un renversement des forces. Pour la première fois depuis les élections de 1965, les Conservateurs devancent les Libéraux (par une marge très appréciable).

On peut juger, par le tableau ci-dessous, de l'importance du progrès conservateur :

	Lib.	PC	NPD	Cr. et autres
Elections Nov 1965	40%	33%	18%	9%
Janvier 1966	44%	28%	21%	7%
Mai	41%	30%	19%	10%
Juillet	38%	30%	20%	12%
Septembre	37%	32%	21%	10%
Novembre	38%	26%	26%	10%
Février 1967	37%	25%	28%	10%
Mai	36%	29%	26%	9%
Août	41%	30%	18%	11%
Maintenant	34%	43%	17%	6%

Ces résultats ont été obtenus en posant aux électeurs canadiens la question suivante : "En supposant qu'il y ait des élections fédérales aujourd'hui, au candidat de quel parti pensez-vous que vous donneriez votre vote ?"

Seules ont été retenues les réponses de ceux qui pouvaient émettre une opinion. La proportion des indécis demeure constante : 35%. Habituellement, quand l'opinion publique varie considérablement, cette proportion a tendance à augmenter. Ce ne fut pas le cas lors du dernier sondage, ce qui le rend encore plus significatif.

On peut remarquer que la montée conservatrice a commencé à se manifester dès le début de l'année, entre février et mai, au moment où se préparait le congrès pour trouver un remplaçant à M. Diefenbaker.

Le regain conservateur semble s'opérer partout au pays, mais il apparaît plus sensible au Québec et en Ontario.

AUJOURD'HUI

Le vrai vainqueur

Victoire mitigée des libéraux, défaite personnelle du chef conservateur et non du parti : il semble que le vrai vainqueur des élections au Nouveau-Brunswick soit la population elle-même.

— Page 5

Projet de loi contre la pollution de l'air

Le gouvernement fédéral a décidé de combattre la pollution de l'air et de préparer, à cet effet, un projet de loi. Cette nouvelle initiative s'ajoute à un autre projet en plan, concernant cette fois la pollution de l'eau.

— Page 17

Le Canada vu par Kierans

Le président de la Fédération libérale du Québec, M. Eric Kierans, a publié simultanément en anglais et en français ses vues sur le Canada, sous les titres "Challenge of Confidence : Kierans on Canada" et "Le Canada vu par Kierans". Olivier Marchand résume l'oeuvre et Peter Newman la commente.

— Page 49

Les navires de l'Exposition

L'Expo des îles s'est transformée en sirène pour y appeler les navires d'irrésistible façon. Denis Masse passe en revue les navires qui n'ont pu résister à cet appel.

— Page 89

Le sondage de Radio-Canada

Notre chroniqueur Renault Gariépy commente l'émission "Newsmagazine" d'hier soir et Pierre Olivier fait le recoupement des résultats obtenus dans le sondage effectué pour l'émission et selon lequel seulement sept pour cent des Québécois sont séparatistes !

— Pages 60 et 71

SOMMAIRE

Annonces classées / 90 à 103
Bandes dessinées / 120
Calendrier des pionniers / 106
Courrier "Que faire ?" / 41
Décès, naissances, etc. / 87
Editorial / 4
Finance / 84 et 86
Horoscope / 107
Loisirs et récréation / 120
Mots croisés / 91
Nouvelles internationales / 81
Nouvelles nationales / 16, 17 et 37
Nouvelles régionales / 57
Radio et télévision / 60 et 61
Sciences / 110
Spectacles et concerts / 68 à 71
Sports / 73 à 77
Tribunaux / 10, 11 et 12
Vie féminine / 38 et 40 à 45
Vie mondaine / 39
Votre médecin / 107

CKAC 73

Le gouvernement survit à deux votes de blâme

OTTAWA (PC) — A deux reprises hier, les libéraux ont survécu à des résolutions de blâme, déposées l'une par les conservateurs et l'autre par les néo-démocrates. Dans les deux cas, le gouvernement l'a emporté par une majorité de seulement dix voix.

La première résolution, présentée lundi par l'ancien ministre de l'Agriculture Alvin Hamilton, exigeait que le gouvernement formule une politique claire et précise pour les richesses naturelles. M. Hamilton alléguait que dans ce domaine, le Canada risquait de perdre aux mains des Américains le contrôle de ses biens naturels.

Cette résolution a été repoussée par 104 voix contre 94. Le député indépendant de Trois-Rivières, M. J.-A. Mongrain, et le député créditiste de Fraser Valley, M. A. B. Patterson, ont tous deux voté avec le gouvernement contre 72 conservateurs, 17 néo-démocrates et cinq créditistes.

Un peu plus tôt, la Chambre avait rejeté, par 103 voix contre 93, un sous-amendement de M. Tommy Douglas demandant que le gouvernement "prenne des mesures immédiates pour combattre la pollution de l'air et de l'eau, en adoptant des normes nationales appropriées et en amendant au besoin le Code pénal".

DRAPEAU

SUITE DE LA PAGE 1

A la fin de cette représentation, au cours de laquelle M. Drapeau s'exprimait aisément en un anglais marqué d'une léger accent français et appuyant sa mystique d'une exposition humaniste sur des arguments économino-pratico-pratiques auxquels sont sensibles les anglophones, un journaliste du "Toronto Telegram" me confiait, souriant et ahuri : "He's just made a hell of a job".

En effet, il semblait évident, à entendre diverses réflexions que le maire de Montréal venait de gagner l'adhésion des journalistes (mais pas nécessairement tous les journaux qu'ils représentaient) à sa thèse des deux . . . expositions : celle de Toronto, essentiellement commerciale, celle de Montréal, fondamentalement culturelle et humaniste.

Voeux du maire Dennison

C'est en affirmant que son projet d'une Expo permanente à Montréal serait bénéfique à l'ensemble du Canada (comme l'a démontré amplement l'expérience qui se termine cette semaine sur les îles), en assurant que la réalisation de son plan (dont il n'a pas encore précisé les modalités) ne nécessiterait pas une assistance financière additionnelle du gouvernement fédéral et en soutenant avec force que l'Exposition annuelle de Toronto ne serait pas touchée par ce projet puisque les deux événements occupent des champs différents, que M. Drapeau a paru faire disparaître les principales appréhensions de Toronto.

Même le maire de Toronto, M. William Dennison, qui avait particulièrement mal réagi (comme d'ailleurs le premier ministre ontarien John Robarts) au projet Drapeau et avait dit espérer que celui-ci annoncerait à Toronto qu'il démantellerait la Terre des hommes, a déclaré, à la fin de la conférence de presse où il avait été invité, qu'il n'endossait ni ne condamnait le projet mais qu'il souhaitait qu'il réussisse s'il est conforme aux règlements du Bureau international des expositions (ce qu'avait démontré M. Drapeau), et s'il se finance sans l'assistance fédérale.

Les mêmes arguments

Outre ce qui précède, le maire de Montréal, qui est réputé pour laisser les journalistes sur leur appétit, a dit peu de choses de plus que ce qu'il disait de son plan le 9 octobre dernier à Montréal.

Il a rappelé qu'une quarantaine de pavillons lui ont été offerts et que d'autres offres lui seront faites, que contrairement à ce qui se dit souvent les fondations et les structures de tous les pavillons sont solides et capables de durer des générations, qu'il serait scandaleux de démolir ce qui a été pendant six mois un lieu de rencontre, de fraternité et de paix, où les foules — ici il cite ce qu'écrivait LA PRESSE la veille — ont senti avec nostalgie ce que devrait et pourrait être en tout temps la terre des hommes.

Pas plus à Toronto qu'à Montréal il n'a voulu préciser — puisque les trois gouvernements et la compagnie de l'Expo négocient actuellement la liquidation des biens de l'Exposition de Montréal — les modalités de financement de cette entreprise, se contentant de dire que le financement du projet après-Expo est l'affaire de Montréal et de Québec.

Ce qui est bon pour une partie . . .

Après avoir dit qu'il ne fait aucun doute dans son esprit que ce projet a l'appui unanime — comme le démontrent les innombrables lettres qu'il a reçues de partout — de tous ceux qui ont vu l'Expo, M. Drapeau s'est attaché à démontrer de diverses manières que la réouverture annuelle de l'Expo durant les cinq mois d'été — avec le même thème si possible — ne nuira aucunement à l'Exposition commerciale de Toronto et autres manifestations canadiennes apparentées, en vertu du principe qui veut, selon lui, que tout ce qui est bon pour une partie du pays est bon pour tout le Canada.

Il a soutenu que non seulement toutes les initiatives originales doivent être encouragées par toutes les régions du pays mais que de plus elles doivent faire l'objet de la collaboration intergouvernementale (comme ce fut le cas pour l'Expo) chaque fois que l'intérêt général du pays y trouve son compte.

Il a affirmé et promis à maintes reprises que l'Expo de Montréal ne deviendra jamais une foire commerciale qui pourrait concurrencer celle de Toronto.

Il faut se compléter

L'Exposition de Montréal, dit-il, a une vocation précise qui ne changera pas et qui est de prodiguer une éducation populaire, de permettre à la masse d'avoir accès aux connaissances et réalisations humaines accumulées au cours des siècles.

Et il traduit sa philosophie en cette matière par une formule anglaise, "We must compete to complete", que l'on pourrait peut-être rendre par "Ils faut se concurrencer pour se compléter". En d'autres mots, chaque entreprise de cet ordre ne doit pas concurrencer directement un événement du genre mais le compléter si possible en exploitant des aspects nouveaux et différents.

Pendant la période de questions, le maire Drapeau a servi aux journalistes ontariens la médecine à laquelle sont maintenant habitués (mais non totalement satisfaits) les journalistes de Montréal. Il a refusé catégoriquement de répondre à toute question ne concernant pas son projet, il a refusé de commenter les déclarations prêtées à M. Robarts et à M. Dennison et il a écarté toutes questions ayant traits à une rumeur ou débutant par un hypothétique "si".

La part du Québec dans l'Expo

A quelqu'un qui lui demandait s'il est normal que Montréal soit la principale et permanente bénéficiaire d'une entreprise qui a été rendue possible par une contribution fédérale de l'ordre de 50%, M. Drapeau a répondu qu'outre le 50% qui provient des coffres de Québec et de Montréal, le 50% du fédéral est constitué en bonne part des impôts et taxes perçus dans le Québec en général et à Montréal en particulier.

Incidemment il a aussi rappelé qu'à l'occasion de l'Expo, alors que près de deux milliards de devises étrangères sont entrées au pays, Montréal est le seul gouvernement qui n'a pas bénéficié directement de cette abondance, cependant que les autres gouvernements retiennent une part de chaque dollar qui change de main. Plus tard, à la télévision, au cours d'une confrontation amicale avec le maire de Toronto, M. Drapeau rappelait encore que depuis plusieurs années l'Exposition de Toronto a joui très souvent de subventions fédérales alors que Montréal ne recevait rien.

Autres projets non exclus

Le maire Drapeau a aussi dit qu'égoïstement il serait plus avantageux, sur le plan financier, d'utiliser les îles pour des fins de construction immobilière, mais que le devoir de l'administration de Montréal — comme de tout le Canada, — est de faire en sorte que cette réalisation hautement spirituelle continue de bénéficier au Canada et à l'humanité.

Il a dit que son projet n'excluait pas nécessairement tous les autres projets qui ont été soumis, notamment celui d'une université de la paix (qui pourrait être contenue par la seule Cité du Havre et non par les mille acres des îles), mais que les îles Ste-Hélène et Notre-Dame doivent demeurer le plus possible ce qu'elles sont actuellement et conserver leur caractère.

Vers la fin de la conférence de presse, une journaliste d'âge mûr s'est levée et, calmement, a dit : "Votre nom contient les mots qui forment le mot eau — dont vous avez la fluidité de pensée — qui symbolise l'homme qui en est sorti. La Terre des hommes devrait dans l'avenir s'appeler la Cité de la lumière en hommage à votre universalité. Je vous salue pour votre Expo et vos millions de citoyens."

Le maire Drapeau l'a remerciée et un journaliste anglophone voisin de moi a dit : "C'est ce qui a été dit de mieux aujourd'hui."

GM du Canada rappelle 190,000 Chevrolet et Pontiac 1965

OSHAWA (PC) — Plus de 190,000 propriétaires de Chevrolet et Pontiac 1965, au Canada, seront directement touchés par la décision prise hier par la compagnie General Motors de rappeler plus d'un million de ces véhicules aux Etats-Unis et au Canada.

Les conducteurs canadiens qui risquent de se trouver en fâcheuse position si une pièce de la direction, jugée possiblement défectueuse, venait à lâcher, recevront d'ici peu une lettre enregistrée leur demandant de se présenter chez leur concessionnaire.

La légère modification sera faite aux frais de la compagnie.

ISRAEL

SUITE DE LA PAGE 1

Le gouverneur de Suez, Hamid Mahmoud, a admis que les raffineries de Suez représentaient 60 pour cent de la production égyptienne.

A la suite de l'intervention des observateurs des Nations unies, un cessez-le-feu a été établi à partir de 11 heures 30 hier matin.

On signale au Caire que de juillet 1966 à mars 1967, les deux raffineries de Suez ont fourni 5,200,000 tonnes de pétrole. L'une de ces deux raffineries a été construite récemment et a coûté à l'Egypte 39,000,000 de livres égyptiennes ($97,500,000). La cokerie, inaugurée il y a quelques mois, a coûté 28,000,000 de livres égyptiennes ($70,000,000). On compte également dans cette région de Suez une centrale électrique et des usines d'engrais.

Opération de représailles ?

Bien que les observateurs israéliens affirment que les événements d'hier à Suez ne constituent pas des représailles à l'envoi par le fond samedi dernier du destroyer "Eilath", les milieux du Caire prétendent, de leur côté, que la précision du tir déclenché par les Israéliens, son efficacité et la rapidité avec laquelle les autorités de Tel-Aviv ont donné des détails sur les raffineries touchées et leur importance pour l'économie et la machine de guerre égyptiennes montrent que l'objectif de l'artillerie israélienne se limitait au complexe industriel de la ville de Suez et donc qu'il ne pouvait s'agir que d'une opération de représailles. Ce bombardement outre la perte qu'il représente pour l'Egypte met en évidence la fragilité de la position de ce pays dans la situation actuelle. Les Israéliens peuvent en effet durement frapper l'Egypte, tout en restant dans les limites d'un incident localisé.

Livraisons d'armes américaines

Pendant que le canon tonnait à Suez, l'administration Johnson annonçait à Washington qu'elle avait décidé de reprendre, sur une base sélective, ses livraisons d'armes à Israël ainsi qu'à 5 autres pays du Moyen-Orient (le Liban, l'Arabie réoudite, le Maroc, la Tunisie et la Libye).

Le porte-parole du secrétariat d'Etat américain, M. Robert McCloskey, a affirmé que cette décision n'avait rien à voir avec les récents incidents israélo-égyptiens tels que la destruction du destroyer "Eilath" au large de Port-Saïd. Il a ajouté que, dans la majorité des cas, le matériel militaire qui sera fourni à ces pays avait déjà été commandé et même payé avant la guerre-éclair du mois de juin dernier.

Les livraisons porteront sur des avions de combat, du matériel radio et des pièces détachées ainsi que des camions. La décision a été prise pour empêcher certains pays du Moyen-Orient de s'adresser à d'autres pays tels que l'Union soviétique pour obtenir du matériel militaire, a dit le porte-parole.

Mais les Etats-Unis espèrent toujours éviter une course aux armements dans cette partie du monde, a poursuivi M. McCloskey. Il a reconnu que, malgré de nombreux contacts avec des représentants de Moscou, aucun accord n'avait pu intervenir entre les Etats-Unis et l'Union soviétique pour ralentir cette course.

Démenti israélien

A Tel-Aviv, un porte-parole militaire israélien a démenti hier soir les affirmations du communiqué égyptien revendiquant la destruction de nombreux postes et équipements militaires au cours du duel d'artillerie qui s'est déroulé à Suez "Il n'y a pas un mot de vrai dans le communiqué du Caire", a-t-il affirmé, ajoutant qu'il n'y a eu ni "Mirage" israélien abattu ni hélicoptère israélien touché.

Les correspondants israéliens rapporteraient d'autre part qu'à la tombée de la nuit, des colonnes de fumée noire continuaient à s'élever "à plusieurs milles" au-dessus des raffineries de Suez.

AIDE

SUITE DE LA PAGE 1

Par ailleurs, le ministre a fait remarquer qu'un certain nombre de participants à l'Expo avaient offert leurs immeubles au gouvernement canadien. Ottawa n'acceptera pas ces cadeaux mais consentirait à ce qu'ils soient donnés à la ville de Montréal, "pourvu que ces dons n'entraînent pour le gouvernement central aucune obligation financière".

L'Expo 67 a suscité un concert d'éloges parmi les députés, aussi bien à l'Opposition que du parti gouvernemental.

Toutefois, M. Georges Valade, député conservateur de Montréal-Ste-Marie, s'est dit déçu que le gouvernement fédéral n'ait fait aucune suggestion concernant l'emploi du terrain et des immeubles à la fermeture de l'Expo dimanche. A son avis, un comité des Communes devrait étudier la question.

M. T. C. Douglas, chef du Nouveau parti démocratique, a proposé que l'emplacement de l'Expo soit aménagé en centre de recherches internationales.

Pour sa part, M. Charles-Arthur Gauthier, député créditiste de Roberval, a déclaré que s'il faut faire des suggestion sur l'emploi futur du terrain et des immeubles de l'Expo, il revient à Montréal d'en faire et non à Ottawa. Le gouvernement fédéral, a-t-il dit, n'a fait que participer à un projet coopératif dont la ville a été l'instigatrice.

A Montréal, M. Lucien Saulnier, président du Comité exécutif, a déclaré que les propositions d'Ottawa n'avaient rien de surprenant. On devrait toutefois en savoir davantage à ce sujet dans une semaine environ, après la fermeture de l'Expo 67.

FARIBAULT

SUITE DE LA PAGE 1

tructives", il les avait "toujours examinées avec sérieux".

Autres changements

Bien des rumeurs circulent quant aux autres changements qu'effectuera M. Johnson au sein de son cabinet.

Les plus sérieuses veulent que le député de Lafontaine, M. Jean-Paul Beaudry soit nommé ministre de l'Industrie et du Commerce à la place de M. Maurice Bellemare, déjà titulaire du ministère du Travail, tandis que le député de l'Assomption, le Dr Robert Lussier, deviendrait titulaire du ministère des Affaires municipales de M. Paul Dozois, fort occupé au ministère des Finances.

Ces deux nominations semblent d'autant plus plausibles que MM. Beaudry et Lussier ont été nommés au mois de septembre adjoints parlementaires à ces deux ministères.

On parle également du député de Lévis, M. Jean-Marie Morin, comme ministre d'Etat au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

M. Morin, actuellement adjoint parlementaire du premier ministre, est l'un des artisans de la politique de l'Union nationale dans le domaine des sports et des loisirs. Sa nomination serait suivie éventuellement de la transformation du ministère du Tourisme en ministère des Sports et Loisirs.

Un quatrième changement, qui ne laisse aucun doute dans l'esprit des observateurs politiques, concerne le ministre d'Etat aux Travaux publics, M. Armand Russell. Ce dernier deviendrait titulaire des Travaux publics cependant que M. Lafontaine conserverait la Voirie.

Les autres changements, par contre, demeurent encore des énigmes.

Ainsi, le ministre d'Etat à l'Education, M. Marcel Masse, doit changer de ministère mais on ignore à quel endroit il ira. On parle à la fois des Richesses naturelles et des futurs ministères de l'Immigration et de la Fonction publique.

Le ministre de l'Education et de la Justice, M. Jean-Jacques Bertrand, doit de son côté être libéré d'un des deux ministères dont il a présentement la responsabilité. On ignore, à ce sujet, quelles sont les intentions du premier ministre bien qu'il semble assuré que M. Bertrand conservera l'Education.

M. Rémi Paul, président de la chambre, pourrait alors remplacer M. Bertrand à la Justice. Mais plusieurs observateurs croient encore que le premier ministre donnera suite à l'un de ses plus chers projets, celui de nommer un président permanent de l'Assemblée législative.

Décès subit d'un député conservateur au N.-B.

FREDERICTON, N.-B. (PC) — Le Dr J.-F. McInerney, qui avait été réélu dans la circonscription de Fredericton, lors de l'élection provinciale de lundi, sous la bannière du parti progressiste-conservateur, est décédé à l'hôpital, tôt ce matin, à l'âge de 54 ans.

Un porte-parole de l'hôpital a déclaré que le Dr McInerney, ancien ministre de la Santé, a succombé à la suite d'une attaque cardiaque.

LA MÉTÉO

MINIMUM : 45
MAXIMUM : 70

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides et de la Mauricie : généralement ensoleillé devenant nuageux avec averses ou orages dispersés en soirée. Temps chaud persistant. Vents du sud de 20 milles et rafales le matin. Minimum et maximum à Montréal et Ottawa 45 et 70, Ste-Agathe 40 et 63, La Tuque 35 et 65.

Aperçu pour demain : averses, plus froid, venteux.

Régions des Cantons de l'Est, de Québec, du Lac-St-Jean, de Baie-Comeau, de Gaspésie, de Sept-Iles et de Rimouski : généralement ensoleillé avec nébulosité croissante en fin de journée. Chaud. Vents légers devenant sud de 20 milles l'après-midi.

MOBILIER DE CHAMBRE
DIRECTEMENT DU
MANUFACTURIER
MOINS CHER A LA
Société d'Escomptes
8299, St-Denis, 384-0621
près Métro Jarry

Offert à prix d'aubaine: surplus de production de 5 manufactures de renom

TAPIS BROADLOOM

Dimensions au choix – 9' x 12' jusqu'à 12' x 18'

Des tapis vraiment superbes à des prix d'économie spectaculaires dans des dimensions pour les pièces ultra spacieuses. Et vous obtenez également :

$69 CHACUN

TISSU DE VOTRE CHOIX

LAINE • MELANGE LAINE ET NYLON • NYLON • ACRYLIQUE

Des tissus d'excellente qualité qui conserveront leur richesse, leur luxe, leur souplesse et leur éclat même après de nombreuses années aux endroits les plus vulnérables. Nouveaux coloris et motifs qui rehausseront tout décor. Venez tôt en vue d'un meilleur choix.

RENFORCEMENT DE TAPIS AU CHOIX

• ENVERS DOUBLE DE JUTE • ENVERS EN MOUSSE • MOUSSE A ENVERS EN TRICOT. D'excellents dessous qui maintiennent les tapis bien en place et prolongent la durée des tissus qui les recouvrent.

VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE COMPTANT . . .

un léger dépôt retient le tapis de votre choix selon notre mode de mise de côté !

UN MILLION DE TAPIS

TUILES de MOSAIQUE
POUR MURS ET PLANCHERS
• Motifs modernes, couleurs inaltérables, claires comme verre, ne ternissant pas.
• C'est si facile; n'importe qui peut les poser.
MELANGES A
39¢ 45¢ 49¢ 59¢ 80¢ 89¢ 99¢ $1.25
feuilles d'un pi. car.
TUILES MURALES CERAMIQUE 6" x 6"
Figurez 4 tuiles par pi. ca.
MAINTENANT 7¢ CH.

TUILES VINYLE PUR
Vente de tuiles 'Carefree'
Rég. 44¢ ch. 12" x 12"
5 COULEURS
Maintenant seulement 25¢

TUILES VINYLE JUMBO
Fortifiées avec de l'amiante
Grandeur : 12" x 12".
$39.95
450 tuiles pour
Plus petite quantité 16¢ chacune

COUVRE-PLANCHER
SOUPLE en VINYLE par SANDRAN
$2.98 vge car.
2, 3 et 4 verges de large. Imparfaits offerts à $2.49 la vge car.
SOFT-TRED COUVRE-PLANCHER DE VINYLE
Une couche souple et chaude de mousse entre le vinyle et l'envers le rend idéal pour planchers de béton de sous-sols — Peuvent être posés par n'importe qui. — Aucune colle nécessaire.

Broadloom / Carpettes / Vinyle hors série / Mosaïque • Portez à votre compte • 3 ans pour payer • Garantie de service pour 10 ans :
MONTREAL FLOOR replacera votre tapis au besoin sans frais.

MONTRÉAL FLOOR COVERING

15 est, Bernard
(angle St-Laurent)
Stationnement autour du magasin
SERVICE A DOMICILE
273-9983

3424, av. du Parc
(angle Sherbrooke)
Auparavant rue Bleury
Stationnement à côté du magasin
SERVICE A DOMICILE
842-8871

392, boul. Lafleur
Ville LaSalle
Centre d'achats Pont-Mercier
SERVICE A DOMICILE
365-6560

TOUS LES MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'A 6 H. — JEUDI ET VENDREDI, JUSQU'A 9 H. — SAMEDI JUSQU'A 5 H.

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 25 OCTOBRE 1967 — 83e ANNEE — No 247

L'équipe des Jeunes du Centenaire est de retour

Revenue au Canada après un voyage de 12,000 milles à travers l'Europe, l'équipe des Jeunes Canadiens se déclare convaincue d'avoir porté son message. Partis depuis trois mois, ils ont distribué force documentation et 25,000 insignes du Canada. A leur arrivée à bord du paquebot russe "Alexandre Pouchkine" sur lequel ils ont fait la traversée, ils se disent enchantés de leur périple. "Nous avons parcouru tous les pays d'Europe à l'exception de l'Union soviétique où nous n'avons pu voyager avec notre caravane. "Partout nous avons été reçus chaleureusement et avec un grand intérêt pour le Centenaire de notre pays", a déclaré Ken Swaisland, organisateur de l'expédition, que l'on voit ici en compagnie de Jenny Cline, à gauche, et de Heather Cooper. Ils sont tous de Toronto. Le quatrième membre de l'équipe s'est arrêté à Rome.

Deux nouveaux services municipaux d'ici la fin de novembre: habitation et immeubles

par Raymond MASSE

Deux nouveaux services municipaux seront créés à Montréal d'ici la fin de novembre : le Service de l'habitation et le Service des immeubles.

Et, d'ici le même temps, le statut de la division du métro, une division du Service des travaux publics, sera redéfini "en prévision des constructions futures... — et prochaines", a déclaré le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier.

—Prochaines ? Qu'est-ce que cela veut dire. C'est relatif. Cela veut dire dans des mois, dans des années ?

—J'espère que ce sera dans quelques mois, a répondu M. Saulnier.

En réponse à d'autres questions, M. Saulnier a souligné que des études préliminaires se font actuellement en vue de prolonger des lignes vers l'est, vers le nord-ouest, le sud-ouest et le nord (vers l'Ile Jésus).

M. Saulnier a refusé de préciser quelles études préliminaires sont en cours.

Recherches techniques à l'honneur

Il a d'autre part annoncé que la nouvelle division du métro "sera autorisée à louer ses services techniques dans d'autres pays du monde, et cela en vue de faire profiter la ville et ses ingénieurs de l'application des recherches techniques qui ont été faites et se poursuivent au sein de cette division".

"Il ne se passe pas une semaine sans que des ingénieurs de l'extérieur ne viennent constater le succès du métro de Montréal. Nos ingénieurs ont de fait mis au point des techniques nouvelles."

Nouveau grand total des services : 19

Sans compter comme "services" le "Bureau vérificateur", le "Bureau de revision des estimations" et la Commission du service civil, il y a actuellement à Montréal 17 services : le Service du secrétariat administratif, le Service du contentieux, le Service du secrétariat municipal, le Service des finances, le Service des achats et magasins, le Service des estimations, le Service d'urbanisme, le Service des travaux publics, le Service de la voie publique, le Service des parcs, le Service de santé, le Service du bien-être social, le Service de la police, le Service d'incendie, le Service du personnel, le Service de la circulation et le Service des permis et inspections.

Nouvelle assemblée vers la mi-novembre

"Vu la complexité croissante des tâches qui sont confiées aux services municipaux, a souligné M. Saulnier, aussi bien que les responsabilités nouvelles qui leur sont ajoutées par suite des programmes de l'administration, le conseil sera invité, à sa prochaine séance, à créer deux nouveaux services."

—A quand la prochaine séance ?

—Vers la mi-novembre, a répondu M. Saulnier.

Rôle du service de l'habitation

Parlant du nouveau "Service de l'habitation", M. Saulnier a dit qu'il sera chargé de la préparation des plans et de la construction dans les secteurs de rénovation urbaine, des programmes de relogement des familles déplacées par tous les autres travaux publics qui obli-

Voir SERVICES en page 6

St-Laurent veut annexer une partie du territoire de la CECM pour y construire trois écoles polyvalentes

par Pierre VENNAT

Le président de la Commission des écoles catholiques de St-Laurent, M. Aimé Boileau fils, qui était hier soir conférencier devant le club Richelieu de St-Laurent, a annoncé que sa commission avait les yeux sur une partie du territoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal, en l'occurrence : le secteur de Cartierville.

Si le ministère de l'Education approuve la demande contenue dans une résolution en ce sens adoptée il y a déjà un certain temps, la commission construira d'ici 1970 trois écoles polyvalentes pouvant recevoir 2,500 étudiants chacune. Deux de ces écoles seront de langue française, l'autre de langue anglaise.

De toute façon, même en conservant son territoire actuel, la commission, qui accueille 10,138 étudiants cette année, soit 6,704 de langue française et 3,434 de langue anglaise, aura besoin de deux écoles polyvalentes pour cette période. Avec Cartierville, on compterait 4,000 élèves de plus.

M. Boileau a également profité de sa causerie pour lancer un appel au gouvernement du Québec, afin qu'il reconnaisse au plus tôt le comité provisoire du CEGEP de St-Laurent.

On sait que le gouvernement provincial s'est récemment porté acquéreur du Collège St-Laurent, de la communauté des Pères de Ste-Croix, mais que, néanmoins, le Collège Saint-Laurent n'a toujours pas le statut de CEGEP.

M. Boileau a déclaré que la Commission des écoles catholiques de St-Laurent avait mis sur pied, cette année, deux comités des plans et devis pédagogiques en vue de la construction de deux écoles polyvalentes, une française, l'autre anglaise.

Celles-ci, évidemment, sont nécessitées par la population scolaire actuelle, d'où la nécessité d'ajouter un autre campus si Québec autorise la commission à annexer Cartierville.

Ces deux comités doivent remettre leur rapport à temps pour que la commission demande officiellement à Québec, avant la fin de la présente année académique, les autorisations nécessaires à la construction de ces écoles polyvalentes.

Au sujet de l'annexion, M. Boileau a expliqué que, dès que l'on a commencé à parler de regroupement dans la région métropolitaine, la Commission scolaire de St-Laurent s'intéressa au problème.

Elle est l'une des rares commissions scolaires de son importance, sinon la seule, à ne pas faire partie de l'Association des commissions scolaires de la région de Montréal, dont elle estime ne pouvoir rien retirer à l'heure actuelle.

Elle entretient toutefois de bonnes relations avec cette dernière et avait délégué, à son dernier congrès, son secrétaire-trésorier comme observateur et il ne serait pas impossible, dans les années futures, si l'association régionale continue de prendre de l'am-

Voir ST-LAURENT en page 6

Montréal ayant dit non à Ste-Geneviève, le maire de Pierrefonds aimerait l'annexer

par Pierre VENNAT

Non seulement le maire de Pierrefonds est opposé à ce que sa ville soit annexée à Montréal, mais il rêve du jour où il annexera Ste-Geneviève, qui, dit-il, fait "partie intégrale" de notre territoire.

On sait en effet que Ste-Geneviève est bornée, à l'ouest comme à l'est, par Pierrefonds dont elle constitue, au fait, une enclave.

M. Lucien Saulnier a écrit, vendredi dernier, au secrétaire-trésorier de Ste-Geneviève pour suggérer au conseil de cette municipalité de rencontrer celles de Pierrefonds en vue d'obtenir leur accord à une fusion collective des deux villes à Montréal.

Assez curieusement, les deux conseils s'étaient justement réunis conjointement, le 20 septembre dernier, à l'hôtel Hilton de Dorval. Non seulement n'avait-il pas été question de fusion avec Montréal, mais on avait plutôt parlé de la coordination des services de police et d'in-

Voir PIERREFONDS page 6

Me Yves Prévost lance l'idée d'une école de la magistrature

La collégialité des tribunaux de première instance, de même que la création d'une école de la magistrature, ont fait l'objet de deux suggestions ce matin à la Commission d'enquête sur l'administration de la justice pénale au Québec.

La première a été formulée par Me Louis-G. Robichaud, procureur de la Couronne permanent à Montréal, qui à titre personnel a soumis à la Commission une proposition visant à assurer la collégialité des tribunaux de première instance.

La seconde suggestion a été faite, sous forme d'interrogation, par Me Yves Prévost, président de la commission d'enquête, suggérant que les nouveaux juges suivent des cours de perfectionnement, tel que cela se pratique déjà en France.

Me Prévost a également rappelé que le 1er novembre était la date limite pour les individus qui veulent loger des plaintes auprès de la Commission. A défaut de cette date limite, a dit le président, nous allons siéger jusqu'à la fin des temps".

De l'avocat au juge

Le président de la Commission a exprimé l'avis qu'un avocat qui, du jour au lendemain, quitte le parquet pour monter sur le banc, change de métier, exerce un nouveau métier, pour lequel il faut une préparation, un perfectionnement.

Non pas que le nouveau juge doit apprendre quelque chose de neuf en matière proprement juridique, mais plutôt se familiariser avec d'autres sciences humaines, comme la sociologie, la psychologie, la logique judiciaire, l'art de juger, etc.

En France, l'Ecole nationale de la magistrature prévoit des stages de trois ans pour tout nouveau juge, période durant laquelle il ne siège pas mais est rémunéré tout de même.

Me Robichaud s'est dit bien d'accord avec cette suggestion, mais il a persisté dans sa propre suggestion de faire juger les causes en première instance par plus d'un juge.

A l'appui de ses propos, Me Robichaud a dit que les juges étaient des êtres humains, avec chacun un tempérament bien particulier. De là naît la disparité des jugements, qui peut prendre figure de statistiques pour ceux qui jugent, mais d'injustice pour ceux qui sont jugés, ceci dit en tout respect pour les juges.

En réponse à des questions, Me Robichaud a donné l'exemple des avocats qui, pour bien défendre leur cause, et dans le meilleur intérêt de leur client, essaient tout normalement de comparaître devant un juge plutôt que devant un autre. Etre malade le jour de l'audition ou être retenu devant un autre juge le même jour sont des tactiques souvent employées. Un avocat peut également essayer de convaincre le maître des rôles, c'est-à-dire le fonctionnaire qui inscrit telle cause devant tel juge, afin que son client ait la meilleure chance possible.

Ces manoeuvres légales entreprises par les avocats indiquent bien une disparité dans les sentences, ce qu'un collège de juges pourrait tendre à éliminer.

Six arguments

Me Louis-G. Robichaud a invoqué six arguments en faveur de la collégialité des tribunaux de première instance :

1 — Diminution du risque d'erreur judiciaire et, par conséquent, assurance pour les justiciables d'une meilleure mesure de justice dès la première instance. (Ceci est dit évidemment en toute déférence pour nos juges des différents tribunaux de première instance) ;

2 — Elimination presque complète des sentences ou sanctions disparates en matière pénale et des condamnations pécuniaires disparates en matière civile ;

3 — Soulagement des rôles des tribunaux d'appel, puisqu'une décision rendue par un tribunal

Voir MAGISTRATURE page 6

22 motards appréhendés

Un membre d'une bande de motocyclistes a été blessé d'une balle à un genou, diverses armes ont été saisies et un total de 22 autres motards souffrant pour la plupart de contusions ont été arrêtés, peu avant 11 h. hier soir, au terme d'une bataille rangée survenue à l'intérieur et en face d'une maison située au 1645, rue Mullins, dans le quartier Pointe-St-Charles, entre deux groupes rivaux.

Le blessé, atteint d'un projectile de calibre .22, a été transporté à l'hôpital Général de LaSalle. Selon les policiers, qui n'ont pas divulgué son identité, l'individu a été abattu après que des membres de sa bande, celle des "Hot Pistons", eurent été déclarés coupables d'intrusion sur le "territoire des affiliés au groupe des "Satan's Choice".

En appréhendant conjointement les belligérants, des agents de police de Montréal et de LaSalle ont saisi un fusil de calibre .3006, un autre de calibre .22, un revolver .32, ainsi qu'un imposant lot de matraques, de gourdins divers et de chaînes du type traditionnel dans ce genre d'incident.

Une jeune fille figure parmi les suspects détenus, qui, hormis deux adolescents, sont tous âgés de 18 à 24 ans. "Et nous avons déjà rencontré plusieurs d'entre eux dans le passé," ont commenté les enquêteurs.

Le tribunal rejette une motion de non-lieu au procès de "Vic" Cotroni

JOLIETTE — Les avocats de Vincent "Vic" Cotroni prétendent que le tribunal ne peut blâmer leur client de l'offre d'un pot-de-vin, "puisque cette intention ne s'est pas accompagnée d'un geste physique". D'après leur démonstration, Cotroni ne peut être tenu responsable d'une faute, pas commise, et qui ne relève aucunement du droit pénal.

S'appuyant sur ces motifs, Me Jean-Paul Ste-Marie a formulé une motion de non-lieu, pour faire retirer la cause des mains du jury. Le juge Paul Trépanier a rejeté la requête de Mes Jean-Paul Ste-Marie et Myer Gross. Le prévenu, Cotroni, en était hier à la deuxième journée de son procès pour tentative d'intimidation auprès d'un sergent de la RCMP, à l'aide d'un pot-de-vin au montant de $25,000. L'offre aurait été formulée au moment de l'arrestation d'un ami de l'inculpé, Joseph-Vincent Asaro, de New York.

Au cours de l'audience, le tribunal a fait entendre trois témoins. Le premier à paraître à la barre, un agent du FBI a résumé les démêlés d'Asaro avec la justice dans son pays. Selon le policier, Georges-Richard McNeil, Asaro avait purgé une sentence d'emprisonnement et obtenu sa libération sur parole, à la condition de se rapporter auprès des officiers de la réhabilitation aux Etats-Unis. L'intimé n'a pas satisfait à cette exigence du tribunal.

Deuxième témoin à la barre, un agent de la Sûreté municipale de Montréal, M. Emile Dorich, a corroboré les explications fournies lundi par le sergent Gérard Barbeau. Cet agent de la RCMP avait conduit le détachement, lors de l'arrestation d'Asaro, au domicile de Cotroni, à Repentigny, le 21 juin, l'an passé.

D'après le témoin, Cotroni se disait prêt à livrer Asaro à la police, n'importe où, sauf chez lui. Il aurait ajouté : "N'ayez pas peur, vous allez avoir votre argent." Par la suite, l'agent Dorich a pu saisir une partie de la conversation, où Cotroni aurait dit au sergent Barbeau : "Est-ce que cinquante, ça va faire."

A l'agent Dorich, comme au sergent Barbeau, Cotroni aurait affirmé ne pas connaître le dénommé Joseph-Vincent Asaro, ni son père. "Ce sont des amis de mon frère, de passage chez moi." Quant à Asaro, se présentant sous le nom de Jos. Matto, de Toronto, il aurait certifié ne pas connaître le dénommé Asaro, recherché par le ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Pour empêcher que l'arrestation ait lieu chez lui, Cotroni en aurait fait miroiter la mauvaise publicité à son égard, tout autant que son désir de prévenir un scandale autour de sa personne. D'après le policier, l'inculpé ne voulait pas que l'incident parvien-

Voir TRIBUNAL en page 6

DUPUIS
Le grand magasin canadien à l'accent français
BUREAU D'OPTOMETRIE
• Examen de la vue
• Lunettes
• Lentilles de contact
C. BARBEAU, O.D.
G. BOISVERT, O.D.
COMPOSEZ : 842-5131 POSTE 538 — DUPUIS 3e ETAGE

NOUVEAUX BAS
NYLON ELASTIQUE
2 PAIRES
régulièrement $27.95
SPECIAL $16.75
1 paire pour la toilette
1 paire pour le travail
QUANTITE LIMITEE
Stationnement GRATUIT 1½ hre avec achat de 1.00 et plus, rue St-André au sud de Ste-Catherine
credico
845-7251
NOUS VENDONS DES CHAISES ROULANTES
PHARMACIE MONTREAL
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde
916 est, rue Ste-Catherine

NICOLE FAUCHER
"REINE" du Roi du Meuble
• Ameublement de tout genre
• Appareils électroménagers
• Téléviseurs, stéréos, accessoires électriques
FAUCHER
rue
BEAUBIEN
avec les
MEILLEURS PRIX
EN VILLE
"PRESTO"
autoclave
403
3½ pintes
$15.95
DISPONIBLE DANS LE "5 PINTES"
273-4241
H. FAUCHER LTÉE
LE ROI DU MEUBLE
222 EST BEAUBIEN

LOUEZ
NOS OUTILS et NOTRE EQUIPEMENT
Nous louons tout genre d'outillage pour
• Domicile
• Industrie
• Construction
Maintenant à 2 endroits
3185 BOUL. PITFIELD
Montée de Liesse nord, St-Laurent
Transcanadienne, sortie 18 nord
Perco LTD
5272, boul. St-Laurent
Ouvert le samedi jusqu'à midi
331-7550

UTILISEZ VOS MURS...
Ce système de rayonnage pratique et ingénieux, est une excellente solution au rangement de vos livres, bibelots, disques ou mille autres objets. Il est facile à installer, prend peu d'espace, convient à toutes les pièces de votre maison. A tout point de vue, vous ferez une bonne affaire... Un de nos sept décorateurs-ensembliers vous aidera à déterminer, parmi les 48 éléments qui composent ce système, lesquels vous seront les plus utiles.
En teck ou en noyer, au même prix raisonnable.
LIVRAISON ET INSTALLATION IMMEDIATES
VIAU MORISSET
720 boul. Décarie, St-Laurent — Tél.: 747-9921
Succursale : Galerie des Boutiques, Place Bonaventure
Tél. 878-3328
OUVERTS JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'A 9.30 P.M.
Stationnement à la porte, termes faciles
Livraison gratuite jusqu'à 100 milles

Naturalizer
"LA CHAUSSURE CONFORTABLE QUI ENJOLIVE LE PIED"
Soulier de marche confortable et élégant !
Profitez des fameux souliers Naturalizer à intérieur coussiné et marchez en tout confort. Noir ou brun, pointures 4½ à 11, largeurs AA à C.
$16.95
STATIONNEMENT GRATUIT
A DEUX PAS DE LA SORTIE DU METRO
JEAN-TALON OU MONT-ROYAL
Louis Deslauriers Ltée.
H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt. Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA 1-9414

Les secrétaires municipaux et scolaires veulent obtenir un statut professionnel

par Claude MASSON

C'est un idéal !

Les secrétaires municipaux et scolaires du Québec, réunis en congrès à Montréal, veulent obtenir un statut professionnel.

Mais pour parvenir à cet objectif, ils sont conscients de la nécessité d'offrir une plus grande compétence.

Le président réélu de la Corporation des secrétaires municipaux et scolaires, a donc énoncé un vaste programme d'étude qui conditionnera l'activité de l'organisme au cours de la prochaine année.

Ce programme d'étude se résume ainsi :

- **mise en marche d'un cours par correspondance d'une durée de quatre ans, avec reconnaissance universitaire ;**
- **préparation et organisation de séminaires au niveau régional au moins deux fois l'an ;**
- **création de cellules de comtés afin de permettre aux membres de participer aux travaux.**

"Ces cours seront notre pierre l'achoppement vers le statut professionnel de nos membres, lequel statut sera plus facile à obtenir ayant à ce moment le potentiel de membres compétents et qualifiés pour obtenir cette reconnaissance", a déclaré le président Roland Miller.

Lui-même secrétaire de la ville de l'Ancienne-Lorette, près de Québec, M. Miller a ajouté: "L'ampleur de nos municipalités et de nos commissions scolaires nous oblige à acquérir cette science de l'administration municipale et scolaire, acquisition qui ne peut plus se faire à l'école de l'expérience des collègues seulement".

Il a reconnu que le fait de se remettre à l'étude à 30 ou à 40 ans n'est pas une chose facile mais nécessaire "parce que nous aspirons tous à une reconnaissance professionnelle".

"Pour y parvenir, a-t-il dit pour convaincre les 600 délégués, nous nous devons de nous imposer les sacrifices nécessaires pour acquérir plus de compétence, un des meilleurs moyens de revaloriser notre profession."

Elections

M. Roland Miller a été élu président de la nouvelle Corporation des secrétaires municipaux et scolaires du Québec. Il avait occupé la présidence de ce même groupement, qui portait jusqu'ici le nom d'association, durant les trois dernières années.

A la vice-présidence, M. Denis Roy, de Nicolet, représentera les secrétaires de commissions scolaires et M. Marcien Hémond, de la Pocatière, représentera les secrétaires municipaux.

Les administrateurs pour le prochain terme d'un an seront Mlle Fabienne Massicotte et MM. Jean-Louis Rompré, André Boisvert, Réjean Baillargeon, Bernard Lalonde, Guy Derome, Conrad H. Charbonneau, Louis-Georges Charland, Marcel Lafleur, Albert Verret, Jean-Marie Lambert et Laurent Plourde.

SERVICES

SUITE DE LA PAGE 3

gent des familles à déménager, des recherches en matière de logement urbain, de l'application du Code du logement, et des règlements qui accordent des subventions à la rénovation urbaine".

En somme, l'urbanisme déterminera les secteurs de rénovation, mais les travaux d'exécution, de construction de logements relèvera du Service de l'habitation".

"Ce nouveau service aura également pour tâche d'organiser et de coordonner la participation de tous les intéressés et de tous les efforts communautaires en vue d'améliorer l'habitat urbain".

Et le rôle du Service des immeubles ?

Quant au "Service des immeubles", il "aura pour tâche d'administrer et de faire l'entretien de toutes les propriétés immobilières de la ville. Il sera créé autour de la division dite "des immeubles", une division du Service des finances. De plus, ce service devra diriger l'exploitation et l'administration commerciale de toutes les propriétés de la ville où telle expoitation existe déjà, par exemple : les terrains de stationnement, les restaurants, et probablement la "Terre des hommes"; les divisions administratives d'entretien qui se trouvent présentement au Service des parcs et au Service des travaux publics seront groupées sous l'autorité de ce nouveau service.

"C'est le Service des immeubles qui sera chargé de garder à jour l'inventaire des biens immobiliers de la ville et de s'assurer que les occupations répondent à la notion du meilleur usage."

Moins de chaleur dans le métro en 1968 ?

Une question brûlante, en dernier lieu !

La chaleur dans les tunnels, les gares et les wagons du métro ?

Réponse de M. Saulnier : "La prochaine saison chaude sera moins chaude pour les usagers du métro".

ST-LAURENT

SUITE DE LA PAGE 3

pleur, que St-Laurent finisse par y accéder.

Quoi qu'il en soit, M. Boileau a fait remarquer que le Comité de coordination de la région métropolitaine a proposé au ministère de l'Education un agrandissement du territoire de la Commission scolaire de St-Laurent dans la section nord-est, en l'occurrence : Cartierville. Pour ce faire, il faudrait deux polyvalentes de 2,500 étudiants chacune pour les francophones et une autre pour les anglophones.

CEGEP et droits acquis

Au sujet de la création d'un CEGEP à St-Laurent, que M. Boileau réclame au plus tôt, celui-ci s'est écrié qu'il semble "que nous avons des droits acquis, ici à St-Laurent, au regard des maisons d'enseignement post-secondaires.

"Nous avons chez nous des maisons d'éducation plus que centenaires qui revendiquent leur droit de vivre, adaptées, rajeunies."

A la commission, de faire remarquer M. Boileau en terminant, on prépare les élèves jusqu'au niveau du secondaire V.

"Mais il ne faudrait pas d'impasse entre leur sortie de l'école et leur admission à des écoles supérieures."

TRIBUNAL

SUITE DE LA PAGE 3

ne à sa femme hospitalisée, précisant qu'elle ne devait pas savoir qu'il était "accompagné de sa blonde". "Je ne veux pas qu'il y ait d'arrestation icitte", aurait-il dit au sergent Barbeau et à l'agent Dorich.

L'agent Huwitson, de la RCMP, a servi de troisième témoin. Selon son exposé, il avait accompagné les policiers à la maison de Cotroni. Occupé à fouiller la maison, il n'a pu saisir les conversations.

PIERREFONDS

SUITE DE LA PAGE 3

cendie et du "regroupement des deux municipalités" ... et du compte d'eau de plus de $100,000 que Ste-Geneviève doit à Pierrefonds, puisque c'est Pierrefonds qui fournit l'eau à Ste-Geneviève.

M. Théoret est catégorique : "Ste-Geneviève devra ou payer son compte de $100,000, ou s'annexer". De toute façon, il n'a pas l'intention de faire crédit à Ste-Geneviève indéfiniment, quoique évidemment il ne saurait être question non plus de couper l'eau, service essentiel, aux citoyens de Ste-Geneviève sous prétexte que leur conseil ne paie ses dettes.

De toute façon, à la réunion de septembre, les deux conseils avaient accepté de discuter l'éventualité du regroupement des deux municipalités.

Le fait que Montréal ait dit non à l'annexion de Ste-Geneviève tout court pose le problème sous un autre angle.

D'un côté, le conseil de Ste-Geneviève n'envisageait pas l'annexion pour rien. Il est évident qu'il est aux prises avec de sérieux problèmes financiers, dont la dette de $100,000 à Pierrefonds n'est pas le moindre. Il devra donc envisager sérieusement l'idée de regroupement à Pierrefonds maintenant que Montréal n'est pas intéressé à acquérir seulement Ste-Geneviève.

D'un autre côté, Pierrefonds n'est pas sans se sentir menacé parce que la lettre de M. Saulnier à Ste-Geneviève n'est pas sans contenir de sérieuses menaces pour Pierrefonds.

Des menaces

M. Saulnier a dit en effet qu'il accepterait l'annexion de Ste-Geneviève à la métropole si la ville de Pierrefonds était annexée du même coup.

M. Saulnier va même jusqu'à dire que les citoyens y trouveraient des nombreux avantages et qu'il souhaite que les autorités de Ste-Geneviève communiquent avec celles de Pierrefonds en vue d'obtenir leur accord.

De toute façon, dans le moment, Pierrefonds sépare Montréal de Ste-Geneviève.

Pierrefonds compte 30,000 habitants et Ste-Geneviève seulemnt 2,578.

Au fait, St-Geneviève, l'ancien village, portait autrefois le nom de Ste-Geneviève de Pierrefonds, alors que la municipalité actuelle de Pierrefonds s'appelait autrefois la paroisse de Ste-Geneviève. Le hasard a voulu que la paroisse se développe plus rapidement que le village, mais le maire Théoret estime qu'un regroupement des deux serait plus naturel qu'une annexion de Ste-Geneviève par Montréal.

Une ville de 33,000 âmes (et en pleine expansion, on prévoit 50,000 d'ici quelques années à peine) serait fort viable et Pierrefonds, qui siège dans un centre commercial, gagnerait un hôtel de ville fort convenable alors que Ste-Geneviève gagnerait un meilleur service policier, des ateliers municipaux, une usine de filtration, etc.

Précisons que, maire de Pierrefonds depuis un an, M. Théoret a été durant 7 ans maire de Ste-Geneviève, où il est né. Il est donc normal qu'il veuille reprendre l'emprise sur son ancienne ville, d'autant plus que le territoire de Ste-Geneviève, tel que le mentionne M. Saulnier, est presque entièrement bâti, ce qui fait que la municipalité ne saurait guère s'accroitre.

Quant au maire de Ste-Geneviève, M. André St-Pierre, il n'aime pas, semble-t-il, répondre aux questions des journalistes. Un journaliste de LA PRESSE, qui avait tâché de le rejoindre, chez lui, à l'hôtel de ville et à son bureau au ministère de la Voirie, et qui, à chaque endroit, avait demandé qu'on le rappelle, n'a jamais reçu de réponse.

Le journaliste Donat Valois jure qu'il a bien cité le Dr Robillard

par Maurice LAPERRIERE

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le chef du bureau de Québec de l'agence de nouvelles la "PRESSE CANADIENNE", M. Donat Valois, a soutenu sous son serment, hier matin, devant M. le juge Frédéric Dorion, que le Dr Raymond Robillard lui avait bien dit, au cours d'une conversation téléphonique le 13 octobre dernier : "Le gouvernement trouvera certainement un juge complaisant pour émettre l'injonction."

Le Dr Robillard, qui est président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, a pour sa part et de nouveau nié catégoriquement avoir prononcé les paroles qu'on lui a prêtées et qui lui ont valu une accusation d'outrage au Tribunal à la suite de l'injonction émise par M. le juge Dorion en vue de mettre fin à la grève des radiologistes.

Les faits peuvent se résumer ainsi : Le 13 octobre dernier, à la suite de rumeurs voulant que le gouvernement demande l'émission d'une injonction visant à mettre fin à la grève des radiologistes, le bureau de Montréal de la "PRESSE CANADIENNE" demande à son bureau de Québec d'obtenir une déclaration du Dr Raymond Robillard, négociateur en chef pour la partie médicale dans le conflit.

M. Valois joint le Dr Robillard à son motel au Congress Inn, en banlieue de Québec, vers 9 hres 10 minutes, le matin, et a avec celui-ci une conversation de 10 à 15 minutes.

M. Valois rédige une nouvelle sur le sujet en s'appuyant principalement sur sa conversation téléphonique avec le Dr Robillard et aussi en s'inspirant d'une nouvelle parue le matin même dans "Le Soleil" de Québec.

La nouvelle est acheminée sur le fil de la PC et est publiée en première page de "L'Action", quotidien de Québec, à midi, le même jour.

Selon cette nouvelle, le Dr Robillard aurait déclaré "que le gouvernement trouvera certainement un juge complaisant pour émettre l'injonction qui est illégale à mon avis. C'est l'ère de la matraque qui réapparait."

Le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, M. Frédéric Dorion, reçoit, au cours de l'après-midi ce jour-là, les représentants du Procureur général de la province de Québec, Mes Jacques Flynn et Maurice Jacques et commence l'étude de la requête pour injonction

C'est à ce moment qu'il reçoit une lettre des procureurs des radiologistes, Mes Jean-H. Gagné et al, lui demandant l'autorisation de soumettre des objections en droit à cette requête. Le juge Dorion accepte et entend les deux parties. L'audience est ajournée au lundi 16 octobre. Au cours de la fin de semaine, M. le juge Dorion prend connaissance de la nouvelle parue dans "L'Action" et il emet une ordonnance sommant le Dr Robillard de comparaitre pour donner les raisons pour lesquelles il ne serait pas accusé d'outrage au Tribunal.

Le Dr Robillard comparait le 19 octobre et nie avoir prononcé les paroles qu'on lui a prêtées. Il déclare au Tribunal avoir eu une conversation téléphonique avec un représentant de la "PRESSE CANADIENNE" le 13 octobre.

Convoqué comme témoin, hier matin, M. Valois déclare être celui qui a parlé avec le Dr Robillard et que celui-ci a bel et bien prononcé les mots "juge complaisant" en rapport avec l'injonction.

Dans son plaidoyer, le procureur du Dr Raymond Robillard, Me André Trottier, a souligné au président du Tribunal que la conversation téléphonique a eu lieu avant l'audition de la requête pour injonction.

Parlant de la nouvelle rédigée par M. Valois, Me Trottier a soutenu "qu'il s'agit là d'une construction journalistique". Puis, il a plaidé sur un point de droit ayant trait à l'outrage au Tribunal.

M. le juge Dorion a ajourné la cause au 31 octobre pour jugement.

Version torontoise de "Monica-la-mitraille"...

Accusée de vol à main armée, Margaret Drake, 21 ans, de London, Ontario, est escortée par la police. Elle est accusée d'avoir participé à un vol de banque en compagnie de deux comparses mâles. Le vol a rapporté $2,900.

Hausse de 22 p. 100 aux concierges de Radio-Canada

Les concierges et opérateurs d'ascenseurs de Radio-Canada de Montréal ont accepté hier les termes d'une nouvelle convention collective de travail de deux ans qui leur procure une augmentation de salaire de 22 p. 100.

Sur les 37 concierges, 32 étaient présents, dont 24 ont approuvé le contrat, sept se sont prononcés contre, et on a compté un bulletin nul.

Ces employés recevront des montants avec effet rétroactif variant de $500 à $800, puisque le contrat débute au mois de mai 1966 pour se terminer en mai 1968. C'est dire que de nouvelles négociations devront bientôt être entreprises.

Le président du Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN), qui a négocié cette convention collective de travail, M. Guy Bourdon, a déclaré que c'est l'une des plus grosses augmentations de salaire jamais accordées à Radio-Canada. Il a souligné que NABET avait obtenu récemment une hausse de 22.5 p. 100 échelonnée sur 30 mois.

Le salaire des opérateurs d'ascenseurs se trouve ainsi porté à $2.34 l'heure et celui des concierges à $2.12. La convention collective prévoit de plus une prime de nuit de 10 p. 100.

M. Bourdon a ajouté qu'à Toronto, où un syndicat international vient de renouveler une convention collective pour un groupe semblable d'employés, Radio-Canada avait porté le salaire du concierge à $1.90.

"Les employés voient ainsi l'avantage d'appartenir à une unité naturelle de négociation. Ce que je ne comprends toutefois pas, c'est que les mêmes avantages ne soient pas versés aux autres membres du SGCT," a dit M. Bourdon. Son syndicat tente de représenter les employés de la production de la télévision et les nouvellistes de Montréal.

M. Bourdon a ajouté que, dans l'ensemble, la convention collective de travail des concierges est intéressante. "Nous n'avons toutefois pas atteint tous les objectifs qu'on s'était fixés, étant donné qu'il s'agit d'un groupe de 38 employés seulement sur 2,500 qui travaillent pour la société à Montréal."

St-Jérôme: des prêtres désirent remplir leur ministère dans une 2e profession

SAINT-JEROME — Désireux de participer plus étroitement à l'activité dans tous les milieux, des prêtres du diocèse de Saint- Jérôme ont formulé le voeu de permettre à certains d'entre eux d'exercer un métier ou une profession profane, à l'endroit où leur présence pourrait rendre service. Ces ministres du culte en ont proposé le projet, lors d'une session d'études, sous les auspices du service de la pastorale.

Le bureau diocésain de presse en a publié le communiqué, mais il ne s'en est tenu qu'aux termes de la résolution. D'après certains indices, il ne s'agirait pas de répéter l'initiative des prêtres-ouvriers en France. Les instigateurs du projet, des jeunes prêtres dans le diocèse, ont allégué l'importance de la présence évangélique parmi les travailleurs. Or, ce groupe serait difficile à atteindre à cause d'une poussée de laïcisation, à l'heure actuelle.

Ces prêtres ont formulé un autre souhait, corollaire au premier sous certains aspects Ils ont suggéré de ne plus construire de presbytères ou de demeures réservés aux curés et aux vicaires dans les paroisses. A leur avis, trop souvent contigus à l'église paroissiale, les presbytères tiennent les prêtres isolés de l'ensemble des paroissiens. "Plus souvent qu'autrement, ces maisons deviennent des îlots dans la communauté".

Les parrains du projet souhaitent que les ministres du culte habitent des logements semblables à ceux de leurs paroissiens. Selon eux, cette initiative faciliterait les communications entre les prêtres et leurs fidèles.

N'entraînant rien de déterminant, ces deux résolutions sont considérées comme des sujets d'étude au prochain conseil presbytéral dans le diocèse. Probablement mis sur pied avant la fin de l'année, un comité aurait pour mission d'en déterminer les implications et de formuler les recommandations conséquentes à l'évêque. D'après le service de presse, il convient de voir dans ces projets l'intention du clergé de se tenir présent auprès de la société civile. Pour y parvenir, il vaudrait mieux "participer à l'activité des communautés humaines, plutôt que de créer des communautés artificielles."

Les prêtres ont aussi formulé d'autres résolutions à la journée d'études, en présence de Mgr Emilien Frenette, évêque de Saint-Jérôme. Ainsi, la formation plus poussée chez les prêtres a particulièrement retenu l'attention.

MAGISTRATURE

SUITE DE LA PAGE 3

composé de cinq ou trois juges sera investie d'une plus grande autorité et d'un prestige accru. Une telle décision aura sans doute, aux yeux de plusieurs, le même poids que si elle avait été rendue par un tribunal d'appel ;

4 — Elimination dans une multitude de cas des frais énormes d'un pourvoi en appel aussi bien que des inconvénients et des pertes souvent irréparables qu'entraîne un pourvoi en appel surtout en raison des délais inévitables qui retardent le jugement final d'une année en moyenne ;

5 — Elimination de certaines tactiques auxquelles certains plaideurs peuvent être tentés de recourir afin que leur cause soit entendue devant un juge plutôt qu'un autre en raison de la mentalité particulière à chaque juge sur un sujet déterminé ;

6 — Plus grande possibilité de continuer un procès déjà commencé en cas de décès ou d'incapacité d'un juge survenant pendant l'instance.

Encore plusieurs étapes avant que le programme d'aménagement de l'Ouest du Québec soit lancé

(de notre bureau de Québec)

QUEBEC — Il reste plusieurs étapes à franchir avant que le gouvernement du Québec ne se lance dans un programme d'aménagement de l'ouest du Québec.

On a pu penser que la visite récente dans la région de Hull d'un groupe de fonctionnaires québécois marquait le début d'une action concrète et visible pour les gens de cette région.

Or, on a su hier qu'il se fait un travail concret au niveau des fonctionnaires, mais qu'il faudra attendre encore avant de constater de visu le fruit de ce labeur.

Depuis la présentation d'un mémoire au premier ministre Johnson, il y a plusieurs mois, par le conseil d'aménagement de l'ouest du Québec, on a confié au Comité permanent d'aménagement des ressources la tâche de donner suite à ce document.

Un sous-comité a été formé à cette fin. Ce sont d'ailleurs les membres de ce sous-comité qui se sont rendus dans la région récemment pour prendre une meilleure connaissance de la région et compléter leurs informations.

Par conséquent, a-t-on fait remarquer, il reste encore plusieurs étapes à franchir. Le sous-comité devra faire rapport au CPAR, qui devra à son tour faire rapport aux ministères et au conseil des ministres.

Le pavillon des industries du Québec ne deviendra pas motel

QUEBEC, (PC) — Le pavillon des Industries du Québec à l'Expo 67 deviendra la propriété de la "Caravelle Inc.", le 1er décembre, a annoncé hier un porte-parole de cette compagnie du Bas-St-Laurent.

"La Caravelle" a été fondée en 1967 par neuf hommes d'affaires de Rivière-du-Loup et de Rimouski en vue de la construction d'un motel à ce dernier endroit.

Le secrétaire de la compagnie, M. François Côté, a expliqué hier qu'aucun choix n'a encore été fixé quant à l'utilisation du pavillon mais que la possibilité de le transformer en motel est écartée.

Le démontage et le transport du pavillon coûtera $10,000, mais son prix d'achat et celui de la reconstruction n'ont pas été révélés.

Cheminot atteint à la jambe par une balle perdue

Un cheminot du Pacifique Canadien a été atteint d'une balle de calibre .22 à la jambe, vers 2 h. 30 hier après-midi, alors qu'il travaillait près d'une gare de triage située au 10,001 boulevard Décarie.

L'accident s'est produit pendant un exercice de tir auquel s'adonnaient, près de la gare, quatre adolescents.

Les quatre adolescents ont été appréhendés quelques instants plus tard par les détectives du poste no 12 qui ont saisi l'arme pour ensuite passer à un interrogatoire en bonne et due forme.

DE L'ATLANTIQUE AU PACIFIQUE

Conférence fédérale-provinciale sur l'habitation en décembre

TORONTO (PC) — Selon le "Star" de Toronto, le premier ministre Lester Pearson a invité la semaine dernière tous les premiers ministres provinciaux à une conférence sur l'habitation et le développement urbain. Cette conférence, qui porterait principalement sur l'habitation, se déroulerait à Ottawa le 11 décembre.

Le "Star" croit savoir qu'en regard du développement urbain Ottawa proposera de créer un organisme de coordination qui, de concert avec les administrations provinciales et municipales, délimitera les nouveaux secteurs d'habitation et contrôlera la spéculation sur les terrains.

Bill sur les divorces déposé prochainement

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Lester Pearson, espère qu'un bill amendant la Loi du divorce sera inscrit "très bientôt" à l'ordre du jour des Communes. Il s'est dit désappointé cependant que la résolution précédant ce projet de loi ne paraisse pas déjà à l'ordre du jour.

M. Pearson répondait au député néo-démocrate de Winnipeg - nord-centre, M. Stanley Knowles, qui avait fait remarquer qu'un comité parlementaire a maintenant recommandé des amendements à la législation sur le divorce.

Les amendements recommandés élargissent de beaucoup le champ des motifs de divorce, qui se limite présentement au seul adultère.

Nouveau budget fédéral d'ici la fin de l'année ?

OTTAWA (PC) — M. Waldo Monteith, député conservateur de Perth, n'a guère eu de succès hier, aux Communes, lorsqu'il a tenté de savoir si la Chambre serait saisie d'un nouveau budget avant la finde l'année, en regard des circonstances économiques actuelles.

Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a répondu que le gouvernement veillera toujours à l'intérêt public et que la question d'un nouveau budget d'ici le 1er janvier est à l'étude. "S'il arrivait qu'une décision soit prise, a-t-il dit, les Communes en seront informées en temps et lieu".

A moins de circonstances imprévues, on doute cependant qu'un budget fédéral soit déposé avant le printemps prochain.

Budget de recherches réduit pour un projet hydro-électrique

WASHINGTON (PC) — Il est de plus en plus douteux que le projet hydro-électrique de la vallée supérieure de la rivière Saint-Jean, dans le nord du Maine, soit un jour réalisé en dépit de ses avantages marqués pour le Nouveau-Brunswick. En effet, le budget prévu pour l'élaboration des plans définitifs du projet de $212 millions était de $1,670,000 mais des membres du Congrès américain l'ont réduit hier à $875,000. Cette réduction, toutefois, doit encore recevoir l'assentiment de la Chambre des représentants où le projet a connu sa plus forte opposition, sous les pressions de compagnies privées d'électricité et d'autres entreprises.

Si le projet était réalisé, il serait possible au Nouveau-Brunswick d'augmenter sa production d'électricité, grâce aux barrages de Dickey et Lincoln, situés en amont. Par contre, certaines terres du Québec seraient inondées, si bien que les Etats-Unis devraient s'entendre au préalable avec le gouvernement du Québec et celui du Canada.

Libéral indépendant mais pas républicain

TRURO, N.-E. (PC) — Un des deux candidats indépendants aux élections partielles du 6 novembre dans Colchester-Hants, M. Robert Kirk, dit qu'il a refusé l'offre de se porter candidat du parti républicain du Canada et briguera les suffrages comme libéral indépendant.

Le secrétaire du parti républicain, dont le siège social est à Vancouver, lui aurait écrit que le parti "l'accueillerait avec plaisir s'il se présentait comme républicain". Cette lettre ajoutait que le parti n'est en aucune façon affilié au parti républicain des Etats-Unis, mais que ce nom a été choisi "comme étant le symbole de nos buts qui consistent à établir une république au Canada".

$20 de chaque syndiqué de GM à Ste-Thérèse pour un fonds de grève

par Claude MASSON

Les 1,700 employés syndiqués de l'usine General Motors, à Ste-Thérèse, verront leur prochain chèque réduit d'une somme de $20 qui sera versée au fonds de grève du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile (CTC-FTQ) pour secourir les ouvriers en cas de grèves éventuelles dans l'industrie de l'automobile.

La grève des 160,000 employés de la compagnie Ford s'est terminée en fin de semaine dernière, mais on prévoit qu'un arrêt de travail sera bientôt déclenché chez les deux autres grands de l'industrie automobile, General Motors et Chrysler.

La décision de prélever $20 sur la paie des employés syndiqués de l'usine General Motors n'a pas été prise par les dirigeants syndicaux du local 1163 du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile, mais bien par les 2,500 délégués du syndicat réunis à Détroit au début d'octobre.

Au début de l'arrêt de travail à la compagnie Ford, le fond de grève était d'environ $60 millions. Mais, dans l'éventualité de grèves à venir, le Syndicat a décidé d'accumuler un fonds plus important.

C'est donc jeudi et vendredi, alors qu'ils recevront leur chèque de paye, que les 1,700 employés de l'usine GM constateront le retrait. La mesure sera répétée chaque mois jusqu'à ce que toutes les menaces de grève dans l'industrie de l'automobile soient écartées.

Selon le président du syndicat des employés de GM à Ste-Thérèse, M. Maurice Roubedou, rejoint par téléphone, tous les syndiqués ont été avisés de la décision au cours d'une récente assemblée des membres.

Hier, cependant, plusieurs étaient mis au courant de cette mesure pour la première fois. Ils ont réagi avec un mécontentement évident.

Le bureau du syndicat a même été saisi de cette question au cours d'une réunion qui a eu lieu en fin d'après-midi. On a interdit l'entrée au local au représentant de LA PRESSE. On lui a de plus refusé de rencontrer le président, prétextant que la situation était bien normale et qu'il n'avait aucune déclaration à faire.

Jacques Beaudry à l'Opéra de Paris

par Pierre SAINT-GERMAIN

correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — Nouveau succès pour Jacques Beaudry: il dirigera l'orchestre de l'Opéra de Paris pour une représentation de "Lucie de Lammermoor" de Donizetti le 12 novembre. Beaudry deviendra ainsi le premier chef d'orchestre nord-américain engagé par l'Opéra de Paris.

Les vedettes de la distribution de "Lucie" seront Mady Mesple, Alain Vanzo et Robert Massard. Beaudry partira ensuite pour Bruxelles où il dirigera le 17 novembre le grand orchestre de la radio-télévision belge dans un concert symphonique qui sera retransmis dans toute la communauté radiophonique des pays francophones.

FAITES DE VOTRE MARCHÉ UNE VRAIE AUBAINE

POUR L'HALLOWEEN

A cette occasion, ayez la sagesse de la BONNE FEE et découvrez les vraies aubaines offertes au marché EXCEL. Profitez des BAS PRIX et préparez à chaque repas un vrai régal avec ces aliments de qualité offerts chez EXCEL!

SEMAINE DU
26 - 27 - 28 OCTOBRE

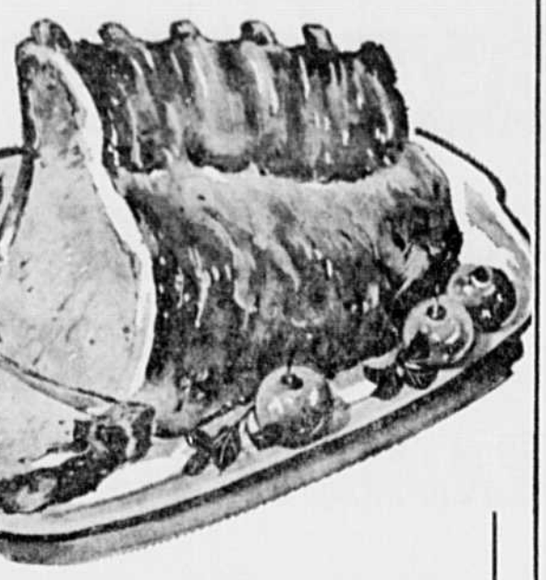

LONGES DE PORC

BOUT DU FILET	69¢	LB
BOUT DES COTES	57¢	LB
DEMI-LONGE	75¢	LB
COTELETTES	89¢	LB

EXCEL — votre marché d'alimentation par EXCELLENCE

TOURTIERES "LA BELLE FERMIERE" 69¢

PATE AU POULET 8 oz 2/85¢

SAUCISSE AU PORC Paquet 1 lb 59¢

Fruits et légumes frais — Les prix des viandes, fruits et légumes frais sont sujets aux fluctuations du marché.

LAITUE POMME E.-U. GROSSEUR 30 2/33¢

ORANGES "OUTSPAN" Gros. 138 2 DOUZ. 89¢

CONCOMBRES 'SELECT' E.-U. 3/19¢

AUTRES SPÉCIAUX CHOISIS POUR VOUS

FEVES AU LARD "PURITAN"	POT 28 OZ.	43¢
POIS A SOUPE "ST-ARNAUD"	SAC CELLO 2 OZ.	35¢
PEANUTS EN ECAILLES "EXPO" AVEC MASQUE HALLOWEEN	SAC 10 OZ.	25¢
FROMAGE FORT "CRACKER BARREL"	POT 8 OZ.	49¢
MARGARINE "BLUE BONNET"	BTE CARTON 3 LBS	1.09
MARGARINE "BLUE BONNET" YELLOW QUICK	BTE CARTON 1 LB.	39¢
BREUVAGE "OVALTINE" PLAIN — SWISS CHOCOLATE	POT 12 OZ.	75¢
POIRES DESSERT "PRESIDENT"	BTE 19 OZ.	29¢
TARTES AUX RAISINS "EXCEL"		39¢
SAVON "BREEZE"	FORMAT GEANT 10¢ DE RABAIS	99¢
PATE A DENT "STRIPE"	FORMAT GEANT	59¢
CIRE LIQUIDE CRYSTAL "SUCCES"	TIN 32 OZ.	1.19
CHIFFON J DE "JOHNSON" BLEU - ROSE	BTE 12 SERVIETTES	59¢
PAPIER DE TOILETTE "DELSEY" BLANC - AQUA - ROSE - JAUNE	ROULEAUX	6/89¢
PAPIER MOUCHOIR FORMAT HOMME "KLEENEX"	BTE 200	3/1.00

ASSORTIMENT D'HALLOWEEN DE MARQUE JEAN & CHARLES FORMAT ECONOMIQUE

MESH		69¢
GALA MIX	SAC CELLO 1 LB.	59¢
ROCKETS SWEET	SAC CELLO 101 MX	79¢
SAUCE ST-HUBERT BAR-B-Q	ENVELOPPE 24	2/55¢
CHOCO CREAM ET COCO LUNCH	12 OZ.	2 SACS POUR 69¢

EPARGNEZ

FARINE "ROBIN HOOD"	SAC 7 LBS	69¢
CROUTE A TARTE "ROBIN HOOD"	BTE CARTON 18 OZ	3/1.00
JELL-O SAVEURS ASSORTIES	BTE 3 OZ	6/59¢
JUS DE PRUNEAUX 'Welch'	BOUTEILLE 24 OZ	39¢
GRAISSE "Maple Leaf" PURE	BTE 1 LB	4/1.00
SAUMON ROUGE (SOCKEYE) "CLOVER LEAF"	BTE ½ LB	59¢
FROMAGE "VELVEETA"	BTE 2 LBS	1.39
TARTES AUX POMMES "EXCEL"		39¢
DETERGENT A VAISSELLE "SUNLIGHT"	BTLE PLASTIQUE 24 OZ	2/99¢

MAIS EN CREME "LIBBY"
MAIS EN GRAINS "LIBBY"
POIS "LIBBY"
14 OZ BOITE 4/88¢

BONI CETTE SEMAINE pour seulement $1.59 AVEC ACHAT DE $3.00

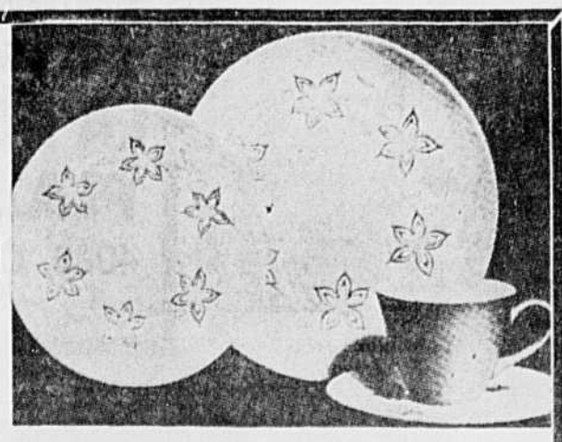

VAISSELLE "BLEU TROPIQUE" UN COUVERT 4 MCX DE
LE COUVERT COMPREND UNE ASSIETTE DE 10 PO., UNE ASSIETTE A PAIN, UNE TASSE ET UNE SOUCOUPE.

Spécial cette semaine BOL A SOUPE 39¢ ch.

les tribunaux

La Couronne a terminé sa preuve au procès pour meurtre de Kontowt

par Maurice MORIN

La Couronne a mis en preuve, hier, au procès de Michel Kontowt, âgé de 43 ans, accusé du meurtre prémédité du marchand Charles Turcot, de Mont-Laurier, 52 ans, criblé de cinq balles de revolver, le 27 octobre 1966, que l'accusé aurait déclaré au sergent-détective Jean Legault, de la Sûreté municipale, le 8 novembre de la même année, "qu'il était cuit (Kontowt)... que c'était lui qui avait tué Turcot". Le policier était alors dans la boîte aux témoins.

Le procès qui se déroule en présence de 12 jurés des Assises, sous la présidence du juge Maurice Archambault, est entré dans sa phase finale après que la preuve documentaire eut pris fin et que le président du tribunal eut décidé que cette preuve pouvait être soumise au jury. L'instruction était aujourd'hui, mercredi, dans sa huitième journée.

Me Maurice Bourassa, procureur permanent de la Couronne, a aussi mis en preuve, toujours par le détective Legault "que c'est vers 9 heures, le jeudi soir 27 octobre 1966, que Kontowt avait sorti un revolver... pis (sic) "sur" un moment dénervement, il avait tiré Charles Turcot".

Kontowt se trouvait alors au quartier général de la police, où Legault et son confrère de travail, le sergent-détective Gérard Lozeau, l'avaient conduit, pour détention, le 8 novembre 1966.

Le témoin Legault avait auparavant dit avoir eu un premier entretien avec l'inculpé, le 28 octobre et un deuxième, le 2 novembre.

On sait que le corps de M. Turcot avait été découvert, dans la nuit du 27 au 28 octobre 1966, dans son automobile que deux plongeurs venaient de "sortir" du canal Lachine, près du pont de la rue des Seigneurs.

Me Paul Aubut, avocat de la défense, a longuement contre-interrogé le témoin Legault et lui a fait dire dans quelles circonstances il s'était rendu au 400, de la rue McGill, dans les établissements de Kontowt, pour y effectuer des fouilles et y rencontrer Kontowt. C'est à l'endroit précité que le drame se serait produit.

Lorsque le corps de M. Turcot fut sorti de sa voiture, un morceau de linge lui couvrait les deux yeux, cependant qu'un imperméable enveloppait le corps de la victime et qu'un gilet de laine lui entourait le cou. Et sous la banquette avant de la voiture de la victime, il y avait un revolver, de marque Mauser, semi-automatique, de calibre 32, enveloppé dans un bas de laine.

Or, il a été mis en preuve encore, que le morceau de linge aurait été la propriété de Kontowt, de même que le revolver. Le gilet de laine, lui, aurait appartenu à la victime.

Que ce revolver, Kontowt l'avait acheté à un passant, sur la rue Notre-Dame, en 1965.

Kontowt aurait transporté le corps jusqu'au canal

Il a aussi été dit devant les jurés "que Kontowt croyait avoir tiré six balles... mais qu'il n'était pas certain; que c'est lui, après avoir placé le corps de la victime dans sa propre automobile, qui aurait fait "glisser" le véhicule dans l'eau, vers 11h.30 du soir, le 27 octobre 1966; qu'il aurait placé le revolver enveloppé dans le bas de laine lui appartenant, sous la banquette de la voiture; qu'il était revenu chez lui... avec de "grosses douleurs" dans le dos".

Toujours devant les jurés, il a été établi, toujours par le témoin Legault "que Kontowt avait insisté pour dire qu'il n'avait pas touché ni à la bague ni à l'argent de Turcot".

La jalousie ou quoi...?

Le détective Legault a aussi dit qu'un bas semblable à celui qui bouchait les yeux de la victime lorsqu'elle a été repêchée du canal, bas gris avec haut rouge, avait été découvert dans les établissements de Kontowt.

Le mobile du drame n'a pas été établi, mais il semblerait que ce serait la jalousie qui aurait porté Kontowt à mettre fin aux jours du marchand Turcot.

Car, hier, à un certain moment, il a été question d'une certaine "Yolande" qui aurait parlé à la victime peu de temps avant la tragédie; que la victime aurait attiré l'accusé dans une salle de toilette... comme pour lui faire une confidence. Puis, une fois que tous deux furent sortis de la dite salle, la jeune femme était partie.

C'est alors que Kontowt aurait traité la victime de "traître", et que dans un moment d'énervement, il serait allé quérir son revolver, l'aurait tiré; ce qui l'intéressait c'était de le faire disparaître, non pas de lui prendre ni sa bague ni son argent". On connaît le reste.

Les "outils" et les revenus de Croteau étalés en cour

L'enquête préliminaire du chiropraticien Gilbert Croteau, accusé d'avoir frustré le public d'une somme d'environ $100,000, ces dernières années, a débuté hier, devant le juge Gérard Laganière, alors que des agents de la P.P. ont littéralement étalé en cour et le contenu du bureau du prévenu, et ses revenus de 1964 à 1967.

En fait, un agent de la P.P. a déclaré que si l'on additionnait les chiffres relevés sur plus de 1,200 fiches saisies dans son bureau de la rue Saint-Denis, on en venait à un chiffre brut de plus de $90,000.

Le juge Laganière a également été mis en présence des appareils de rayons dont se servait (ou ne se servait pas, comme l'on voudra), celui qui se présenta deux fois à la mairie de Montréal, tout de blanc habillé, chaque fois.

Les choses devaient aller assez rondement pendant cet "étalage" dirigé par le procureur de la Couronne, Me Gérard Girouard.

Mais l'enquête fut subitement arrêtée lorsque ce dernier commença à interroger l'un des anciens employés du "docteur", qui n'avait pas moins de sept impressionnants diplômes accrochés dans sa salle d'attente.

Celui-ci raconta tout d'abord qu'il avait commencé à donner des massages aux clients et clientes après un simple entraînement de deux jours avec son patron.

"On leur donnait des coups sur les jambes et les bras, dit-il, et c'était censé leur faire du bien".

Mais lorsque le témoin en vint à parler de la radiographie montrée à une certaine patiente, pour lui révéler qu'elle avait une déviation de la colonne vertébrale, l'avocat de l'accusé s'objecta en soulignant que cette affaire était déjà devant les tribunaux et qu'on ne pouvait l'évoquer devant le juge sans causer un préjudice à son client.

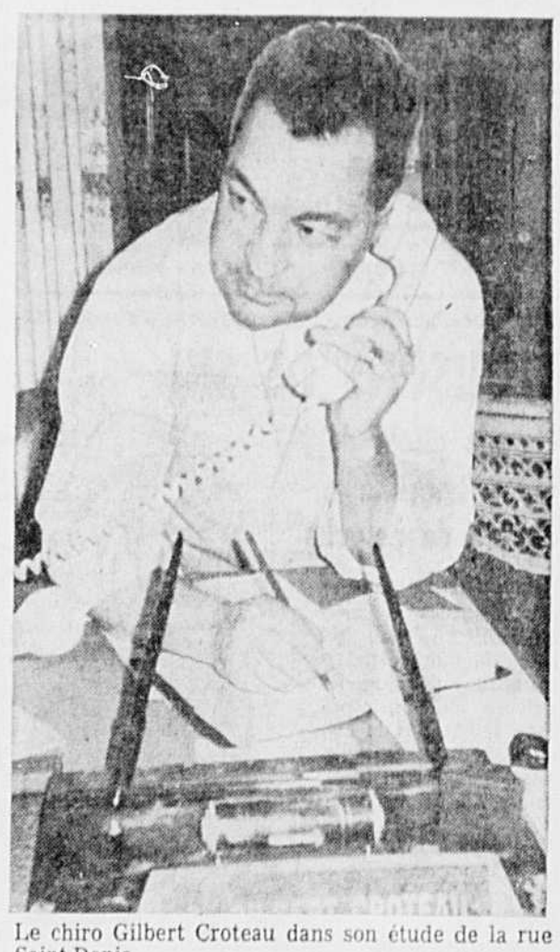

Le chiro Gilbert Croteau dans son étude de la rue Saint-Denis.

L'instruction fut alors ajournée à aujourd'hui alors que l'on tentera de démêler l'écheveau légal tissé par cette situation assez délicate.

Fausse monnaie gagnée au jeu?

Un jeune homme de 26 ans, originaire de Kitchener, Ontario, a reconnu sa culpabilité devant le juge Marcel Gaboury, hier après-midi, à l'accusation d'avoir été en possession de 17 faux billet de $5 et de six faux billets de $10.

L'accusé avait été appréhendé dans le pub anglais de la Ronde alors qu'il venait de payer "la traite" à des amis avec trois faux billets de $10 et un faux billet de $5. Les autres avaient été trouvés dans ses goussets.

Devant le tribunal, toutefois, il a dit avoir des explications à donner.

David Ariss a en effet soutenu que c'est en jouant au "bluff" avec un couple et un compagnon, dans un hôtel du centre de la ville, qu'il avait "gagné" cet argent.

Le tribunal fit toutefois remarquer au prévenu qu'il ne devait pas prendre la chance de "bluffer" avec lui.

"Car, de dire le juge, je vais faire faire enquête sur vos antécédents, avant le prononcé de votre sentence, vendredi".

Le prévenu demanda à être remis en liberté, d'ici là, mais ce fut refusé.

Institut de recherche industrielle

OTTAWA — L'université McMaster, de Hamilton (Ontario) recevra une subvention de $150,000 du ministère fédéral de l'Industrie pour l'établissement d'un Institut de recherche industrielle. C'est ce qu'a annoncé l'honorable C. M. Drury, ministre de l'Industrie.

La subvention a pour objet de défrayer le coût de la formation et de l'administration de l'Institut au cours de ses trois premières années d'existence et M. Drury ajoutait qu'on espère que l'Institut pourra se suffire à lui-même financièrement après trois ans. On l'appelle le "Center for Applied Research and Engineering Design" et il a ouvert ses portes le 1e octobre.

Ce centre est le troisième institut de recherche du genre établi dans une institution canadienne de haut savoir avec l'appui financier du ministère de l'Industrie. Les autres ont été fondés à l'Université de Windsor et au Nova Scotia Technical College, à Halifax.

ANNONCE

Voici comment empêcher LES DENTIERS de bouger

Ne soyez plus gêné ni irrité par un dentier qui bouge et bascule. Saupoudrez-le de FASTEETH, une poudre alcaline (non acide) améliorée, qui le maintiendra en place plus solidement et plus confortablement. Evitez les désagréments d'un dentier qui bouge, procurez-vous FASTEETH, à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

un très grand champagne

CHAMPAGNE MERCIER EPERNAY

IMPORTÉ DE FRANCE

En vente dans de nombreux magasins de la Régie des Alcools du Québec

Code 568 H — Brut — Code 568 I — Brut Blanc des Blancs 1959

Code 1258 — Brut, ¼ Ble.

les tribunaux

Il n'avait pas le droit de garder les pièces de monnaie perdues...

Dans un jugement unanime, la cour d'appel de la province de Québec vient de confirmer une décision rendue il y a quelques mois par le juge T. A. Fontaine, de la cour des sessions de la paix, et déclarant un jeune homme coupable de vol dans des circonstances assez inusitées.

Employé comme mécanicien par la compagnie Pepsi Cola, pour réparer les distributrices de liqueurs douces, dans la métropole, le prévenu avait apparemment pris l'habitude de garder pour lui les pièces de monnaie qui s'étaient accumulées dans ces machines, lorsqu'elles "bloquaient".

En cour, il avait déclaré qu'il croyait être en droit de garder pour lui ces argents parce qu'elles ne revenaient pas de droit à la compagnie, les clients n'ayant pas reçu de Pepsi pour leur pièce de dix cents.

Et il avait également affirmé, dans son témoignage, que plusieurs de ses confrères avaient pris la même "habitude" que lui.

En appel, le procureur de l'inculpé avait plaidé "apparence de droit", mais cette prétention a été rejetée par le plus haut tribunal de la province, qui soutient, tout comme le juge de première instance, que le mécanicien n'avait effectivement aucun droit de prendre ces sommes, si minimes qu'elles aient été.

Motion de non-lieu acceptée dans une cause d'entrave à la justice

Le juge Redmond Roche, en acceptant une motion de non-lieu que Me Jacques Laurin, avocat de la défense, venait de lui présenter, puis en acquittant un individu du nom d'Adrien Morin, âgé de 40 ans, d'une accusation "d'avoir entravé le cours de la justice", a invité la Couronne à interjeter appel de son jugement... "comme guide pour l'avenir".

Morin avait été inculpé, il y a près d'un an, devant la Cour municipale, d'avoir conduit son automobile alors qu'il avait les facultés affaiblies par l'alcool. Il s'était reconnu coupable, avait écopé d'une amende de $100, et son permis de conduire lui avait été enlevé pour une période de trois mois.

Lors de son arrestation, Morin aurait offert un billet de dix dollars à chacun des deux policiers... pour qu'aucune procédure judiciaire ne fut prise contre lui. Il avait été accusé "d'avoir entravé le cours de la justice, avait subi son enquête préliminaire devant le juge Gérard Tourangeau, de la Cour municipale, qui l'avait cité à son procès aux Assises sous l'accusation telle que portée. Plus tard, Morin avait opté pour obtenir un procès devant un juge seul de la Cour des sessions de la paix.

Ce procès s'est déroulé, hier après-midi, devant le juge Roche qui a accepté la motion de non-lieu que Me Laurin lui a présentée.

En acquittant Morin, le tribunal a déclaré, entre autres choses, ce qui suit: "Je maintiens la motion de non-lieu car je suis d'opinion que l'accusation a été mal portée dans les circonstances car, dans la rue, au moment où Morin faisait face aux agents de l'ordre, les procédures judiciaires n'avaient pas été entamées, prises..." "En un mot, a-t-il ajouté, les rouages judiciaires n'étaient pas en branle."

Accusé d'avoir distribué des films obscènes, l'accusé soutient que l'un des procès devrait se dérouler aux USA

Subissant hier l'une de ses multiples enquêtes "pendantes" dans de multiples cas de mises en circulation de photos et de films obscènes, Bernard Randolph a soutenu par le truchement de son avocat, Me Léo-René Maranda, que c'est aux Etats-Unis, et non ici, qu'on devrait lui faire au moins l'un des procès qui lui ont été intentés.

Et pour la simple raison qu'une lettre mise à la poste n'entre pas dans le domaine public, mais reste privée jusqu'au moment où elle atteint son destinataire.

Et ce n'est qu'à ce moment-là, selon Me Maranda, que l'on peut dire que son contenu est mis en circulation.

Pas avant.

Et comme, dans le cas soumis au juge Paul Hurteau, c'est dans l'Etat du Massachusetts que les deux lettres en litige avaient été adressées, c'est à cet endroit, selon lui, que l'on aurait dû porter l'accusation.

Le procureur de la Couronne, Me Bernard Bilodeau, a pour sa part soutenu que toutes les tractations préliminaires s'étaient produites à Montréal, et que c'est de Montréal que les deux enveloppes contenant chacune cinq photos-couleurs d'un caractère plutôt spécial, avaient été expédiées.

Le tribunal, pour sa part, a pris le tout en délibéré, et rendra sa décision le 28 novembre prochain.

Dans ce cas, évidemment, c'était des inspecteurs de la poste américaine qui avaient fait enquête, après avoir été mis en présence d'une circulaire offrant de telles photos et donnant un numéro de téléphone à signaler, si l'on voulait en obtenir.

Précédemment, on avait également mis en preuve que sur les instructions d'un policier provincial, un résidant de Rosemont était également entré en possession de deux films 8 millimètres, après avoir fait un appel téléphonique à quelqu'un qui se présentait comme... Randolph.

La livraison s'était toutefois faite par taxi, et même si le récipiendaire avait pris le numéro de permis de la voiture, le chauffeur n'a pas été appelé à témoigner. Ce que Me Maranda devait souligner avec emphase, pour se demander si ce témoin n'aurait pas fourni la meilleure preuve de la provenance des pellicules dont l'une est intitulée "Le Fouet".

Il a également attaqué la continuité de possession des films, à cause de différences de dates à la fois sur la bobine de métal et sur le sac de papier qui les contenait.

FAMEUSE VENTE
d'automne

Langelier Valiquette

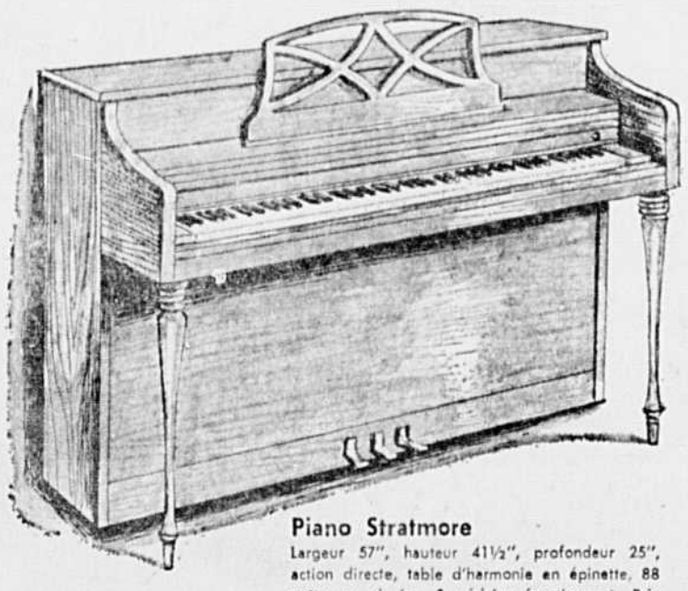

Piano Stratmore
Largeur 57", hauteur 41½", profondeur 25", action directe, table d'harmonie en épinette, 88 notes au clavier, 3 pédales fonctionnant. Prix rég. $795.00
Prix de vente **599.**
Banc **40.**

Orgues usagés

	Prix rég.	Prix de vente
Orgue Briscoe	299.00	**219.**
Orgue Electrovoice	795.00	**595.**
Orgue Electrovoice	995.00	**695.**
Orgue Magnovox	1,695.00	**1,295.**

5 ans de garantie sur les parties.
Termes faciles de paiement
1 an de garantie sur les lampes,

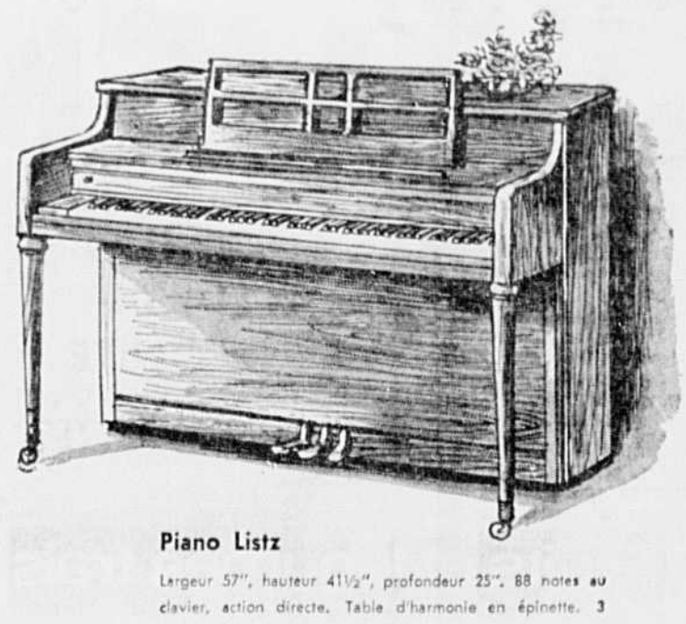

Piano Listz
Largeur 57", hauteur 41½", profondeur 25", 88 notes au clavier, action directe. Table d'harmonie en épinette. 3 pédales fonctionnant. Prix rég. $895.00
Prix de vente (banc inclus) **765.**

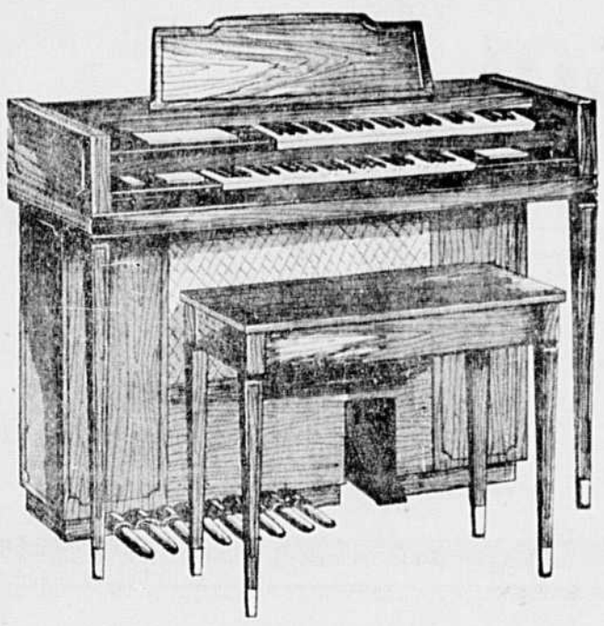

Orgue Conn Minuet
2 haut-parleurs
2 claviers indépendants, 13 notes au pédalier. Prix rég. $1995.00
Prix de vente (banc inclus) **1650.**

Piano Cameo de Kranich & Back
Piano fabriqué pour pratique, solfège et accompagnement. 64 notes au clavier. Prix rég. $599.00
Prix de vente (banc inclus) **499.**

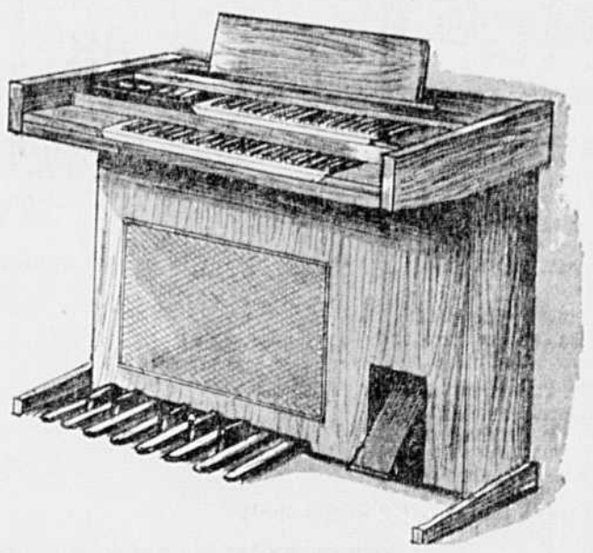

Orgue Electrovoice
1 clavier de 37 touches, 1 clavier de 30 touches, 13 notes au pédalier — Fini noyer. Prix rég. $795.00.
Prix de vente (banc inclus) **595.**

Pianos usagés

	Prix rég.	Prix de vente
Piano R.S. Williams 50" haut — 27" profond 54" largeur		**195.**
Piano Stratmore 57" largeur—37" hauteur—24" profond		**395.**
Piano Lindsay automatique 54½" hauteur—29" profond—59" largeur		**595.**
Piano Langelier 57" largeur 37" hauteur—24" profond		**695.**

Pianos neufs

Piano Sherlock Manning, 8 notes au clavier, action directe, table d'hamonie en épinette	995.00	**695.**
Banc		**40.**
Piano style colonial noyer — 88 notes, action directe, table d'harmonie en épinette, marteaux de 12 livres, hauteur 40" largeur 58½" profondeur 24"	1195.00	**825.**
Banc		**40.**
Piano Carillon Belle, fini teck — 88 notes au clavier, table d'harmonie en épinette, 3 pédales fonctionnant	1070.00	**950.**
Piano style provincial italien, fini noyer lustré 88 notes — action directe, table d'harmonie en épinette, marteaux de 12 livres, hauteur 40" largeur 58½", profondeur 24".	1295.00	**995.**
Banc		**40.**

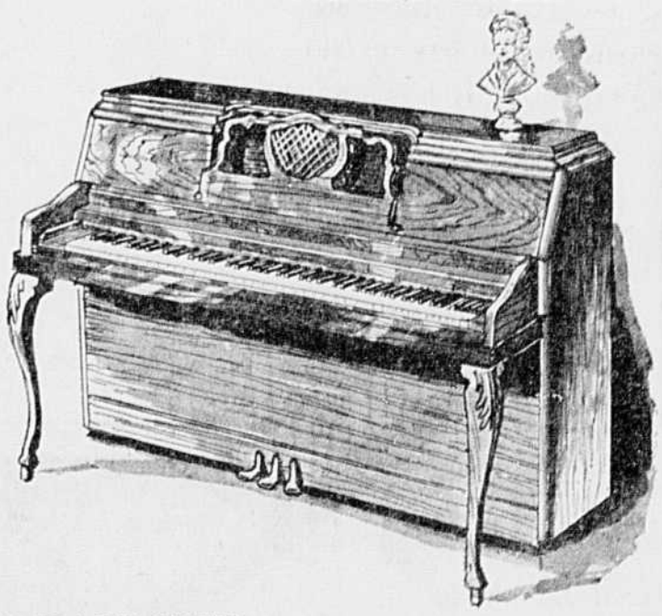

PIANO L.E.N. PRATTE
Style provincial français, fini noyer, 88 notes, action directe, table d'harmonie en épinette, marteaux de 12 livres, hauteur 40", largeur 58½", profondeur 24". Prix rég. $1295.00.
Prix de vente (banc inclus) **995.**

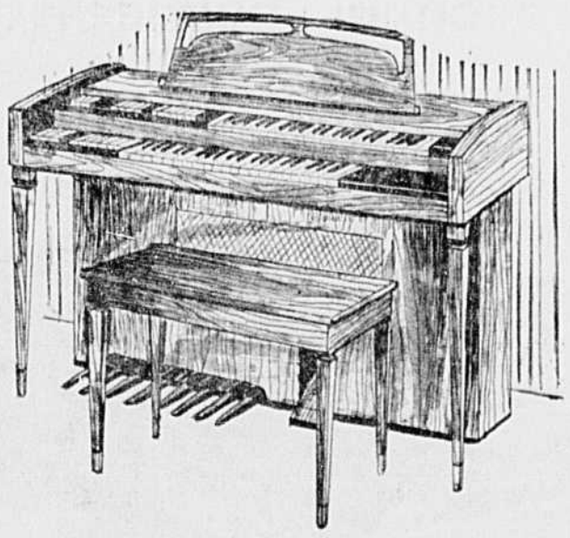

Orgue Conn Caprice
2 claviers indépendants, 13 notes au pédalier. Prix rég. $1495.00 Prix de vente (banc inclus) **1095.**

HEURES D'AFFAIRES :
Ouvert de 9.30 a.m. jusqu'à 5.30 p.m. Ouvert les jeudis et vendredis soir jusqu'à 9.00 heures.

LANGELIER VALIQUETTE LTEE
510 STE-CATHERINE EST — TEL.: 842-8811

Stationnement face au magasin ou à l'arrière

les tribunaux

Hoffman est accusé de deux meurtres

BATTLEFORD, Sask. (PC) — Une accusation de meurtre simple qui avait été portée contre Victor Ernest Hoffman, en rapport avec la mort de M. Peterson, a été changée, hier, en celle de meurtre double, en rapport avec la mort de M. et de Mme Jim Peterson.

L'accusation a été portée contre le jeune homme de 21 ans lors de l'ouverture de son enquête préliminaire, à Battleford. Hoffman a été accusé de meurtre après que M. et Mme Peterson et sept de leurs enfants eurent été trouvés assassinés dans leur maison de ferme, le 15 août.

Trois témoins de la couronne ont été interrogés par M. Serge Kajawa, de Régina, directeur des procureurs de la couronne de la province, avant que la cour ajourne pour le dîner.

Robert Hoffman, le père de Victor, a déclaré que son fils avait travaillé sur la ferme située près de Leask, à 60 milles au sud-est de Shell Lake, toute la journée du 14 août. Après le souper, Victor avait fait un somme et son père l'avait par la suite éveillé afin qu'il aille se coucher dans son lit, vers 3h.30 du matin ,le 15 août.

"J'ai entendu une auto, mais je croyait qu'elle passait sur la route," a raconté M. Hoffman. Il a dit qu'il s'était éveillé vers 7 heures du matin, et que Victor était absent à ce moment.

Questions

"Saviez-vous où il se trouvait ?" a demandé M. Kajawa.

"Non," a répondu M. Hoffman.

"A quelle heure est-il revenu à la maison ?" a demandé M. Kajawa.

"Vers 8 heures du matin . . . il conduisait notre propre auto."

Le caporal Barry L. Richards, de la Gendarmerie royale du Canada, a raconté qu'il était arrivé à la ferme Peterson vers 9h.20 du matin, le 15 août. Il avait été appelé par M. J. Lang, un voisin de la famille Peterson.

Le caporal a dit qu'il était entré seul dans la maison et qu'il avait trouvé James Peterson, couché face à terre dans la cuisine, portant seulement un caleçon. Il était alors entré dans le salon.

"J'ai d'abord remarqué un lit situé dans le coin sud-ouest de l'appartement et j'ai vu ce qui semblait une fille assez grande couchée sur le lit."

"C'était Dorothy ?" a demandé M. Kajawa.

"Oui, elle semblait être morte," a dit le caporal. "Elle portait une blessure au front et une autre juste à la lisière des cheveux."

Le policier a ensuite raconté qu'il était allé voir dans la chambre voisine du salon et qu'il y avait trouvé deux lits et cinq enfants.

"Tous paraissaient morts et semblaient avoir été blessés au front."

Vivante

Il a dit que sur un lit où se trouvaient Jean et Pearl, "j'ai vu une fillette couchée sur le ventre . . . sa tête et son épaule sortaient de dessous les couvertures. Je l'ai vue bouger. C'et le seul signe de vie que j'ai vu dans cette chambre."

Le caporal a déclaré qu'il n'avait rien fait d'autre à ce moment mais qu'il avait quitté la maison et qu'il s'était rendu en auto jusqu'à Shell Lake, à quatre milles de là, afin de téléphoner à un médecin et demander l'aide de la police de North Battleford.

A l'arrivée du médecin, tous les deux étaient entrés dans la maison, et "j'ai vu ce qui semblait être un autre cadavre, à l'extérieur de l'arrière de la maison."

"C'était les cadavres de Mme Peterson et de son bébé Larry, mort près d'elle."

Hoffman a été arrêté le 19 août, peu de temps après que la famille massacrée eut été inhumée dans le cimetière de Shell Lake.

Moniteurs de conduite automobile

Le Secrétaire de la province de Québec vient d'autoriser les moniteurs de conduite automobile à se former en corporation professionnelle, sous le nom de l'Association des moniteurs professionnels de conduite automobile du Québec.

Selon M. Louis Légaré, président de l'association et moniteur à l'école de conduite Lauzon, les buts de l'association tels que définis dans la constitution et règlements autorisés par le Secrétaire de la province seront de promouvoir les intérêts économiques, moraux et sociaux de la profession.

L'association a décidé, lors de sa dernière assemblée, d'entreprendre une campagne de recrutement à la grandeur de la province de Québec afin d'amener tous moniteurs de conduite à faire partie de l'association. Toujours selon M. Légaré, le recrutement va bon train et plus de 80 pour cent des moniteurs se sont inscrits.

LES PAQUEBOTS
PORT DE MONTREAL

ATTENDUS : le paquebot "France", de la Compagnie Générale Transatlantique, au quai de l'Anse-au-Foulon, à Québec, demain, 26 octobre, venant du Havre; le paquebot "Sylvania", de la ligne Cunard, au terminus Iberville, vendredi, 27 octobre, venant de Southampton et du Havre.

DANS LE PORT : l'"Empress of Canada", du Canadien Pacifique, au terminus Louis Jolliet.

DEPARTS : l'"Empress of Canada", vendredi, 27 octobre, à destination de Greenock et Liverpool; le "France", vendredi, 27 octobre à destination des Antilles; le "Sylvania", samedi, 28 octobre, à destination de Greenock et Liverpool.

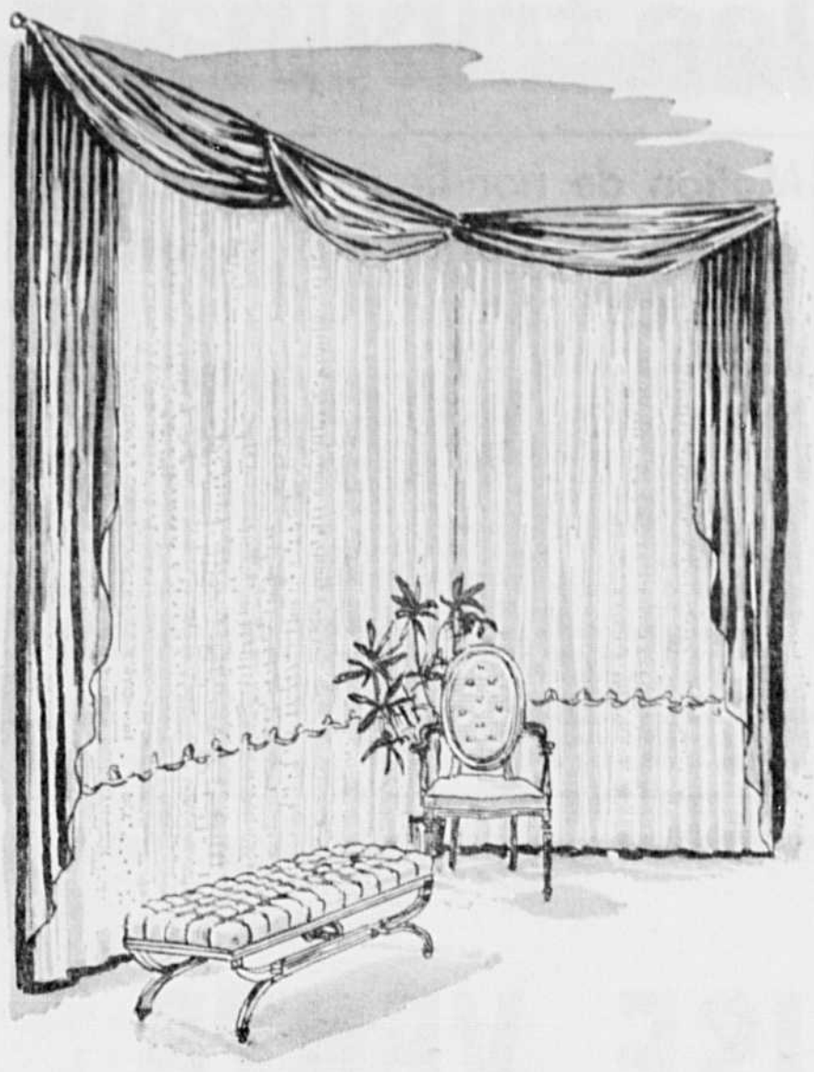

VALIQUETTE

VOILE TERGAL DE FRANCE

- Lavable
- Ne demande aucun repassage
- Ne change pas

118" de largeur — en blanc ..... 6.99 vg

Brodé, 106" de largeur — en blanc ..... 10.95 vg

Uni en blanc, 106" de largeur, avec bord cornelli au bas ..... 11.95 vg

AUSSI PANNEAUX :

Appliqué sur fond blanc — 69" x 110" ..... 11.95 ch.

Brodé sur fond blanc — 69" x 110" ..... 19.95 ch.

N. G. VALIQUETTE LTEE 510 STE-CATHERINE EST, PRES BERRI 842-8811

VENTE

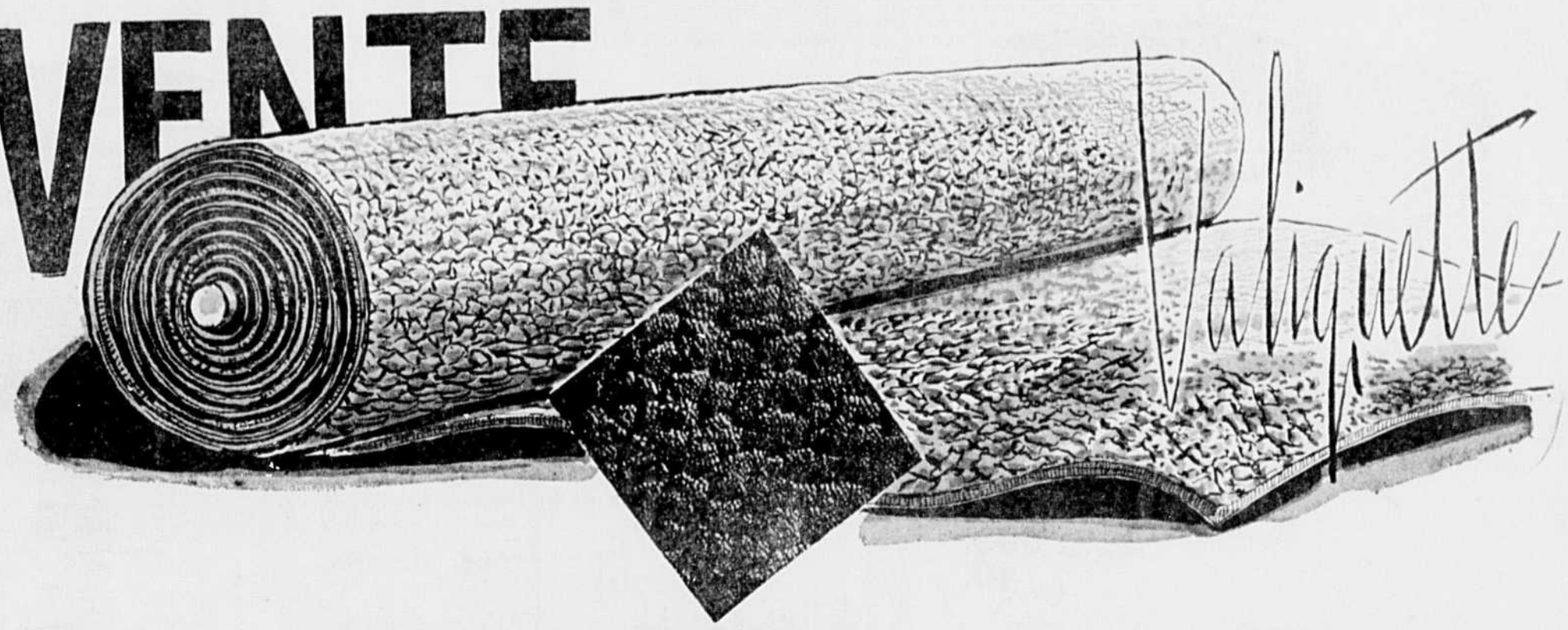

Valiquette

BROADLOOM 100% NYLON portant le certificat 501

- Largeur de 12 pieds
- Double jute au dos
- Service de mesure
- Couleurs telles que :
  - or espagnol
  - vert mousse
  - orange brûlée
  - bleu royal
  - turquoise océan
  - café

8.77 la vg. carrée

POSE ET FEUTRE INCLUS

POSE ET FEUTRE INCLUS

N. G. VALIQUETTE LTEE 510 STE-CATHERINE est, près Berri 842-8811

"POSTURE PEDIC" Sealy

Valiquette

Matelas à ressorts "Posture Pedic" extra ferme ou standard. Grandeurs régulières : 3'3", 4' ou 4'6". 79.95

Vous pouvez vous procurer aussi :
Posture Pedic Premier pour 99.95
Posture Pedic Imperial 119.95

Lit continental sur pattes "Laurel" de "Sealy". Unité de 252 ressorts, surface du matelas piquée. Grandeur 3'3" seulement. Rég. 89.50 Spécial 59.95

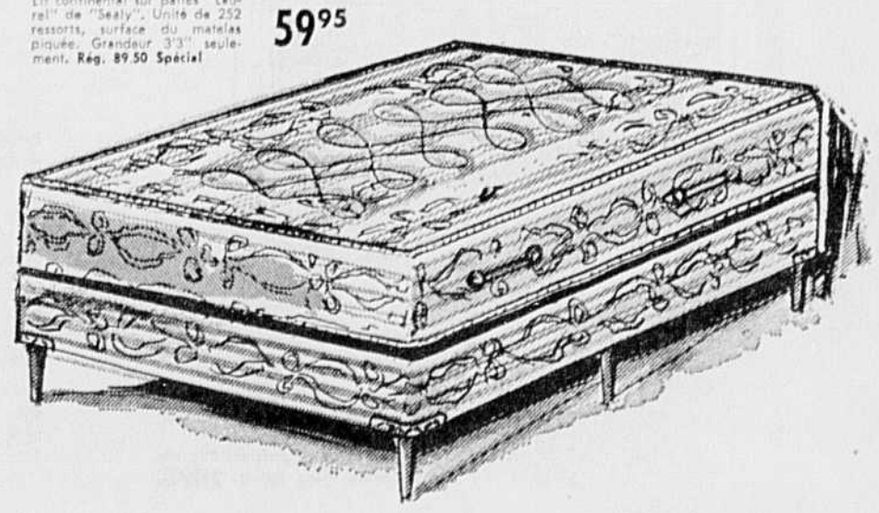

STATIONNEMENT A L'AVANT ET A L'ARRIERE DU MAGASIN

N. G. VALIQUETTE LTEE 510 STE-CATHERINE est, près Berri 842-8811

HEURES D'AFFAIRES
Ouvert de 9.30 jusqu'à 17.30.
Ouvert le jeudi et vendredi soirs jusqu'à 21 heures.

la vie féminine

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Miss France '67, Jeanne Beck

Pour Miss France '67, rien ne vaut la vie de ferme

par Michèle BOULVA

Adieu veaux, vaches, cochons... Adieu petite ferme de Saint-Pierre-du-Mont... Adieu Normandie...

Adieu temporaire cependant ! Car Miss France 1967, Jeanne Beck a bien l'intention de retourner dans son village après l'aventure incroyable qu'elle a vécue cette année.

"Je ne saurais jamais m'habituer à la vie en ville, dit-elle. J'adore la vie de campagne; on y est plus libre. Chez moi, je me lève à six heures du matin pour aller traire les 35 vaches, élever les veaux, les poules, les lapins, faire le ménage et la cuisine. Tout ce qui a rapport à la vie de ménagère, quoi !"

Ses loisirs ? Elle profite au maximum de la nature, elle pêche sur le bord de la mer. Ses projets ? Elle préfère ne pas en formuler. Se marier ? "Je n'ai pas encore trouvé, souligne-t-elle. Je ne sais pas quand ça arrivera."

Miss France est venue à Montréal, comme dans toutes les autres villes, pour apporter les messages des jeunes Normands aux jeunes Canadiens, et leur transmettre toute leur sympathie.

Parce qu'elle n'est ici que pour trois jours (elle est arrivée hier) Jeanne Beck n'aura pas le temps de voir grand chose; demain, c'est la visite au pavillon français. Puis jeudi, une excursion à Saint-Pierre, île d'Orléans, sur une ferme; elle y conduira un tracteur, comme d'ailleurs elle le fait toujours chez elle.

Les avantages d'un tel titre ? "J'ai beaucoup voyagé. Pérou, Guadeloupe, New York, et aussi à travers la France et la Corse. Et samedi je suis attendue à Namur, en Belgique, pour une soirée de la jeunesse paysanne. J'ai retiré une expérience très enrichissante puisque j'ai pu voir la vie des gens dans tous les milieux."

Avant la réalisation d'un tel rêve, Miss France n'avait jamais pris l'avion, n'était jamais sortie de Normandie. "D'ailleurs, poursuit-elle, quand je me suis rendue à Paris pour l'élection, je ne croyais pas du tout gagner."

Et maintenant qu'elle a goûté à cette grande liberté, elle espère, l'an prochain, venir à Montréal avec quelques dauphines, pour y présenter la mode française, comme elle le fait actuellement. Ensuite ? Retour à Saint-Pierre-du-Mont.

Rien ne vaut le contact personnel avec les électrices qui ne sont pas encore assez éveillées à la politique

— Mme Margaret Renwick

par Marie BOURBONNAIS

En élisant le mari et la femme comme députés, la semaine dernière aux élections provinciales, l'Ontario a créé un précédent dans son histoire politique: c'est en effet, la première fois qu'un couple siégera à l'Assemblée législative. L'ouverture de la session aura lieu en février. M. et Mme James Renwick, tous deux néo-démocrates, ont été élus, le 17 octobre, lui dans Toronto-Riverdale, elle dans Scarborough-Centre.

Ils étaient à Montréal hier pour une première visite à l'Expo, et nous avons pu rencontrer Mme Margaret Renwick à son hôtel. Pour elle c'était une première élection, pour son mari, président national du N.P.D., une réélection car il avait remporté les suffrages en 1964 au cours d'une élection partielle. Sa femme avait alors participé à la campagne en faisant du porte à porte. "J'ai dû sonner à cinq ou six mille portes", dit-elle. Et elle a recommencé pour son propre compte dans sa circonscription, tout récemment.

"Rien ne vaut ce contact personnel avec les électeurs et surtout les électrices qui ne sont pas encore assez éveillées à la politique", dit-elle. "Et quand elles le sont, elles sont retenues chez elles par les enfants. Ainsi dans Scarborough-Centre il y avait 36,000 votants ; 23,000 se sont présentés aux urnes." Mme Renwick a remporté 10,000 votes, soit 1,000 de plus que son plus proche adversaire, conservateur. "Le jour des élections, il pleuvait. Je suis certaine que bien des jeunes femmes ayant des enfants ne sont pas allées voter : le mari a voté, il est rentré à la maison après son travail, sa femme lui a servi à souper et les polls fermaient à à huit heures ; c'est beaucoup trop tôt."

"Quand nous faisons du porte à porte, les maris sont parfois très étonnés si nous demandons à voir la maîtresse de maison : comme si voter c'était leur affaire à eux et non celle de leur femme."

Mme Renwick dit avoir remarqué un changement dans la motivation du vote. Jusqu'à tout récemment on se basait surtout sur la personnalité du candidat et on lançait un gagnant dans la bataille électorale. La politique du Nouveau Parti démocrate repose maintenant sur le programme : les électeurs se libèrent du culte de la personnalité et débattent des idées, un programme. Le NPD a la même plate-forme pour tous : chaque député a fait campagne autour de ce programme : la construction d'habitations, les taxes, la manière de financer l'éducation, etc. . .

En attendant l'ouverture de la session, Mme Renwick n'entend pas rester oisive : "Déjà on m'a soumis une trentaine de cas spéciaux dont je dois m'occuper. Comme membre du Parlement, le rôle de tout député c'est de servir le peuple, de l'aider à régler ses problèmes. Ce sont surtout les femmes qui viennent à nous."

M. et Mme Renwick ont une fillette de sept ans. La nouvelle élue nous dit connaître fort bien les problèmes des travailleuses pour s'être lancée elle-même sur le marché du travail à l'âge de 14 ans. Elle a été à l'emploi d'une compagnie aérienne puis s'est occupée de promotion des ventes voyageant de l'est à l'ouest du pays pour des fabricants de tissus synthétiques.

Maintenant qu'elle a plongé dans la politique, elle entend y rester et souhaiterait voir plus de femmes s'y intéresser. Elle déplore surtout la non utilisation des talents féminins. "Mieux canalisées les énergies des femmes pourraient accomplir une révolution pour le plus grand bien public", conclut-elle.

M. Renwick sera de nouveau à Montréal lundi prochain et sera le conférencier invité à l'assemblée de mise en nomination de M. Georges Giffard, professeur à McGill, candidat du NPD dans Notre-Dame de Grâce.

Mme Margaret Renwick

Opinion de médecins sur l'avortement

TORONTO (PC) — Un porte-parole de l'Association médicale canadienne a déclaré que l'organisme présentera le 31 octobre, un mémoire sur l'avortement devant le comité de la Santé nommé par la Chambre des Communes. Ce mémoire endossera la résolution passée par l'Association à son assemblée générale annuelle qui a eu lieu en juin dernier.

Cette résolution recommandait que l'avortement pratiqué par un médecin qualifié et licencié dans un hôpital accrédité par le Conseil canadien des hôpitaux et approuvé par le comité d'avortement thérapeutique du dit hôpital soit légalisé si : la grossesse continuée devait mettre en danger la vie ou la santé de la femme enceinte ou s'il y avait danger pour l'enfant de naître avec une grave déficience mentale ou physique ou si on avait de sérieuses raisons de croire que la grossesse était le résultat d'un délit sexuel.

téléphoto PC

Première femme député à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Mme Brenda Robertson, candidat conservateur dans Riverview, reçoit une chaleureuse accolade de la part de son fils de neuf ans Doug, après la nouvelle de son élection hier comme première femme député à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Nécessité d'établir des centres de recherches sur l'emploi féminin

Soutenant une résolution de la 48e Conférence internationale du Travail, le Comité des Femmes de la Confédération internationale des Syndicats libres (C.I.S.L.) a insisté sur la nécessité d'établir dans les divers pays des centres de recherches sur les possibilités offertes aux travailleuses dans tous les domaines de l'emploi. Le Comité, qui s'est réuni les 5 et 6 octobre 1967, à Bruxelles, s'est prononcé en faveur de ce projet pour autant que les organisations syndicales, habilitées à défendre les intérêts des travailleuses, puissent participer aux travaux et programmes des centres envisagés.

Le Comité consultatif C.I.S.L./S.P.I. pour les Questions de la Femme au Travail, a discuté de l'égalité salariale hommes-femmes dans les six pays de la Communauté économique européenne. Il a relevé l'importance d'une action coordonnée des syndicats sur le plan de l'Intégration européenne afin d'obtenir pour les travailleuses de la future Europe au moins les mêmes garanties que celles prévues dans les différentes législations nationales et les traités actuels des institutions européennes.

A l'heure où le nombre des femmes, mariées et au travail, ne cesse d'augmenter dans les divers pays, le Comité s'est inquiété de l'adaptation des programmes syndicaux en faveur des femmes aux problèmes propres des travailleuses ayant des responsabilités familiales.

Mlle Lucile Malo de nouveau attachée à l'Université de Montréal

Mlle Lucile Malo qui au début de 1966 quittait après 14 ans, le service des relations extérieures de l'Université de Montréal pour rejoindre la délégation générale du Québec, à New York, comme attachée de presse vient d'être de nouveau attachée au service de l'Université. Dans ses nouvelles fonctions, elle s'occupera d'accueillir les nouveaux professeurs, de fournir à tous les membres du personnel enseignant les renseignements relatifs aux bénéfices marginaux et de tenir à jour les dossiers du corps professoral. Son bureau est situé au secrétariat général.

Une formule qui connaît un succès foudroyant !

COURS DE MAQUILLAGE A DOMICILE

offert par les

"MANNEQUINS VOLANTS, LTEE"

sous la direction

Suzanne Saint-Pierre et Ginette Thibert

à toutes les résidentes de Laval et à celles de Montréal et sa banlieue.

Pour toute personne intéressée, il suffit de réunir chez elle cinq femmes (minimum) ou huit (maximum) désireuses d'obtenir, au coût de trois dollars seulement, un cours d'une durée de trois heures, soit de 8 h. à 11 h. p.m. Quant à la personne qui groupe les invitées, ce même cours, lui sera donnée absolument gratuitement.

Les sujets traités sont fort multiples. L'art du maquillage est enseigné par des expertes en la matière.

L'équipe des "Mannequins Volants, Limitée" est déjà bien connu pour les cours de charme et maintien qu'il donne depuis un certain temps.

Pour tous renseignements concernant ces cours et les soirées où l'on peut retenir les services d'une spécialiste en maquillage, on peut communiquer avec la responsable du service concerné, Mme Denise Drosky, en composant ce numéro de téléphone :

669-1575

LA JAMBE PROLONGEE

Thème 1 : S'étire jusqu'à la hanche. La botte par excellence. 3-saisons. Fait comme un gant. Noir ou blanc, en chevreau genza. De France. $50.

Thème 2 : Botte d'hiver serrée, à zip, à élastique. Hanche mi-cuisse. Choix de modèles et couleurs. **$47.95 et plus.**

Thème 3 : Botte cache-genou, 2-saisons en vinyle extensible. 5 tons. 17.95

Thème 4 : Pour le soir, la botte genre bas élastique cache-genou. En noir, argent ou or. $41.95

French SHOES

1172 ouest, rue Ste-Catherine 866-7017

Promenade Place Victoria 866-8309

et aussi chez BOUTIQUE JEUNESSE 1230 ouest, rue Sainte-Catherine 866-3143

QUOI DE KNACK ?

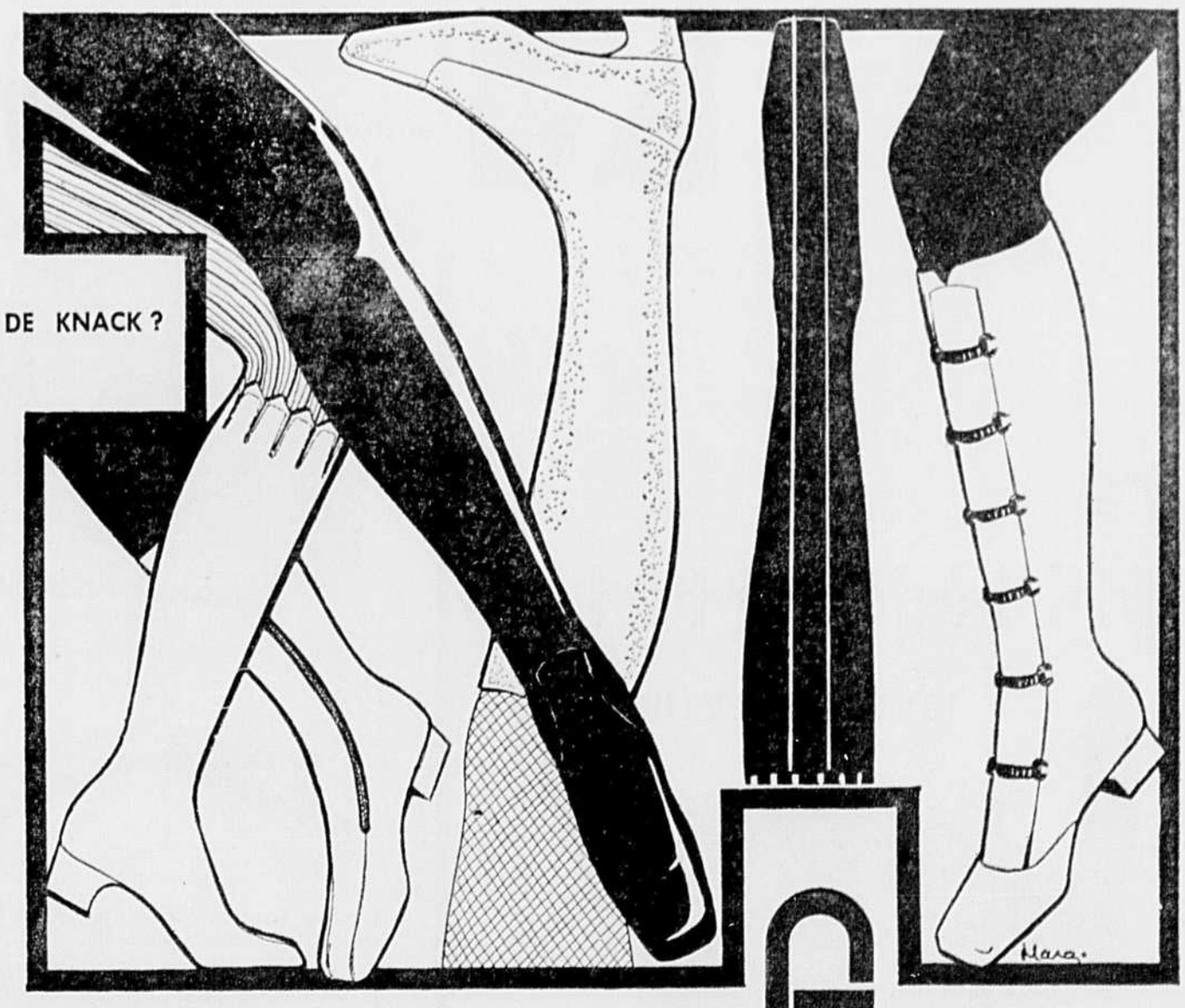

LES BOTTES MOULANTES

Venues par air, par mer, etc., les "68" sont là, chez Frad's. En grande première. Toutes minces et souples. Elles galbent la jambe tout comme une deuxième peau. Elles vont partout, avec tout.

de gauche à droite :

One : hauteur genou. Un ajustage parfait et réussi grâce au bas extensible intérieur. Autre facteur : des soufflets élastiques ornant l'ourlet. C'est une botte trois saisons à bout équarri ultra-élégant et talon bloc. Chevreau noir ou brun. Suède noir. D'Angleterre. $52.95

Due : mi-mollet. Zips parallèles tout le long du devant. Elégant bout carré. Talon anguleux. Chevreau noir, brun ou argent. Suède vison. D'Italie. $25.95

Trois : la botte des bottes, en souple chevreau extensible s'étirant... jusqu'au haut de la cuisse et s'enfilant comme un bas, sans glissière, ni attache. Bout carré et talon militaire. En noir seulement. De France. $50.00

Four : en primeur, la chaussure-bas élastique couvre ou non le genou et s'enfile comme un bas. Bout carré. Gros talon nouvelle hauteur. Or, argent ou noir. D'Angleterre. $38.95

Cinque : Botte d'hiver, magnifiquement proportionnée. Zip pour ajuster. Chevreau en maintes couleurs. D'Italie. $32.95

Six : hauteur genou. Botte moulante à ferrure, avec zip, bout équarri et talon bloc. Buffalo brun, noir ou beige. Par Christina du Canada. $35.95

Frad'S SHOE SALON

1330 ouest, rue Sherbrooke
(A l'ouest de De la Montagne)

842-4934

Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

Stationnement gratuit

Carte Credico/American Express

Notre coloriste "Oréal de Paris" se fera un plaisir de choisir une teinte qui vous embellira

Consultation sans frais

Permanentes "Oréal de Paris" rég. $25 — maintenant $15.

WANNER'S

1194 ouest, Ste-Catherine 866-7636

Conférence nord-américaine sur l'éducation des adultes

Au Mexique, tous les espoirs se tournent vers la jeunesse

"Il semble souhaitable d'examiner notre position, celle des Mexicains, dans le contexte des pays d'Amérique latine et, en même temps, d'exprimer notre pensée sur la signification des problèmes qui nous sont communs, image qui ne laisse pas d'être difficile à préciser.

M. Manuel J. Bravo, délégué du Centre national de productivité de Mexico, était le conférencier invité hier soir, au cours d'un dîner groupant les 150 spécialistes réunis à Montréal dans le cadre de la conférence nord-américaine sur l'éducation des adultes. Ces spécialistes représentaient le Mexique, les Etats-Unis, le Canada français et le Canada anglais.

Abordant le problème de l'éducation, M. Bravo a souligné que tous les espoirs, au Mexique, se tournaient vers la jeunesse. C'est une idée courante, chez nous, a-t-il dit en substance, que la responsabilité des éducateurs est de faire leurs ces grandes aspirations, d'associer à la vigueur et à la décision passionnée des jeunes toute la valeur que peut avoir la maturité et l'expérience.

Il a poursuivi en se demandant si les éducateurs ne restaient pas en arrière, si leur capacité de compréhension ne devient pas insuffisante et si "en s'appliquant à perfectionner la connaissance des différents domaines du savoir, la vision totale ne leur échappe pas."

Selon M. Bravo, l'organisation sociale du futur n'aura de sens que si elle est nourrie de nouvelles dimensions philosophiques qui surpassent celles qui, actuellement, justifient les frontières limitatives de la compréhension humaine. Il a poursuivi en disant que la Conférence nord-américaine de l'Education des adultes donne à chacun l'occasion de réfléchir sur la participation à la réalisation des valeurs de l'humanité comme cause fondamentale et déterminante d'un progrès économique et social d'une signification universelle.

M. Bravo a décrit les Mexicains comme : a) un peuple pacifique, épris du droit de liberté et du droit que devrait posséder chaque peuple de décider des formes de gouvernement qui lui conviennent le mieux; b) comme un peuple religieux qui ne doit pas oublier la reconnaissance de la technologie; c) comme un peuple agricole dont un peu plus de la moitié de la population se consacre à l'agriculture et à l'élevage et qui ne perd pas de vue l'urgente nécessité de développer une structure industrielle adéquate.

"Nous sommes actuellement, a rappelé le conférencier, une nation de 45 millions d'habitants répartis dans une proportion presque égale : population urbaine : 55 pour cent, population rurale : 45 pour cent. Nous atteindrons, en 1980, le chiffre de 72 millions d'habitants, avec deux tiers de population urbaine et un tiers de population rurale."

Au Mexique, l'éducation dans les écoles primaires est gratuite. Dans l'ensemble, un étudiant universitaire ne paie pas plus de $30 par année pour ses frais de scolarité.

Dans un effort pour stimuler l'intérêt dans le domaine scientifique, les écoles secondaires introduisent de nouveaux matériels pédagogiques conçus pour familiariser les élèves avec l'extraordinaire accumulation de la connaissance scientifique et du progrès technologique. Actuellement, la population scolaire est d'environ 135,000 personnes. Les indices de comportement du courant scolaire indiquent qu'en 1980, le Mexique comptera 700,000 étudiants, c'est-à-dire une augmentation de plus de 500 pour cent. La part la plus élevée du budget — un peu plus de 25 pour cent — est destinée à l'éducation.

Mais le grand dilemme du Mexique, dilemme des pays d'Amérique Latine, est celui du sous-développement. "On a beaucoup écrit et beaucoup discuté, a souligné M. Bravo, quant aux formules pour vaincre ce sous-développement. Dans notre cas, l'**Amérique latine est aujourd'hui un problème de 245 millions d'habitants et sera en l'an 2,000, un problème de 600 millions d'habitants. L'an 2,000... c'est dans 30 ans.**"

M. Bravo a déploré le fait que le Canada soit si peu connu des Mexicains.

A partir d'un moment de volonté ferme, on peut cesser de fumer

TORONTO (PCf) — Si vous voulez arrêter de fumer, dites-vous : "eJ choisis de ne pas fumer aujourd'hui". Si vous le dites, y croyez et vous aidez un peu en changeant quelques autres habitudes tout en tentant de vous débarrasser de celle du tabac, vous devriez pouvoir y arriver.

Telle est l'idée de base qui inspire un plan de cinq jours mis au point par les Adventistes du Septième jour pour aider les gens à cesser le fumer.

Le révérend L. E. Dasher a appliqué ce programme à Toronto et à Montréal.

"Certaines gens viennent un soir ou deux, voir si nous pouvons leur donner une formule magique, dit-il. Il n'y en a pas : environ 80 pour cent abandonnent le tabac durant ces cinq jours et, d'après des vérifications que nous avons faites, environ la moitié de ceux-là ne le reprennent pas."

Le programme comprend des films, entretiens, une fraternité et la thérapie de groupe. Les Adventistes ont un numéro de téléphone qu'il suffit d'appeler pour recevoir un message d'encouragement enregistré. Mais l'essentiel du programme consiste en recettes pour s'aider soi-même. Les Adventistes veulent faire disparaître l'habitude de la nicotine parmi les membres de leur secte, mais, comme le dit M. Dasher, il ne s'agit pas de faire du programme, appliqué en dehors du groupe religieux, un moyen de recrutement de fidèles.

Pas par la crainte

"Nous considérons le tabac comme un danger à la santé mondiale. Ceux qui ont lancé ce programme ont cru bon de contribuer au bien-être mondial.

Il a confié qu'en parlant aux groupes, les médecins et lui-même ne doutent pas un instant de l'influence de la cigarette sur l'incidence de cancers du poumon, de malaises cardiaques et d'autres maladies sérieuses quoique moins connues. Les entretiens et les films ne visent pas à les forcer à abandonner leur habitude. Si cette tactique réussissait, dit-il, ce ne serait probablement que de façon temporaire. On tâche plutôt de leur faire accepter et reconnaître l'idée que fumer peut leur être dommageable.

"Nous croyons qu'il faut un excellent motif pour arrêter de fumer. Autrement, on se leurre.

"Nous conseillons aux gens de se dire : 'Je choisis de ne pas fumer' plutôt que de se faire une promesse. Nous croyons que les gens obéissent à un choix. S'ils brisent une promesse, ils se sentent coupables."

On propose certains changements d'habitudes pour cette période de cinq jours et pour aussi longtemps que ce sera utile.

"Evite de thé, le café et l'alcool, tous asociés à l'habitude de fumer." M. Dasher soutient que le thé et le café sont des stimulants qui aiguisent le désir de fumer. La réputation de l'alcool comme affaiblisseur de volonté est bien connue.

"S'il vous faut des trucs, prenez-les. Nous conseillons aux gens de tenter de résister une minute à la fois à une envie irrésistible. Dites-vous 'Je choisis de ne pas fumer durant 60 secondes' et recommencez ainsi jusqu'à ce que le plus fort de la tentation soit passé."

Pour certaines gens qui cessent de fumer, le danger est de prendre du poids. M. Dasher dit ne pas trop s'en faire à ce sujet jusqu'à ce que le gros de la bataille soit terminé.

VOTRE AGENT DE VOYAGE DE CONFIANCE

ALFRED GAGLIARDI

6900, rue ST-DENIS (près Bélanger) 271-6900

1967 – l'année des beaux voyages

CROISIERES AUX ANTILLES

Départ de New York tous les samedis. Les prix sont en dollars canadiens

6 JOURS — BERMUDES $159
6 JOURS — NASSAU $179
7 jrs - BERMUDES, NASSAU $189
7 JOURS — NASSAU $206
10 JOURS — ANTILLES $289
14 jrs - sur le "FRANCE" $475

Sur l'OCEANIC DEPART TOUS LES SAMEDIS — 7 JOURS $210

3 SEMAINES A PARIS TRANSPORT PAR AVION $331 TRANSFERTS, HOTELS & VISITES

Club Méditerranée AGADIR — MAROC (extension Paris) avec AIR FRANCE — 2 SEMAINES AVION, HOTEL, REPAS TOUT COMPRIS $586 CAN.

7 jours à l'hôtel "Les Alizés" GUADELOUPE DANS LES ANTILLES FRANÇAISES avec Air France TRANSPORT, HOTEL, REPAS $351 CAN.

MIAMI BEACH 1 semaine avec 2 repas $54.25

Billet excursion (21 jrs) $154 can.

MONDIAL AVIOMAR

445 OUEST, RUE JEAN-TALON — 274-7595

Les deux bureaux sont ouverts de 9 a.m. à 9 p.m. du lundi au samedi

ROBE-PULLOVER EN TRICOT GRENU

$10

Faite en fibre d'Acrylique extensible qui se lave à la main ou la machine. Long fuseau à manches raglan avec galon de fantaisie au cou et aux manches. Choix de rouille, vert émeraude, bleu-roi ou noir. Se porte avec ou sans ceinture-cordon. Tailles : petites (10-12), moyennes (14-16), grandes (18).

Téléphonez chez Ogilvy, 842-7711
S.V.P. Pas de commandes postales

OGILVY, La Bagatelle, Rez-de-Chaussée et à Fairview - Pointe-Claire

OGILVY

La nouvelle vague...

adore les toasts; demandez à POM d'être votre boulanger ! POM vous offre le choix le plus vaste : 29 variétés de pain. Faites des toasts avec du pain blanc tranché POM D'OR, du pain de campagne, du pain entier, du pain de seigle, du pain français. Les muffins à l'anglaise POM sont délicieux aussi, le matin, bien grillés ! Goûtez les produits POM !

Nous faisons plus de produits délicieux que toute autre boulangerie à Montréal.

Les boulangers POM

HARRISON BROTHERS LIMITED

IMPORTED FROM SWITZERLAND

REMARQUEZ CE SYMBOLE QUI IDENTIFIE LE VÉRITABLE FROMAGE FONDU GRUYÈRE D'ORIGINE SUISSE

Beauté du teint

On trouve que le secret d'enjolivement du teint réside dans la saturation de l'épiderme avec un nouveau genre d'huile tropicale hydratante. La peau reprend immédiatement une saine fraîcheur alors que les délicates rides et les imperfections s'effacent doucement. Ce traitement d'imprégnation avec l'huile d'Olay humidifiante est recommandé par les conseillers en soins de la peau, qui suggèrent qu'on l'utilise chaque jour comme poudre de base pour donner au teint une beauté qui durera toute la journée. Votre pharmacien vous aidera à vous en procurer une provision pour vos besoins personnels.

...Margaret Merril.

Quoi... vous pincez encore?

C'EST BIEN CELA!... Tout en souhaitant éviter un jour cette corvée douloureuse qui prélève sur votre temps libre, et qui est toujours à recommencer, vous êtes là à vous pincer encore. Et entre chaque pinçage, comme si rien n'était, d'autres poils superflus surgissent.

Pourquoi donc ne pas proclamer, ces jours-ci, votre "Jour d'Indépendance," le début d'une vie libre de poils superflus? Téléphonez à la clinique Gregory System et prenez rendez-vous pour vous faire enlever, sans frais ou obligation, quelques-uns des poils qui vous incommodent le plus. Vous verrez alors comment la science a résolu définitivement votre problème. Les techniciennes Gregory ont été entraînées par la plus vaste organisation d'experts en épilation permanente au Canada. Avec une habileté inouïe, selon la partie à épiler, elles parviennent souvent à éliminer en une heure plusieurs centaines de poils superflus. L'épilation est sans douleur, de toute sécurité et les poils ne repoussent jamais plus. Vous avez la certitude qu'après l'épilation, aucune trace ne restera sur votre peau. Grâce à la rapidité de la nouvelle méthode Gregory, le prix de l'épilation a pu être baissé au niveau de toutes les bourses.

Téléphonez donc tout de suite pour fixer le jour et l'heure de votre traitement d'essai gratuit!

gregory system

CLINIQUE D'EPILATION RADICALE

Heures : 10 a.m. à 7.30 p.m. — Samedis : 9 à 2

EN VILLE: 301 Edifice Dominion Square 1010 ouest, rue Ste-Catherine En métro, arrêt Peel — Tél. 861-9741

SNOWDON: 5253 boul. Décarie (à côté du Théâtre Snowdon) — Tél. 481-3522

PLAZA ST-HUBERT: Suite 300-301, 6339, rue St-Hubert — Tél. 272-9664

SOLDE DE LITS CONTINENTAUX

Rég. 99.50 à 149.50

$59 complet

Nous comptons 141 lits de marque United, Singer, Giddings et St-Louis... cette collection comporte toutes les largeurs régulières : 36", 39", 48" et 54" mais non dans chaque marque ou motif.

Pour ces raisons : veuillez commander par largeur seulement. Chaque lit comprend un matelas et un sommier-caisse sur pattes de bois.

Ecrivez ou Téléphonez chez Ogilvy, 842-7711

OGILVY, Lits au Troisième

OGILVY

Solde :

EPAIS TRICOTS ANGLAIS

Rég. 19.50 à 39.50

9.75 à 19.75

Echantillons et modèles discontinués de fameux tricots Jaeger. Pullovers à col rond ou en V et cardigans. Pure laine et laine Shetland. Tresses et côtes ou motifs variés. Teintes unies, ou combinées. Petites, moyennes et grandes tailles.

S.V.P. Pas de commandes postales ou téléphoniques

OGILVY, Boutique pour Hommes, au Rez-de-Chaussée

OGILVY

LES PLUS BELLES PIÈCES DE L'ARTISANAT DE L'INDE

Les travaux d'artisanat et les tissages à la main ont une place importante dans l'économie de l'Inde, fournissant de l'emploi à des millions d'artisans; ils sont de plus en plus en demande sur les marchés américain et européen. Leur principal attrait réside dans leur grande variété qui satisfait tous les goûts, l'Inde offrant des tissus d'artisanat renommés dans le monde entier: saris tissés main en coton et soie, blouses, pièces de tissus, vêtements réversibles coton et soies, robes unies ou imprimées, foulards unis, imprimés main au pochoir, quadrillés et rung rung, tussars légers, moyens ou épais, foulards pour hommes, couvre-lits, napperons, tous aux couleurs exotiques et aux motifs exquis. L'artisanat offre des tapis tissés, des namdas aux motifs ravissants et dans des dimensions variées, des statuettes en redwood, des éléphants en bois de rose, de magnifiques jouets et poupées, des articles en papier mâché peint, des tabourets en laiton, des articles en bois de santal, des bijoux de types variés en lacque et en argent, et nombre d'autres articles fabriqués sous vos yeux, illustrant l'expertise et l'adresse des artisans.

Ces articles et tissus d'artisanat sont exposés au pavillon international et se vendent au détail à la

Boutique Sona of India

adjacente au pavillon indien sur l'île Notre-Dame de l'Expo '67 ainsi qu'à la BOUTIQUE permanente SONA, au 1, Place Ville-Marie

Kierans pourrait bien se lancer en politique fédérale

A la suite de la publication, hier même, de son nouveau livre, Eric Kierans, jadis ministre de la Santé dans le Cabinet Lesage, subira des pressions beaucoup plus fortes de la part de ceux qui souhaitent voir évoluer sur la scène fédérale cet homme politique ultra dynamique.

L'ouvrage en question, "Challenge of confidence : Kierans on Canada" — le titre traît une confiance en soi qui constitue un défi — présente moins une analyse des problèmes contemporains qu'un programme électoral à l'usage d'un homme politique d'envergure nationale. Il n'est pas inconcevable — encore qu'on ne puisse pas le prévoir à ce jour — que l'auteur se serve lui-même des idées fort attrayantes qu'il a énoncées comme éléments de base d'une future candidature, non seulement à un siège fédéral, mais au poste de chef du parti libéral du Canada.

Dans la course au leadership de ce parti, l'ancien directeur de la Bourse de Montréal apporterait, en y prenant part, un élément qui en est encore absent : la présence d'un homme politique enthousiasmant, qui manifeste des tendances nettement radicales et qui dispose dans le Canada français moderne d'une base solide. Sa candidature, si elle se matérialise, serait vraisemblablement acceptée par l'aile progressive du parti (qui a déjà eu Walter Gordon à sa tête) mais la bureaucratie, l'establishment libéral la repousserait.

Il a dédié "Kierans on Canada", et cela apparaît significatif, "à ceux qui oeuvrent en faveur d'un véritable gouvernement fédéral au Canada". Tous ses écrits reflètent nettement une position nationaliste aux dimensions canadiennes qu'on peut délimiter et définir clairement.

Selon sa conception, un Canada idéal serait "un Canada dans lequel on reconnaîtrait et respecterait partout les droits d'un partenaire égal, quant à la langue et à la culture propres à ce partenaire".

Il favorise un statut particulier pour le Québec, à l'intérieur de la Confédération, et il indique dans quelles conditions ce changement devrait s'opérer. A ce sujet il n'épargne pas Ottawa qui se replie sur lui-même. "Lorsque le gouvernement fédéral tente de prendre de l'expansion en s'appropriant des juridictions qui appartiennent aux provinces, écrit-il, il va à

Peter NEWMAN à OTTAWA

l'encontre des idées, des buts qui ont déterminé l'établissement de la Confédération, il nie le principe même du fédéralisme."

Eric Kierans n'est pas de ces hommes que l'on "dompte" facilement. Il appartient à une race de fauves qui vient de surgir dans la jungle politique. Il se sert d'idées pour combattre. Intellectuel engagé, il détonnerait décidément dans la ménagerie bien domestiquée où se perpétuent les traditions du leadership libéral.

En combattant victorieusement au sein de son parti provincial au nom du principe de l'unité nationale, à laquelle il tient morbicus, le président de la Fédération libérale du Québec a acquis, en réalité, une stature nationale. S'il n'a pas encore fait connaître ses intentions quant à une éventuelle carrière à Ottawa (si tant est qu'il y songe) : si on ignore le rôle qu'il pourrait être appelé à y jouer, il reste que cet ancien professeur d'économie, qui n'a rien d'un cachottier, doit se rendre compte que la lutte qu'il vient de livrer à René Lévesque a mis fin, virtuellement, à son rôle de politicien d'envergure provinciale.

Dans les structures du nouveau fédéralisme que préconise Kierans, les prérogatives fédérales et provinciales seraient réparties en fonction de la production et de la distribution. Des mandataires que le corps électoral délégerait à Ottawa relèveraient tous les moyens et toutes les techniques susceptibles d'augmenter nos richesses, de même que les politiques propres à promouvoir notre croissance économique. Aux gouvernants provinciaux reviendrait la tâche de percevoir et d'employer adéquatement les revenus du pays (sauf lorsqu'il s'agit de secteurs qui relèvent nettement du fédéral).

Du fait que chaque province exercerait à sa façon ses droits propres dans sa propre sphère, des statuts particuliers s'en suivraient probablement, dans la réalité concrète. Dans la gamme de ces statuts apparaîtrait d'abord celui du Québec, province qui assumerait en totalité l'entière responsabilité de ses priorités sociales. Kierans estime que 30 p. 100 des revenus provenant des impôts particuliers et collectifs (compagnies) — et non 100 p. 100, ce que réclame Johnson — suffirait à chaque province pour faire face à ses obligations financières.

Bien que chaque page de son petit livre soit marquée au coin du radicalisme (de par le caractère abrupt des réformes proposées), l'auteur s'oppose néanmoins carrément au socialisme, pour le Québec, en particulier.

"Le socialisme ne peut constituer une solution aux problèmes du Québec, opine-t-il, parce que l'économie de cette province n'est ni stagnante ni lente à changer. Or, le socialisme est le dernier espoir de sociétés que le progrès n'affecte pas, ou qui ne se soucient pas du bien-être des citoyens. Tel n'est pas le cas du Canada ni du Québec, aujourd'hui. Le socialisme ralentirait le progrès, la croissance, chez nous. Alors l'émigration resterait la seule route possible vers une amélioration de notre sort."

L'économiste et homme politique, d'autre part, prêche en faveur d'une politique de "nationalisme économique de caractère positif" pour le Canada. Il attend d'une telle politique qu'elle vise primordialement à notre modernisation ; mais cela exigera du Canadien des sacrifices, "sacrifices qui s'imposeront pour relever le prestige du Canada et légitimer une plus grande fierté nationale". Sur ce plan, il rejette carrément toute législation de genre punitif ou discriminatoire, tout en recommandant qu'on fasse dans les lois canadiennes maintes modifications spécifiques susceptibles de domestiquer, de "canadianiser" l'économie de notre pays.

Un des chapitres les plus stimulants du livre a trait à la conception de l'auteur d'une corporation financée par le gouvernement fédéral, en vue de favoriser le développement du Canada. L'idée d'un tel organisme l'enthousiasme, mais il entend bien qu'il soit financé strictement à même les fonds du gouvernement et qu'il investisse "fondamentalement à la façon d'un intermédiaire, en recherchant des buts de tout repos, au point de vue sécurité, dans des entreprises ou bénéfices desquelles la communauté des investisseurs a déjà fait suffisamment de placements pour assurer une masse de profits adéquate ("equity"), ainsi qu'un financement adéquat des bons ou actions".

La phrase splendide qui termine l'ouvrage de Kierans nous indique, en quelques mots, la mesure, le poids, la qualité de son auteur, en tant que "valeur" au plan de la politique nationale : "Le défi qui nous est lancé en est un de confiance — de confiance en nous-mêmes, en nos ressources, en nos objectifs nationaux. Forts de cette confiance, à l'épreuve de toutes les pressions extérieures et de nos conflits, de nos différends internes, nous nous réaliserons une fois pour toutes, catégoriquement, et en tant que Canadiens."

Le Canada vu par Kierans est une créature saine mais dont la volonté est paralysée

par Olivier Marchand

Dans un petit livre, qui vient de paraître simultanément en français et en anglais, M. Eric Kierans livre sa pensée sur le Canada. Il y donne un message vigoureux où l'on trouve de nombreuses propositions visant à faire sortir notre pays de l'impasse dans laquelle il semble engagé.

Au départ, M. Kierans est animé de confiance. Le titre anglais de son ouvrage le dit : "Challenge of Confidence : Kierans on Canada".(1) En français, c'est intitulé plus simplement "Le Canada vu par Kierans".(2)

Son analyse de la situation canadienne se fait à partir de son expérience des conditions québécoises. Les pages sur le Québec sont nombreuses.

Le livre se divise en sept chapitres où il est question, tour à tour, du nationalisme, du socialisme, des défis que pose l'évolution rapide de la société, de la productivité, des intérêts étrangers, de l'amendement de la Constitution et du nouveau fédéralisme.

Sur de solides bases

Eric Kierans ne rêve pas de bouleversements même s'il trouve que l'action est impérative dans une foule de secteurs. Il s'emploie bien soigneusement à définir les conditions actuelles de notre existence et il attache une attention toute particulière aux exigences économiques.

Son livre est dédié "à tous ceux qui travaillent pour que le Canada ait un véritable gouvernement fédéral", ce qui pourra faire dire que M. Kierans irait volontiers poursuivre sa carrière politique à Ottawa.

Nous pouvons tout aussi bien conclure que M. Kierans a découvert qu'il ne pouvait étudier les problèmes québécois séparément des problèmes fédéraux.

Tout en étant profondément intéressé par l'avancement du Québec, Kierans a une conscience aiguë de l'importance de l'Etat fédéral "formé, écrit-il, afin de préparer et d'orienter le peuple vers un destin plus grand" et dont la responsabilité fondamentale "consiste à établir une identité et une orientation nationales bien définies, identité et orientation qui puissent être acceptées par l'ensemble du pays..."

Les motifs de confiance

M. Kierans tire de l'optimisme du fait que le Canada est "un pays jeune dans la mesure où nous ne sommes pas asservis par notre milieu et avons encore la liberté et le temps de choisir". Les jeux ne sont pas faits; pourquoi désespérer ?

A ceux qui veulent un véritable gouvernement fédéral pour le Canada

L'auteur reconnaît que la tâche sera lourde car, "...il est exact de déclarer que ce pays aborde son deuxième siècle d'existence sans avoir réalisé les objectifs principaux de 1867, à savoir l'unité nationale et la projection vers l'étranger d'une identité canadienne claire et nette".

Il appartient aux vingt millions de Canadiens, ajoute M. Kierans, de définir leur pays "par des actes manifestes et délibérés qui trouvent leur seule origine dans notre volonté".

Les questions d'histoire, de culture et de langue ne lui paraissent pas des entraves. "Aujourd'hui, au Canada, écrit-il, il n'y a pas de vaincus; aucune tradition ne peut justifier la moindre supériorité d'un groupe sur l'autre." Et il ajoute : "Deux langues sont une source de force, et non de division, à partir du moment où l'on comprend les avantages culturels, sociaux et économiques offerts par le bilinguisme".

Le bon nationalisme

M. Kierans s'engage ensuite dans la définition de ce qu'il considère comme un nationalisme "positif et constructif".

"Le Canada, proclame-t-il, a besoin d'un nationalisme constructeur et concret qui soit au diapason de l'ardente ferveur de tous les jeunes Canadiens, qui soit à la hauteur de l'énergique renaissance du Québec et qui soit suffisamment ample et vaste pour englober les buts et les aspirations légitimes des Canadiens français".

M. Kierans fait un tableau des changements survenus au Québec depuis quelques années et trace ce qu'il faut envisager pour que ce Québec nouveau trouve à s'épanouir dans un Canada dynamique.

Il analyse en profondeur les réformes qu'il verrait pour mettre vraiment le Canada sur ses pattes dans le domaine économique. Ces pages sont l'oeuvre d'un spécialiste qui a longtemps considéré la question.

En résumé, Eric Kierans a voulu, par ce premier livre, réunir des réflexions faites par un Canadien qui persiste à avoir confiance en la possibilité d'une collaboration efficace avec ses compatriotes, d'un océan à l'autre.

C'est un appel à l'expression claire et nette de ce que nous sommes. M. Kierans laisse entendre que le Canada souffre de timidité nationale. Au cours de son exposé, il cite de grands personnages comme Louis Pasteur, Nietzchex, Boris Pasternak, Platon, Raymond Aron, Heidegger, Sartre, Bismarck, Einstein : ce n'est pas le moindre intérêt de l'ouvrage.

La méditation d'Eric Kierans débouche sur la nécessité d'être énergique. "Le Canada vu par Kierans" n'est pas une créature affligée d'une maladie incurable; c'est un être, au corps parfaitement sain, qui souffre d'une certaine paralysie de la volonté.

(1) McClelland and Stewart, Toronto.

(2) Editions du Jour, Montréal.

Séguin tient un sondage d'opinions dans son comté au sujet de la question constitutionnelle

Le député libéral indépendant de Robert-Baldwin à l'Assemblée législative, M. Art Séguin, n'est pas indépendantiste et n'approuve pas non plus l'option de statut particulier telle qu'énoncée au récent congrès du parti libéral du Québec.

M. Séguin, qui est également maire de Pointe-Claire, en banlieue de Montréal, a déclaré que "si la thèse des deux nations signifie, au point de vue constitutionnel, que le Canada a été formé par deux peuples fondateurs et repose sur ces deux peuples, sans droits ou privilèges particuliers pour l'un ou l'autre des partenaires", il est pleinement d'accord avec cette option.

En dépit de ses attaches avec le parti libéral que dirige M. Jean Lesage, M. Séguin a démenti des rumeurs voulant qu'il se joigne à ce parti. Il a précisé qu'il tient présentement un sondage d'opinions chez ses électeurs, pour connaître leur volonté.

"Mais, a-t-il ajouté, si cela signifie la quasi-souveraineté ou des privilèges spéciaux pour le Québec ou tout autre groupe, comme le veut un certain rapport constitutionnel... je m'y oppose fermement."

M. Séguin, qui parlait au club Kiwanis-Saint-Georges, a souligné plus tard dans une interview que le document constitutionnel en question avait été renvoyé pour étude plus approfondie et que des modifications pourraient y être apportées.

A son avis, la thèse des deux nations risquerait de faire avorter les chances de combler ce fossé qui existe présentement entre le Québec et le reste du Canada. "Nous savons, a-t-il dit, que l'ouest du Canada la rejetterait d'emblée. A la rigueur, le centre du pays pourrait l'accepter mais, dans les Provinces Maritimes, elle ne ferait qu'ajouter à la confusion."

Quant au séparatisme, l'accepter serait "courir au suicide économique". "Le Québec... s'aliénerait les neuf autres provinces qui, collectivement, représenteraient une population beaucoup plus dense et des richesses bien supérieures à celles de notre province devenue Etat indépendant."

ANNONCE

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse ! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

IMPORTED SWITZERLAND — DISTINGUEZ — CE SYMBOLE GARANTIT LE VERITABLE FROMAGE FONDU GRUYÈRE D'ORIGINE SUISSE

OEUFRIERS ROYAL WORCESTER

OEUFS MOLLETS
RECETTE — Casser l'oeuf dans la timbale légèrement beurrée. Ajouter beurre, sel et poivre au goût. Vissez le couvercle. Laisser cuire 10 minutes dans l'eau bouillante recouvrant l'oeufrier. Le retirer de l'eau par l'anneau de métal. Enlever le couvercle... on obtiendra un oeuf mollet des plus savoureux.
Pour varier le mets, on peut ajouter à l'oeuf du poisson en flocons, du fromage, de fines herbes, du jambon haché, des champignons, etc.
De plus, cet oeufrier est très pratique pour réchauffer les aliments de bébé.
Compte courant ou budgétaire, commandes postales ou téléphoniques 866-7431.

Mappin's
1000 OUEST, RUE STE-CATHERINE ET PLACE VILLE-MARIE

Les employés de la compagnie de TELEPHONE BELL mutés à OTTAWA désirant des renseignements concernant le logement sont invités à écrire à Costain Estates Ltd., P.O. Box 534, RR9, Ottawa. Téléphone AC. 613 — 824-1566.

EXAMEN DE LA VUE
Bruno Quesnel O.D., Optométriste, bureau chez
Peoples Credit JEWELLERS
1015 ouest, Ste-Catherine
VI. 9-7071

Simpson
EN VILLE ET FAIRVIEW-POINTE CLAIRE

UN CADEAU !
Avec chaque achat de $5 et plus de produits de beauté "Paradox" de Du Barry, vous recevrez un ensemble-cadeau d'illustré "D" d'une valeur de 3.35 comprenant un émail givré pour les ongles et un rouge à lèvres en ton coordonné !

TRAITEMENT DE BEAUTÉ "PARADOX" DE "DU BARRY"

Non illustrée. Crème démaquillante "Paradox". Laisse une sensation de fraîcheur.
2 on. 2.50 — 4 on. 3.75 — 8 on. 5.75

A—Lotion rafraîchissante "Paradox", pour la peau. Formule P.H. qui rétablit l'équilibre.
4 on. 2.50 — 8 on. 3.75

B—Lotion hydratante "Paradox". Action protectrice, hydratante et rajeunissante.
2 on. 4.50 — 4 on. 6.50

D—Crème "Paradox" pour la nuit. Action rapide.
Pour tout genre d'épiderme.
1 on. $4 — 2 on. 6.50 — 6 on. $12

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSON — Parfumerie (701) au rez-de-chaussée
Aussi à Fairview-Pointe-Claire

Ne manquez pas de venir rencontrer Mlle Lorrain Dubuc, conseillère "Du Barry". Elle sera chez Simpson's, en ville seulement, jusqu'au samedi 28 octobre inclusivement, au rayon de la parfumerie. C'est avec plaisir qu'elle vous donnera quelques précieux conseils.

dans 5 ans, serez-vous CHAUVE ?
Si vos cheveux se font rares et diminuent sans cesse, prenez-le pour *votre avertissement* de l'approche de la calvitie. Commencez immédiatement à sauver vos cheveux avec les traitements Thomas expérimentés durant 40 années dans la lutte contre la calvitie. Venez pour un examen gratuit de votre cuir chevelu.

LA CLINIQUE CAPILLAIRE THOMAS

EN VILLE :
1010 ouest, rue Ste-Catherine (637, Edifice Carré Dominion)
Tél. UN. 6-3041
PLAZA ST-HUBERT : 6339, St-Hubert (309, Edif. Lombank), Tél. 274-3501
11 h. a.m. à 8 h. p.m.
Samedis : 10 h. a.m. à 3 h. p.m.
STATIONNEMENT GRATUIT

Profitez dès maintenant du service pratique de LIVRAISON A DOMICILE DE LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à ***composer ce numéro*** 874-6911

Simpson

EN VILLE ET FAIRVIEW-POINTE CLAIRE

AU SOUS-SOL D'AUBAINES

Vente anniversaire 14ième

Tous ces articles également en vente à Fairview - Pointe-Claire sauf indication contraire Composez **842-7221**

RABAIS $6 ! COSTUMES LAINE TRICOT DOUBLE

Rég. $20 **13.99** Ch.

Mesdames, pour l'automne, offrez-vous un superbe costume en tricot double de laine.

A. Veste droite et jupe droite — Vert jade ou noir. Tailles : 12, 14, 16, 18, 20.

B. Ensemble à veste au boutonnage latéral. Noir, bleu roi, brun foncé. Tailles : 12, 14, 16, 18, 20. Aussi : rouge cerise, gris fusain et brun foncé dans les tailles : 14½, 16½, 18½, 20½ et 22½.

C. Costume classique. Noir, bleu sarcelle et brun foncé. Tailles : 14½, 16½, 18½, 20½ et 22½.

Commandes téléphoniques exécutées
842-7221

SIMPSON — Robes pour dames (780) au sous-sol. Aussi à Fairview

RAVISSANTS MANTEAUX GARNIS DE FOURRURE

Rég. $50 à $100

Ch. **24.99** à **69.99**

Offre sensationnelle juste à temps pour l'hiver !

- Choix de tissus pelucheux, mohair, laine et mohair, bouclé
- Modèles doublés de rayonne et réchauffés de chamois dans le dos
- **Fourrures :** Vison, Renard, Rat Musqué ou Chat Sauvage.
- Pour tailles junior : 6 à 16, aussi 10 à 18 et 18½ à 24½. Coloris : bleu, noir ou tweeds.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

SIMPSON — Manteaux et costumes pour dames (778) au sous-sol. Aussi à Fairview

RABAIS $2 ! LAMPES DE STYLE CONTEMPORAIN

Rég. 7.99 **5.99** Ch.

Parfaites pour tout décor, achetez-les car elles vous sont offertes à rabais ! ...

- Modèles avec base en "Hydracal", effet céramique, brun ou blanc avec garniture dorée. Commutateur trois intensités.
- Abat-jour en parchemin blanc avec garniture dorée
- Hauteur approx. 28 à 32 po.

Commandes postales ou téléphoniques exécutées
842-7221

SIMPSON — Lampes (774) au sous-sol. Aussi à Fairview

RABAIS $4 ! PANTALONS TOUT LAINE

Pli permanent

Rég. 16.99

12.99 Ch.

Messieurs, voici une offre à ne pas manquer ... des pantalons tout laine à pli permanent ! ... Vous serez élégants et sûrs de vous !

- **Tissu :** Tout laine résistant aux froissements. Confection canadienne.
- **Coupe :** Choix de deux modèles : A) "Ivy" avec passants de ceinture ou B) "Continental" avec taille réglable par patte.
- **Tons moyens de :** Gris, fusain, brun ou olive.
- **Tailles :** Modèle "Ivy" : 30 à 46. Modèle "Continental" : 28 à 38.

Commandes postales ou téléphoniques exécutées
842-7221

SIMPSON — Vêtements pour hommes (790) au sous-sol. Aussi à Fairview

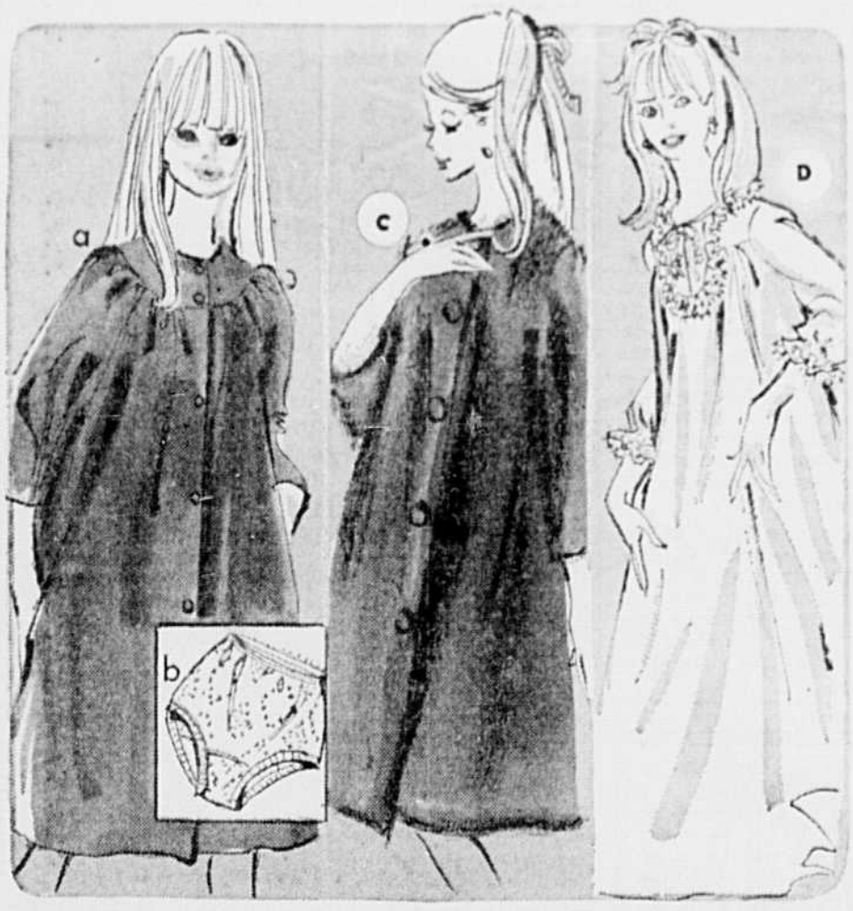

RABAIS SUR LINGERIE ET ROBES DE CHAMBRE

A. Peignoirs en Arnel* brossé. Rabais $4 ! Modèles boutonnés devant, manches ¾ et poches latérales. Ton avocat seulement. Tailles P, M ou G. Rég. 8.99 **Ch. 4.99**

B. Culotte en dentelle de nylon extensible. Blanc, rose ou bleu. P, M ou G. Rég. 69¢ ch. **3 pour 1.39**

C. Peignoirs en peluche d'Orlon.** Rabais $4 ! Modèles boutonnés devant, sans col. Bleu clair, bleu roi ou rouge. P, M ou G. Rég. 10.99 **Ch. 6.99**

D. Chemises de nuit longues. Rabais 20% ! Rayonne brossée. Modèles avec plastron brodé, garni de dentelle. Rose ou bleu dans les tailles P, M ou G, et jonquille ou menthe dans les tailles M ou G. Rég. 5.99 **Ch. 4.79**

* et ** : marques déposées.

Commandes postales ou téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSON — Lingerie pour dames (784) au sous-sol
Aussi à Fairview - Pointe-Claire

RABAIS $5 ! CHANDAILS TRICOT GONFLANT

Rég. 14.99 **9.99** ch

Pour hommes et jeunes gens ! Une idée-cadeau merveilleuse !

- 70% laine et 30% nylon, lavable et prérétréci, tricot côtelé gonflant
- Choix de deux modèles : Pull-overs à encolure ronde ou en "V", manches raglan, poignets et bande de taille côtelés
- Tons de bourgogne, bleu, gris ou olive
- Tailles P, M, G ou T.G.

RABAIS $5 ! CARDIGANS CLASSIQUES POUR HOMMES

Rég. 14.99 **9.99** ch

Un cadeau toujours utile et si agréable à recevoir !

- Choix d'Orlon* ou de laine d'agneau et Orlon*, tricot bouclé anti-mites et irrétrécissable.
- Fermeture 6 boutons, poignets et bande de taille côtelés.
- Choix de bleu, bourgogne, brun chiné ou vert.
- Tailles P, M ou G.

Commandes postales ou téléphoniques exécutées — 842-7221

SIMPSON — Accessoires pour hommes (789) au sous-sol. Aussi à Fairview

RABAIS $10 ! APRES-SKI POUR DAMES ET FILLETTES

Rég. 19.98 **9.99** *pai.*

Parfaits pour les jours froids de l'hiver !

- Empeignes en simili-phoque lavable, rebelles à l'eau et au sel
- Semelles intérieures en feutre. Doublure en chaude toison
- Semelles en caoutchouc épais, vulcanisé
- Tons naturel, Labrador ou fusain.
- Pointures 5 à 11 sans ½.

Commandes postales ou téléphoniques exécutées sur tons naturel et Labrador seulement — 842-7221

SIMPSON — Chaussures (787) — au sous-sol. Aussi à Fairview — Pointe-Claire

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS IMPRIMES

Rég. 2.59 à 2.79 **1.99** *ch.*

Mesdames, profitez de cette aubaine ! Achetez-en plusieurs !

- Draps imprimés floraux, préajustés, coins élasticisés. Pour lit jumeau : 39 x 76 po. Tons de rose ou bleu. Lit double : 54 x 76 po. Rose, bleu ou ton or.
- Draps à rayures, pré-ajustés pour lit double 54 x 76 po. Rayures multicolores Rég. 2.59 à 2.79 **Ch. 1.99** Taies d'oreillers à rayures **Pai. 99¢.**
- Taies d'oreillers non assorties. Rég. 1.59 **Pai. 99¢**

Commandes postales ou téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSON — Linge de Maison (792) au sous-sol
Aussi à Fairview—Pointe-Claire

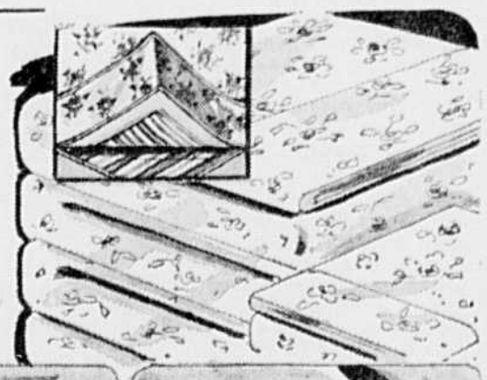

COUVRE-LIT COTON GENRE "HOMESPUN"

Rég. 8.99 **5.99** *ch.*

Rabais $3 ! Achetez-en un deuxième pour faire des tentures !

- Coton de première qualité "Camtex"
- Motif quadrillé avec rayures dans les tons de rouge, bleu, vin, vert ou brun.
- Dimensions : 72 x 105 po.

COUVRE-LIT COTON GENRE "HEIRLOOM"

Rég. 12.99 **9.99** *ch.*

Rabais $3 ! Modèles réversibles, lavables à la machine !

- Coton de première qualité, pré-rétréci.
- Coins arrondis, frange épaisse
- Blanc neige ou blanc antique
- Dim. : 81 x 108 po. ou 96 x 108 po.

Couvertures ESMOND VISCOSE/ACRILAN

Rég. 9.99 **5.99** *ch.*

Rabais $4 ! Légères mais chaudes et confortables.

- Viscose/acrilan lavable
- Bordure en riche velours
- Tons de vert, sable ou jaune
- Dim. : 72 x 90 po.

SIMPSON — Linge de maison (792) au sous-sol. Aussi à Fairview — Pointe-Claire

Commandes postales ou téléphoniques exécutées — 842-7221

BAS DE SUPPORT SANS COUTURE

Rég. 3.99

1.99

pai.

Rabais $2 ! Mesdames, voici des bas de support galbant bien la jambe, tout en la soutenant !

- Lycra* Spandex de première qualité
- Modèle sans couture
- Ton beige seulement
- Pointures 8½-9, 9½-10, 10½-11, 11½ à 12.

Commandes postales ou téléphoniques exécutées
842-7221

SIMPSON — Bas pour dames (776) au sous-sol
Aussi à Fairview — Pointe-Claire

HEURES D'AFFAIRES : EN VILLE : 9 H. A.M. à 5 H. 30 P.M. — JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9 H. P.M. — FAIRVIEW-POINTE-CLAIRE : 9 H. A.M. à 6 H. P. M. — JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 10 H. P.M.

Les filles libres du Québec

par Pierre SAINT-GERMAIN

correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — "Les filles libres du Québec" sont la vedette de la livraison de novembre du magazine "Lui", pendant français de "Playboy", mis en vente aujourd'hui à Paris.

Ce reportage, qui va sans doute faire sensation, présente toute une série de Québécoises nues, demi-nues ou dans des attitudes pour les moins affriolantes.

La couverture du magazine représente le buste d'une jeune fille qui a pour seuls vêtements une ceinture, déboutonnée, de la Gendarmerie royale ainsi que le célèbre chapeau de la Police montée.

Les beautés de "Lui"

Parmi les "beautés" présentées par "Lui", on relève les noms ou pseudonymes suivants : Christiane Montjoie, 21 ans, affichiste publicitaire, "fille d'un capitaine de la Police montée"; Gisèle Bonaventure, 23 ans, hôtesse de l'air, "militante acharnée de l'Indépendance du Québec"; Louise Girard, 21 ans, secrétaire à l'Office d'éducation des adultes; Nanette, "la Françoise Hardy québécoise"; Micheline Décarie, 22 ans, secrétaire de direction; Josette Lerouge, attachée de presse; Michèle Richard, "la Sheila canadienne"; Louise Blondin; 21 ans, hôtesse au "canal 10"; Garrance Cauknawaga, 22 ans, styliste de mode, que le magazine qualifie de "type même de la fille libre du Québec."

La liberté vestimentaire

"Lui" écrit que le Québec compte un très grand nombre de jolies filles et que celles-ci, bien avant le voyage de "qui vous savez", ont choisi la liberté vestimentaire notamment.

"Au coeur de cette province, à Montréal, ajoute "Lui", les jupes sont les plus courtes du monde. Nos photographes qui, l'appareil en bataille, les avaient à l'oeil, eurent de la peine à se consacrer à leurs objectifs. Ils tiennent cependant à vous mettre en garde : ne croyez pas que les Alouettes du Québec se laissent plumer. Au Québec, vous tomberez parfois sur un bec".

A cet "hommage" de "Lui" au Québec s'ajoute un reportage sur "Valérie : une chaude Canadienne pour l'hiver".

Selon le magazine, Valérie est une Québécoise qui suit le jour les cours de la faculté de droit de l'Université de Paris et s'effeuille le soir, sous le pseudonyme de Rita Reaumur, dans l'une des plus célèbres boîtes à "strip-tease" de Paris, le "Crazy Horse Saloon".

Farces et attrapes

"Lui" raconte que Valérie est la fille de marchands de farces et attrapes, de

Michèle Richard

Montréal. Elle serait entrée au "Crazy Horse" par le plus grand des hasards.

En sortant du métro, poursuit le magazine, elle aurait été renversée par la voiture du propriétaire du "Crazy Horse" qui, "dans la collision, entrevit les jambes de Valérie". Le magazine décrit ensuite comment la jeune fille décida de faire du "strip-tease" après que ses parents lui eurent coupé les vivres.

Vraie ou fausse, cette histoire — ainsi que les photos des "filles libres du Québec" — vont maintenant faire leur petit tour du monde.

Filles à go-go

IMPORTED FROM SWITZERLAND
FIEZ-VOUS À CE SYMBOLE QUI IDENTIFIE LE VÉRITABLE FROMAGE FONDU GRUYÈRE D'ORIGINE SUISSE

Du sang neuf à la une
Une nouvelle génération de propriétaires dans les journaux québécois

Comment fonctionne le cerveau
Des chercheurs de l'Université de Montréal veulent percer le mystère

AUSSI:
- *Contre le cancer, la pipe à fleurs . . .*
- *Une heure avec Aragon et Elsa*
- *Les nouvelles comédiennes*
- *Aubert Brillant, financier fantaisiste*

Achetez dès aujourd'hui le numéro de novembre de votre magazine préféré
25 cents l'exemplaire (abonnement: $2.00 par an)

LE MAGAZINE MACLEAN
2055, rue Peel, Montréal

Un musée a besoin d'aide

JOLIETTE — Le musée au Séminaire de Joliette, signale son conservateur, a besoin d'assistance. Même s'il renferme des objets de haute valeur, aucune subvention ne favorise son expansion.

Le R.P. Wilfrid Corbeil, Clerc de St-Viateur, en a démontré les difficultés au conseil municipal. Installé dans une salle du séminaire, le musée ne s'ouvre que sur demande expresse. Sa direction voudrait voir le public y accéder en tout temps, mais un manque d'argent l'en empêche.

Les dirigeants municipaux ont pris en considération les indications du Père Corbeil. Ils songent aux moyens de fournir de l'assistance financière au musée et de le rendre accessible au public.

ici et là

DANS LA MÉTROPOLE ET EN BANLIEUE

Cours de communications

Pour la deuxième année consécutive, la Chambre de commerce des jeunes de Montréal offre un cours théorique et pratique de communications, d'une durée de 15 séances. Offert avec la collaboration du Publicité-Club de Montréal et ayant pour but d'initier les jeunes à la publicité et aux relations publiques, ce cours est donné par des spécialistes chevronnés.

La série, qui débute le 24 octobre, se poursuivra tous les mardis à 7 h. 45 du soir au 157 est, rue Roy.

* * *

Nomination du Dr John Davies

Le Dr John Davies, âgé de 40 ans, vient d'être nommé chef de la division de l'Epidémiologie au ministère fédéral de la Santé.

Avant de devenir conseiller en épidémiologie au ministère de la Santé, en 1962, le Dr Davies était le médecin en chef de la santé à Terre-Neuve.

Né au pays de Galles, le Dr Davies a reçu son diplôme en médecine de l'Université de Londres en 1950. Venu au Canada en 1952, il a d'abord pratiqué la médecine à Terre-Neuve, puis il a reçu un diplôme en hygiène publique de l'Université de Toronto en 1956. L'an dernier, il obtenait sa maîtrise ès sciences en épidémiologie de l'Université Harvard de Boston.

En faveur de l'enseignement des sciences politiques

JOLIETTE — Le conseil régional Lanaudière chez les mouvements de jeunes appuie le mémoire, présenté au ministère de l'Education par la Jeunesse nationaliste canadienne-française dans le diocèse de Joliette, en faveur de l'enseignement des sciences politiques aux écoles secondaires du Québec.

Durant son récent congrès, le conseil régional a, par résolution, prié les conseils municipaux dans la région de lui procurer de l'assistance financière.

L'organisme groupe tous les mouvements de jeunes dans Lanaudière. Il entend entreprendre également des démarches auprès du ministère de l'Education, afin d'en obtenir de l'aide. Le conseil songe à embaucher une secrétaire en permanence ainsi qu'à élaborer un programme publicitaire.

Candidat au poste de maire à Pincourt

PINCOURT — Un fonctionnaire au ministère de l'Education, M. Paul-Emile Martel annonce sa candidature au poste de maire à Pincourt.

Il se présente sous l'étiquette du parti municipal d'opposition, la Ligue d'action civique. Cet organisme comptera également un candidat à chacun des six sièges de conseillers. Des élections municipales auront lieu le 6 novembre.

PAVILLON D'ISRAEL EXPO '67
Le dernier tirage du
CONCOURS BIBLIQUE
aura lieu JEUDI 26 OCTOBRE
à 6:00 p.m. (18:00)
dans le théâtre du Pavillon.
Le public est invité.

INFORMATIONS RÉGIONALES

Joliette : les conseillers municipaux et scolaires réclament un centre d'accueil

JOLIETTE — Le conseil municipal de Joliette approuve le mémoire en faveur d'un centre d'accueil dans la région de Lanaudière.

Dans la résolution, marquant leur acceptation en principe, les administrateurs municipaux, tout comme les dirigeants de la régionale, recommandent l'établissement d'un foyer, susceptible de rendre service aux adolescents et aux adolescentes de la région, aux prises avec des difficultés.

Le conseil a fait parvenir une copie de la résolution au ministère de l'Education, ainsi qu'à celui de la Famille et du Bien-être social. Jusqu'à présent, Montréal et Québec sont les seules villes du Québec à entretenir de ces foyers. Les dirigeants municipaux de Joliette et ceux de la régionale Lanaudière tiennent ce manque pour inconcevable. Dans une étude, préparée sur le sujet, un travailleur social à l'emploi du conseil scolaire régional, M. Jean-Louis Tremblay, souligne l'urgence d'établir un foyer de ce genre dans la région. C'est ce mémoire que le conseil municipal de Joliette a approuvé.

Injonction contre des camionneurs à La Tuque

LA TUQUE — La firme de transport Veillette, à La Tuque, en Mauricie, a obtenu une injonction contre le "syndicat des travailleurs dans les papeteries". Emanant du juge Hubert Beaudoin, la mesure limite à trois le nombre des piquets de grève à l'entrée de l'entrepôt. L'arrêt de travail sévit depuis le 8 octobre. Il implique les 42 employés syndicalistes de l'entreprise.

L'ordre du tribunal vaut jusqu'au 4 décembre. Il interdit également aux camionneurs de participer à tout attroupement aux abords de l'entrepôt, appartenant à la firme Veillette. Suivant l'interdiction du juge, ils ne peuvent molester, bousculer, intimider, importuner, ni proférer des menaces aux représentants de la firme ou à toute personne en communication avec elle.

Rappelons qu'un rêvent incident s'est déroulé en face de l'entrepôt. Une pierre lancée par un homme a légèrement blessé une secrétaire de la firme. Le projectile a frappé le pare-brise d'une jeep, où l'employée avait pris place en compagnie d'un dirigeant du Transport Veillette.

D'après les travailleurs, la grève a pour motif, une lenteur dans la poursuite des négociations avec les représentants de la firme.

Votre bijoutier peut-il répondre "Oui" à ces importantes questions ?

1. Le diamant est-il exempt de toutes "pailles", fêlures, taches de carbone, grains sombres ou taches de toutes sortes ?
2. Le diamant a-t-il une belle couleur – pur comme une goutte d'eau limpide ?
3. Le diamant est-il scientifiquement taillé de façon à faire ressortir l'éclat le plus brillant ?

Peoples Credit Jewellers répondent "oui" et vous donnent une garantie écrite avec chaque diamant certifié parfait pour le garantir.

LA COMPARAISON LE PROUVE . . . Peoples Credit Jewellers répondent "oui" à toutes ces questions et sont les SEULS bijoutiers vendant UNE SEULE ET UNIQUE qualité en bagues à diamant — certifié parfait.

Vous êtes invité à visiter le magasin Peoples Credit Jewellers de votre voisinage et à recevoir un exemplaire de la garantie ci-dessus utilisable durant vos emplettes de comparaison.

Peoples Credit Jewellers
LE NOM LE PLUS HONORÉ EN DIAMANTS

CENTRE-VILLE	PLAZA ST-HUBERT	POINTE CLAIRE	PLAZA ALEXIS NIHON	PLACE PORTOBELLO	PLACE LaSALLE
1015 ouest, Ste-Catherine Tél. VI. 9-7071	6529 St-Hubert près Beaubien Tél. 273-1557	Centre d'achats Fairview Tél. 695-5516	Rue Ste-Catherine ouest, près Atwater Tél. 937-2806	7200 bl. Taschereau Ville Brossard Tél. 672-5610	7962 boul. Champlain, LaSalle Tél. 365-6610

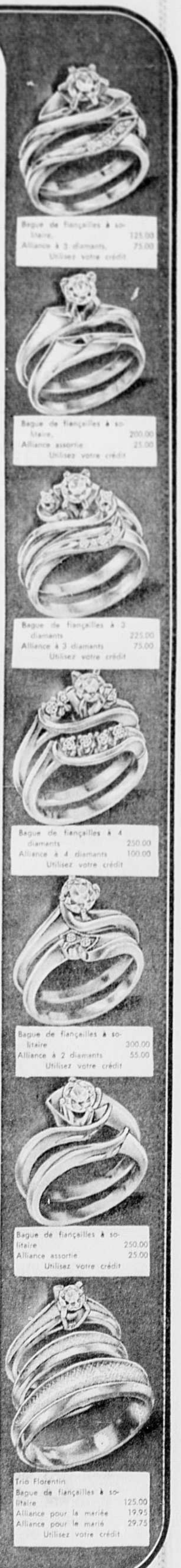

VENTE DE PRODUITS DE NETTOYAGE

AUBAINE! PAQUET D'ÉPONGES

De longue durée

Paquet de **6** pour

29¢

DÉTERSIF LIQUIDE VEDETTE

Rapide et facile

Bouteille de 64 oz.

69¢

Nettoyeur en POUDRE AJAX

Nouveau blanchiment doublé à poudre bleue

CONTIENT DU JAVENOL ET BROMINE

Boîte géante

3 pour **89¢**

Nettoyeur pour VITRES STEINBERG

à l'ammoniaque désodorisée

Bouteille en poly de 64 oz.

59¢

DÉTERSIF À LESSIVE STEINBERG

à tout usage, puissant

Sac poly de 5 lb.

99¢

DETERSIF FINISH

Pour laveuse à vaisselle

Boîte 20 oz. **73¢** A bas prix

NETTOYEUR GILLETTE

POUR RENVOIS D'EAU

Boîte 10½ oz. **33¢** DOUX PARFUM DE PIN

NETTOYEUR SUPER DUTCH

Paquet jumelé Format ordinaire et éponge gratuite **47¢**

NETTOYEUR EN POUDRE SPIC AND SPAN

La boîte **$1.40**

15¢ DE RABAIS

Epargnez 18¢

HUILE de CITRON

AEROSOL HAWES

Boîte 6 oz. **77¢** Action nettoyante

DETERGENT EN POUDRE ABC

TRES PUISSANT

Boîte géante **69¢** A bas prix

NETTOYEUR LIQUIDE AJAX

A TOUT USAGE

Bouteille de 16 oz. **47¢** Contient de l'ammoniac

DETERSIF LIQUIDE VEL

POUR LA VAISSELLE

Bouteille de 24 oz. **79¢** Lotion rose

10¢ DE RABAIS

EMPOIS A VAPORISER

Instantané Reddi, épargnez 6¢ (Boîte 16 oz 63¢)

Boîte 20 oz **73¢**

DISSOLVANT DE CIRE

Heavy Duty Simoniz, épargnez 10¢

Boîte 32 oz **59¢**

CIRE A MEUBLES TONE

Aérosol, épargnez 10¢

Boîte 12 oz **$1.29**

CIRE LIQUIDE VINYLE

Simoniz, sans tache, épargnez 10¢

Boîte 16 oz **69¢**

CIRE EN PATE VINYLE

Simoniz, épargnez 10¢

Boîte 16 oz **69¢**

BALAI en fibres DUVETEUSES

Epargnez 20¢ Chacun **$1.69** Polit tout en balayant

VADROUILLE SUPERLON

POUR EPOUSSETER

Chacune **$2.69** De longue durée

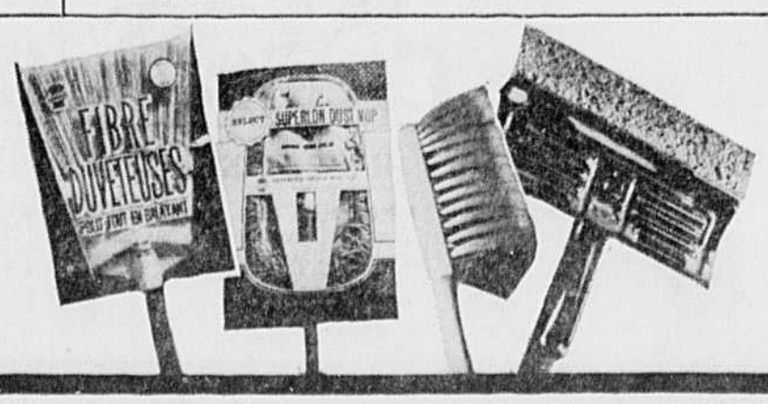

BALAI "GLAMOUR"

Epargnez 4¢ chacun **69¢** Solide et durable

VADROUILLE-EPONGE

SUPERIOR chacune **$1.69** Pratique et économique

ÉCONOMIES ANNUELLES FABULEUSES POUR VOUS, VOTRE FAMILLE, VOTRE FOYER!

CHEZ **PASCAL**

64 ANS DE SUPREMATIE EN VALEUR

Plusieurs autres spéciaux non annoncés ici seront également étalés bien en évidence dans tous nos rayons et chacun d'eux portera une étiquette indiquant son prix de vente

VENEZ PRENDRE PART A CES ECONOMIES

- COTE-DES-NEIGES ET CH. BEDFORD
- CENTRE D'ACHATS FAIRVIEW Route transcanadienne, Pointe-Claire
- GREENFIELD PARK BOUL. TASCHEREAU
- CENTRE D'ACHAT BOULEVARD, BOUL. PIE-IX
- 301 OUEST, RUE CRAIG
- 4050, RUE WELLINGTON, VERDUN
- 5742 - 46 AV. DU PARC
- 1494 OUEST, RUE STE-CATHERINE
- 4833 OUEST, RUE SHERBROOKE
- CENTRE D'ACHAT DORVAL
- CENTRE D'ACHAT NORMANDIE, BOUL. DE SALABERRY

COMPTOIR DES COMMANDES POSTALES
301 OUEST, RUE CRAIG
S.V.P., PAS DE COMMANDES TELEPHONIQUES

APPAREILS ELECTRIQUES DORMEYER *Special d'Anniversaire* 1/2 PRIX

Modèle SM-18-WH

MALAXEUR PORTATIF ET SUR PIED

3 vitesses pleine puissance : lente, moyenne, rapide. Tête de moteur d'un blanc éclatant ; elle s'enlève de son pied pour utilisation ailleurs dans la cuisine. Dispositif de dégagement à bouton-poussoir des fouets placé sur la poignée. Comprend fouets de dimensions normales et deux bols de verre opalin. Fil de six pieds.

Rég. $29.95 *à 1/2 PRIX* $14.95

Modèle SM-22-CH "Silver Chef"

MALAXEUR PORTATIF ET SUR PIED

Fini exclusif tout chrome. Tête amovible, 3 vitesses pleine puissance pour tous les besoins dans la cuisine. Fouets chromés gros format. Comprend pied attrayant et bol de cristal clair.

Rég. $32.95 *à 1/2 PRIX* $16.47

Modèle HM-6 de luxe

MALAXEUR PORTATIF

Un bel accessoire léger facile à transporter d'une armoire à l'autre. 3 vitesses pleine puissance pour tous vos besoins. Se suspend au mur ou se range dans un tiroir.

Rég. $19.95 *à 1/2 PRIX* $9.97

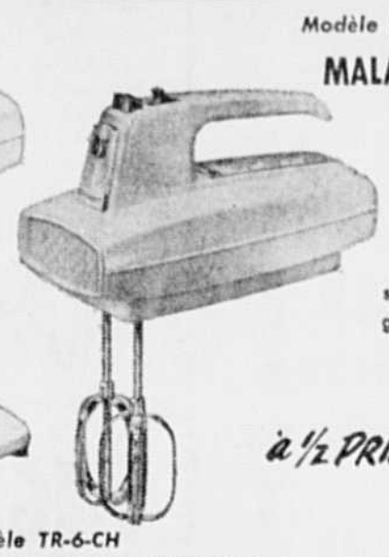

Modèle HM-8

Malaxeur manuel "CONTINENTAL"

Le cadeau idéal comportant 3 vitesses pratiques pour tous genres de mélanges. Léger, facile à manipuler.

Rég. $16.95 *à 1/2 PRIX* $8.47

Modèle HM-8-CH "Silver Chef"

MALAXEUR PORTATIF

Son nouveau fini tout chrome le distingue des autres malaxeurs. 3 vitesses de mélange.

Rég. $21.95 *à 1/2 PRIX* $10.97

Modèle TR-6-CH

GRILLE-PAIN SELECT-O-MATIC 4 TRANCHES

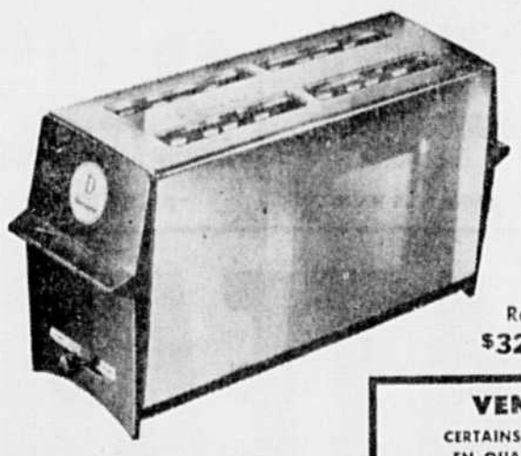

Le guide de contrôle permet de choisir parmi 5 intensités de rôtissage. Grille le pain gelé comme les muffins sans changer le contrôle. Fini chrome étincelant, panneaux des bouts noirs, ramasse-miettes à charnières facile à nettoyer.

à 1/2 PRIX

Rég. $32.95 $16.47

VENEZ TOT
CERTAINS MODELES SONT EN QUANTITES LIMITEES

Modèle TR-5-CH

GRILLE-PAIN AUTOMATIQUE 2 TRANCHES

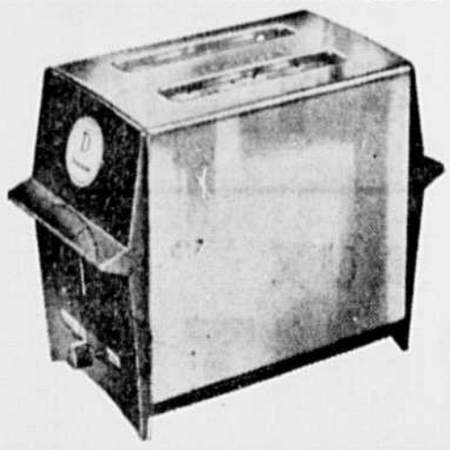

Contrôle Select-O-Matic en couleur et illuminé pour griller plus ou moins. Puits très larges, ramasse-miettes sur pentures. Fini chrome lustré et ébène.

Rég. $21.95

à 1/2 PRIX

$10.97

Modèle CO-4-WH

OUVRE-BOITES ET MINUTEUR

Ouvre automatiquement tout format de boîte tout en retenant le couvercle. Coupe le bord sans bavures. Minuteur intégré d'une heure pour usage à la cuisine.

Rég. $27.95

à 1/2 PRIX

$13.97

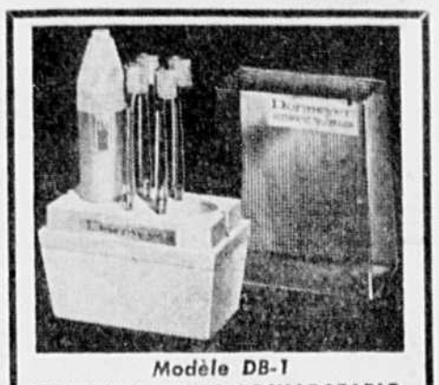

Modèle DB-1

BROSSE A DENTS RECHARGEABLE, FORMAT FAMILIAL

Brosse à dents sans fil, entièrement automatique. Se branche à toute prise de courant C.A. pour la recharger. Comprend 4 brosses nylon de couleurs différentes et support mural.

Rég. $19.95 *à 1/2 PRIX* 9.97

SECHEUSE A LINGE

nouvelle, pratique, compacte, entièrement portative. A MOINS QUE MOITIE PRIX.

- Idéale pour étudiants, vacanciers, remorques, mères occupées, nouveaux mariés, locataires de petits appartements.
- Conçue pour petites charges telles que chemises d'homme, lingerie d'enfants, bas, gants, sous-vêtements.
- Caisse en acier au riche fini émail cuit.
- 3 degrés de température : faible, moyenne, forte.
- Minuteur de 60 minutes l'arrêtant automatiquement.
- Largeur 16⅛", hauteur 12⅝", profondeur 7⅛" — 660 watts 110-120 volts 60 cycles CA.

Rég. $39.95 *MOINS QUE MOITIE PRIX* $17.88

SPECIAL ANNIVERSAIRE PASCAL

COUTEAU A TRANCHER ET DECOUPER

Therm-O-Ware électrique

Modèle EK500

Ordinairement $24.95

$14.88

Le dépeçage de la viande rendu facile même pour la main délicate de madame, avec ce couteau électrique léger. Il est offert à un bas prix d'anniversaire exceptionnel grâce à un achat spécial. Les lames vibrantes en acier inoxydable sont affûtées avec précision, coupent sans aucun effort et s'enlèvent facilement pour les nettoyer. Manche mince en plastique avec garde. Fil 10'.

MOULIN DE CUISINE

ELECTRIQUE GRIND-O-MATIC

Unité motrice renforcée — n'exige aucun graissage. Moud et hache viande, poisson, fruits ou légumes. Complet avec livre de recettes et pilon en érable.

$37.95

BALANCE CHAMBRE DE BAIN

Choix de blanc et couleurs. MODELE STANDARD avec ajustement facile complet

$3.77

MODELE A POIGNEE

facile à transporter

$4.77

NOUVEAUX PRIX SPECIAUX D'ANNIVERSAIRE

ENSEMBLE DE 7 PIECES RECOUVERT DE TEFLON

NI COLLAGE — NI RECURAGE

L'aluminium West Bend a chauffé rapide convient à vos recettes les plus délicates. Feu moins vif, et les aliments conservent leur goût et leur couleur naturels — se nettoie en quelques secondes — casseroles de 1 et 3 pintes avec couvercle — poêlon de 8" — spatule et cuiller en nylon.

SPECIAL D'ANNIVERSAIRE $10.97 l'ens.

POELON DE 10"

"WEST-BEND"
RECOUVERT DE TEFLON

La cuisson est rendue facile avec ce poêlon nouveau tout usage recouvert de Teflon. Aluminium poli — chaleur également répartie. Manche moulé de bonne prise.

$1.97

CAFETIERE AUTOMATIQUE

"WEST BEND" de 12 à 36 tasses

Pour réunions de famille, d'amis ou d'affaires — fait 36 tasses de café en moins d'une demi-heure — Remplissez d'eau froide, ajoutez le café et branchez. — Lorsque la lumière s'allume, le café est prêt.

PRIX PASCAL $15.97

Cafetière "WEST-BEND"

5 A 9 TASSES AUTOMATIQUE

Cafetière automatique qui retient toute la saveur du café, le conserve chaud. En aluminium lustré, couvercle ton cuivre. Anse et base en noyer brun.

$9.97

PLATEAU PLIANT POUR TV, LE LIT OU LES GENOUX

Avec pieds en laiton lavable et facile à garder propre

Rég. $1.49

97¢

TABLE A GOUTER OU A CABARET

Grand format. Imitation tissu.

Rég. $2.49

PIEDS PLIANTS EN LAITON

$1.77

BATTEUR D'OEUFS

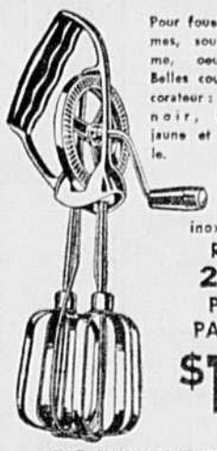

Pour fouetter légumes, soupes, crème, oeufs, etc. Belles couleurs décorateur : rouge, noir, turquoise, jaune et rose pâle.

inoxydable

Rég. 2.49

PRIX PASCAL $1.57

COUTEAU POUR FRITES

PRIX PASCAL $1.49

HACHE-VIANDE

Format régulier

No 5 $3.45

No 8 $4.45

No 10 $5.95

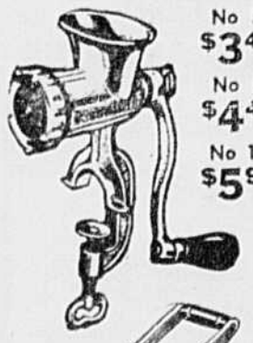

HANKSCRAFT VAPOMASTER
(Modèle 210)

VAPORISATEUR HUMIDIFICATEUR

VAPORISANT TOUTE LA NUIT

Réchauffe l'air frais, la nuit durant votre sommeil. Capacité d'un gallon, fonctionne de 8 à 10 heures et s'arrête automatiquement. Boîtier de plastique absolument sûr, léger.

Prix d'anniversaire $4.47

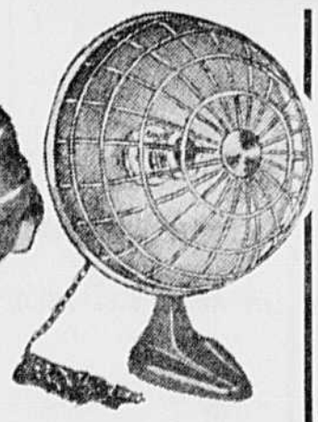

Chaufferette

TYPE REFLECTEUR

1,000 watts, modèle 100 11½" de diamètre

SPECIAL D'ANNIVERSAIRE $7.97

CHOPES A BIERE

A fond en verre ou style anglais

TOUT ALUMINIUM

GRAND FORMAT 87¢ CH.

FORMAT MOYEN 76¢ CH.

POELES

EN CHROME SATINE

7" 79¢ — 8½" 97¢ — 10" $1.37

Poubelle en plastique

POLY FLEXIBLE

Qui résistera à un dur usage, gris médium.

GRANDEUR 10 GALLONS. Hauteur 19½". Diamètre 15½". REG. $3.95 $1.98

GRANDEUR 20 GALLONS. Hauteur 24". Diamètre 17". REG. $8.95 $4.98

S'IL S'AGIT DE QUINCAILLERIE...VOUS LE TROUVEREZ CHEZ PASCAL

Québec achète pour $28,000 de livres

QUEBEC — Le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, annonce l'achat de plus de 8,000 volumes d'auteurs canadiens pour un montant global de $28,000, au titre de l'encouragement à la littérature.

Il s'agit du premier achat pour la présente année ; un autre sera effectué au cours des prochains mois.

Ces volumes ont été acquis sur recommandation de comités formés de spécialistes. Ils ont été commandés aux auteurs eux-mêmes et payés au prix fort.

Plus de la moitié des volumes achetés sont des ouvrages d'imagination ; près de 22 pour cent portent sur l'histoire, tandis que 12 pour cent traitent de droit, d'éducation ou de sciences sociales. On compte également plusieurs ouvrages sur les beaux-arts, la philosophie, la religion, la philologie et les sciences.

Les volumes seront distribués aux maisons d'enseignement, aux bibliothèques régionales et aux commissions scolaires, au Québec et dans tout le Canada français.

Au cours de l'année financière 1966-67, le ministère a aussi acheté des volumes d'auteurs canadiens au montant de $152,600.

Répartition par éditeurs :

Presses de l'Université Laval: 1,125 volumes, d'une valeur de $8,725 ;

Editions Fides : 750 volumes, $3,412 ;

Editions du Jour : 605 volumes, $710 ;

Editions HMH : 800 volumes, $2,135 ;

Cercle du Livre de France : 800 volumes, $2,050 ;

Centre de Psychologie et de Pédagogie : 600 volumes, $967 ;

Editions Deom : 450 volumes, $1,400 ;

Editions de l'Hexagone : 600 volumes, $1,537 ;

Editions Parti Pris : 175 volumes, $312 ;

Action Nationale : 300 volumes, $1,350 ;

Editions Lemeac : 50 volumes, $175 ;

Editions de l'Homme : 150 volumes, $270 ;

Editions Garneau : 450 volumes, $1,560 ;

Editions de l'Aile : 100 volumes, $350 ;

Editions Beauchemin : 200 volumes, $450 ;

Editions du Lévrier : 75 volumes, $500 ;

Editions Renaud-Bray : 100 volumes, $350 ;

Editions Paulines : 50 volumes, $100 ;

Editions Sainte-Marie : 50 volumes, $50 ;

Editions de l'Université d'Ottawa : 50 volumes, $240 ;

Presses Universitaires de France : 50 volumes, $95 ;

Editions Grassin : 50 volumes, $112 ;

Editions Ouvrières : 50 volumes, $117 ;

Richmond County Historical Society : 25 volumes, $100 ;

M. André Dagenais : 50 volumes, $100 ;

M. Roger Brien : 10 volumes, $300 ;

Editions Actualité : 150 volumes, $200 ;

Editions Bien Public : 150 volumes, $375 ;

Nombre de livres : 8,095.
Le montant : $27,965.

L'EDUCATION PAR L'ART — Monique Duquesne-Brière, Andrée Beaulieu-Green et Wim Huysecom : trois des organisateurs de la 13e assemblée annuelle de la Société canadienne d'Education par l'art, qui se tiendra en l'hôtel Mont-Royal demain, vendredi et samedi.

Jean-Louis Roux parle de sa pièce sur Louis Riel

"Bois-Brûlés", pièce de Jean-Louis Roux, inaugurera le 3 novembre la 17e saison du TNM, sa première au théâtre Port-Royal de la Place des Arts.

"Bois-Brûlés" est un "reportage épique" en deux parties sur la vie de Louis Riel et le soulèvement des Métis du Nord-Ouest, surnommés "Bois-Brûlés à cause de la couleur de leur peau (relation inévitable, donc, avec l'opéra de Harry Somers récemment présenté par la Canadian Opera Company). L'action débute en 1869, au Manitoba. Le gouvernement canadien vient d'acheter les territoires du Nord-Ouest de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour une somme minime. Il se propose de les annexer au Dominion sans en consulter les habitants ni leur procurer de garantie. Les quelque 11,000 habitants du Nord-Ouest comptent des Indiens, des Blancs de langues française et anglaise et près de 6,000 Métis de langue française établis sur les bords de la Rivière Rouge. Louis Riel, alors âgé de 25 ans, prend la tête du Comité national des Métis et dirige la résistance pour obtenir le respect des droits de son peuple. Il exige pour le Manitoba le statut de province avec des représentants à Ottawa. On assiste ensuite aux divers événements qui assureront gain de cause à Riel, mais l'obligeront à s'enfuir.

Dans la deuxième partie, on retrouve Louis Riel, 14 ans plus tard, en exil dans une mission du Montana, où il mène la vie paisible d'un instituteur. Une délégation des Métis de la Saskatchewan vient lui demander de les défendre. Il accepte. Mais cette fois, il se bute à l'opposition farouche du clergé qui menace les Métis d'excommunication. Il fonde une religion. Les Métis le suivent. Un engagement a lieu à Batoche, où les quelque 150 insurgés sont rapidement défaits. Riel, est accusé de haute trahison et condamné à la pendaison.

"Louis Riel est un des personnages les plus dramatiques de notre histoire", déclare Jean-Louis Roux, auteur et metteur en scène de "Bois-Brûlés". "Etait-il un génie politique, comme certains l'ont prétendu, un révolutionnaire dément, ou un prophète ? J'ai essayé de montrer les différents traits de caractère de cet homme étonnant et imprévisible, ainsi que l'aspect positif de sa lutte farouche pour libérer son peuple, non pas en marge de la société, mais en cherchant à l'intégrer dans cette société. J'ai respecté les faits historiques sans nécessairement en respecter l'ordre chronologique. "Bois-Brûlés" n'est ni une reconstitution historique ni une tranche d'histoire romancée, mais un reportage épique sur Louis Riel et le soulèvement des Métis."

Le rôle de Louis Riel sera tenu par Léo Ilial, entouré de plus de 40 comédiens dont François Rozet (Monseigneur Taché), Paul Hébert (Sir John A. Macdonald), Pascal Rollin (Sir Georges-Etienne Cartier), Albert Millaire (Pierre Falcon), Jean Lajeunesse (Gabriel Dumont), Yvon Dufour (Charles Nolin), Kim Yaroshevskaya (la reine Victoria) et Sita Riddez (Julie Riel). Les éléments de décor et les quelque 80 costumes sont de Robert Prévost et la musique, de Gabriel Charpentier.

Molière et Feydeau au TPQ

Le Théâtre Populaire du Québec a déjà visité, depuis le 16 octobre, plus de douze centres au Québec et en Ontario, et a donné depuis cette date 18 représentations. Partout la troupe a reçu un accueil des plus chaleureux du public et a fait l'objet de critiques élogieuses.

Les 2 3 et 4 novembre, le public montréalais pourra assister à ce spectacle Molière-Feydeau, dont la mise en scène est signée Paul Hébert, les décors Jean-Claude Rinfret et les costumes Solange Legendre. Ces représentations du "Mariage forcé", de Molière, et "On purge bébé", de Feydeau, se donneront au Théâtre National (1220 est, rue Sainte-Catherine) à 8 h. 30.

Opéra à la Bibliothèque Nationale

Le Studio d'Opéra Marie-Thérèse Paquin présentera un exercice public à la Bibliothèque Nationale (1700 rue Saint-Denis) dimanche prochain, le 29 octobre, à 8 h. 30.

Au programme : 3e scène du 1er acte de "Die Walküre" (Wagner), 4e acte de "Roméo et Juliette" (Gounod) et 3e acte de "Tosca" (Puccini).

Les oeuvres seront présentées en version originale (en allemand, en français et en italien, respectivement), avec accompagnement de piano.

Le public est cordialement invité et l'entrée est libre.

Guy Beaulne à Bourges

BOURGES (AFP) — M. Guy Beaulne, directeur de l'Enseignement artistique au ministère des Affaires culturelles du Québec, a visité la Maison de la Culture de Bourges, où il a été reçu par son directeur, M. Gabriel Monnet.

Le ministère des Affaires culturelles du Québec est désireux de s'inspirer de cette création pour d'éventuelles réalisations du même ordre.

"Sculptures de 20 nations": New York et Montréal

NEW YORK (AFP) — Une importante exposition internationale intitulée "Sculptures de vingt nations" se tient jusqu'au 4 février au Musée Guggenheim de New York, qui lui consacre la totalité de ses salles.

Elle groupera plus d'une centaine d'oeuvres de 80 sculpteurs contemporains appartenant à vingt nations. Parmi les artistes représentés figurent Jean Arp, Alexander Calder, Lucio Fontana, Noriyasu Fukushima, Alberto Giacometti, Jean Ipousteguy, Piotr Kowalski, Jacques Lipschitz, Giacomo Manzu, Marino Marini, Henry Moore, Pablo Picasso, Robert Murray, Isamu Noguchi, George Segal, Jean Tinguely, William Turnbull, César, etc.

Au printemps et à l'été de l'année prochaine, l'exposition sera présentée successivement à la Galerie Nationale d'Ottawa, à l'Art Gallery de Toronto et au Musée des Beaux-Arts de Montréal.

HORAIRES

ALOUETTE : "Thoroughly Modern Millie" : Matinées : merc., sam., dim. : 2:15. En soirée : 8:15.

AMHERST : "Le démon dans la chair" : 11:15, 2:50, 6:20, 9:55. "Les compagnons de la marguerite" : 1:10, 4:45, 8:20.

ASTOR : "Caper of the golden bulls" : 6:00, 9:25. Dimanche : 2:35, 6:00, 9:25. "Where the Bullets fix" : 7:50. Dimanche : 1:00, 4:25, 7:50.

ATWATER : Luv

AVALON : "La poursuite impitoyable". "Les nouveaux Internes". 6:00.

AVENUE : "Flim-Flam man" : 1:10, 3:10, 5:10, 7:15, 9:25.

BIJOU : "Le voyage du père" : 12:30, 3:43, 6:36, 9:49. "Appelez-moi maître" : 1:55, 5:08, 8:21.

BROADWAY : "La poursuite impitoyable". "Les nouveaux internes" : 6:00.

CANADIEN : "L'incompris" : 12:20, 3:20, 6:25, 9:30. "Alerte à toutes les polices" : 2:00, 5:00, 8:20.

CAPITOL : "Banning" : 10:10, 12:20, 2:30, 4:50, 7:10, 9:35.

CAPRI : "La poursuite impitoyable". "Les nouveaux internes". "Feu sans sommation" : 6:00.

CHAMPLAIN : "Meurtre par accident" : 12:37, 4:19, 8:01. "La comtesse de Hong Kong" : 2:26, 6:08, 9:50.

CHATEAU : "50,000 pour Jones" : 2:50, 6:15, 9:35. "Horaces contre les Coriaces" : 1:10, 4:30, 7:50.

CINERAMA - THEATRE IMPERIAL : "Grand Prix" : du lundi au samedi, 8:30. Dimanche : 2:00, 7:30. Merc. et sam. : 2:00.

DAUPHIN : "La curée" : Sam., dim. : 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30. Sur sem. : 7:30, 9:30.

DORVAL : Salle Rouge : "Tammy and the millionaire" : 9:30. Merc., sam. : 2:40, 9:30. "Sullivan's empire" : 8:00. Merc., sam. : 1:00, 8:00. Dimanche : 1:00.

Salle Dorée : "The accident" : 9:20. Merc. sam. : 2:40, 9:20. "The spy with a cold nose" : 7:45. Merc. sam. : 1:00, 7:45. Dimanche : 1:00.

ELECTRA : "Tour du monde sous les mers" : 12:37, 4:19, 8:01. "Les hors-la-loi de Casa Grande" : 2:26, 6:18, 10:00.

ELYSEE : Salle Resnais : "Masculin-féminin" : 7:30, 9:30.

Salle Eisenstein : "Des oiseaux petits et gros" : 7:30, 9:30.

EMPIRE : Festival du film russe : Sur semaine : 6:20, 8:00, 9:40. Dimanche : 1:30, 3:05, 4:35, 6:15, 8:10, 9:40.

FAIRVIEW (Cinéma 1) : "The Flim-Flam-man" : Matinées : merc, sam. : 2:00. En soiree : 7:00, 9:00. Dimanche : 1:00.

FAIRVIEW (Cinéma 2 : "The dirty dozen" : Matinée : merc. sam. : 2:00. En soiree : 6:30, 9:00. Dimanche : 1:00.

FESTIVAL : "Ma soeur, mon amour" : 7:30, 9:30.

FLEUR DE LYS : "Pièce pour Cendrillon" : 12:30, 2:45, 5:00, 7:20, 9:42.

FRANÇAIS : "50,000 pour Jones" : 2:40, 6:05, 9:30. "Les Horaces et les Coriaces" : 1:00, 4:20, 7:45.

GRANADA : "Les Horaces et les Coriaces" : 2:45, 6:10, 9:40. "50,000 pour Jones" : 1:00, 4:25, 7:55.

KENT : "The Family Way" : 1:00, 3:05, 5:10, 7:15, 9:20.

JEAN-TALON : "L'incompris" : Sur semaine : 6:25, 9:30. Dimanche : 12:20, 3:20, 6:25, 9:30. "Alerte à toutes les polices" : Sur semaine : 5:00, 8:20, Dimanche : 2:00, 5:00, 8:20.

LA SCALA : "La jeune fille et l'amour" : 3:30, 6:25. "L'amour primitif" : 7:00. "Les poupées d'amour" : 5:25, 9:50.

LAVAL : "Tabu" : 12:10, 5:00, 9:50. "Le temple de l'éléphant blanc" : 1:35, 6:30. "Avec la peau des autres" : 3:20, 8:15.

LIDO (Laval) : "La grande évasion". "Ce monde infâme".

LOEW'S : "Two for the road" : 10:30, 12:40, 2:50, 5:00, 7:15.

LONGUEUIL : "Choc". "Chambre à part" : 6:00.

LUCERNE : "Hotel Paradiso" : 6:00, 9:50. Dimanche : 2:45, 6:15, 9:50. "One spy too many" : 8:00. Dimanche : 1:00, 4:25.

MERCIER : "Le tour du monde sous les mers" : 2:18, 5:00, 9:42. "Les hors-la-loi de Casa Grande" : 12:37, 4:19, 8:01.

MONKLAND : "The accident" : 2:45, 6:05, 9:35. "The spy with a cold nose" : 1:05, 4:30, 8:00.

MONTCALM : "Mirage". "Lilith". "Rien ne sert de courir" : 6:30.

OUTREMONT : "The accident" : 3:00, 6:25, 9:50. "The spy with a cold nose" : 1:10, 4:35, 8:00.

PALACE : "The War Wagon" : 10:40, 12:50, 3:00, 5:10, 7:20, 9:30.

PAPINEAU : "Les compagnons de la marguerite" : 2:55, 6:15, 9:40. "Le démon dans la chair" : 1:10, 4:30, 7:55.

PARISIEN : "Belle de Jour" : 10:45, 12:50, 3:00, 5:15, 7:30, 10:00.

PLACE DU CANADA : "Le voleur de Paris" : 12:30, 2:50, 5:10, 7:30, 9:40.

PLACE VILLE-MARIE : "Birds, the Bees and the Italians" : 12:40, 2:50, 5:05, 7:15, 9:25.

PLACE VILLE-MARIE (petit cinéma) : "Blow-up" : 12:10, 2:20, 4:30, 6:40, 8:50.

PLAZA : "Alerte à toutes les polices" : 2:00, 5:00, 8:20. "L'incompris" : 12:20, 3:20, 6:25, 9:30.

RITZ : "Kwaheri". "Percée l'invincible". "Brigand de la Steppe" : 6:00.

RIVOLI : "Le démon de la chair" : 2:45, 6:10, 9:30. "Les compagnons de la marguerite" : 1:10, 4:30, 7:55.

SAINT-DENIS : "Le voyage du père" : 12:30, 3:43, 6:36, 9:49. "Appelez-moi maître" : 1:55, 5:08, 8:21.

SAVOY : "Tammy and the millionaire" : 12:35, 3:40, 6:45, 9:50. "Sullivan's empire" : 2:05, 5:10, 8:15.

SEVILLE : "The girl and the General" : 1:20, 3:20, 5:20, 7:25, 9:30.

SNOWDON : "Romeo et Juliette" : 8:15. Matinée : lun., merc., sam. et dim. : 2:15 et 8:15.

STRAND : "Reluctant astronaut" : 11:15, 2:10, 6:20, 9:40. "Gunfight in Abilene" : 10:25, 1:40, 4:50, 8:10.

VAN HORNE : "Empty canvas" : 12:45, 2:50, 5:00, 7:05, 9:20.

VENDOME : "Un homme et une femme" : 12:45, 2:50, 5:00, 7:15, 9:30.

VERDI : "Le petit soldat" : 7:00, 10:00. "Les carabiniers" : 8:40.

VERDUN : "Les maléfices de la momie" : 8:45, 10:00. "Sherlock Holmes contre Jack l'éventreur" : 8:15.

VERSAILLES : Salle bleue : "Caper of the golden bulls" : 6:05, 9:30. Sam. et dim. : 2:40, 6:05, 9:30. "Where the bullets fix" : 8:00. Sam. et dim. : 1:05, 4:30, 8:00.

Salle Rouge : "Les compagnons de la marguerite" : 6:15, 9:45. Sam. et dim. : 2:45, 6:15, 9:45. "Le démon dans la chair" : 8:00. Sam. et dim. : 1:00, 4:30, 8:00.

VIAU : "Le rideau déchiré". "Le monstre des profondeurs". "L'homme robot" : 6:00.

VILLERAY : "Tobrouk" : 12:00, 3:26, 6:46, 10:09. "Sans foi ni loi" : 1:51, 5:14, 8:37.

WESTMOUNT : "To Sir with Love" : 1:05, 3:10, 5:10, 7:15, 9:25.

YORK : "Bonnie and Clyde" : 12:45, 2:50, 5:00, 7:05, 9:25.

CE SOIR À 8H.15
Blue Bonnets
SOIRÉE DES DAMES

LOUEZ VOS PLACES DÈS AUJOURD'HUI
Les billets sont en vente aux endroits suivants: Comédie-Canadienne 861-3338. Les guichets sont ouverts de 10 h. à 7 h. Guaranty Trust (Place Versailles), Ed. Archambault Inc.: 849-6201, Corbeil sur la Plaza.
CAISSES POPULAIRES
Notre-Dame du Foyer, Sainte-Gemma, Pointe aux Trembles, Sainte-Claire, de Maisonneuve, Saint-Jean Baptiste de Lasalle, d'Hochelaga, Nativité d'Hochelaga, Sainte-Jeanne d'Arc, Sainte-Philomène de Rosemont, d'Anjou, St-Rémi de Montréal-Nord, Notre-Dame de Lourdes.
COMÉDIE-CANADIENNE
84 ouest, Ste-Catherine • 861-3338

CE SOIR DERNIER SOIR
CINEMA REVOLUTIONNAIRE
JEAN-LUC GODARD

"LE PETIT SOLDAT"
Anna Karina à : 7 h. et 10 h.
"LES CARABINIERS"
C. Ribeiro à : 8 h. 40
et LA REVOLUTION au QUEBEC
"Chroniques Labradoriennes"
d'André Forcier (1967)
verdi
Jeudi et vendredi soir
"Lolita" et "Dr. Strangelove"

Les PRODUCTIONS ELISE en accord avec JACQUES CANETTI présentent

PLACE DES ARTS THÉATRE MAISONNEUVE MONTRÉAL 18 QUÉBEC TÉL. 842-2112

expo67 Festival Mondial DES SPECTACLES
PLACE DES ARTS — THEATRE MAISONNEUVE
A 2 h. 30 et 8 h. 15 p.m.
NATIONAL THEATRE OF GREAT BRITAIN
DIRECTEUR : LAURENCE OLIVIER
"DANSE DE MORT" STRINDBERG JEUDI
"LOVE FOR LOVE" CONGREVE CE SOIR ET SAMEDI
"A FLEA IN HER EAR" Feydeau VENDREDI
MATINEES A 2 H. 30
"A FLEA IN HER EAR" FEYDEAU VENDREDI
"LOVE FOR LOVE" CONGREVE SAMEDI
BILLETS DISPONIBLES POUR MATINEES SEULEMENT
EXPO-THEATRE 2 h. 30 et 8.30 p.m.
STRATFORD FESTIVAL COMPANY
DIRECTEUR ARTISTIQUE : Michael Langham
"ANTONY AND CLEOPATRA"
avec Christopher Plummer et Zoe Caldwell
Ce soir et vendredi à 8 h. 30 p.m.
Samedi à 2 h. 30 p.m.
"THE GOVERNMENT INSPECTOR"
avec William Hutt et Tony Van Bridge
Demain et samedi, à 8 h. 30 p.m.
$2.50, $4.00, $5.50, $6.50
Aujourd'hui et vendredi à 2 h. 30 p.m.
$2.00, $2.50, $3.50, $4.50
PLACE DES ARTS • SALLE WILFRID-PELLETIER
PREMIERE CE SOIR ET JUSQU'AU 28 OCT.
LE BALLET NATIONAL DU CANADA
Directeur artistique : CELIA FRANCA
CE SOIR A 8 H. P.M.
"ROMEO ET JULIETTE"
PROKOFIEV
DEMAIN A 8 H. P.M.
La Première mondiale de
"LA PRIMA BALLERINA"
sur le même programme
"BAYADERKA"
VENDREDI et SAMEDI à 8 h. P.M.
MATINEE SAMEDI à 2 h. 30 P.M.
"LAC DES CYGNES"
TCHAIKOVSKY
Soirées : $2.50, $3.50, $5.50, $6.50, $7.50
Matinée samedi : $2, $2.50, $3.50, $4.50, $5.50
Place des Arts - Théâtre Port-Royal à 8 h. 30 p.m.
CE SOIR JUSQU'A SAMEDI
BALLET ROLAND PETIT
DIRECTEUR ARTISTIQUE : ROLAND PETIT
avec l'ORCHESTRE ARS NOVA
DIRECTEUR ARTISTIQUE : MARIUS CONSTANT
"OCTANDRE" Varèse
"L'ELOGE DE LA FOLIE"
MATINEE SAMEDI A 2 H. 30
SOIREE : $3.50 $4.50 $5.50
MATINEE : $2.50 $3.50 $4.50
BILLET MAINTENANT EN VENTE
Au bureau des Billets de la Place Ville-Marie, 357-2410
PLACE DES ARTS, 175 ouest, Sainte-Catherine, VI. 2-2112
BILLETS EGALEMENT EN VENTE A LA PORTE ET A CANADIAN CONCERTS & ARTISTS
1822 ouest, Sherbrooke, 932-2171

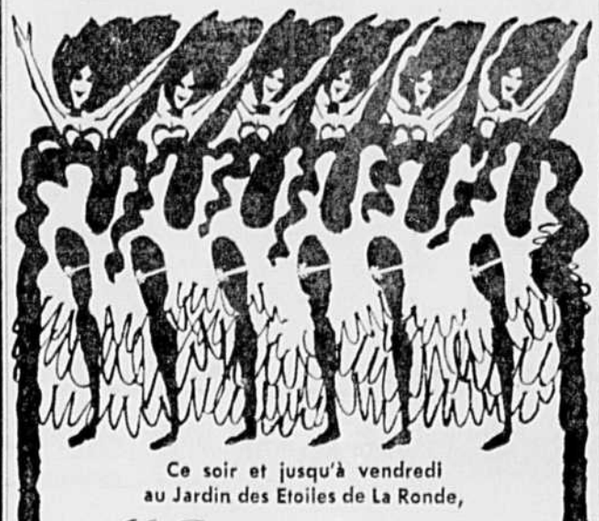
Ce soir et jusqu'à vendredi
au Jardin des Etoiles de La Ronde,
"Prestige de Paris"
La revue parisienne par excellence, avec les chansons, la gaieté et évidemment les plus belles filles de Paris, de vraies parisiennes!
En vedette:
Mick Micheyl - Les Doriss Girls
Bernard Dheran, Michel Renault
Daniele Fuger, Les Marthys
Deux représentations chaque soir:
20h et 22h15 Billets: $2.50, $3.00, $3.50
Réservations Téléphoniques 397-2622/2623
expo67 Festival Mondial DES SPECTACLES

GIRLS ★ GIRLS ★ GIRLS
AUSSI FORT QUE LES "FOLIES BERGERE" !
PLUS FORT QUE "VIVE LA CANADIENNE" !
LE SPECTACLE DE L'ANNEE AU CANADA !

5 DERNIERES
HATEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLETS POUR VOIR LE SPECTACLE DE MURIEL MILLARD "TERRE DES FEMMES"
REPRESENTATION LE DIMANCHE A 7.30 P.M.
LOUEZ VOS PLACES DÈS AUJOURD'HUI
Les billets sont en vente aux endroits suivants: Comédie-Canadienne: 861-3338. Les guichets sont ouverts de 10 h. à 7 h. Guaranty Trust (Place Versailles), Ed. Archambault Inc.: 849-6201, Corbeil sur la Plaza.
CAISSES POPULAIRES
Notre-Dame du Foyer, Sainte-Gemma, Pointe aux Trembles, Sainte-Claire, de Maisonneuve, Saint-Jean Baptiste de Lasalle, d'Hochelaga, Nativité d'Hochelaga, Sainte-Jeanne d'Arc, Sainte-Philomène de Rosemont, d'Anjou, St-Rémi de Montréal-Nord, Notre-Dame de Lourdes.
COMÉDIE-CANADIENNE
84 ouest, Ste-Catherine • 861-3338

théâtre du rideau vert
Du lundi au dimanche à 20 h 30
dimanche — matinée à 14 h 30
AU REVOIR CHARLIE
Comédie de George Axelrod
Adaptation de Barillet et Grédy
avec
DENISE FILIATRAULT
FRANÇOIS CARTIER
Au STELLA—Tél. 844-1793
4664 St-Denis • Métro Laurier

LOST SEX
V.O.S.A. Dirigé par KANETO SHINDO
qui vous a donné Onibaba
et THE ISLAND
POUR ADULTES SEULEMENT âgés de 18 ans

Sur semaine 7.15 - 9.15
Dimanche 1.15 - 3.15 5.15 - 7.15 9.15
Art CINEMA AIR CONDITIONED 489-0823 5025 SHERBROOKE W.

4 dernières
CE SOIR A 8 H. 30
Le Théâtre de L'Escale présente
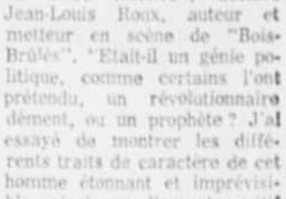
GRATIEN GELINAS
dans la version ANGLAISE de son dernier succès
Yesterday the children were dancing
RENSEIGNEMENTS :
861-3338
288-5569

Les Productions du Québec Inc. présentent

A L'ESCALE
RUE McGILL
MORGANS L'ESCALE
METRO VICTORIA BUS 136
C'est maintenant qu'il faut BOIRE
Comédie de Guy Fournier
Avec Monique Lepage, Georges Groulx, Jacques Galipeau, Marc Favreau Julien Besselte
"L'un des meilleurs divertissements de la saison estivale." (Martial Dassylva, La Presse)
Du 31 OCT. au 19 NOV. à 8.30
(relâche les lundis)
BILLETS : 288-5569
THEATRE DE L'ESCALE
(10 H. A.M. A 7 H. P.M.)
COMEDIE CANADIENNE
84 ouest, rue Sainte-Catherine
10 A.M. A 7 P.M.

Le pain et le beurre, souci majeur du Canadien français

— selon un sondage d'opinion effectué pour Radio-Canada

par Pierre Olivier

Les Québécois — ou plutôt les Canadiens français du Québec se préoccupent beaucoup plus de ce "B and B" qui se traduit "Bread and butter" (l'expression est de Jean Lesage) que de cet autre "B and B" qui se traduit "Bilingualism and Biculturalism".

Telle est la conclusion majeure d'un sondage d'opinion effectué par la compagnie "Opinion Research Corporation Limited" pour le compte de la Société Radio-Canada qui en a présenté les résultats hier soir dans le cadre d'une émission spéciale de "Newsmagazine" (canal 6).

Trois faits sautent aux yeux. Et ils permettent de situer le visage de ce Québec (l'émission était intitulée "Crisis in Quebec") qu'a présenté l'animateur Norman DePoe.

1. Seulement 7 p.c. des Canadiens français du Québec sont favorables à l'indépendance — pourcentage qui correspond, à quelques fractions près, au vote obtenu par les partis indépendantistes (RIN et RN) lors des élections provinciales de juin 1966.

66 p.c. sont cependant favorables à une modification de la constitution. Ainsi 21 p.c. préconisent-ils l'obtention d'un "statut particulier" et 36 p.c., l'établissement de liens plus étroits avec le reste du Canada.

2. 57 p.c. des Canadiens français du Québec ont l'impression d'avoir été moins bien traités (45 p.c. moins bien, 12 p.c. beaucoup moins bien) que les Canadiens anglais à l'intérieur de la Confédération. 70 p.c. d'entre eux sont nettement mécontents de la situation actuelle. — On peut d'ailleurs en voir une manifestation dans le fait que 77 p.c. des personnes interrogées souhaitent que le français devienne langue officielle et langue de travail au Québec.

3. Les Québécois souhaitent que leurs gouvernements s'occupent plus de problèmes sociaux et de problèmes économiques que de problèmes constitutionnels. Ainsi la Constitution ne vient-elle qu'au dernier rang (4 p.c.), loin derrière des problèmes pratiques comme le coût de la vie (40 p.c.), l'éducation, les salaires, dans les priorités qu'ils assignent au gouvernement.

Si les faits révélés par le sondage sont exacts, ils permettent de tracer un portrait des Canadiens français du Québec — soucieux de ne plus être traités comme des citoyens de seconde classe (et particulièrement au niveau économique où, et l'animateur Norman DePoe a insisté sur ce point, ils sont nettement défavorisés par rapport à l'Ontario) et désireux de demeurer dans la Confédération.

Ils permettent également d'entrevoir un divorce entre la masse et les politiciens — pour qui la "crise constitutionnelle" semble souvent le principal problème. Même la position adoptée par le parti libéral au cours de son dernier congrès ("statut particulier") n'est appuyée que par 21 p.c. des personnes interrogées, et ce alors que 66 p.c. d'entre elles sont favorables à une modification de la Constitution.

Ce portrait ne manque d'ailleurs pas d'être paradoxal. Un simple rapprochement suffit à le prouver. Seulement 7 p.c. se déclarent indépendantistes et pourtant 20 p.c. des gens qui ont accepté (seulement 38 p.c.) de dire quel est le politicien dont les opinions correspondent le plus aux leurs sur la question constitutionnelle, ont nommé René Lévesque.

L'enquête de l'Opinion Research Corporation Limited, qui suscitera sans doute de nombreux commentaires, a été effectuée entre le 9 et le 14 octobre. 502 personnes (246 hommes et 256 femmes) ont été interrogées par téléphone.

Il ne sera possible d'en évaluer les résultats que lorsqu'on connaîtra en détail les procédés utilisés pour constituer l'échantillonnage, la nature des questions, etc., etc.

Au cours de l'émission diffusée hier soir, l'animateur Norman DePoe a souligné que le sondage révèle qu'il se crée un "consensus" au Québec autour d'une idée : maintien de la Confédération canadienne, mais en lui apportant des modifications. "Consensus" auquel, a-t-il dit, vient s'en greffer un autre, celui qui est en train de se créer au Canada anglais et dont témoignent la prise de position du parti conservateur (thèse des deux nations) et le credo constitutionnel du premier ministre Pearson qui a été révélé la semaine dernière.

La Société Radio-Canada a d'ailleurs fait effectuer un sondage au Canada anglais sur cette question et les résultats en seront présentés la semaine prochaine lors d'une autre émission spéciale de "Newsmagazine". Les deux sondages (dont les résultats couvrent 21 pages) seront présentés aux différents partis politiques, fédéraux et provinciaux.

Qui sont les enquêteurs ?

L'Opinion Research Corporation Limited, de Princeton, New Jersey, s'est installée au Canada en se portant acquéreur de l'ancienne firme Gruneau Research Limited, dont le siège social est à Toronto.

Le gérant de sa succursale montréalaise, M. Frank Costanzo, a expliqué à notre reporter hier que c'est la Société Radio-Canada qui avait fourni l'idée générale de l'enquête et que les questions ont été préparées à Montréal par M. Costanzo lui-même et un adjoint canadien-français. L'inventaire des réponses a ensuite été fait électroniquement à Toronto.

M. Costanzo a précisé que le questionnaire a été préparé en tenant compte des principes universels de psychologie.

Il répondait ainsi à une question touchant les différences entre la mentalité américaine et la mentalité canadienne, particulièrement celle des Québécois. Notre reporter lui avait alors demandé comment une compagnie américaine avec une filiale au Canada pouvait prétendre pouvoir analyser et questionner objectivement une population avec des méthodes mises sur pied en dehors du pays concerné et où les différences sociologiques sont distinctes.

Enfin, l'Opinion Research Corporation Limited, a affirmé M. Costanzo, travaille en très étroite collaboration avec l'Université de Princeton, au New Jersey, mais ne semble avoir aucun rapport avec l'Université de Montréal ou McGill.

A l'Université de Montréal, un professeur titulaire au département de sociologie, M. Guy Rocher, a dit que la firme en question n'était pas connue dans son milieu.

Les 21 questions du sondage

Le sondage de l'Opinion Research Corporation Limited a été fait à la demande de la Société Radio-Canada (canal 6) et a servi d'armature à une émission spéciale de "Newsmagazine" consacrée au Québec. L'émission, qui a été présentée hier soir à 10 h., était intitulée "Crisis in Quebec" et était animée par Norman Depoe.

Au total, 502 personnes (246 hommes; 256 femmes) ont été interrogées. 60% d'entre elles n'avaient pas terminé d'études secondaires ; et 21% n'avaient pas terminé d'études primaires. Les interviews ont été faits par téléphone entre le 9 et le 14 octobre 1967.

21 questions ont été posées. A partir des résultats qui ont été révélés hier soir à la télévision, il est possible de regrouper les réponses sous cinq têtes de chapitre.

— 1 —

Un choix constitutionnel

Quelles sont vos opinions constitutionnelles ? Les réponses se répartissent comme suit :

Favorables

Indépendance du Québec	7%
Modifications de la constitution (n.b. 40% réclament ces changements immédiat.)	66%
Statu quo	25%

Deux faits sautent aux yeux. Le premier concerne le groupe des 18 à 24 ans. 9% sont favorables à l'indépendance ; 33⅓%, à l'obtention d'un statut particulier et 30% au statu quo. Le second concerne les modifications à apporter à la constitution. 21% préconisent un statut particulier et 36% désirent que le Québec ait des liens plus étroits avec le reste du Canada. 7% des personnes interrogées se déclarent décidées à quitter le Québec si l'indépendance se fait ; et les deux tiers prétendent qu'elles y perdraient matériellement, quelque chose.

— 2 —

Les priorités gouvernementales

Auquel, des sept secteurs suivants, le gouvernement devrait-il accorder la priorité ? Les réponses se répartissent comme suit :

Coût de la vie (n.b. 36% des hommes et 43% des femmes.)	40%
Education	15%
Salaires	14%
Chômage	13%
Inflation	10%
Bien-être social	7%
Problèmes constitutionnels	4%

Sur les 438 non séparatistes interrogés, plus de 40% donnent la priorité au coût de la vie, et seulement 3% aux problèmes constitutionnels ; sur les 34 séparatistes interrogés, 18% donnent la priorité aux problèmes constitutionnels et 35% au coût de la vie.

— 3 —

Un citoyen de seconde classe

Les Canadiens français ont-ils été beaucoup moins bien, moins bien, aussi bien, mieux, beaucoup mieux traités que les Canadiens anglais à l'intérieur de la Confédération ? Les réponses se répartissent comme suit :

moins bien	45%
aussi bien	34%
beaucoup moins bien	12%
(n.b. en additionnant le premier et le troisième chiffre, on obtient 57%)	
mieux	5%
beaucoup mieux	3%
sans opinion	1%

L'interprétation, selon les groupes d'âge, ne manque pas d'être intéressante. Prétendent avoir reçu un traitement égal : 41% des 18 à 24 ans, 35% des 25 à 39 ans, 31% des 40 à 54 ans, 29% des 55 ans et plus. Parmi les séparatistes interrogés, 24% prétendent avoir été aussi bien traités ; la proportion monte à 35% chez les non séparatistes.

Un fait important : 57% des personnes interrogées prétendent avoir été moins bien traitées que les Canadiens anglais et avoir été, en quelque sorte, considérées comme des citoyens de seconde classe. Près de 70% d'entre elles font état d'un mécontentement. Les personnes âgées de 55 ans et plus sont les plus mécontentes, suivies par celles de 18 à 24 ans. Les plus modérées se recrutent dans le groupe des 25 à 39 ans, même si c'est également dans ce groupe que se recrutent une bonne part des effectifs des mouvement séparatistes.

— 4 —

La langue française

Parlez-vous anglais et, si oui, pourquoi avez-vous dû l'apprendre ? A la première question, 59% ont répondu oui et 41%, non. 174 hommes et 124 femmes ont répondu à la deuxième question. Les résultats se répartissent comme suit :

Moyen de subsistance	55% des hommes 27% des femmes
(n.b. 63% viennent du monde des affaires ou des professions libérales, 58% des emplois cléricaux, 43% sont étudiants, 55% sont des travailleurs spécialisés ou non spécialisés et 50% sont fermiers.)	
Matière obligatoire à l'école	18%
Vie en milieu anglophone	12%
Pour se débrouiller ("get-by")	9%
Pour se cultiver	10%
Pour voyager	2%
Milieu familial (père ou mère parlant anglais)	2%

Il faut noter que 77% des personnes interrogées souhaitent que le français devienne la langue officielle et la langue de travail dans la province.

— 5 —

Les hommes politiques

Quel est le politicien dont les opinions correspondent le mieux aux vôtres concernant l'avenir des relations entre le Québec et la Confédération ? Seulement 38% des personnes interrogées ont donné un nom. Leurs réponses se répartissent comme suit :

René Lévesque	20%
Daniel Johnson	18%
Jean Lesage	18%
Pierre Bourgault	6%
Eric Kierans	3%

Un fait est paradoxal : la relation entre le pourcentage d'indépendantistes (7%) et la faveur dont jouit René Lévesque qui vient de se prononcer pour la souveraineté du Québec.

Il est extrêmement difficile d'évaluer pour l'instant la valeur du sondage effectué par l'Opinion Research Corporation Limited. Il faudra analyser soigneusement le rapport de 21 pages préparé par cet organisme (rapport qui, a déclaré Norman Depoe, sera remis aux principaux partis politiques canadiens). Plusieurs facteurs sont en jeu : la constitution même de l'échantillonnage, la nature des questions, la façon dont elles furent posées, etc.

Emission spéciale à l'ORTF

Invitées par l'ORTF à participer à une émission spéciale de trois heures sur le Canada, six personnalités se sont embarquées hier soir à destination de Paris où sera télévisée cette émission mercredi soir. On voit ici, au moment du départ, MM. Gérard Pelletier, Jacques Parizeau, Michel Brunet, Marcel Masse, Marcel Paré, Jacques-Yvan Morin. Le cinéaste Pierre Perreault s'est également embarqué avec la délégation pour diriger le choix des extraits de son dernier film qui seront présentés au cours de la même émission.

Le parti libéral, moteur de la Révolution tranquille, est maintenant un obstacle à l'évolution du Québec (François Aquin)

par Pierre OLIVIER

Le parti libéral du Québec, qui fut le promoteur de la "Révolution tranquille", constitue aujourd'hui "un obstacle" à l'évolution du Québec puisqu'il se refuse tout simplement à étudier la question constitutionnelle.

En décrétant : "Jamais l'indépendance", il se "débarrasse" de cette question sans apporter de solution de rechange à ce "statu quo" qu'il dénonce. Le "statut particulier" ? Un "fling-flang", un "cataplasme", une formule non définie parce qu'indéfinissable et indéfinissable parce qu'irréalisable.

Au moment où nous vivons "l'avant-dernière phase de l'indépendance", celle des ralliements individuels (période pendant laquelle chaque groupe — le RIN, garant de l'idéal, le RN — chaque individu doit continuer à lutter et à étudier et dont sortira, peut-être plutôt qu'on ne le pense, un parti) le parti libéral du Québec adopte une attitude purement négative et retourne, comme à l'époque de Godbout, chercher ses mots d'ordre et ses conseils à Ottawa.

Plus humaine, et plus québécoise, l'Union nationale se garde bien de commettre une pareille erreur et de se prononcer "définitivement" sur une question qui engage — qui doit "engager", au vrai sens du mot — tout Québécois.

Ce diagnostic, c'est François Aquin, député indépendant (ou : indépendantiste indépendant) de Dorion qui le pose, mardi, dans un discours prononcé devant "L'association des hommes d'affaires d'Ahuntsic".

Deux hypothèses

Le député Aquin, qui a abandonné le parti libéral à la suite de "l'affaire de Gaulle", précise que l'indépendance n'est pas une "formule" (le fédéralisme, le statut particulier, les Etats associés sont des formules) mais un choix — un "choix politique" qui doit donner aux Québécois les pouvoir dont ils ont besoin pour construire leur Nation.

Les termes ne manquent pas de clarté. Et le choix doit se faire entre deux hypothèses :

1. Le fédéralisme. — Cette idéologie, pensée au XVIIIe siècle, réalisée au XIXe est aujourd'hui dépassée, et d'autant plus que nous vivons une période de socialisation pendant laquelle l'Etat devient l'instrument quasi unique du progrès social. C'est la logique même de ce néo-capitalisme que nous vivons de ne pouvoir se développer sans planification, et donc sans centralisation des pouvoirs.

En fait, le fédéralisme canadien a déjà atteint le "seuil de la douleur"; il est déjà "trop distendu" et ne peut accorder plus de libertés qu'il le fait présentement aux provinces. Son avenir dépendra d'ailleurs de sa capacité à centraliser dans les mains du gouvernement central des pouvoirs qui n'y sont pas. Choisir le fédéralisme, c'est donc choisir la centralisation et accepter la "fin" ou la "mort" du Québec.

2. L'indépendance. — C'est le seul moyen de transformer, de créer la société québécoise. Le Québec, qui forme une "Nation" depuis 350 ans (il en a la cohésion, la conscience ,le vouloir vivre collectif) se cherche un nom et un visage. Il doit donc se doter de la totalité des pouvoirs qui sont requis pour former une société et, pour cela, prendre le risque de se donner un Etat complet.

Entre les deux, seules options valables, une série de formules que le député de Dorion ne craint pas de dénoncer. Le "statut particulier" ? Un "fling-flang", un "cataplasme", une formule irréalisable. Les "Etats associés" ? Une formule dont nous avons fait l'essai (de 1840 à 1867) et qui s'est soldée par un échec — et ce à une époque où les circonstances étaient beaucoup plus favorables.

François Aquin affirme également que ceux qui ne sont pas d'accord avec l'indépendance devraient avoir le courage de proposer des solutions de rechange ... ou d'avouer, comme le fait Pierre Elliott Trudeau, qu'ils sont satisfaits de la confédération et qu'ils veulent maintenir le "statu quo".

Reprenant des thèmes qu'il a abordés à plusieurs reprises au cours des derniers mois, il souligne que l'indépendance est avant tout une "choix politique" que doit faire la nation québécoise et qu'elle doit être prête à en payer le prix ... comme elle doit être prête à payer le prix du fédéralisme, la "mort du Québec", si elle décide de choisir cette formule.

Devant un auditoire d'hommes d'affaires, préoccupés par ces problèmes, il déclare que si l'indépendance est bien faite (c'est une question d'équipe et de programme), elle ne devrait pas être désastreuse pour l'économie de la province. Il y aura sans doute une période d'austérité, dit-il, une période de "watch and see" pendant laquelle les industriels étrangers ne feront pas d'investissements massifs au Québec — mais cette période d'austérité, il nous faudra vraisemblablement la vivre un jour ou l'autre, et ce même si nous demeurons dans la confédération.

Dimanche, le 29 octobre, à 3 h 30 de l'après-midi
VOYEZ
le feu d'artifice marquant la
FERMETURE DE L'EXPO '67
depuis le 'SKYWALK' au sommet de
LA PLACE VICTORIA
Pour réservations, composez
866-2991

DEMAIN AU PAVILLON DU CANADA

Le Katimavik : une immense pyramide reposant sur sa pointe; magnifique vue d'ensemble de l'Expo. Des centaines d'éléments d'exposition intéressants : ressources et énergie; communications et transports; temps nouveaux.

Ciné-carrousel : films dramatiques sur la croissance du Canada, présentés dans cinq cinémas tournants.

Grimpez dans l'Arbre des Canadiens.

La galerie des arts, pointures, dessins et gravures, métiers d'art.

Le Centre d'activité créatrice, pour enfants de 3 à 11 ans, permet aux petits de se divertir sous la surveillance de personnes expérimentées. Musique, art dramatique, arts, école maternelle, terrain de jeu... tout est gratuit. De 10h a.m. à 6h p.m.

Restaurant, cafétéria, casse-croûte.

THÉÂTRE

midi
Bernard Lagacé, organiste montréalais
2 h 30 p.m.
The Orford String Quartet
3 h 45 et 5 h p.m.
Les Feux Follets
6 h 15 p.m.
Katimavik-Revue, une réalisation de **Gratien Gélinas** et de **Wayne & Shuster** mise en scène de **Alan Lund**

A NOTER

Toutes les représentations au théâtre sont GRATUITES mais il faut se procurer des billets.
Les BILLETS pour les DEUX représentations des Feux Follets seront distribués le jour même des représentations (guichet face au théâtre) à partir de 2 h. 45 de l'après-midi.
Les BILLETS pour "Katimavik-Revue" seront distribués le jour même de la représentation (guichet face au théâtre) à partir de 5 h. 15 de l'après-midi.
Il est interdit de photographier et d'enregistrer les spectacles.

KIOSQUE À MUSIQUE

2h 30 p.m.
défilé de la mode canadienne; une production de **Iona Monahan**
3h 45 p.m.
The Yukon Stars, chanteurs de ballades
5h p.m.
fanfare du Royal 22e

Neuf jours dans la neige

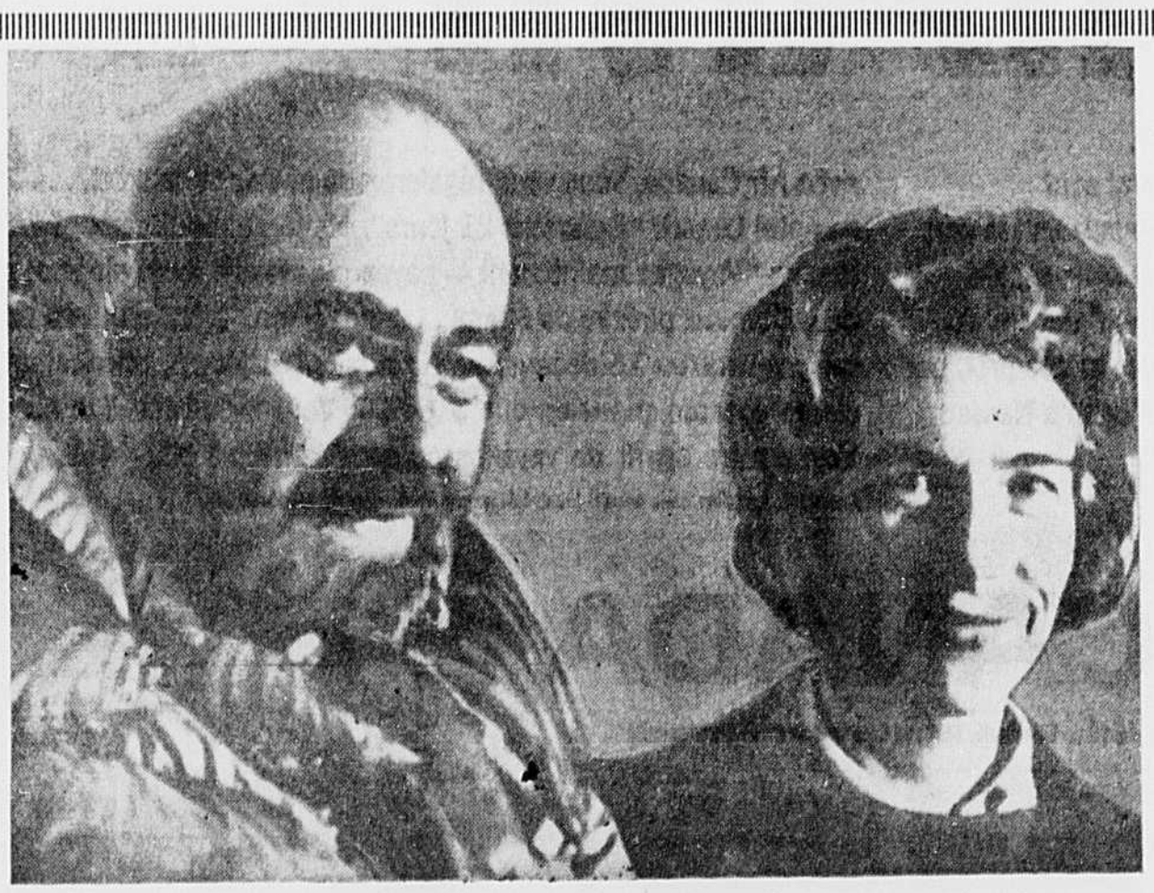

Einar Pedersen, âgé de 48 ans, des Lignes aériennes scandinaves (SAS), a été rejoint par son épouse, à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, après que lui et deux compagnons, dont l'avion léger s'était écrasé, dans l'Arctique, eurent été secourus. Les trois hommes durent passer neuf jours dans le froid et dans la neige avant d'être retrouvés. "Nous n'avons jamais perdu espoir" a-t-il dit, à son retour.

AUTOMATION
DATA PROCESSING INSTITUTE
COURS DE MACHINES IBM
• PERFORATION (KEY PUNCH) • SYSTEMES • PROGRAMMATION
HOMMES ET FEMMES DE 16 A 45 ANS
COURS DU JOUR OU DU SOIR
Postez ce coupon aujourd'hui sans aucune obligation ou signalez, de 9 a.m. à 9 p.m.
861-5426
AUTOMATION DATA PROCESSING
1242 PEEL (près du métro) MONTRÉAL
Sans obligation, faites-moi parvenir tous renseignements sur les cours de machines IBM.
NOM ..... AGE .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....
G-4

ICI LA SPORT DANS LE

Paul Emile Prince

Le sport, un atout précieux dans la rééducation au Mont-St-Antoine

Qui ne connait pas les avantages du sport ? Pourtant, dans certaines circonstances, il semble qu'ils sont plus marqués. Ainsi en est-il au Mont Saint-Antoine, cette école de rééducation où le sport contribue à une oeuvre difficile mais combien utile.

Pour ces jeunes de 14 à 19 ans que le sort a défavorisés, on s'ingénie à trouver les moyens les plus efficaces pour les ramener dans la bonne voie. On ne néglige rien. Le sport est un de ces moyens et non le moindre.

Bien que débordant naturellement d'énergie, ces jeunes entrent dans un nouveau milieu un peu réticents. Comme les fleurs transplantées, ils ne s'ouvrent pas facilement.

C'est ce que nous expliquait récemment M. Paul-E. Parent, le directeur général de cette institution. "Il faut beaucoup de doigté et de patience pour remettre en marche ce mécanisme si délicat mais faussé. Et parfois au moment où l'on semble si près de la réussite, une rechute paraît nous faire perdre en un instant le gain de plusieurs mois de travail patient.

"Mais les résultats tangibles viennent chaque jour prouver l'utilité de notre oeuvre et nous donnent le courage et même l'enthousiasme de continuer", nous dit-il.

Oeuvre d'initiation au dialogue...

Dans le contexte de cette oeuvre de rééducation, le premier rôle du sport en est un de réouverture, de préparation du terrain au dialogue.

Epris de liberté et parfois s'étant fait une gloriole de paraître un dur, le jeune qui entre ici se doute bien qu'il n'entre pas ici avec une recommandation de bonne conduite. C'est pourquoi il se présente un peu sur la défensive. Il est fermé, nous explique le directeur de l'Institution. "Ils sont méfiants, ne désirent se confier à personne."

Souvent, dans l'enthousiasme du sport, ils oublient de se revêtir de la carapace qu'ils s'étaient forgée. Ils n'ont pas le temps non plus d'adopter une attitude préparée d'avance. A leur insu, ils apparaissent à leur naturel.

Parce qu'ils ont maintenant conscience de s'être un peu découverts, ils risquent une première confidence. Le premier pas est franchi, le plus difficile.

A cause de ses antécédents, ce jeune homme est très souvent individualiste. C'est pourquoi il ne s'adonnera pas au début aux sports d'équipe, si ce n'est le hockey que la plupart ont déjà pratiqué d'ailleurs.

Le Mont-St-Antoine favorise la pratique du sport, même individuel, parce que celui qui le pratique se convainc rapidement qu'il est aussi doué que les autres, qu'il peut faire quelque chose. Il se le prouve à lui-même. Il prend donc confiance en lui-même.

Un entraînement à la discipline

Capable de rivaliser avec les autres, il ambitionne bientôt de les dépasser, mais en même temps il s'habitue à une auto-discipline. Car pour réussir, dans le sport comme partout ailleurs, il faut apprendre à se discipliner, à se maîtriser.

Evidemment, le but n'est pas de produire des athlètes de première valeur. Mais l'on sait que si ce jeune peut se maîtriser dans le sport, il peut le faire dans ses autres activités. La transposition est possible et même probable.

Quant aux sports d'équipe, la pratique sera bienfaisante aussi, puisque le jeune doit non seulement apprendre à se maîtriser dans ce qu'il fait mais oeuvrer dans un contexte social. Il n'est pas seul, il travaille avec d'autres.

Le jeu d'équipe apprendra à laisser de côté son individualisme, à penser aux autres à ses côtés... tout comme dans la vie.

Naturellement, il y a des nuances à ajouter. Dans la pratique, ce n'est pas aussi simple qu'on le pense, mais dans l'ensemble c'est le rôle que joue le sport au Mont-St-Antoine. Comme le dit M. Parent, le sport est un instrument très précieux qu'il faut toutefois utiliser de façon bien particulière.

Toujours dans le but de favoriser cette rééducation et parce que le sport est un des moyens importants, les dirigeants du Mont-St-Antoine ont décidé de construire un aréna, ce qui manquait beaucoup aux élèves aussi bien qu'à la population environnante. Premier pas vers la réalisation d'un centre sportif et culturel.

C'est pour aider à financer un tel projet, et surtout devant l'urgent besoin d'un aréna, que le Mont-St-Antoine lançait récemment une campagne de souscription de $600,000. M. Parent et ses collaborateurs sont optimistes, parce qu'ils sont convaincus que les gens comprennent l'importance d'une oeuvre aussi utile et aussi humanitaire. Et c'est au nom de cette jeunesse qu'il lance un pressant appel.

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Aujourd'hui maquette, demain réalité

Ci-haut une maquette de l'aréna du Mont St-Antoine que nous montre ici M. Paul-Emile Parent, le directeur général de la maison. L'aréna entrant dans un complexe sportif et culturel pour lequel on lançait une souscription, sera terminé dans les premiers jours de novembre, nous dit-on.

Un nouvel aréna ouvrira ses portes d'ici peu...

par Paul-Emile PRINCE

En voie de réalisation, l'aréna du Mont St-Antoine sera bientôt ouvert au public, ou plutôt aux élèves de cette institution. Car, comme nous le faisait remarquer le directeur général, M. Paul-Emile Parent, l'aréna sera au service des étudiants. "Elle sera réservée pour eux pendant 25 heures par semaine."

Elle desservira une population totale d'environ 80,000 âmes, presque tout l'est montréalais, encore privé d'aréna.

Longtemps attendu, l'aréna devrait pouvoir servir dès les premiers jours de novembre.

Jouissant de toutes les commodités d'un aréna moderne, tel que douches, chambres de joueurs propres, bureau de direction, chambres d'arbitres, cette construction sera toutefois dépourvue de luxe. Puis on a voulu qu'il soit avant tout au service des 420 pensionnaires de l'institut... avec ses 420 sièges.

Mais il permettra aux jeunes de pratiquer leur sport favori, tout comme un aréna plus luxueux, sans avoir à chercher des endroits où jouer. A cause de l'absence d'aréna dans le secteur et parce que cela s'imposait depuis longtemps, la réalisation sera accueillie avec joie.

Le sport préféré

Le sport jouirait déjà d'une certaine importance s'il ne faisait qu'occuper les temps morts. Mais les éducateurs physiques, au mont St-Antoine, les dirigeants, ont compris qu'il fallait viser encore plus haut, c'est-à-dire faire entrer le sport dans le contexte de la rééducation. Le programme doit être conçu de façon à aider cette rééducation.

Bien que les sports d'équipe soient en général moins populaires auprès des internes, le hockey est le sport préféré des jeunes qui l'ont généralement pratiqué avant d'être pensionnaires au Mont St-Antoine, nous explique M. Normand Langlois, coordonnateur de l'éducation physique à cet endroit.

La balle molle est également en vogue chez les jeunes, tandis que d'autres sports, tels que le ballon panier, le ballon volant, le hand ball, le tir à l'arc, les quilles, le sont un peu moins.

Si le hockey est le centre d'intérêt sportif chez nos jeunes et l'aréna de très grande importance, le programme sportif "doit s'intégrer dans le programme de formation et servir à la rééducation", nous explique M. Langlois. "C'est un programme délicat, parce qu'il faut pas imposer mais amener l'élève à choisir certains sports qu'il aime, peut-être lui en faire connaître et partant aimer d'autres", dit-il.

L'ensemble du projet de centre culturel et sportif, outre l'aréna, prévoit une piscine intérieure, une bibliothèque, une salle de tir et un gymnase. Cela explique l'objectif de la campagne de souscription.

Comme le disait M. Paul-Emile Parent, cette initiative de l'Ecole Mont St-Antoine démontre que les autorités ont foi en l'avenir de l'est montréalais... Ils ont le souci de ne rien négliger pour le succès de leur oeuvre de rééducation.

Matches de hockey

AUJOURD'HUI

LIGUE JR "A" DU QUEBEC
Québec à Trois-Rivières

HIER

LIGUE AMERICAINE
Vancouver 2 - Québec 4

LIGUE PROVINCIALE SR
Drummondville 9 - Sherbrooke 3

LIGUE SR "B" DU QUEBEC
Jacques-Cartier 4 - Laprairie 5

LIGUE JR "A" DE L'ONTARIO
Canadien Jr 9 - Ottawa 1
Hamilton 2 - London 2

LIGUE JR "A" DU QUEBEC
Sorel 4 - Drummondville 6
Québec 3 - Shawinigan 8

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"
Montréal-Nord 3 - Palestre 2

LIGUE MONTREAL JR
Laprairie 1 - Boucherville 6
St-Léonard 4 - Roussin 2

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC
St-Hubert 4 - Montréal 4
Notre-Dame 1 - Rive-Sud 3
Verdun 3 - Chambly 3

LIGUE AMERICAINE

(Division Est)

	G	P	N	P	C	Pts
Hershey	4	0	0	22	9	8
Springfield	3	1	0	23	10	6
Providence	2	4	0	22	36	4
Baltimore	0	4	1	12	21	1

(Division Ouest)

	G	P	N	P	C	Pts
Cleveland	4	2	0	19	18	8
Rochester	2	3	1	22	23	5
Buffalo	2	2	0	13	16	4
Québec	3	3	0	19	22	4

LIGUE PROVINCIALE SR

	G	P	N	P	C	Pts
Victoriaville	5	1	1	28	20	11
St-Hyacinthe	4	3	0	23	22	8
Drummondville	4	3	0	37	25	8
Hull	3	3	1	30	25	7
Granby	1	4	0	15	21	2
Sherbrooke	1	6	0	24	38	2

LIGUE SR "B" DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Iberville	3	0	0	17	9	6
Cowansville	1	1	0	13	15	2
Laprairie	1	1	0	8	9	2
Jacques-Cartier	1	2	0	17	19	2
St-Michel	0	0	0	0	0	0
Pte-aux-T.	0	2	0	7	10	0

LIGUE JR "A" DE L'ONTARIO

	G	P	N	P	C	Pts
Niagara Falls	5	0	0	32	8	10
Toronto	4	1	0	32	18	8
Kitchener	4	2	0	35	16	8
Hamilton	3	3	1	28	24	7
St. Catharines	3	3	0	16	15	6
Canadien Jr	3	2	0	18	14	6
Oshawa	2	3	0	16	20	4
Peterborough	1	4	1	13	23	3
Ottawa	1	7	1	15	61	3
London	1	2	1	9	15	3

LIGUE JR "A" DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Thetford	4	0	0	36	19	12
Drummondville	4	2	0	27	24	8
Sorel	3	4	0	34	35	6
Québec	3	4	0	23	30	6
T.-Rivières	2	4	0	23	29	4
Shawinigan	1	5	0	23	30	2

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"

	G	P	N	P	C	Pts
Laval	4	0	0	23	14	8
Verdun	2	1	0	17	12	4
Palestre	2	1	0	12	8	4
Rosemont	1	2	0	13	17	2
Mtl-Nord	1	2	0	9	14	2
St-Jérôme	0	4	0	10	19	0

LIGUE MONTREAL JR

	G	P	N	P	C	Pts
St-Léonard	3	0	0	19	7	6
St-Jean	2	1	0	14	12	4
St-Victor	1	1	0	12	9	2
St-Hyacinthe	1	2	0	11	15	2
St-Michel	1	0	0	4	7	2
Laprairie	1	2	0	10	19	2
Roussin	1	2	0	16	24	2
Boucherville	1	2	0	12	10	2

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Rive-Sud	1	0	0	3	1	2
St-Hubert	0	0	1	4	4	1
Montréal	0	0	1	4	4	1
Verdun	0	0	1	3	3	1
Chambly	0	0	1	3	3	1
Notre-Dame	0	1	0	1	3	0

Ligue Nationale

AUJOURD'HUI

Los Angeles à Toronto
Chicago à New York
Californie à Pittsburgh
St-Louis à Minnesota

DEMAIN

New York à Canadien
Los Angeles à Boston
Californie à Détroit

HIER

Aucun match à l'affiche

CLASSEMENTS
(Division Est)

	J	G	P	N	BP	BC	Pts
Canadien	6	4	1	1	17	13	9
Boston	5	3	1	1	25	14	7
New York	5	3	1	1	21	15	7
Détroit	6	3	2	1	16	20	7
Toronto	5	2	3	0	15	13	4
Chicago	6	0	6	0	13	32	0

(Division Ouest)

	J	G	P	N	BP	BC	Pts
L. Angeles	5	3	0	2	19	13	8
Philadel.	5	3	2	0	11	12	6
Californie	5	2	2	1	16	11	5
Pittsburgh	7	2	4	1	17	19	5
Minnesota	5	1	2	2	11	17	4
St-Louis	6	1	3	2	11	13	4

Pas d'omnium du Canada au club Summerlea en 69

L'on nous apprend que l'Association Royale de Golf du Canada et le club Summerlea n'ont pu en venir à une entente mutuelle satisfaisante, au point de vue financier, et qu'il a ainsi été décidé que l'omnium de golf du Canada de 1969 n'aurait pas lieu au club Summerlea, tel que prévu.

L'omnium de golf du Canada pour 1968 doit avoir lieu au St. George's Golf and Country Club à Toronto. L'omnium de 1969 aura lieu à un autre club des environs de Montréal à choisir plus tard.

Goegan et Morrison sous contrat

Blair satisfait de la tenue des North Stars

MINNEAPOLIS, ST-PAUL (UPI). — Lorsque la ligue Nationale a inauguré sa saison, un journaliste a demandé à Wren Blair, des North Stars du Minnesota s'il regrettait de porter deux chapeaux. Celui du gérant-général et celui de l'instructeur.

"Non", avait-il répondu. "Du moins jusqu'à ce que nous perdions notre premier match".

Aujourd'hui, les North Stars présentent une fiche d'une victoire, deux défaites et deux matches nuls, le triomphe ayant été remporté sur leur patinoire.

"Je n'ai encore aucun regret", ajoute Blair. "Je ne crois pas qu'aucune équipe n'a commencé une saison par quatre matches à l'extérieur de toute l'histoire de la ligue Nationale. "Je suis satisfait du dossier de l'équipe, surtout en raison des nombreuses blessures qui nous ont affaiblis. Nous nous améliorons de match en match. A notre dernière rencontre, nous avons décoché 53 lancers contre seulement 22 pour les Seals de la Californie".

Blair, âgé de 42 ans, a signé un contrat de quatre ans avec les North Stars. Dès sa nomination, il a commencé à établir un système de filiales et a confié le poste de dépisteur en chef à Ted O'Connor.

Puis vint le jour du repêchage de l'expansion au cours duquel Blair a sûrement été l'homme le plus actif. Les North Stars ont alors réclamé les services de plusieurs vétérans aguerris et de jeunes joueurs prometteurs dont Elmer Vasko, Wayne Connelly, Bill Goldsworthy, Bob Wowtowich et Dave Balon.

Blair a quelques fois songé à nommer un instructeur. Mais il a finalement décidé de diriger lui-même les North Stars au cours des premières saisons étant donné que la formation de l'équipe relève presque entièrement de son jugement.

"Si les résultats ne sont pas encourageants, je n'aurai personne d'autre à blâmer", a-t-il dit.

"Punch Imlach, Sid Abel, Emile Francis portent aussi les deux chapeaux et se tirent bien d'affaires."

Les partisans des North Stars

WREN BLAIR

seront comblés si Blair connaît autant de succès avec les North Stars qu'avec les équipes amateurs et mineures. Au cours des 13 dernières années, Blair a dirigé ces équipes à dix championnats.

Blair a été instructeur pendant 11 ans et gérant-général et instructeur pendant cinq saisons.

En 1958, il a piloté les Dunlops de Whitby au championnat mondial à Oslo, Norvège.

Le joueur de défense Pete Goegan a mis fin à une grève de 13 jours et a signé son contrat avec les North Stars.

Goegan endossera l'uniforme du Minnesota pour la première fois ce soir, contre les Blues de St-Louis.

Le défenseur Jim Morrison, rétabli d'une blessure à une cheville, a accepté l'offre des Flyers de Philadelphie.

Dans les autres matches, ce soir, Los Angeles jouera à Toronto; Chicago à New-York et Californie à Pittsburgh.

Jim Norris a laissé la somme de $9.5 millions

CHICAGO (UPI) — L'ancien co-propriétaire des Black Hawks de Chicago et du Stadium de Chicago, feu James D. Norris, a laissé une succession évaluée à $9.5 millions. Ceci ressort d'une formule d'impôt sur les successions déposée hier devant un tribunal de Chicago.

Norris est décédé le 25 février 1966 à l'âge de 39 ans.

Cette succession cite les héritiers comme étant l'épouse de Norris, Mary, qui recevra la somme de $3.7 millions, sa fille, Susan Mary, âgée de 18 ans, qui touchera le montant de $2.2 millions, sa cousine, Mme A. S. Mathews, de Toronto, qui recevra $60,000 et un ami, John A. Johnson, qui touchera la somme de $63,000.

Les As triomphent du Vancouver, 4-2

QUEBEC (PC) — Les As de Québec, de la ligue Américaine de hockey, ont défait, hier soir, au compte de 4 à 2, les Canucks de Vancouver, de la ligue de l'Ouest, dans une rencontre du calendrier mixte entre le circuit et la ligue Américaine disputée au Colisée de la capitale devant 3,000 spectateurs.

Les deux buts du Vancouver ont été marqués à la première période par Phil Maloney et Mike Laughton.

Les As, pour leur part, ont compté au cours des trois engagements. André Lacroix, à la première période, a marqué le premier but des siens avec l'aide de Terry Ball à 6:45.

Au second vingt, Simon Nolet et Jean-Guy Gendron ont compté pour Québec tandis qu'au troisième engagement, Orvil Boutin, a mis fin au pointage dans cette partie avec le dernier but des As à 14:06.

L'arbitre de la rencontre, Yves Tessier, a décerné 15 punitions, dont 8 aux Canucks.

A la toute fin de la seconde période, une violente bataille s'est engagée entre Tracy Pratt, du Vancouver, et Jean-Guy Gendron, des As. Les deux ont été chassés par l'arbitre Tessier à 19:12, pour mauvaise conduite et punition de match.

Jean-Guy Morrissette a été à la hauteur de la situation devant le filet des Canucks en repoussant 37 rondelles tandis que son rival, Al Millar, des As, en a arrêté 27.

Les Canucks, pilotés par Jim Gregory, en étaient à leur premier voyage dans les villes de la ligue Américaine.

Les As sont maintenant inactifs jusqu'à dimanche soir prochain alors qu'ils rendront visite aux Américains de Rochester.

De vrais parieurs, ces Néo-Zélandais !

WELLINGTON (PC) — Malgré une économie en dépression, les Néo-Zélandais ont réussi quand même à dépenser plus de $200,000,000 en paris légaux sur les courses de chevaux durant l'année se terminant le 31 juillet.

De cette somme, $81,000,000 ont été investis aux pistes de courses et $119,000,000 ont été pariés au Bureau d'agence Totalisateur, une agence officielle de paris hors-piste qui compte 321 bureaux de paris à travers le pays.

Ce total est de loin un record de paris pour une année en Nouvelle-Zélande et représente une augmentation de 4.8 pour cent sur l'année précédente.

Au football senior

Le Châteauguay et le Montréal-Nord en finale

Les Ramblers de Châteauguay ont remporté, au cours du dernier week-end, le championnat de la Ligue de football senior du Québec alors qu'ils ont vaincu les Bears de Montréal-Nord au compte de 20 à 13.

Les Ramblers, invaincus au cours des huit matches de la saison régulière, affronteront les Bears dans le match pour le championnat provincial du football senior, dimanche, à 1 h. 30 de l'après-midi, au parc Laberge de Châteauguay.

Les Bears ont terminé la saison avec un dossier de quatre victoires et quatre défaites tandis que la troisième et dernière équipe du circuit, les Hawks de Hawkesbury, ont encaissé huit revers en autant de matches.

CLASSEMENT FINAL

	G	P	N	P	C	Pts
Châteauguay	8	0	0	185	33	16
Montréal-Nord	4	4	0	151	120	8
Hawkesbury	0	8	0	31	214	0

LES COMPTEURS

Milt Green, Châteauguay	48
Russ Martin, Châteauguay	34
Fred Forsythe, Mtl-Nord	30
Jeff Smith, Montréal-Nord	24
Russ Weir, Châteauguay	24
Bob Dickson, Mtl-Nord	18

La vainqueur du match de dimanche recevra le trophée Paul Sauvé.

Les Ramblers, dirigés par l'instructeur Tom Campbell, un Noir, qui a déjà porté les couleurs des Alouettes, offre une équipe bien plus puissante que par le passé.

Ceci s'explique du fait que la majorité des joueurs des Saints de St-Lambert, qui ont abandonné leur franchise au début de la saison, ont rallié les rangs des Ramblers en 1967.

Deux anciens joueurs des Saints, aujourd'hui, avec le Châteauguay, ont terminé au deux premiers rangs des compteurs. Milton Green, un centre-arrière de couleur, a remporté le championnat avec un dossier de 48 points, suivi de son coéquipier, Russ Martin, un autre joueur de couleur, avec 34 points.

Les Ramblers visent avec confiance le championnat canadien du football senior. Cette année, la finale canadienne aura lieu dans l'est du pays et les Ramblers aimeraient bien y participer.

Certaines modifications ont toutefois été apportées à la formule des éliminatoires nationales. L'Ontario, qui ne comptait qu'un seul représentant par le passé, a maintenant été divisé en deux sections, soit celle du Nord et celle du Sud.

Le 5 novembre, les deux matches de demi-finale seront présentés à Montréal et dans les Maritimes.

Le représentant de l'Ontario-Nord se rendra dans les Maritimes tandis que le club de l'Ontario-Sud se mesurera au champion du Québec, au parc Jarry, à compter de 1 h. 30 de l'après-midi.

Premier gain du Montréal-Nord

Les Castors de Montréal-Nord ont vaincu la Palestre Nationale au compte de 3 à 2, hier, lors du seul match au calendrier de la ligue de hockey Métropolitaine jr "A".

Il s'agissait de la première victoire des Castors, après deux échecs cette saison, tandis que la Palestre a subi son premier revers à la suite de deux victoires.

Un but de Jean Gaglianos, son premier de la saison, a valu la victoire aux Castors en troisième période.

Roger Belisle et Marcel Pepin ont réussi les deux autres buts des Castors tandis que les buts de la Palestre ont été enregistrés par Pierre Brûlé et Claude Paul.

PREMIERE PERIODE

1—Mtl-Nord : Belisle (sans aide) 11:18

Punitions : Lajeunesse 6:12, Vincent 7:03, St-Vincent et Gaznon 9:13, R. Vincent et Gaznon (majeures et inconduites) 13:49, Belisle, Wilscam 18:39, St-Vincent (majeure) 20:00.

DEUXIEME PERIODE

2—Mtl-Nord : Pépin (Lajeunesse) 4:51
3—Palestre : Brûlé (Chapdelaine) 8:13
4—Palestre : Paul (sans aide) 16:12

Punitions : Wilscam 4:58, 8:32 ; Marotte 19:47.

TROISIEME PERIODE

5—Mtl-Nord : Gaglianos (Belisle) 13:59

Punitions : Marotte 5:19, Vincent 7:49, Paul et Marotte (doubles mineures) 13:10.

Le Canadien jr gagne une 3e fois de suite, 9 à 1

HULL (PC) — Le Canadien junior de Montréal a remporté sa troisième victoire d'affilée après avoir subi deux échecs consécutifs, hier, alors qu'il a surclassé les 67 d'Ottawa au compte de 9 à 1.

Le trio formé de Marc Tardif, Gilbert Perreault et André Gaudette a dirigé l'offensive des vainqueurs. Tardif a enfilé 3 buts et fourni une assistance, Perreault a réussi 2 buts et mérité deux passes et Gaudette a enregistré un but et deux assistances.

Réjean Houle, Paul Lessard et Guy Lapointe ont été les autres compteurs du Canadien junior.

Peter MacDonald a évité le blanchissage à l'équipe d'Ottawa. Bruce Mullett, le gardien du jeune Tricolore a repoussé 19 des 20 lancers décochés par les vaincus tandis que son vis-à-vis a exécuté 41 arrêts.

Dans l'autre match au calendrier de la ligue Junior "A" de l'Ontario, Hamilton et London ont fait match nul, 2-2.

SOMMAIRE
Première période

1—Canadien: House (Gaudette) 18:16
2—Canadien Jr: Gaudette (Houle et Lessard) 18:40

Punitions : Blain 0:22, Tardif 4:42, Nahrkang 7:54, Canadien Jr punitions au banc, servie par Bordeleau 9:21, Ottawa, punition au banc, servie par Gosselin 10:02, Fawcett 15:48.

Deuxième période

3—Ottawa, MacDonald (Ostapyk et Rheault) 2:44
4—Canadien Jr, Tardif (Bordeleau et Descoteaux)
5—Canadien Jr, Tardif (Perreault) 15:12
6—Canadien Jr, Lessard (Houle et Gaudette) 18:56

Punitions : MacDonald 5:25, Bouchard majeure et mauvaise conduite 9:15.

Troisième période

7—Canadien Jr, Perreault (Tardif) 1:04
8—Canadien Jr, Perreault (Lapointe) 8:07
9—Canadien Jr, Lapointe (Gaudette) 11:21
10—Canadien Jr, Tardif (Bordeleau et Perreault) 12:31

Punition : Gaznon 2:06.

WALTER BUSWELL

SUITE DE LA PAGE 73

casquette noire. Alors, là, mon vieux, tu tempêtais et tu n'étais pas beau à voir".

Joliat répond : "Je suis comme King Clancy, je n'ai jamais gagné un combat de ma vie. Si tu veux me taquiner, je te dirai que lorsque tu es arrivé avec le Canadien, je n'ai jamais vu un joueur aussi "green" (inexpérimenté) que toi. On aurait jamais dit que tu avais joué aussi longtemps avec le Détroit avant de te joindre à nous". Le Canadien avait obtenu Buswell et Jean Pusie en échange d'un bon défenseur du nom de Roger Jenkins.

S'adressant à Mondou, il dit : "Dans notre temps, nous jouions au hockey parce que nous aimions le hockey. Je me souviens en particulier d'un match contre le Toronto. Deux jours auparavant, j'étais arrivé tête première contre la bande. On m'a envoyé à l'hôpital. Je souffrais d'une commotion cérébrale. Dans un journal du matin, j'ai lu que Babe Seibert et un autre joueur de défense étaient blessés et que le Canadien disputait un match contre le Toronto dans la soirée. J'ai quitté l'hôpital à 5 h. de l'après-midi et je me suis rendu au Forum. J'avais décidé d'aider la cause du Canadien. Ce fut une bien dure partie, mais nous avons gagné par 2 à 1".

Mondou, Joliat et Buswell ressasseront longtemps plusieurs souvenirs, puis au moment du départ, Gaston Parent et Mondou ont invité Buswell à se rendre au banquet des anciens joueurs de hockey, le 2 novembre, au club Renaissance.

"C'est un fameux banquet. On y rencontre de vieux joueurs. Tu devrais venir", lui dit Joliat. Il ajoute en riant, il y a deux ans, je suis venu à ce banquet et j'y suis resté quatre jours".

"J'irai", promet Buswell. En attendant, il restera assis près de sa fenêtre et y guettera l'arrivée d'un ami, à Fresnière.

CAHIER No 7 / PAGES 81-88 LA PRESSE FINANCE / CARRIERES ET PROFESSIONS / DECES

MONTREAL, MERCREDI 25 OCTOBRE 1967 — 82e ANNEE — No 247

Une seule façon de traiter avec Israël: les armes à la main

— *Boumedienne*

LAUSANNE (AFP) — L'erreur "capitale" de l'Egypte est d'avoir signé l'armistice, déclare le président Houari Boumedienne dans une interview exclusive accordée à l'hebdomadaire suisse l'"Illustré".

L'entretien, consacré notamment au récent conflit entre Israël et ses voisins arabes, a duré deux heures. "Nous autres, formés à la guerre révolutionnaire, a dit le président algérien, nous savons qu'une bataille perdue ne signifie pas la fin de la guerre, qu'il suffisait de reculer pour mieux sauter, qu'il fallait laisser les Israéliens s'emparer de Damas, du Caire, et avancer, avancer... jusqu'où pouvaient-ils avancer? Jusqu'à nos frontières?..."

..."Nous étions opposés à l'armistice, car il consiste à reconnaître la défaite, et le temps travaille pour les vainqueurs. Au début, Israël exigeait d'être reconnu avant de restituer ses conquêtes. A présent, — l'appétit vient en mangeant — Israël veut garder ses conquêtes et être reconnu. Les résultats obtenus à Khartoum ne répondent pas aux voeux des masses arabes. Pour nous, Algériens, Israël est un problème d'ordre colonial et doit être traité comme tel : les armes à la main".

Le président Boumedienne ajoute toutefois : "Nous comprenons la situation de l'Egypte. Nous ne voulons pas gêner l'action du président Nasser. La situation de son pays est catastrophique, et il ne peut aller au-delà de certaines concessions s'il veut éviter une explosion populaire".

Le président Boumedienne se défend au passage de vouloir "exterminer qui que ce soit" et ajoute : "Rien ne sera accompli aux Nations unies... La situation n'est pas mûre. Lorsque les positions internes, dans certains pays arabes, auront changé, lorsque l'équilibre militaire sera rétabli, peut-être dans un contexte différent sur le plan international, les traces de l'agression israélienne seront effacées. Il ne faut pas accepter la défaite, ne rien céder, attendre".

Le leader algérien examine ensuite les points suivants :

1) — Relations avec les Etats-Unis :

"Les Américains peuvent nous couper les vivres dit-il. Nous pouvons nous en passer... Déjà la majeure partie de nos richesses minerales et de notre industrie est nationalisée. D'ici peu, même le circuit de l'argent sera aux mains de l'Etat, et nous pourrons financer nous-mêmes notre développement.

"Mais les Américains ont armé nos voisins marocains, et ils les poussent à nous attaquer. Les Etats-Unis voudraient s'implanter au Maroc, supprimer l'exemple "subversif" que nous formons aux yeux des masses marocaines".

2) — Relations avec la France :

"Les Français sont corrects. La France a ses intérêts pétroliers à protéger, et nous respectons la politique du général de Gaulle consistant à s'opposer à l'hégémonie américaine dans le monde".

3) — Relations avec l'URSS : "L'Union soviétique est la grande amie des peuples arabes et elle n'a pas discuté sur son aide matérielle et morale. Ses dirigeants ont une façon de poser les problèmes de guerre de libération. Nous en avons une autre... Personne, d'autre part, ne peut gagner une guerre de libération pour quelqu'un d'autre. Et puis, les révolutions ne s'exportent pas".

4) — Attitude à l'égard des investissements privés étrangers : "Les capitaux privés étrangers seront les bienvenus, dans la mesure, naturellement où (comme certains capitaux français) ils aideront au progrès du pays, s'associant à notre industrie, où ils seront constructifs et cadreront avec nos objectifs à long terme, au lieu de viser l'accaparement de nos richesses".

Pour remporter la victoire au Vietnam

Un chef républicain réclame la création d'un conseil de guerre

WASHINGTON, (AFP-UPI-PA) — Un leader républicain de la Chambre des représentants a proposé aujourd'hui la création d'un "conseil de guerre" formé de l'état major interarmes ainsi que de généraux et d'amiraux à la retraite en vue de mettre au point une stratégie victorieuse au Vietnam.

Le républicain Bob Wilson, de Californie, président du comité de stratégie des républicains à la Chambre, a déclaré qu'il était temps que le président Johnson cesse de prêter l'oreille aux civils et de laisser les militaires dire leur mot dans la politique américaine au Vietnam.

Dans une lettre au président Johnson, M. Wilson précise : "Nous, les politiciens, et j'en suis un, de même que les bureaucrates, les diplomates et les leaders de pays alliés non combattants, tous nous avons eu l'occasion de donner notre opinion. Maintenant, laissons les militaires émettre la leur.

"Fournissez à ces experts tous les faits et permettez-leur, sans contraintes politiques ou sans veto bureaucratique, de faire des recommandations militaires à long terme qui nous vaudront la victoire au Vietnam".

De son côté, le représentant démocrate George E. Brown, également de Californie, a déclaré devant un auditoire à l'Université New Mexico à Albuquerque, hier, que l'opinion publique américaine se prononce de plus en plus contre la guerre et que ce fait peut signifier la défaite du président Johnson aux élections de 1968.

Dans un discours au Sénat, M. Albert Gore, Sénateur démocrate du Tennessee, a pour sa part accusé l'administration Johnson de se tromper elle-même, et la population par la même occasion, en ce qui a trait à nos véritables intérêts nationaux et nos buts.

Nos intérêts nationaux et notre existence même sont liés à l'avenir de nos relations avec l'Union soviétique et la Chine. Et la guerre ne fait qu'ajouter à la détérioration de nos relations avec ces deux pays.

Il a accusé le secrétaire d'Etat Dean Rusk de ne pas dire la vérité lorsqu'il affirme que faire échec à la Chine est le véritable but de la guerre. Il a noté que l'Union augmente son aide au Nord-Vietnam à mesure que les Etats-Unis augmentent leur pression militaire. Ce qui provoque un renversement de la tendance vers l'amélioration des relations américano-soviétiques, gage de notre sécurité et de la stabilité internationale.

Par ailleurs, M. Rusk, au cours d'une causerie prononcée à Los Angeles hier, a dit que les idées exprimées actuellement par les membres des mouvements pacifistes sont les mêmes que celles mises de l'avant il y a 30 ans par ceux qui préconisaient une solution d'apaisement à l'égard de l'Allemagne nazie.

Pendant que M. Rusk s'adressait à un auditoire de 1,500 personnes au Century Plaza Hotel, quelque 200 piquets pacifistes manifestaient dans le calme devant l'établissement. M. Rusk a notamment déclaré que les Etats-Unis n'auraient pas la chance de retirer la même leçon d'une troisième guerre mondiale.

Les idées exprimées par les gens de ma génération dans les années 30 nous ont menés à la catastrophe, a ajouté M. Rusk.

Photo PA

Au menu du jour, la terreur

Ces femmes et ces enfants viennent de trouver refuge dans un fossé, ayant été attaqués par des francs-tireurs vietcongs au moment où des militaires américains tentaient de les évacuer d'un village du Sud-Vietnam.

Deuxième raid américain contre l'aérodrome de Phuc Yen – 10 MIGs sont détruits et endommagés

d'après PA, UPI, AFP

Pour la deuxième journée consécutive, les bombardiers américains ont attaqué l'un des plus grands aérodromes du Nord-Vietnam. Au retour du raid, les pilotes américains ont dit avoir détruit et endommagé dix MIGs ennemis au sol.

On décrit l'attaque d'aujourd'hui comme une tentative sans précédent en vue de réduire à néant la puissance aérienne de l'ennemi. Par vagues, les jets américains ont pilonné en rasemotte la piste principale de l'aérodrome de Phuc Yen, ainsi que les hangars et les installations d'artillerie antiaérienne.

Hier, les Américains avaient effectué un premier raid contre Phuc Yen. Contrairement à ce qui avait été annoncé, ils eurent quatre, et non deux, appareils abattus au cours de ce premier engagement. A leur retour pour la deuxième attaque aujourd'hui, les pilotes américains ont constaté que, déjà, les Nord-Vietnamiens avaient réussi à réparer provisoirement les cratères creusés dans la piste par les bombes américaines d'hier.

Un aveu de Washington

S'appuyant sur de nombreux rapports faits par les pilotes, Washington a reconnu aujourd'hui que l'aviation nord-vietnamienne faisait de plus en plus preuve d'efficacité professionnelle. Hier, le secrétariat à la Défense a révélé que les MIGs nord-vietnamiens avaient abattu en moyenne six jets américains contre deux vietnamiens perdus au feu américain dans la période qui s'étend de la fin d'août à la mi-octobre.

Cet exploit se trouve à renverser la proportion de 3 à 1 qu'avaient su maintenir jusqu'ici les pilotes américains. C'est ce fait inquiétant, explique le secrétariat à la Défense, de même que l'agressivité croissante de l'aviation ennemie qui a amené les autorités américaines à autoriser les appareils de l'aviation et de l'aéronavale à attaquer l'aérodrome de Phuc Yen — une cible interdite aux pilotes jusqu'à lundi dernier.

Selon les plus récents rapports des services de renseignements, il n'y aurait que 29 des 80 MIGs-17 et 21 que possède le Nord-Vietnam de stationner au pays. Les 51 autres seraient conservés quelque part dans le sud de la Chine jusqu'à ce qu'on en ait besoin.

Sur la liste des cibles interdites aux pilotes américains, il ne reste guère que Gia Lam (aéroport international de Hanoi), et les docks du port de Haiphong.

Hanoi a été bombardé à quatre heures hier après-midi. Les bombes sont tombées sur le quartier du pont Paul-Doumer et sur la banlieue de Gia Lam. Les bombardiers américains sont revenus au-dessus de la capitale après la tombée de la nuit.

Les habitants d'Hanoi ont assisté aux combats aériens à la porte de leurs abris souterrains et en fumant des cigarettes et en bavardant entre voisins, cependant qu'au-dessus de la banlieue le tonnerre des bombes américaines et sud-vietnamiennes projetaient des éclairs fulgurants dans un ciel de suie.

"L'affaire de Suez" provoque un duel USA-URSS à l'ONU

NATIONS-UNIES, New York (UPI, AFP, PA) — La réunion d'urgence du Conseil de sécurité d'hier soir sur le Moyen-Orient s'est soldée par une confrontation entre les délégués des Etats-Unis et de l'Union soviétique. C'était la première fois que le Conseil se réunissait depuis le 9 juillet dernier.

Le délégué soviétique a ouvert les hostilités en présentant un projet de résolution demandant une condamnation "résolue" d'Israël pour son attaque au canon contre les installations pétrolières égyptiennes à Suez.

M. Arthur Goldberg, délégué des Etats-Unis, a riposté en présentant à son tour une résolution réaffirmant le cessez-le-feu, condamnant toute violation du cessez-le-feu, d'où qu'elle vienne, et demandant aux parties de coopérer avec le chef d'état-major de l'ONU pour le respect du cessez-le-feu.

Le projet de résolution soviétique "exprime la grave préoccupation du Conseil de sécurité devant "l'agression" israélienne, et note qu'Israël a commencé et poursuivi un tir d'artillerie et a ignoré une proposition de cessez-le-feu du chef d'état-major de l'ONU en Palestine, le général Odd Bull. En outre, le projet de résolution demande le paiement de dommages et intérêts à l'Egypte pour les dégâts encourus lors de "l'agression" contre la ville de Suez.

L'Egypte avait demandé la réunion d'urgence du Conseil. De son côté, Israël avait déposé avant la réunion du Conseil une contre-plainte.

Accusations égyptiennes

Premier orateur à intervenir devant le Conseil, M. Awad El Kony, délégué de l'Egypte, a accusé Israël d'avoir violé toutes les règles de la civilisation et de s'être livré à un "acte barbare" en bombardant et en détruisant sans provocation "le complexe industriel le plus important" de l'Egypte. M. El Kony a cité le rapport du chef de la mission d'observateurs de l'ONU qui prouve, selon lui, qu'Israël avait préparé cette "agression" et a même retardé de plusieurs heures le cessez-le-feu pour avoir le temps d'achever la destruction des raffineries de Suez.

Le délégué égyptien a terminé son discours en demandant la condamnation d'Israël et l'application des sanctions prévues par la Charte des Nations unies en cas d'"agression".

Israël répond

De son côté, M. Gideon Rafael, délégué d'Israël, a évoqué l'attaque "pirate" contre le navire "Eilath" qui voguait, a-t-il dit, en dehors des eaux territoriales égyptiennes.

Ce succès militaire, a ajouté le délégué israélien, a servi à la propagande égyptienne à stimuler une ferveur patriotique pour faire croire à l'opinion publique égyptienne que l'Egypte pouvait refaire la guerre et surmonter la défaite de juin dernier. L'attaque d'hier est une manifestation de cet état d'esprit, a dit M. Rafael.

"L'Egypte s'est réservé pendant longtemps le droit de guerre en exigeant qu'Israël adopte une attitude pacifique, a déclaré le délégué israélien. Elle veut maintenant appliquer ce système à l'état de cessez-le-feu comme elle le faisait à l'état d'armistice. Les dirigeants de l'Egypte sont revenus à leur pratique de "crier et tirer, crier et tirer" (shout and shoot). C'est là un cercle vicieux extrêmement dangereux", a affirmé M. Rafael.

La position du Canada

Le représentant du Royaume-Uni, lord Caradon, demande au Conseil de sécurité de prendre sans tarder une décision "juste et unanime" pour ramener les parties au respect du cessez-le-feu. A son tour, le délégué du Canada, M. George Ignatieff, suggère au Conseil de demander à toutes les parties de respecter le cessez-le-feu et de cesser tout acte d'hostilité, de demander au chef de la mission d'observation de l'ONU les mesures qu'il compte prendre pour éviter le retour de pareils incidents. Le représentant du Canada suggère enfin au Conseil d'autoriser le secrétaire général des Nations unies à envoyer un représentant personnel au Moyen-Orient.

Malgré le "veto" de Paris, Wilson refuse d'admettre l'échec de la candidature de Londres à la CEE

LONDRES, (AFP, Reuter) — Pessimisme et détermination : telles sont les réactions enregistrées hier à Londres après la réunion du conseil des ministres des "Six" à Luxembourg et les entretiens Kiesinger-Wilson à Whitehall.

La prise de position française ne laisse plus aucun doute aux dirigeants britanniques sur les chances qu'ils ont d'obtenir l'ouverture des négociations à Bruxelles sur leur demande d'entrée dans le Marché commun. M. Wilson n'a pas trouvé non plus, du côté allemand, tout l'appui qu'il voulait espérer. M. Kiesinger a prêché la patience et refusé d'envisager un renversement d'alliances.

Néanmoins, le slogan lancé par M. Wilson ("un non ne sera pas tenu pour une réponse") demeure en vigueur. Le premier ministre britannique refuse en effet de considérer que la candidature britannique au Marché commun a échoué. Il maintient cette candidature et estime que le temps travaille pour la Grande-Bretagne. Interrogé par un député conservateur qui estimait que l'échec britannique était d'ores et déjà évident, M. Wilson a répliqué : "Vous avez peut-être tiré cette conclusion, mais pas moi."

Faisant allusion à une objection soulevée par M. Couve de Murville, M. Wilson a déclaré que la Grande-Bretagne n'a pas à prendre d'initiative pour la création éventuelle d'une ne. question qui pourrait être discutée durant les négociations pour son adhésion au Marché commun.

Les réactions à Luxembourg des cinq partenaires de la France sont jugées à Londres comme un baume sur la blessure d'amour-propre britannique. Mais on ne se fait pas l'illusion de croire que les "Cinq" vont se retourner contre la France.

Néanmoins, le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, M. Joseph Luns, a déclaré à la presse qu'il envisageait la prochaine rencontre des "Six", le 20 novembre à Bruxelles, avec "inquiétude". "Je n'exclus pas, a-t-il dit, la possibilité d'une rupture des pourparlers entre les "Six" au sujet de l'entrée de la Grande-Bretagne, ce qui provoquerait une crise au Marché commun".

VACANCES D'HIVER

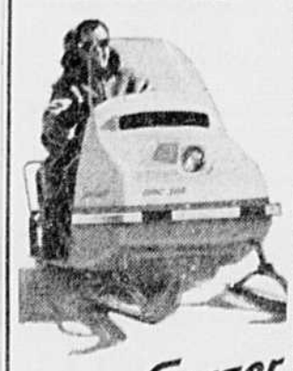

Snow Cruiser '68

VOUS EN FERA VOIR...

★ DEMARRAGE FACILE
★ CONTROLE-CRUIS-A-MATIC
★ TRES SILENCIEUX
★ PLUS LEGER, PLUS RAPIDE
★ SURETE AVANT TOUT

MARCHE ARRIERE

W. H. BENOIT INC.

544, DES LAURENTIDES
PONT-VIAU, LAVAL, 388-9207
JEUDI et VENDREDI jusqu'à 9 hres P.M.
TERMES FACILES

A.FORGET INC

BOUTIQUE COLONIALE

6707, BOUL. ST-LAURENT, MONTREAL — TEL. 274-5568

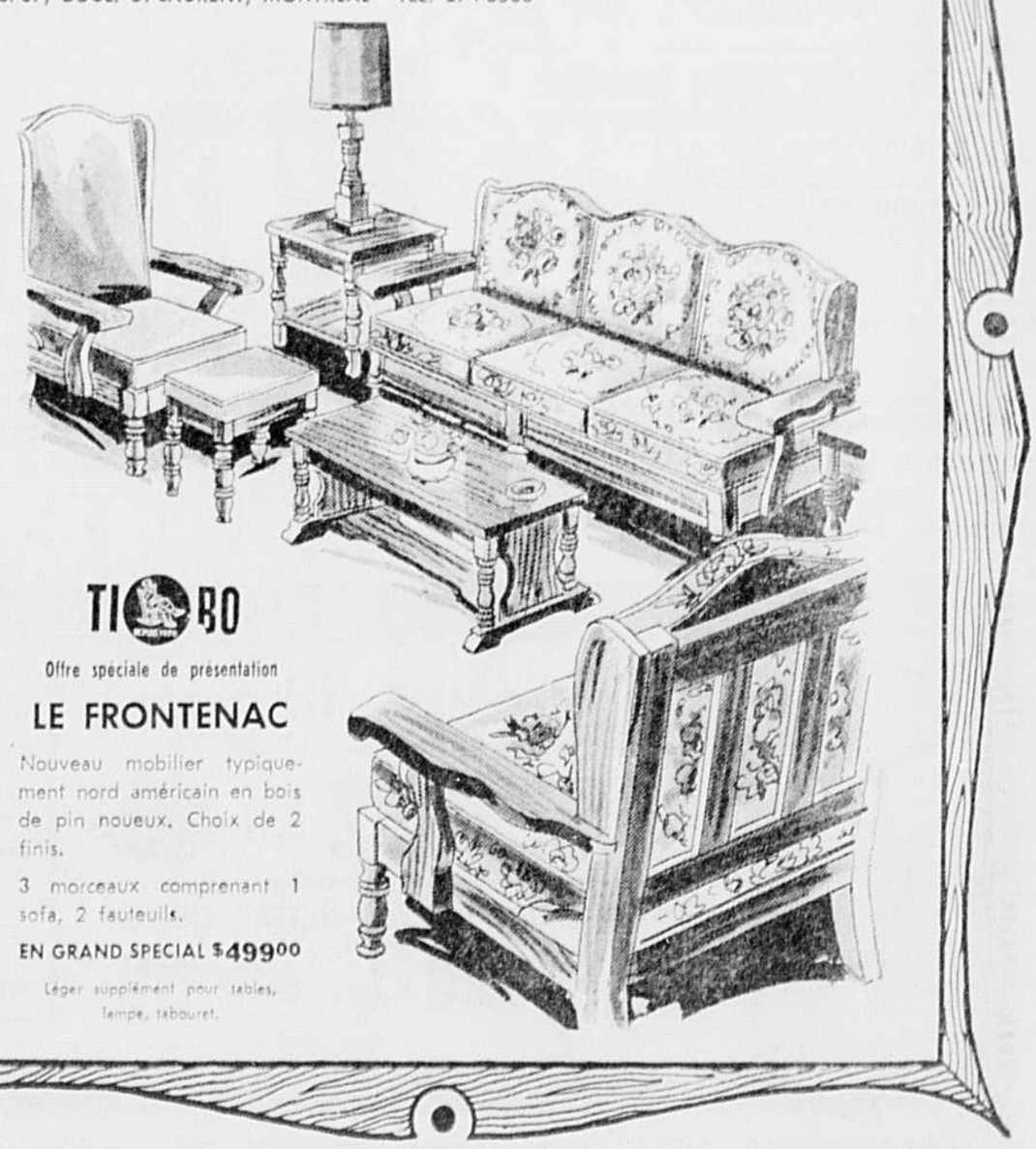

TIOBO

Offre spéciale de présentation

LE FRONTENAC

Nouveau mobilier typiquement nord américain en bois de pin noueux. Choix de 2 finis.

3 morceaux comprenant 1 sofa, 2 fauteuils.

EN GRAND SPECIAL $499.00

Léger supplément pour tables, lampe, tabouret.

Nomination à Hilton of Canada

M. JOHN BREBNER

M. Donald M. Mumford, président de Hilton of Canada Limited et administrateur délégué de l'hôtel Reine Elizabeth, annonce la nomination de M. John Brebner au poste de directeur des relations publiques. M. Brebner sera responsable des relations publiques du Reine Elizabeth et du Montréal Aéroport Hilton. M. Brebner faisait autrefois partie du personel de direction d'un important bureau de relations publiques. Il est également membre actif de la Canadian Public Relations Society, dont il est directeur de chapitre et directeur national. •

Jean Mohling câble de Paris

Les petites entreprises françaises auront un centre de renseignements

Tandis qu'au niveau des très grandes entreprises françaises, les fusions et les concentrations continuent de s'effectuer à un rythme raisonnable (accéléré, depuis quelque temps, en raison de l'échéance du 1 juillet 1968), les Pouvoirs publics s'inquiètent sérieusement de ce que les petites et moyennes affaires ne suivent pas le mouvement.

Bien sûr, il est aisé — et relativement classique — de mettre le retard sur le compte de leur incompétence, ou plus encore sur celui de leur refus de perdre leur liberté.

On est souvent injuste à l'égard des sociétés de dimensions modestes ; car même des entreprises moyennes, mais très vigoureuses et dynamiques, désireuses de "suivre le mouvement", n'arrivent pas à s'en sortir, faute d'informations claires, et ne sachant trop par "quel bout commencer".

❂

La France, pays cartésien, est aussi — par un étrange paradoxe que les étrangers ne manquent jamais de constater — le royaume de la complication administrative.

Soyons juste à l'égard de l'administration publique. Ce n'est pas par absence de bonne volonté, mais par souci de trop bien faire qu'elle décourage souvent les hommes d'affaires.

L'abondance des textes, la multiplicité des organismes publics, officieux ou officiels, nés de l'initiative du gouvernement, de tel ministère, d'une Région d'une ville, de particuliers même, tout cela fait de la France la terre d'élection de la "complication administrative".

Le mieux est souvent, comme on le sait, l'ennemi du bien.

❂

Or le gouvernement ne peut — et ne doit pas — accepter, sans la plus grande inquiétude, que le 1 juillet 1968, marque, pour tous ceux qui n'ont pas réussi à "y voir clair", la fin d'une activité commerciale et industrielle utile au pays.

L'utile, en la matière, suppose bien souvent un regroupement avec d'autres entreprises dont l'isolement signifie la mort; mais qui, capables d'unir leurs efforts à ceux de sociétés concurrentes ou complémentaires, auraient peut-être devant elles des décennies de prospérité.

Ainsi est né, de cette inquiétude du Ministère de l'Industrie, un bureau des fusions et des regroupements d'entreprises, organisme chargé par priorité de diffuser une information centralisée à tous ceux qui veulent en sortir avant qu'il ne soit trop tard.

❂

Les commentaires faits, à ce propos, dans les sphères administratives, insistent sur les points suivants : trop d'industriels ne comprennent rien aux mécanismes de la concentration ; ne connaissent ni leurs droits ni leurs devoirs, ni les avantages ni les inconvénients d'un regroupement ; bref ont urgent besoin — faute de cadres spécialisés dans ces problèmes — d'un soutien.

Trop d'industriels, découragés de ce qu'on les renvoie d'un Ministère à l'autre, d'un Bureau à l'autre, abandonnent la partie, sans se rendre compte qu'ils renoncent ainsi à la vie.

La création d'un bureau central au Ministère de l'Industrie, ayant pour tâche de relever les énergies défaillantes, d'éclairer ce qui est obscur, bref de faciliter la constitution de dossiers clairs, tenant compte de la situation exacte de chacun, est une initiative heureuse ; tardive, peut-être, mais dont il est tout de même encore temps de se réjouir.

L'économie de l'Inde repose encore surtout sur son agriculture

L'économie de l'Inde est encore instable parce qu'elle s'appuie beaucoup sur l'agriculture qui, elle, est très influencée par les années de sécheresse, a déclaré M. R. Venkataraman, membre de la Commission du Plan du gouvernement de l'Inde et vice-président du tribunal administratif des Nations unies depuis 1965.

M. Venkataraman, de passage à Montréal a expliqué aux journalistes au cours de la conférence de presse tenue hier au pavillon de l'Inde à l'Expo, que le problème majeur du pays reste celui de nourrir sa population.

Pourtant, a-t-il remarqué, l'Inde depuis son indépendance, a réalisé des progrès qu'aucun autre pays qui a comme elle acquis son indépendance n'a atteint.

L'objectif principal du gouvernement est de réaliser une augmentation de la production agricole de 5 à 6 pour cent par année, tout en conservant l'accroissement de la population à 2 pour cent maximum annuellement. L'avance réalisée de ce fait, permettrait à l'Inde dans une période de dix ans de disposer d'un surplus agricole.

Malgré de vastes efforts pour réduire les importations et tendre à se suffire à elle-même, a poursuivi M. Venkataraman, la balance commerciale du pays est déficitaire, du fait que certaines importations de produits destinés à la production sont indispensables : il ne s'agit donc pas de biens destinés à l'entretien ou à la consommation mais d'équipement de production, a-t-il souligné.

Comme dans bien d'autres pays, l'Inde, a dit M. Venkataraman, est dans l'obligation d'entretenir un vaste budget militaire rendu nécessaire pour sa défense, de sorte qu'elle se trouve tributaire de l'assistance étrangère.

Le Canada se trouve parmi les pays qui ont consenti à l'Inde des prêts, principalement en vue de la construction de stations hydro-électriques.

Le problème du financement veut également que le gouvernement, en plus de l'entreprise privée, crée lui-même certaines industries afin d'accélérer la croissance économique.

Interrogé sur le point de savoir, dans ce domaine s'il fallait préférer l'assistance des pays industrialisés plutôt que de ne se fier qu'aux moyens du pays M. Venkataraman a déclaré que les deux points de vue avaient leurs partisans en Inde mais que probablement la vraie solution se situait dans une combinaison des deux.

Les échanges commerciaux entre l'Inde et le Canada, quoique modestes se sont accrus d'environ 50 pour cent en 4 ans. Les exportations indiennes sur le Canada sont en effet passées de $6,558,000 en 1963 à $9,867,000 en 1966. Les importations indiennes en provenance du Canada, qui comptaient pour $6,980,000 en 1963, ont atteint $10,325,000 en 1966.

Emission de $8 millions de RoyNat

Une émission supplémentaire de $8 millions de billets garantis de la série E et portant intérêt de 7% pour cent est mise sur le marché, pour le compte de la société RoyNat Ltd, au pair, par un important syndicat de courtiers ayant à sa tête les maisons Wood Gundy Securities et René T. Leclerc Inc.

Les billets seront datés du 15 novembre 1967 et viendront à échéance soit le 15 novembre 1972 soit le 15 novembre 1977.

La société RoyNat appartient à cinq importantes institutions financières comprenant deux banques à chartes et trois sociétés de fiducie. Elle offre des facilités de financement à presque toutes les catégories d'entreprises canadiennes industrielles et commerciales et pour des buts très variés.

Sa clientèle est partagée dans toutes les provinces du pays. Au 30 septembre 1967 RoyNat avait accordé des crédits pour un montant global de $128,706,000 dont $92,033,354 sont encore en cours. A ce montant s'ajoutent des engagements de prêts pour $12,967,000 envers différents clients.

La charte d'Alger propose un programme de développement des pays du Tiers Monde

ALGER (AFP) — La charte d'Alger, dénominateur commun des besoins économiques et commerciaux du Tiers monde, propose aux pays sous-développés d'adopter à la Conférence de la Nouvelle-Delhi un programme précis pour accélérer le développement économique et social des pays en voie de développement. Ce programme se résume en quatre grands chapitres :

1) Les produits de base — Les problèmes relatifs à ces produits doivent être résolus au moyen d'ententes internationales négociées produit par produit. Les institutions financières internationales et les pays développés doivent participer au préfinancement des stocks régulateurs. Les pays développés devraient supprimer toutes les restrictions et impositions sur les produits primaires en provenance des pays en voie de développement.

2) Articles manufacturés et semi-manufacturés — Un accord devrait être signé à la Nouvelle-Delhi sur un système général de préférences tarifaires non discriminatoire et non réciproque et prévoyant l'accès sans restriction et en franchise de tous les articles manufacturés et produits semi-finis au marché de tous les pays développés.

3) Financement et développement — Les pays développés doivent consacrer d'ici 1970 un pour cent de leur produit national brut au développement du Tiers Monde. La BIRD devrait être transformée en banque de développement à l'usage exclusif des pays en voie de développement. La deuxième Conférence mondiale doit prendre des mesures concernant les taux de fret.

4) Problèmes économiques généraux — Les pays socialistes doivent prévoir dans leurs plans un accroissement des importations en provenance des pays en voie de développement. Les groupes économiques régionaux devraient s'abstenir d'exercer une discrimination à l'égard des pays en voie de développement. Il faudrait accroître la part consacrée à l'aide alimentaire dans les programmes internationaux d'assistance.

Après une journée de travaux en séance plénière, la charte d'Alger, véritable déclaration des droits économiques du Tiers-Monde, a été adoptée à l'unanimité hier soir.

Malgré les divergences politiques entre les pays représentés, malgré les écarts de développement entre ces pays, elle constitue le départ d'un programme d'action commun aux "damnés de la terre". C'est le résultat essentiel du "Bandoeng économique" d'Alger et la preuve du succès de cette conférence, dont les travaux n'ont pourtant pas toujours été aisés.

C'est sur la question de l'aide spécifique à apporter aux moins favorisés des pays en voie de développement (en l'occurrence l'Afrique) que les discussions ont été les plus violentes.

Dans l'ensemble, les délégués estiment d'ores et déjà que la Conférence constitue un succès. Ils soulignent que cette réunion sans précédent des pays "prolétaires" des trois continents a permis d'esquisser un programme commun en dépit des réticences de certaines délégations "conservatrices" d'Amérique latine, de la répugnance des pays africains francophones à abandonner — même en échange de contreparties — les privilèges qu'ils tirent de leur association avec le Marché européen, et de la crise politique provoquée par le refus des autorités algériennes d'autoriser la participation du Sud-Vietnam à la réunion.

Les délégations tournent déjà leurs pensées vers la Nouvelle-Delhi où ils présenteront leur "charte" aux pays industrialisés à la deuxième session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (UNCTAD) prévue pour le mois de février. On estime généralement à Alger que cette conférence devrait permettre au Tiers Monde d'obtenir de substantielles concessions s'il sait maintenir son unité.

A L'EXCELLENCE

Jean-Guy Duplessis

M. Paul Dumas, C.L.U., président de L'EXCELLENCE, compagnie d'assurance-vie, est heureux d'annoncer la nomination de M. Jean-Guy Duplessis, à titre d'associé à l'équipe de vente. M. Duplessis est membre actif de plusieurs associations. Il a étudié à la Faculté de Commerce de l'Université Laval. Grâce à ses études, à son expérience et à sa compétence, il est qualifié pour faire bénéficier sa clientèle du "Service spécialisé d'Analyse successorale" offert par L'Excellence. Son bureau est situé à 215 ouest, rue St-Jacques, à Montréal. •

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

DIVIDENDE NO 317

Un dividende de douze cents par action du Capital versé de cette Banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable le ou après mercredi, le 1er novembre 1967, aux actionnaires inscrits, vendredi le 29 septembre 1967, à trois heures, p.m.

DIVIDENDE SUPPLÉMENTAIRE NO 318

Un dividende supplémentaire de quatre cents par action du Capital versé de cette Banque a aussi été déclaré pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 1967, payable le ou après mercredi, le 1er novembre 1967, aux actionnaires inscrits, vendredi le 29 septembre 1967, à trois heures, p.m.

Par ordre du Conseil d'administration,
Le Directeur général
F. X. GUÉRARD,
Montréal, le 26 septembre 1967.

NOMINATIONS CHEZ JOHNSON & JOHNSON

M. R. CARBONNEAU

M. R. L. COOK

Johnson & Johnson Limitée annonce les nominations suivantes : M. Roger Carbonneau a été nommé vice-président, relations ouvrières et industrielles. M. Richard L. Cook a été élu membre du Conseil d'administration et nommé vice-président, mise en marché.

M. Carbonneau était entré au service de la compagnie à titre de directeur, administration du personnel. En octobre 1966, il était promu au poste de directeur des relations ouvrières et industrielles et, en mai 1967, il était élu au Conseil d'administration.

M. Cook vient de Johnson & Johnson Export Ltd., en Grande-Bretagne, où il remplissait les fonctions de directeur de la mise en marché pour l'Europe, l'Afrique, le Moyen et l'Extrême-Orient. •

Nomination à La Survivance Cie Mutuelle d'Assurance-vie

JEAN-LOUIS CONSTANTIN

"M. Lucien Brosseau, D.M.G., administrateur et Directeur Général de La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance-vie, annonce la nomination de M. Jean-Louis Constantin, A.S.A., au poste d'Actuaire de la compagnie." •

NOMINATION DE CIE D'ASSURANCE

K. A. HOUGHTON, C.A.

M. D. L. Johnson, vice-président de THE ALBION INSURANCE COMPANY OF CANADA, est heureux d'annoncer l'élection de M. K. A. Houghton, C.A., au Conseil d'administration de la compagnie. M. Houghton fait partie de la société Boisjoli, Houghton, St-Julien et compagnie, comptables agréés de Montréal •

"Le Belle-Vue"

Vous rêvez d'être chez vous sans être propriétaire . . .
venez loger chez-nous :

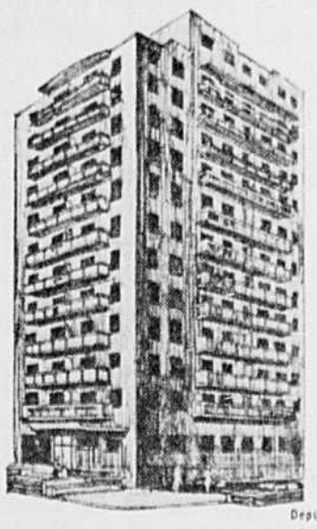

"LE BELLE-VUE"
3645 est,
rue Sherbrooke
(Voisin de la CECM)

Un bâtiment magnifique, vaste et climatisé.

Appartements : 2½, 3½ et 4½ pièces
Meubles scandinaves
Tapis mur-à-mur DuPont 501
Tentures
Murs insonorisés
Balcon privé
Fenêtres panoramiques en aluminium
Planchers de marqueterie
Service de concierge
Incinérateur
Antenne commune de TV
Service de buanderie
Séchoir à cheveux à l'air climatisé
Piscine chauffée
Douches, saunas
Terrasse ouverte sur le toit
Stationnement intérieur.

Depuis $150 jusqu'à $700 par mois
Bureau de location sur les lieux
appelez M. Jeffries à 521-6276
Gardes de sécurité en service 24 heures par jour.
Suites ouvertes jour et nuit pour les visiteurs.

IBM présente: DATATEXT, un système de dactylographie nouveau, basé sur la puissance de notre ordinateur et contrôlé par votre dactylo.

IBM peut maintenant relier la machine à écrire à un ordinateur.

Le résultat, c'est DATATEXT, un système nouveau, d'utilisation facile permettant d'accélérer les reprises des gros travaux de dactylographie tels que manuscrits, annuaires, rapports volumineux, en vue de vous épargner du temps et vous aider à respecter vos horaires.

Voici comment fonctionne DATATEXT

Tapez d'abord votre premier brouillon sur la machine à écrire du terminal; le système l'enregistre automatiquement dans un fichier électronique à un centre IBM, parfois distant de plusieurs milles.

Ensuite, lorsque vous arrangez, revisez ou corrigez votre texte, votre dactylo ne tape que les modifications seulement. Une simple opération de dactylographie lui permet d'ajouter, de retrancher ou de substituer des mots, des numéros, des phrases, des paragraphes et même des pages entières.

DATATEXT fait le reste.

Il s'occupe d'arranger votre texte

L'ordinateur arrange automatiquement l'espacement, les interlignes et la disposition du texte de chaque page, de chaque brouillon, quel que soit le nombre de fois que vous le recommencez.

Sur demande, l'ordinateur restituera automatiquement, sur-le-champ, par le truchement de la machine à écrire du terminal, votre dernière copie revisée, et sans erreur. Les marges seront justifiées à droite et à gauche si vous le désirez et les pages renumérotées. Les en-têtes et les renvois seront également insérés, et tout cela, sans requérir votre intervention.

DATATEXT s'occupe de plusieurs genres de travaux

DATATEXT accélère la revision de propositions, textes de promotion de vente, manuels techniques, documents et discours.

Servez-vous en pour mettre à jour les dossiers du personnel, listes de prix, spécifications de projets, résumés, soumissions et polices. Choisissez le genre de travail, et laissez à DATATEXT le soin de l'exécuter.

Utilisez un ordinateur pour le prix d'une machine à écrire

Faut-il que vous achetiez un ordinateur? Non. Vous louez simplement le terminal-machine à écrire à un coût modique et payez seulement pour le temps d'utilisation de l'ordinateur. Des travaux typiques indiquent que le coût mensuel de DATATEXT est d'environ $600 par mois plus les frais des appels téléphoniques.

A ce prix, ce n'est pas un luxe même pour les petites entreprises, dont les travaux de dactylographie ne sont pas toujours minimes. Louez un seul terminal ou plusieurs, selon vos besoins.

Avec DATATEXT, vous obtenez des résultats

DATATEXT est si simple d'utilisation que votre dactylo réussira à effectuer les gros travaux de dactylographie après quelques jours d'entrainement seulement.

L'installation du système est rapide et son utilisation facile. Il accélère la production des travaux de dactylographie; et vous en constatez rapidement les résultats.

Complétez et postez le coupon ci-dessous et nous vous le prouverons.

J'aimerais connaître DATATEXT plus en détail
Directeur, Centre de calcul IBM
5, place Ville-Marie, Montréal 2, P.Q.

NOM _____
TITRE _____
COMPAGNIE _____
ADRESSE _____
_____

IBM
International Business Machines Company Limited

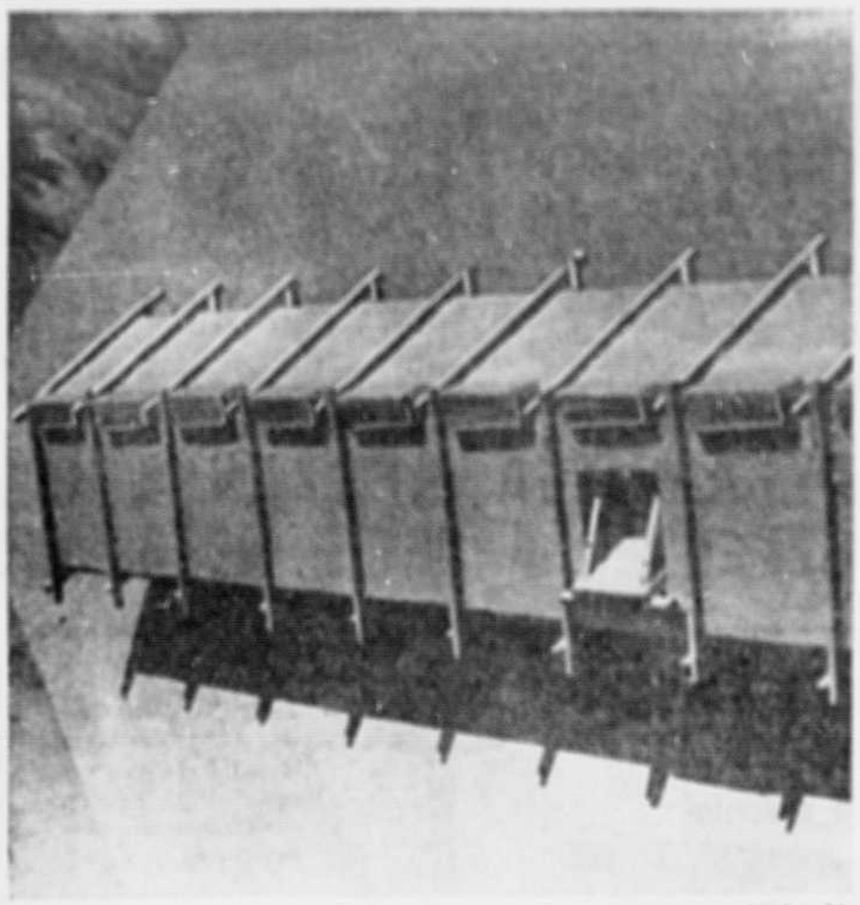

Photo PA

Quelle forme avait l'arche de Noé ?

Voici l'arche modèle construite par un artiste israélien pour prouver sa prétention que l'arche de Noé n'avait pas la forme d'un bateau mais plutôt d'une boîte de carton aplatie, pesant quelque 6,000 tonnes. "Cette histoire de l'arche mystique depuis longtemps," déclare Meir Ben Uri. "Nous nous la représentons toujours comme un navire, mais Noé était un homme simple et n'était pas un constructeur de bateau. J'ai donc décidé de la reconstituer comme elle devait être réellement." L'artiste s'est fondé sur une étude de cinq ans des textes bibliques, notamment de la valeur numérique des mots hébreux dans les trois versets de la Genèse qui relatent les instructions données par Dieu à Noé. Chaque lettre a un équivalent numérique. Donc, selon Ben Uri, l'arche avait une forme rhomboïdale (en losange), mesurant 300 pieds de long et avait une capacité de charge de 15,000 tonnes.

Pankow accuse la CIA d'utiliser des étudiants ouest-allemands à leur insu

BERLIN-EST (AFP, UPI, Reuter) — La CIA, Services de renseignements américains, utilise à leur insu des étudiants de Berlin-ouest pour faire passer du matériel d'espionnage en Allemagne de l'Est, a déclaré hier le lieutenant-colonel Kehl, porte-parole du ministère est-allemand de la Sécurité de l'Etat, dans une conférence de presse.

Le porte-parole a affirmé que la CIA s'adresse au service social estudiantin "TUSMA", qui lui fournit contre rémunération, des chauffeurs occasionnels pour conduire des voitures privées de Berlin-ouest en Allemagne fédérale. Au cours de la traversée du territoire de l'Allemagne de l'Est, des agents prennent possession du matériel dissimulé dans les voitures.

D'autre part, le Bulletin du ministère de l'Intérieur de Bonn, en Allemagne fédérale, consacre aux problèmes de sécurité dit que plus de cent espions communistes se sont réfugiés à l'ouest au cours des dix dernières années.

Parmi eux figureraient un certain nombre d'officiers soviétiques, polonais, tchécoslovaques, hongrois et est-allemands "très bien renseignés sur les méthodes de fonctionnement de leurs services d'espionnage nationaux". La pension politique serait la cause principale de ces défections. Le lieutenant-colonel soviétique Evgeni Runge est l'un des plus en vue de ces transfuges.

Retrait du permis de la TransAir

OTTAWA (PC) — La Commission du transport du Canada a fait savoir hier qu'elle avait retiré le permis d'opération à la compagnie TransAir Limited qui assurait un service régulier entre Montréal-Ottawa-Rouyn-Val d'Or-Churchill.

La commission a fait remarquer que la compagnie TransAir lui avait demandé la permission de suspendre ses opérations jusqu'à ce qu'il y ait un surcroît de travail. Mais il s'était là la quatrième requête du genre depuis le 19 décembre 1967.

En mars dernier, la commission avait accordé une suspension des opérations jusqu'au 31 août 1967, en stipulant bien que le permis allait être retiré à la compagnie si le service n'avait pas repris le premier septembre.

Patrouilles aériennes à la recherche d'évadés

CADILLAC, Qué. (PC) — La Sûreté provinciale du Québec a fait appel à des patrouilles aériennes afin de retrouver trois criminels qui se sont évadés de la prison de Ville-Marie, le 11 octobre dernier, après avoir terrassé un garde et volé son auto.

Les recherches se sont concentrées hier près de la frontière ontarienne, à la suite de rapports indiquant que les fuyards, armés, auraient trouvé refuge dans cette région.

Les rapports ont été enregistrés à la suite d'un vol à main armée perpétré dans une banque de Cadillac, vendredi, et au cours duquel les bandits ont pris une somme évaluée à $8,000.

Les prisonniers évadés sont : Frank Cousineau, âgé de 23 ans, son frère Robert, âgé de 18 ans, et Emilien Tessier, 24 ans, qui attendaient leur procès pour répondre à une accusation de tentative de meurtre sur la personne d'un agent de la police de Québec.

Ville-Marie est située à environ 300 milles au nord-ouest de Montréal, à la frontière de l'Ontario.

Sept marchandises japonaises exclues des contingentements

OTTAWA (PC) — A la demande du Canada, le Japon consent à limiter certaines exportations qui entrent en concurrence avec des produits canadiens, notamment les tissus, et ces marchandises japonaises ne devraient pas être cette année en quantités plus fortes qu'elles l'étaient l'an dernier.

C'est ce que le ministre des Finances, M. Sharp, a annoncé hier aux Communes, en précisant toutefois que sept articles échappent maintenant au contrôle volontaire du Japon. Les sept produits japonais qui n'entrent plus dans les contingentements sont : les pantalons en rayonne filée, les sous-vêtements en rayonne filée ou tissus synthétique, les rubans en rayonne filée ou tissu synthétique, les chemises de cotonnade, les autres cotonnades, les courtepointes et les boutons de polyester.

M. Sharp estime que c'est là "un progrès réel vers l'équilibre des échanges commerciaux entre le Canada et le Japon".

Les Indiens odieusement exploités au Brésil

BRASILIA (UPI) — Le gouvernement a demandé au Congrès brésilien, hier, d'adopter une nouvelle loi régissant la protection des Indiens, à la suite d'une enquête sur les agissements de hauts fonctionnaires accusés d'avoir détourné du service de protection des Indiens une somme de $4 millions.

Dans son message au Congrès, le président Arthur Costa E. Silva demande la création d'une Fondation indienne nationale pour remplacer le Service de protection.

Trois des dirigeants de ce service sont déjà sous arrêt, et 15 autres doivent l'être incessamment.

Certains de ces personnages sont accusés d'avoir torturé et odieusement exploité les Indiens afin d'obtenir leur consentement à leurs machinations. L'un d'eux notamment, est accusé d'avoir vendu 150,000 traverses de rails de chemin de fer fabriqués dans une réserve indienne, et de n'avoir pas rendu compte de la somme perçue.

Cette enquête-surprise avait été menée dans le plus grand secret par les agents du Service de l'Intérieur, d'autant plus que ce service de protection des Indiens était reconnu depuis de nombreuses années comme un modèle d'administration gouvernementale.

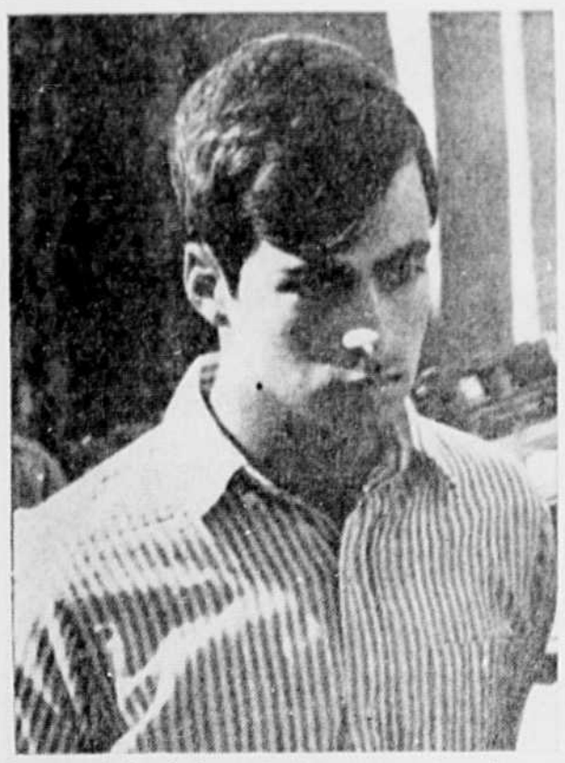

Leo Held, qui a tué six personnes dans un accès de folie, meurt sans expliquer son geste

LOCK HAVEN, Penn. (PA) — L'assassin présumé de six personnes, Leo Held, a succombé, aujourd'hui, aux blessures qu'il a subies, lundi, lors de la fusillade entre lui et la police.

Le directeur de l'hôpital où il avait été transporté, à Lock Haven, a déclaré que la mort de Held est le résultat d'un caillot qui s'est formé au coeur.

Âgé de 40 ans, Held était accusé d'avoir tué six personnes et d'en avoir blessé six autres à coups de fusil.

Sa mort risque de laisser inexpliquées les causes qui l'ont poussé à commettre son acte. La police ne l'avait pas encore interrogé en raison de la gravité de ses blessures, dans la crainte de violer ses droits constitutionnels.

Les autorités locales, la famille du meurtrier et les citoyens sont dans l'impossibilité d'expliquer les motifs qui ont poussé Held, un technicien de laboratoire, à agir comme il l'a fait.

Selon le procureur de district du comté de Clinton, M. Allan W. Lugg, Held était certainement en colère contre ses victimes pour une raison, mais ce n'était pas pour une question d'argent ni pour une question de jalousie.

Le sergent Joseph Hefferon, de la police d'Etat, croit, pour sa part que l'acte de Held peut avoir, à son origine, une longue suite de facteurs qui se sont accumulés pour aboutir aux 90 minutes de terreur qu'ont eu à traverser les résidents dans un secteur de 18 milles avant que Held ne soit finalement abattu.

Held a été décrit par ceux qui le connaissaient comme un mari fidèle, un père affectueux et un croyant.

AUTOUR DU MONDE

Trophée pour "Alouette I"

WASHINGTON (PA) — Un trophée spécial a été décerné hier, au Canada pour son satellite "Alouette I" qui évolue dans l'espace depuis cinq ans, ce qui est un record. Le trophée a été remis à M. Peter Towe, ministre plénipotentiaire à l'ambassade du Canada, par M. James Webb, directeur de la NASA. La citation est adressée au gouvernement canadien, à ses laboratoires et aux entreprises qui ont collaboré à la mise en oeuvre du satellite "Alouette I".

Les Gardes rouges aux études

HONG-KONG (UPI) — Le "Quotidien du Peuple", de Pékin, a donné l'ordre hier à toutes les écoles primaires et secondaires de reprendre les cours immédiatement. Depuis plus d'un an les cours sont perturbés par la révolution culturelle à laquelle ont pris part les Gardes rouges. La nouvelle politique d'enseignement porte sur la lutte des classes, la révolution et la pensée de Mao Tsé-toung.

Indépendance de l'île Maurice

LONDRES (AFP) — L'île Maurice accédera à l'indépendance le 12 mars prochain et restera membre du Commonwealth, annonce-t-on officiellement. L'île deviendra le 26e et l'un des plus petits Etats du Commonwealth avec ses 750,000 habitants. Pendant un siècle et jusqu'en 1814, elle s'appela "l'île de France", et fut visitée par Bernardin de Saint-Pierre. Elle fut conquise par l'Angleterre à l'issue des guerres napoléoniennes.

Tragédie du rail en Italie

MILAN (PA) — Un convoi de voyageurs filant à grande vitesse dans le brouillard a télescopé hier un train de banlieusards en stationnement dans une cour de triage dans la périphérie de Milan. On déplore cinq morts et 75 blessés. Les autorités disent que le brouillard a empêché le mécanicien de voir les signaux lumineux le long de la voie ferrée.

Enquête sur un DC-8 tombé au Japon

TOKIO (UPI) — La presse japonaise signalait hier que les experts en aéronautique qui ont enquêté sur les causes de la chute, le 4 mars 1966, d'un aérobus DC-8 des Canadian Pacific Airlines, ont déclaré que la cause de l'accident était "une erreur du pilote causée par la fatigue". La tragédie survenue à l'aéroport international de Tokio avait coûté la vie à 64 des 72 passagers dont le pilote.

Citoyens grecs passibles de la peine de mort

ATHENES (AFP) — Les 36 accusés arrêtés en Grèce en même temps que l'ancien député de l'EDA et compositeur de musique Mikis Théodorakis et dont l'instruction est terminée sont inculpés en vertu de la loi dite 509 (activités subversives, espionnage, etc.) La date du procès sera fixée prochainement par le procureur du roi. Cette loi 509 a servi de base aux nombreux procès de communistes depuis la rébellion de 1944. Elle prévoit notamment la peine de mort.

Tentative de règlement du problème rhodésien

LONDRES (AFP, Reuter) — Le premier ministre Wilson a déclaré hier, que les récents contacts avec le régime rebelle rhodésien de M. Ian Smith n'ont apporté que peu d'encouragement aux espoirs du gouvernement britannique, d'en arriver à une solution du problème.

M. Wilson a précisé aux Communes que son gouvernement s'est tenu en contact avec les autorités rhodésiennes au cours des trois derniers mois, mais il a ajouté : "Je dois avouer que la teneur des pourparlers jusqu'ici n'a pas été encourageante".

M. Wilson a également annoncé le départ de Londres hier, du secrétaire du Commonwealth, M. George Thomson, qui entreprend une tournée des pays d'Afrique. Au cours de ce voyage M. Thomson doit s'entretenir avec le premier ministre Ian Smith pendant son séjour à Salisbury, les 8 et 9 novembre.

Les observateurs britanniques sont d'avis que l'Afrique du Sud, en usant de toute son influence en Rhodésie, pourrait faire accepter une formule de compromis aux "extrémistes" rhodésiens. Ceux-ci avaient rejeté l'accord conclu en décembre 1966 entre MM. Wilson et Smith.

Au cours de sa tournée, M. Thomson pourra juger des réactions des pays africains à un éventuel accord avec la Rhodésie.

Le PC avait trahi "Che"

MADRID (AFP) — "Le parti communiste bolivien a trahi "Che" Guevara", a déclaré Régis Debray à l'envoyé spécial à Camiri du quotidien madrilène "Pueblo". Le "Che" était condamné bien avant le 8 octobre, a ajouté le jeune philosophe français : la redoutable nature bolivienne l'avait déjà vaincu, et certains secteurs du PC bolivien et d'autres PC étrangers l'avaient abandonné à ce moment crucial, où plus que jamais une aide lui était nécessaire".

BOUCHARD (Jean-Baptiste) — A Montréal, le 23 octobre 1967, à l'âge de 87 ans, est décédé Jean-Baptiste Bouchard, époux de feu Alexina Lacoursière, demeurant 3555, rue Ste-Famille. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Cremazie est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Pointe-Claire. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

BRAULIEU (Jean) — A St-Laurent, le 23 octobre 1967, à l'âge de 33 ans, est décédé M. Jean Braulieu, fils de feu Ephrem Braulieu, et de feu Agnès Deguire. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
Cité, boul. Métropolitain
pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Laurent. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

BERNIER (Roch) — A Montréal, le 24 octobre 1967, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Roch Bernier, ancien entrepreneur, fils de feu Louis Bernier, et de Marie-Rose Gervais, demeurant 2061, Mont-Royal est, époux d'Yolande (Rose Anna Pelletier). Il laisse ses fils Guylaine (Mme Marcel Delage), Danielle (Mme Jacques Lemieux), Nicole (Mme Jean-Louis Bernier), Suzanne (Mme Jean-Paul Lemieux), Lise (Mme Jean-Guy Lemieux), Jacques, Jean-Roch, Jean-Marie, Jean-Pierre, Jean-Claude, Jean-Yves, Jean-Luc, Jean-Marc, Jean-Denis, Jean-Serge, Jean-Guy, Jean-Paul

OBJECTIF: 50 MILLIONS

expo 67

Hier à la fermeture
349,172
Un peu plus tôt
235,000
Depuis l'ouverture
48,585,557

Il ne reste plus que
5 jours
Il faut encore
1,414,443
visiteurs

expo67
PAGES 89 et 115

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL • • 10¢ Montréal, mercredi 25 oct. 1967 / sts Chrysanthe et Darie / 63e année, No 247 / 10 cahiers / 124 pages / Mêtéo : nuageux / Min. 45 / Max. 70

La CSN fera des suggestions sur les grèves dans le secteur public • Page 37

Le prolongement de l'Expo

Pas d'aide directe d'Ottawa mais des accommodements

OTTAWA — Le gouvernement fédéral s'oppose à la permanence de l'Expo 67 comme telle mais n'aurait pas objection à ce que la ville de Montréal en perpétue le souvenir de la façon qu'envisage le maire Jean Drapeau : un carrefour international qui serait, en quelque sorte, le prolongement de l'Expo 67.

Après avoir souligné aux Communes qu'Ottawa entend tout d'abord s'acquitter de ses obligations juridiques et internationales vis-à-vis l'Expo 67, qui doit cesser d'exister officiellement le 29 octobre, le ministre du Commerce Robert Winters a expliqué hier comment Ottawa pourrait aider M. Drapeau et Montréal à perpétuer la Terre des hommes dans un nouveau contexte. Le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, a déclaré hier que les projets de Montréal s'inscrivent dans les limites tracées par M. Winters.

Tout d'abord, Montréal ne devra pas s'attendre à recevoir une aide financière directe (subvention) d'Ottawa. Le gouvernement central n'entend pas continuer à financer une autre exposition de la même façon et sur la même base qu'il a contribué à celle qui ferme ses portes dimanche.

La métropole, toutefois, jouira d'un sursis de deux ans pour payer sa part du déficit net de l'Expo (12½ p. cent).

Ainsi, pendant cette période de répit, la ville devra être en mesure de maintenir et administrer La Ronde, le parc d'amusement de l'Expo, avec participation de trois niveaux de gouvernement aux déboursés. Le gouvernement fédéral payera 50 pour cent des frais, le gouvernement provincial 37½ pour cent et la ville 12½ pour cent. Au terme de cette période, la ville pourra acheter La Ronde "à un prix qu'il reste à établir".

La Cité du Havre

La Cité du Havre, secteur de l'Expo le plus rapproché du port de Montréal, appartient "presque entièrement" au gouvernement central et Ottawa y achètera toute propriété privée qui n'aura pas été liquidée lorsque la compagnie de l'Expo aura disposé de ses immeubles provisoires. Ottawa envisage de "développer" ce secteur où l'on trouve notamment l'autostade, les immeubles de l'administration de l'Expo et Habitat 67, mais M. Winters n'a fourni aucun détail à ce sujet.

Ste-Hélène et Notre Dame

La ville de Montréal pourra également se porter acquéreur des immeubles fédéraux situés sur les îles Saint-Hélène et Notre-Dame. Tout comme dans le cas de La Ronde, le sursis de deux ans accordé pour payer le déficit serait avantageux pour la ville si elle décidait d'acheter ces immeubles fédéraux.

Ces propriétés seront également offertes, après deux ans, au gouvernement provincial qui pourra les acheter seuls, ou conjointement avec la ville de Montréal. "Les conditions financières seront discutées plus tard".

Les pavillons

Le pavillon canadien, situé sur l'île Notre-Dame, sera offert à la métropole lorsque le gouvernement aura disposé de son contenu.

Voir AIDE en page 2

Marcel Faribault aurait dit oui

par Gilles DAOUST et François TREPANIER

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le plus grand secret entoure encore l'important remaniement ministériel que doit annoncer "incessamment" le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson.

Le chef du gouvernement, selon les informations recueillies, aurait gardé pour lui seul à ce jour le plan précis de ce remaniement, de même que la décision de M. Marcel Faribault, président du Trust général du Canada, de faire partie du cabinet UN.

Marcel FARIBAULT

L'entrée de M. Faribault au conseil des ministres ne fait plus de doute toutefois aux yeux de la plupart des observateurs.

Celui-ci serait nommé Conseiller législatif ou encore Solliciteur général (comme l'avait été M. Claude Wagner sous les libéraux) avant d'être nommé ministre et de se présenter éventuellement dans l'un des comtés du Québec à l'occasion d'une élection partielle.

Le cabinet, a cependant affirmé un observateur, n'a pas besoin de passer par tous ces détours. Il peut tout simplement nommer M. Faribault ministre, probablement à la tête du futur ministère des Institutions financières, en procédant de façon immédiate. Il ne serait pas nécessaire non plus, pour un ministre nommé de cette façon, de se présenter aussi rapidement qu'on le croit devant les électeurs. Un autre ministre peut très bien répondre de ses crédits à la Chambre.

Le gouvernement libéral de M. Jean Lesage, après l'élection de 1962, avait nommé M. Claude Wagner, Solliciteur général, puis procureur général et enfin

Voir FARIBAULT en page 2

Un soldat israélien, de la rive est du canal de Suez, surveille l'incendie d'une raffinerie de pétrole en territoire égyptien. L'incendie a éclaté par suite d'un bombardement de l'artillerie israélienne.

téléphoto PA

L'attaque israélienne prive l'Egypte des ⅔ de sa production pétrolière

d'après PA, AFP, UPI, PC

Un avion israélien a pénétré aujourd'hui dans l'espace aérien au-dessus de Suez et a ouvert le feu sur les pompiers luttant contre les incendies qui ravageaient encore les raffineries de pétrole égyptiennes canonnées hier par les Israéliens.

Des correspondants qui visitaient le port égyptien, situé à l'extrémité sud du canal de Suez, ont rapporté ce nouvel incident en précisant que les canons anti-avions égyptiens avaient obligé l'appareil israélien à s'éloigner. Aucun communiqué officiel à ce sujet n'a encore été émis et on ignore s'il y a eu des morts ou blessés.

De son côté, l'armée israélienne signale un autre incident de frontière. Deux soldats israéliens ont été tués, un autre a été gravement blessé et un Arabe a été tué dans un accrochage entre des soldats israéliens et des Arabes qui s'étaient infiltrés de Jordanie en territoire occupé, au nord du pont Damya, sur le Jourdain.

Le pétrole flambe

A Suez, les deux plus importantes raffineries égyptiennes étaient toujours la proie des flammes ce matin, près de 24 heures après avoir été touchées par l'artillerie israélienne. Dans l'autobus qui conduisait les représentants de la presse vers la mer Rouge, on pouvait apercevoir des lueurs d'un rouge vif 35 milles avant d'arriver à Suez, rapporte l'envoyé spécial de l'AFP. Des flammes géantes et des nuages noirs s'élevaient du complexe industriel. Les bâtiments, les dunes et toutes les éminences scintillaient sur plusieurs milles autour de Suez, comme s'ils étaient éclairés par les rayons du soleil.

Pour leur part, les Israéliens prétendent que leurs canons ont mis hors d'usage deux raffineries produisant 80 pour cent du pétrole raffiné égyptien et ont également touché une cokerie. Le gouverneur de Suez, Hamid Mahmoud, a admis que les raffineries de Suez représentaient 60 pour cent de la production égyptienne.

Le gouverneur de Suez a précisé que la raffinerie Al Nasr (ex-Shell-Egypte), dont la production annuelle est estimée à 4,5 millions de tonnes, a été entièrement détruite, que la raffinerie "Suez Oil Processing Company" a été détruite à 50 pour cent et que des usines d'engrais ont été endommagées. Se fondant sur les déclarations du gouverneur Mahmoud, les observateurs évaluent les pertes égyptiennes à 70 millions de livres égyptiennes. Selon l'ingénieur en chef de la raffinerie Al Nasr, il faudra une année environ pour remplacer les installations détruites.

A la suite de l'intervention des observateurs des Nations unies, un cessez-le-feu a été établi à partir de 11 heures 30 hier matin.

On signale au Caire que de juillet 1966 à mars 1967, les deux raffineries de Suez ont fourni 5,200,000 tonnes de pétrole. L'une de ces deux raffineries a été construite récemment et a coûté à l'Egypte 39,000,000 de livres égyptiennes ($97,500,000). La cokerie, inaugurée il y a quelques mois, a coûté 28,000,000 de livres égyptiennes ($70,000,000). On compte également dans cette région de Suez une centrale électrique et des usines d'engrais.

Opération de représailles ?

Bien que les observateurs israéliens affirment que les événements d'hier à Suez ne constituent pas des représailles à l'envoi par le fond samedi der-

Voir ISRAEL en page 2

• *Selon le président d'Algérie, il n'y a qu'une façon de traiter avec Israël : c'est avec les armes.*

—Page 81

Le pétrole ne peut venger le sang versé

d'après AFP

Les derniers événements au Moyen-Orient ont provoqué tant en Israël que dans les pays arabes une nouvelle flambée de déclarations où s'entremêlent accusations, menaces et prédictions.

En Israël, les journaux ont adopté un thème qui se résume ainsi : "Le pétrole brûlé et répandu hier dans les raffineries égyptiennes ne peut venger le sang qui a été versé sur notre destroyer "Eilath".

"Si les Egyptiens pensent que les tirs d'artillerie d'hier représentent la réponse d'Israël à la destruction du destroyer, ils se trompent et s'en apercevront", écrit le journal "Hayon", organe d'extrême-droite.

De son côté, l'indépendant "Haaretz" souligne : "Aussi longtemps que l'Egypte pensera en termes de conflit permanent, les comptes ne seront pas faits. Le président Nasser doit comprendre que cela le mènera à l'abîme. En tout cas, si les Arabes veulent avoir des entretiens pacifiques avec nous, il sera toujours temps de le dire".

Pour sa part, le "Jerusalem Post", journal gouvernemental, s'en prend avec vigueur à Moscou :

"L'Union soviétique est coupable de la guerre du Moyen-Orient et de la brusque remontée de la tension. L'URSS est un allié coûteux... L'Egypte a sérieusement souffert de la destruction des raffineries de Suez, raffineries que ses amis soviétiques ne pourront remplacer en quelques semaines", déclare le journal. Et d'ajouter : "Il va être temps pour

voir PETROLE en page 2

Le projet Drapeau échouera

— *Le maire de Toronto*

TORONTO (PC) — Le projet du maire Drapeau en vue de rendre l'Expo permanente sera un échec, a dit aujourd'hui le maire de Toronto, M. William Dennison.

"S'il s'agit purement d'un projet montréalais, je ne lui ferai pas obstacle", a dit le maire Dennison, qui a ajouté que le projet de M. Drapeau est impossible à réaliser, qu'il est une entreprise trop lourde pour une ville.

• *A Toronto hier, le maire Jean Drapeau a donné une démonstration de sa virtuosité comme "vendeur" de l'Expo.*

—Page 6

AUJOURD'HUI

Le Canada vu par Kierans

Le président de la Fédération libérale du Québec, M. Eric Kierans, a publié simultanément en anglais et en français ses vues sur le Canada, sous les titres "Challenge of Confidence : Kierans on Canada" et "Le Canada vu par Kierans". Olivier Marchand résume l'oeuvre et Peter Newman la commente.

— Page 49

Les navires de l'Exposition

L'Expo des îles s'est transformée en sirène pour y appeler les navires d'irrésistible façon. Denis Masse passe en revue les navires qui n'ont pu résister à cet appel.

— Page 89

Le sondage de Radio-Canada

Notre chroniqueur Renault Gariépy commente l'émission "Newsmagazine" d'hier soir et Pierre Olivier fait le recoupement des résultats obtenus dans le sondage effectué pour l'émission et selon lequel seulement sept pour cent des Québécois sont séparatistes !

— Pages 60 et 71

Le vrai vainqueur

Victoire mitigée des libéraux, défaite personnelle du chef conservateur et non du parti ; il semble que le vrai vainqueur des élections au Nouveau-Brunswick soit la population elle-même.

— Page 5

Projet de loi contre la pollution de l'air

Le gouvernement fédéral a décidé de combattre la pollution de l'air et de préparer, à cet effet, un projet de loi. Cette nouvelle initiative s'ajoute à un autre projet en plan, concernant cette fois la pollution de l'eau.

— Page 17

SOMMAIRE

Annonces classées / 90 à 103
Bandes dessinées / 120
Calendrier des pionniers / 106
Courrier "Que faire ?" / 41
Décès, naissances, etc. / 87
Editorial / 4
Finance / 84, 85 et 86
Horoscope / 107
Loisirs et récréation / 120
Mots croisés / 91
Nouvelles internationales / 81
Nouvelles nationales / 16, 17 et 37
Nouvelles régionales / 57
Radio et télévision / 60 et 61
Sciences / 110
Spectacles et concerts / 68 à 70
Sports / 73 à 77
Tribunaux / 10, 11 et 12
Vie féminine / 38 et 40 à 44
Vie mondaine / 39
Votre médecin / 107

Selon Gallup, fulgurante montée des conservateurs

Depuis son congrès de septembre au cours duquel il s'est donné un nouveau chef, M. Robert Stanfield, le Parti progressiste-conservateur a fait un extraordinaire bond en avant. Jamais depuis plus de 25 ans, l'Institut canadien de l'opinion publique n'avait constaté un revirement politique d'une telle ampleur.

Il faut parler d'un renversement des forces. Pour la première fois depuis les élections de 1965, les Conservateurs devancent les Libéraux (par une marge très appréciable).

On peut juger, par le tableau ci-dessous, de l'importance du progrès conservateur :

	Lib.	PC	NPD	Cr. et autres
Elections Nov 1965	40%	33%	18%	9%
Janvier 1966	44%	28%	21%	7%
Mai	41%	30%	19%	10%
Juillet	38%	30%	20%	12%
Septembre	37%	32%	21%	10%
Novembre	38%	26%	26%	10%
Février 1967	37%	25%	28%	10%
Mai	36%	29%	26%	9%
Août	41%	30%	18%	11%
Maintenant	34%	43%	17%	6%

Ces résultats ont été obtenus en posant aux électeurs canadiens la question suivante : "En supposant qu'il y ait des élections fédérales aujourd'hui, au candidat de quel parti pensez-vous que vous donneriez votre vote ?"

Seules ont été retenues les réponses de ceux qui pouvaient émettre une opinion. La proportion des indécis demeure constante : 35%. Habituellement, quand l'opinion publique varie considérablement, cette proportion a tendance à augmenter. Ce ne fut pas le cas lors du dernier sondage, ce qui le rend encore plus significatif.

On peut remarquer que la montée conservatrice a commencé à se manifester dès le début de l'année, entre février et mai, au moment où se préparait le congrès pour trouver un remplaçant à M. Diefenbaker.

Le regain conservateur semble s'opérer partout au pays, mais il apparaît plus sensible au Québec et en Ontario.

Le gouvernement survit à deux votes de blâme

OTTAWA (PC) — A deux reprises hier, les libéraux ont survécu à des résolutions de blâme, déposées l'une par les conservateurs et l'autre par les néo-démocrates. Dans les deux cas, le gouvernement l'a emporté par une majorité de seulement dix voix.

La première résolution, présentée lundi par l'ancien ministre de l'Agriculture Alvin Hamilton, exigeait que le gouvernement formule une politique claire et précise pour les richesses naturelles. M. Hamilton alléguait que dans ce domaine, le Canada risquait de perdre aux mains des Américains le contrôle de ses biens naturels.

Cette résolution a été repoussée par 104 voix contre 94. Le député indépendant de Trois-Rivières, M. J.-A. Mongrain, et le député créditiste de Fraser Valley, M. A.B. Patterson, ont tous deux voté avec le gouvernement contre 72 conservateurs, 17 néo-démocrates et cinq créditistes.

Un peu plus tôt, la Chambre avait rejeté, par 103 voix contre 95, un sous-amendement de M. Tommy Douglas demandant que le gouvernement "prenne des mesures immédiates pour combattre la pollution de l'air et de l'eau, en adoptant des normes nationales appropriées et en attendant au besoin le Code pénal".

FARIBAULT

SUITE DE LA PAGE 1

ministère. C'est comme Solliciteur général et donc comme membre du cabinet que M. Wagner se présenta devant les électeurs de Verdun.

Par ailleurs, toujours au sujet du remaniement ministériel que doit annoncer M. Johnson, probablement cette semaine, on a entendu mentionner à quelques reprises le nom de Me Maurice Allard, député indépendant de Shertrooke aux Communes.

Le nom de M. Allard aurait été également mentionné lors des discussions au sommet qui eurent lieu récemment à Hawaii en compagnie de M. Daniel Johnson.

Rejoint hier à Shertrooke, M. Allard a déclaré qu'il n'avait à aucun moment entendu parler de cette affaire.

Il a cependant ajouté que tout au long de sa carrière politique, lorsqu'on lui avait fait "des propositions constructives", il les avait "toujours examinées avec sérieux".

Autres changements

Bien des rumeurs circulent quant aux autres changements qu'effectuera M. Johnson au sein de son cabinet.

Les plus sérieuses veulent que le député de Lafontaine, M. Jean-Paul Beaudry soit nommé ministre de l'Industrie et du Commerce à la place de M. Maurice Bellemare, déjà titulaire du ministère du Travail, tandis que le député de l'Assomption, le Dr Robert Lussier, deviendrait titulaire du ministère des Affaires municipales de M. Paul Dozois, fort occupé au ministère des Finances.

Ces deux nominations semblent d'autant plus plausibles que MM. Beaudry et Lussier ont été nommés au mois de septembre adjoints parlementaires à ces deux ministères.

On parle également du député de Lévis, M. Jean-Marie Morin, comme ministre d'Etat au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

M. Morin, actuellement adjoint parlementaire du premier ministre, est l'un des artisans de la politique de l'Union nationale dans le domaine des sports et des loisirs. Sa nomination serait suivie éventuellement de la transformation du ministère du Tourisme en ministère des Sports et Loisirs.

Un quatrième changement, qui ne laisse aucun doute dans l'esprit des observateurs politiques, concerne le ministre d'Etat aux Travaux publics, M. Armand Russell. Ce dernier deviendrait titulaire des Travaux publics cependant que M. Lafontaine conserverait la Voirie.

Les autres changements, par contre, demeurent encore des énigmes.

Ainsi, le ministre d'Etat à l'Education, M. Marcel Masse, doit changer de ministère mais on ignore à quel endroit il ira. On parle à la fois des Richesses naturelles et des futurs ministères de l'Immigration et de la Fonction publique.

Le ministre de l'Education et de la Justice, M. Jean-Jacques Bertrand, doit de son côté être libéré d'un des deux ministères dont il a présentement la responsabilité. On ignore, à ce sujet, quelles sont les intentions du premier ministre bien qu'il semble assuré que M. Bertrand conservera l'Education.

M. Rémi Paul, président de la chambre, pourrait alors remplacer M. Bertrand à la Justice. Mais plusieurs observateurs croient encore que le premier ministre donnera suite à l'un de ses plus chers projets, celui de nommer un président permanent de l'Assemblée législative.

Le gouvernement abandonne la poursuite des injonctions contre les radiologistes

par Maurice LAPERRIERE

QUEBEC — Le procureur général du Québec s'est désisté ce matin de la requête pour injonction qu'il avait soumise le 13 octobre dernier au juge Frédéric Dorion contre l'Association des radiologistes du Québec, en vue de mettre fin à la grève qui durait depuis le mois d'août.

Le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, l'hon. Frédéric Dorion, devait rendre sa décision ce matin au sujet de cette requête qu'il avait prise en délibéré après avoir entendu les témoins et les représentations des parties en cause les 13 et 16 octobre dernier.

On sait que les 200 radiologistes du Québec ont reçu l'ordre du conseil exécutif de leur association, vendredi soir, de reprendre leur travail dans les hôpitaux après qu'un accord eut été signé avec le gouvernement.

Se présentant ce matin devant le juge Dorion, le représentant du Procureur général, Me Maurice Jacques, a expliqué que le règlement de la grève a incité le gouvernement à retirer sa requête pour injonction contre l'association.

Les procédures prises contre le Dr Raymond Robillard, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, se poursuivent cependant et le juge Dorion doit rendre sa décision le 31 octobre prochain sur l'ordonnance pour outrage au tribunal, qu'il a émise contre le Dr Robillard à la suite de certains propos que celui-ci aurait tenus au sujet du tribunal et de l'attitude du gouvernement dans cette affaire.

Ford: la plupart des ouvriers en faveur du nouveau contrat

DETROIT (PA, UPI) — Les premiers résultats du vote que prennent aujourd'hui les 160,000 membres du syndicat des Travailleurs unis de l'automobile indiquent que le contrat de travail négocié avec la compagnie Ford sera approuvé par la majorité des travailleurs.

Les syndiqués de 41 locaux répartis dans 25 Etats doivent ratifier le contrat d'ici 8 h. ce soir. La grève qui dure depuis 49 jours prendra alors fin.

Répondant à un appel lancé par leur président, Walter P. Reuther, au cours d'une émission télévisée, les membres du syndicat, dont les travailleurs spécialisés de 4 locaux, ont déjà approuvé l'entente. Le vote était favorable dans une très forte proportion spécialement chez les ouvriers non spécialisés.

Le leader syndical par lequel, a-t-il dit, "nous avons soutiré de la compagnie tout ce qui était possible d'obtenir". Il avait poursuivi à l'intention de ceux qui s'opposaient à ce projet : "Ils feront le pied de grue pendant une très longue période. Ils vivent dans un monde de rêve".

Le syndicat a précisé qu'il avait acheté le temps de cette émission afin de bien expliquer les détails du contrat de travail et parce qu'il était fermement décidé à mettre fin à la grève et à remettre en marche les usines dans le plus bref délai possible.

Les opposants dirigés par Chris Mannoz, lui-même président d'un local chez Chevrolet, avaient eux aussi utilisé la télévision pour attaquer durant une demi-heure les différentes clauses du contrat et inviter les travailleurs spécialisés à s'y opposer.

Les employés de Ford ont perdu jusqu'ici $400,000,000 en salaires et ont dû se contenter de $30 ou $40 par semaine durant la grève. Par le nouveau contrat les gains répartis sur les trois ans se chiffrent à 700 et 800 millions. Il s'agit, selon le leader syndical, du meilleur contrat jamais négocié avec la compagnie Ford. Le syndicat n'aurait pas encore décidé s'il devrait maintenant s'attaquer à la General Motors ou à la compagnie Chrysler. Ces deux compagnies n'ont pas cessé d'opérer durant la grève chez leur rivale.

Enfant tué par une auto

Un garçonnet de 7 ans, Michel Roy, fils de M. et Mme André Roy, de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, a été tué instantanément, vers 4 h. hier après-midi, quand il a été renversé par une auto.

ISRAEL

SUITE DE LA PAGE 1

noir du destroyer "Eilath", les milieux du Caire prétendent, de leur côté, que la précision du tir déclenché par les Israéliens, son efficacité et la rapidité avec laquelle les autorités de Tel-Aviv ont donné des détails sur les ra'lleries touchées et leur importance pour l'économie et la machine de guerre égyptiennes montrent que l'objectif de l'artillerie israélienne se limitait au complexe industriel de la ville de Suez et donc qu'il ne pouvait s'agir que d'une opération de représailles. Ce bombardement outre la perte qu'il représente pour l'Egypte a mis en évidence la fragilité de la position de ce pays dans la situation actuelle. Les Israéliens peuvent en effet durement frapper l'Egypte, tout en restant dans les limites d'un incident localisé.

Démenti israélien

A Tel-Aviv, un porte-parole militaire israélien a démenti hier soir les affirmations du communiqué égyptien revendiquant la destruction de nombreux postes et équipements militaires au cours du duel d'artillerie qui s'est déroulé à Suez. "Il n'y a pas un mot de vrai dans le communiqué du Caire", a-t-il affirmé, ajoutant qu'il n'y a eu ni "Mirage" israélien abattu ni bâtiment israélien touché.

GM du Canada rappelle 190,000 Chevrolet et Pontiac 1965

OSHAWA (PC) — Plus de 190,000 propriétaires de Chevrolet et Pontiac 1965, au Canada, seront directement touchés par la décision prise hier par la compagnie General Motors de rappeler plus d'un million de ces véhicules aux Etats-Unis et au Canada.

Les conducteurs canadiens qui risquent de se trouver en fâcheuse position si une pièce de la direction, jugée possiblement défectueuse, venait à lâcher, recevront d'ici peu une lettre enregistrée leur demandant de se présenter chez leur concessionnaire.

La légère modification sera faite aux frais de la compagnie.

Washington reprend ses livraisons d'armes au M.-Orient

WASHINGTON (AFP) — L'administration Johnson a décidé de reprendre sur une base sélective ses livraisons d'armes à Israël ainsi qu'à 3 autres pays du Moyen-Orient — le Liban, l'Arabie séoudite, le Maroc, la Tunisie et la Libie.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert McCloskey, a affirmé mardi que cette décision n'avait rien à voir avec les récents incidents israélo-égyptiens tels que la destruction du destroyer "Eilat" au large de Port Saïd.

Il a ajouté que dans la majorité des cas, le matériel militaire qui sera fourni à ces pays avait déjà été commandé et même payé avant la guerre-éclair du mois de juin dernier. Les livraisons porteront notamment sur des avions de combat, du matériel radio et des pièces détachées ainsi que des camions. La décision a été prise pour empêcher certains pays du Moyen-Orient de s'adresser à d'autres pays tels que l'Union soviétique pour obtenir du matériel militaire, mais les Etats-Unis, a dit M. McCloskey, espèrent toujours éviter une course aux armements dans cette partie du monde. Il a reconnu que, malgré de nombreux contacts avec des représentants de Moscou, aucun accord n'avait pu intervenir entre l'URSS et les Etats-Unis pour ralentir cette course.

M. McCloskey a commencé par rappeler que la politique américaine à l'égard du problème de la vente d'armes a toujours consisté à faire preuve de la plus grande retenue possible.

Décès subit d'un député conservateur au N.-B.

FREDERICTON, N.-B. (PC) — Le Dr J.F. McInerney, qui avait été réélu dans la circonscription de Fredericton, lors de l'élection provinciale de lundi, sous la bannière du parti progressiste-conservateur, est décédé à l'hôpital, ici ce matin, à l'âge de 54 ans.

Un porte-parole de l'hôpital a déclaré que le Dr McInerney, ancien ministre de la Santé, a succombé à la suite d'une attaque cardiaque.

Le décès de M. McInerney, deux jours après les élections générales, établit comme suit la position des partis à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick : 32 libéraux, 25 progressistes-conservateurs et un siège vacant.

LA MÉTÉO

MINIMUM : 41
MAXIMUM : 70

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions du Montréal, d'Ottawa, des Laurentides et de la Mauricie : généralement ensoleillé, quelques nuages avec averses ou orages dispersés en après-midi. Temps chaud pour la saison. Vents du sud de 20 milles à l'heure. Minimum cette nuit et maximum à Montréal et Ottawa 65 et 75, Ste-Agathe 60 et 65, La Tuque 55 et 65.

Ailleurs, pour demain : éclaircies, plus froid, venteux.

Régions des Cantons de l'Est, de Québec, du Lac-St-Jean, de la Baie-Comeau, de Gaspésie, de Beauce et de Rimouski : généralement ensoleillé avec nébulosité croissante en fin de journée. Chaud. Vents légers devenant sud de 20 milles l'après-midi.

PETROLE

SUITE DE LA PAGE 1

les Egyptiens d'évaluer ce que leur a déjà coûté l'amitié soviétique, c'est-à-dire ce qui va d'une guerre perdue à une armée démoralisée, de l'occupation de Sinaï à la fermeture du canal de Suez, à l'évacuation des villes le long du canal aux pertes subies par les producteurs de pétrole de l'Egypte".

Points de vue arabes

Le quotidien égyptien "Akhbar" écrit aujourd'hui : "Le règlement de la crise ne se trouve ni aux Nations unies ni à Washington. Le problème ne sera réglé que sur la terre arabe à l'aide de missiles comme ceux qui ont coulé le destroyer israélien "Eilath" et de l'artillerie qui a réduit au silence les batteries d'Israël. C'est une question de vie ou de mort. Nous serons des hommes, ou nous périrons".

Le correspondant de la "Pravda" au Caire, écrit de son côté : "La situation sur les rives du canal de Suez va s'aggraver de jour en jour". Il accuse les pays occidentaux d'envenimer l'atmosphère déjà très tendue dans cette région :

"Le peu de désir que manifestent ces puissances pour condamner les activités criminelles de la soldatesque israélienne, et, plus particulièrement sa récente sortie près du littoral arabe, contribue à jeter de l'huile sur le feu."

Au moment de quitter Le Caire pour Alger, le chef du gouvernement syrien, M. Youssef Zouayen, a déclaré que le pilonnage israélien de Suez et des raffineries est "un acte de vengeance stupide qui montre la profonde inquiétude rongeant actuellement les milieux gouvernementaux israéliens". Il est clair maintenant, a-t-il ajouté, "que la victoire d'Israël en juin dernier s'avérera fictive à longue échéance et que le peuple arabe est actuellement maître de son destin".

Des nominations

SAINT-JEROME — A la faveur de deux nominations ecclésiastiques dans le diocèse de Saint-Jérôme, le chanoine Maurice Théorêt devient le curé de la paroisse Sainte-Paule, dans la ville épiscopale, et l'abbé Gilles Drainville assume les fonctions de recteur au Séminaire de Sainte-Thérèse.

Par sa première décision, l'évêque, Mgr Emilien Frenette, nomme un successeur au curé Albert Lemay, décédé dans un accident routier. Quant au choix du recteur du séminaire, sa nomination avait fait l'objet d'une consultation auprès du personnel enseignant. Il succède à l'abbé Maurice Valois, nommé directeur du Collège d'enseignement général et professionnel Lionel-Groulx.

AIDE

SUITE DE LA PAGE 1

M. Winters a expliqué qu'une bonne partie de l'équipement et des exhibits qu'on y trouve n'ont été que prêtés au gouvernement. Si Montréal ne s'intéresse pas à ce pavillon, il sera démoli.

Par ailleurs, le ministre a fait remarquer qu'un certain nombre de participants à l'Expo avaient offert leurs immeubles

Offert à prix d'aubaine: surplus de production de 5 manufactures de renom

TAPIS BROADLOOM

Dimensions au choix – 9' x 12' jusqu'à 12' x 18'

Des tapis vraiment superbes à des prix d'économie spectaculaires dans des dimensions pour les pièces ultra spacieuses. Et vous obtenez également :

$69 CHACUN

TISSU DE VOTRE CHOIX

LAINE • MELANGE LAINE ET NYLON • NYLON • ACRYLIQUE

Des tissus d'excellente qualité qui conserveront leur richesse, leur luxe, leur souplesse et leur éclat même après de nombreuses années aux endroits les plus vulnérables. Nouveaux coloris et motifs qui rehausseront tout décor. Venez tôt en vue d'un meilleur choix.

RENFORCEMENT DE TAPIS AU CHOIX

• ENVERS DOUBLE DE JUTE • ENVERS EN MOUSSE • MOUSSE A ENVERS EN TRICOT. D'excellents dessous qui maintiennent les tapis bien en place et prolongent la durée des tissus qui les recouvrent.

VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE COMPTANT...

un léger dépôt retient le tapis de votre choix selon notre mode de mise de côté !

VENEZ VOIR CES TAPIS A L'UN DE NOS 3 MAGASINS

UN MILLION DE TAPIS

TUILES de MOSAIQUE
POUR MURS ET PLANCHERS
• Motifs modernes, couleurs inaltérables, claires comme verre, ne ternissant pas.
• C'est si facile, n'importe qui peut les poser.
MELANGES A
39¢ 45¢ 49¢ 59¢ 80¢ 89¢ 99¢ $1.25
feuilles d'un pi. car.
TUILES MURALES CERAMIQUE 4" x 4" Figures 4 tuiles par pi. ca. MAINTENANT CH. 7¢

TUILES VINYLE PUR
Vente de tuiles 'Carefree' Rég. 44¢ ch. 12" x 12"
5 COULEURS Maintenant seulement 25¢

TUILES VINYLE JUMBO
Partifiées avec de l'amiante
Grandeur : 12" x 12"
$39.95
450 tuiles pour
Plus petite quantité 16¢ chacune

COUVRE-PLANCHER
SOUPLE en VINYLE par SANDRAN
$2.98 vge car.
2, 3 et 4 verges de large. Imparfaits offerts à $2.49 la vge car.
SOFT-TRED COUVRE-PLANCHER DE VINYLE
Une couche souple et chaude de mousse entre le vinyle et l'envers le rend idéal pour planchers de béton de sous-sols — Peuvent être posés par n'importe qui. — Aucune colle nécessaire.

Broadloom / Carpettes / Vinyle hors série / Mosaïque • Portez à votre compte • 3 ans pour payer • Garantie de service pour 10 ans : MONTREAL FLOOR replacera votre tapis au besoin sans frais.

MONTREAL FLOOR COVERING

15 est, Bernard (angle St-Laurent) Stationnement autour du magasin SERVICE A DOMICILE 273-9983

3424, av. du Parc (angle Sherbrooke) Auparavant rue Bleury Stationnement à côté du magasin SERVICE A DOMICILE 842-8871

392, boul. Lafleur Ville LaSalle Centre d'achats Pont-Mercier SERVICE A DOMICILE 365-6560

TOUS LES MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'A 6 H. — JEUDI ET VENDREDI, JUSQU'A 9 H. — SAMEDI JUSQU'A 5 H.

LA MAISON DE M. TAPIS — LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 878-6911

MONTREAL, MERCREDI 25 OCTOBRE 1967 — 83e ANNEE — No 247

L'équipe des Jeunes du Centenaire est de retour

Revenue au Canada après un voyage de 12,000 milles à travers l'Europe, l'equipe des Jeunes Canadiens se déclare convaincue d'avoir porté son message. Partis depuis trois mois, ils ont distribué force documentation et 25,000 insignes du Canada. A leur arrivée à bord du paquebot russe "Alexandre Pouchkine" sur lequel ils ont fait la traversée, ils se disent enchantés de leur périple. "Nous avons parcouru tous les pays d'Europe à l'exception de l'Union soviétique où nous n'avons pu voyager avec notre caravane. "Partout nous avons été reçus chaleureusement et avec un grand intérêt pour le Centenaire de notre pays", a déclaré Ken Swaisland, organisateur de l'expédition, que l'on voit ici en compagnie de Jenny Cline, à gauche, et de Heather Cooper. Ils sont tous de Toronto. Le quatrième membre de l'équipe s'est arrêté à Rome.

Deux nouveaux services municipaux d'ici la fin de novembre: habitation et immeubles

par Raymond MASSE

Deux nouveaux services municipaux seront créés à Montréal d'ici la fin de novembre : le Service de l'habitation et le Service des immeubles.

Et, d'ici le même temps, le statut de la division du métro, une division du Service des travaux publics, sera redéfini "en prévision des constructions futures... — et prochaines", a déclaré le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier.

—Prochaines ? Qu'est-ce que cela veut dire. C'est relatif. Cela veut dire dans des mois, dans des années ?

—J'espère que ce sera dans quelques mois, a répondu M. Saulnier.

En réponse à d'autres questions, M. Saulnier a souligné que des études préliminaires se font actuellement en vue de prolonger des lignes vers l'est, vers le nord-ouest, le sud-ouest et le nord (vers l'île Jésus).

M. Saulnier a refusé de préciser quelles études préliminaires sont en cours.

Recherches techniques à l'honneur

Il a d'autre part annoncé que la nouvelle division du métro "sera autorisée à louer ses services techniques dans d'autres pays du monde, et cela en vue de faire profiter la ville et ses ingénieurs de l'application des recherches techniques qui ont été faites et se poursuivent au sein de cette division".

"Il ne se passe pas une semaine sans que des ingénieurs de l'extérieur ne viennent constater le succès du métro de Montréal. Nos ingénieurs ont de fait mis au point des techniques nouvelles."

Nouveau grand total des services : 19

Sans compter comme "services" le "Bureau vérificateur", le "Bureau de revision des estimations" et la Commission du service civil, il y a actuellement à Montréal 17 services : le Service du secrétariat administratif, le Service du contentieux, le Service du secrétariat municipal, le Service des finances, le Service des achats et magasins, le Service des estimations, le Service d'urbanisme, le Service des travaux publics, le Service de la voie publique, le Service des parcs, le Service de santé, le Service du bien-être social, le Service de la police, le Service d'incendie, le Service du personnel, le Service de la circulation et le Service des permis et inspections.

Nouvelle assemblée vers la mi-novembre

"Vu la complexité croissante des tâches qui sont confiées aux services municipaux, a souligné M. Saulnier, aussi bien que les responsabilités nouvelles qui leur sont ajoutées par suite des programmes de l'administration, le conseil sera invité, à sa prochaine séance, à créer deux nouveaux services."

—A quand la prochaine séance ?

—Vers la mi-novembre, a répondu M. Saulnier.

Rôle du service de l'habitation

Parlant du nouveau "Service de l'habitation", M. Saulnier a dit qu'il sera chargé de la préparation des plans et de la construction dans les secteurs de rénovation urbaine, des programmes de relogement des familles déplacées par tous les autres travaux publics qui obligent des familles à déménager, des recherches en matière de logement urbain, de l'application du Code du logement, et des règlements qui accordent des subventions à la rénovation urbaine".

En somme, l'urbanisme déterminera les secteurs de rénovation, mais les travaux d'exécution, de construction de logements relèvera du Service de l'habitation".

"Ce nouveau service aura également pour tâche d'organiser et de coordonner la participation de tous les intéressés et de tous les efforts communautaires en vue d'améliorer l'habitat urbain".

Quant au "Service des immeubles", il "aura pour tâche d'administrer et de faire l'entretien de toutes les propriétés immobilières de la ville. Il sera créé autour de la division dite "des immeubles", une division du Service des finances. De plus, ce service devra diriger l'exploitation et l'administration commerciale de toutes les propriétés de la ville où telle exploitation existe déjà, par exemple : les terrains de stationnement, les restaurants et probablement la "Terre des hommes"; les divisions administratives d'entretien qui se trouvent présentement au Service des parcs et au Service des travaux publics seront groupées sous l'autorité de ce nouveau service.

"C'est le Service des immeubles qui sera chargé de garder à jour l'inventaire des biens immobiliers de la ville et de s'assurer que les occupations répondent à la notion du meilleur usage".

Une question brûlante, en dernier lieu :

La chaleur dans les tunnels, les gares et les wagons du métro ?

Réponse de M. Saulnier : "La prochaine saison chaude sera moins chaude pour les usagers du métro".

Laval fait faire une étude sur la possibilité d'y amener le métro

par Pierre VENNAT

Le comité exécutif de Laval a retenu les services de M. Charles-Edouard Campeau, ancien directeur du Service d'urbanisme de Montréal, comme urbaniste-conseil chargé plus précisément de faire les recommandations nécessaires en vue de l'implantation du métro sur l'île Jésus, non seulement jusqu'à Pont-Viau, tel que prévu, mais jusque dans le parc industriel.

On sait qu'hier le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, a déclaré aux membres de la tribune de presse de l'hôtel de ville de Montréal que des études préliminaires se font actuellement en vue de prolonger les lignes de métro vers l'île Jésus.

Quelques heures plus tard, le vice-président du comité exécutif de Laval, M. André Lagarde, devait annoncer l'engagement de M. Campeau, dans une entrevue exclusive accordée à LA PRESSE.

M. Campeau devra étudier surtout l'aspect économique de l'implantation du métro. D'où d'ailleurs la raison pour laquelle M. Lagarde désire l'amener jusqu'au parc industriel.

Il ne faut pas, de dire M. Lagarde, que le métro ne serve qu'à une fin unique, vider Laval.

Il faut, au contraire, qu'il contribue à "remplir" Laval.

Si les ménagères pourront y gagner, en allant faire leurs emplettes dans la métropole, si les nombreux Lavallois qui travaillent dans la métropole l'emprunteront chaque jour, ce qui intéresse davantage le vice-président de l'exécutif, c'est de savoir jusqu'à quel point l'implantation du métro dans le parc industriel pourrait favoriser, à cet endroit l'implantation d'industries importantes allégeant d'autant le fardeau financier des contribuables de Laval.

"Ça ne me ferait rien de dépenser $25 millions s'il le faut, si j'ai l'assurance que ces $25 millions ameneront à Laval des millions d'investissements qui rembourseront en taxes, à courte échéance, l'argent que nous aurons déboursé", a déclaré M. Lagarde.

Il a cité à cet effet l'exemple de l'expropriation du boulevard Dorchester en vue de son élargissement, il y a quelques années, sous l'administration de M. J.-O. Asselin, alors président du comité exécutif, et qui a permis tout le développement que connaît Montréal depuis quelques années, dont la construction de la Place Ville-Marie.

M. Campeau était alors directeur du Service d'urbanisme à l'époque, et c'est de là que sont sortis des projets, outre la Place Ville-Marie, le Reine-Elizabeth, la Banque Impériale de Commerce, l'édifice CIL, etc. Sans compter, évidemment, la future Place Radio-Canada.

Un homme bien connu

C'est sans doute un miracle de la sorte que l'on demandera encore une fois à M. Campeau.

Celui-ci devrait remettre son étude d'ici quelques mois.

"M. Campeau est un homme qui travaille extrêmement vite," de dire M. Lagarde.

Quant à ses honoraires, il n'en a pas pour l'instant.

"Nous verrons ça dans le budget de 1968", a dit M. Lagarde, ce qui laisse bien voir que le rapport de M. Campeau ne saurait être prêt avant l'an prochain.

M. Campeau, âgé de 51 ans, fut directeur du Service d'urbanisme de Montréal, de 1955 à 1958. Il était à l'emploi de ce service depuis 1943.

Il fut député de Montreal-St-Jacques de 1958 à 1962 et agit depuis comme urbaniste conseil.

Il fut à l'emploi de la ville de Montréal de 1941 à 1958 et agit en 1947, comme secrétaire de la Commission d'études des problèmes de la circulation et du transport de la région de Montréal.

Voir LAVAL en page 6

M. Chs.-Edouard Campeau

De nouveaux procès séparés pour Schirm et Guénette

François Schirm et Edmond Guénette déclarés coupables du meurtre qualifié de M. Leslie-D. MacWilliams, au magasin de l'International Firearms, ont obtenu de nouveaux procès séparés.

Les deux appelants avaient été condamnés à la peine capitale.

Edmond Guénette

François Schirm

La Cour d'appel composée du juge Lucien Tremblay, juge en chef de la province, et des juges André Taschereau, G.H.R. Owen et Roger Brossard, en est venue à la conclusion que le verdict contre chacun des accusés séparément pouvait ne pas être le même quant au crime dont chacun pourrait être déclaré coupable.

"Avant toute analyse de la preuve, dit le juge Brossard, il se dégage des plaidoiries et de l'adresse du juge que ce serait Guénette qui aurait tiré, avec une arme qu'il tenait sur sa personne, la balle qui causa la mort de MacWilliams, cependant que Shirm tenait en joue avec une autre arme deux employés du magasin."

L'appelant Schirm qui avait refusé à plusieurs reprises les services d'un avocat que la Couronne mettait à sa disposition, conduisit seul sa défense.

Les juges en sont venus à la conclusion que la Couronne avait le devoir de justice et d'équité non seulement de ne pas s'opposer à un procès distinct pour chacun des accusés, mais de le demander elle-même.

"La Couronne savait, dit le juge Brossard, qu'elle tenterait de mettre en preuve des confessions des deux accusés, incriminantes pour le co-accusé."

Le juge Paul Casey toutefois se porte dissident rejetant les pourvois des deux appelants.

St-Laurent veut annexer une partie de la CECM

par Pierre VENNAT

Le président de la Commission des écoles catholiques de St-Laurent, M. Aimé Boileau fils, qui était hier soir conférencier devant le club Richelieu de St-Laurent, a annoncé que sa commission avait les yeux sur une partie du territoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal, en l'occurrence : le secteur de Cartierville.

Si le ministère de l'Education approuve la demande contenue dans une résolution en ce sens adoptée il y a déjà un certain temps, la commission construira d'ici 1970 trois écoles polyvalentes pouvant recevoir 2,500 étudiants chacune. Deux de ces écoles seront de langue française, l'autre de langue anglaise.

De toute façon, même en conservant son territoire actuel, la commission, qui accueille 10,138 étudiants cette année, soit 6,704 de langue française et 3,434 de langue anglaise, aura besoin de deux écoles polyvalentes pour cette période. Avec Cartierville, on compterait 4,000 élèves de plus.

M. Boileau a également profité de sa causerie pour lancer un appel au gouvernement du Québec, afin qu'il reconnaisse au plus tôt le comité provisoire du CEGEP de St-Laurent.

On sait que le gouvernement provincial s'est récemment porté acquéreur du College St-Laurent, de la communauté des Pères de Ste-Croix, mais que, néanmoins, le Collège Saint-Laurent n'a toujours pas le statut de CEGEP.

M. Boileau a déclaré que la Commission des écoles catholiques de St-Laurent avait mis sur pied, cette année, deux comités des plans et devis pédagogiques en vue de la construction de deux écoles polyvalentes, une française, l'autre anglaise.

Celles-ci, évidemment, sont nécessitées par la population scolaire actuelle, d'où la nécessité d'ajouter un autre campus si Québec autorise la commission à annexer Cartierville.

Ces deux comités doivent remettre leur rapport à temps pour que la commission demande officiellement à Québec, avant la fin de la présente année académique, les autorisations nécessaires à la construction de ces écoles polyvalentes.

Au sujet de l'annexion, M. Boileau a expliqué que, dès que l'on a commencé à parler de regroupement dans la région mé-

Voir ST-LAURENT en page 6

22 motards appréhendés

Un membre d'une bande de motocyclistes a été blessé d'une balle à un genou, diverses armes ont été saisies et un total de 22 autres motards souffrant pour la plupart de contusions ont été arrêtés, peu avant 11 h. hier soir, au terme d'une bataille rangée survenue à l'intérieur et en face d'une maison située au 1645, rue Mullins, dans le quartier Pointe-St-Charles, entre deux groupes rivaux.

Le blessé, atteint d'un projectile de calibre .22, a été transporté à l'hôpital Général de LaSalle. Selon les policiers, qui n'ont pas divulgué son identité, l'individu a été abattu après que des membres de sa bande, celle des "Hot Pistons", eurent été déclarés coupables d'intrusion sur le "territoire des affiliés au groupe des "Satan's Choice".

En appréhendant conjointement les belligérants, des agents de police de Montréal et de LaSalle ont saisi un fusil de calibre .3006, un autre de calibre .22, un revolver .32, ainsi qu'un imposant lot de matraques, de gourdins divers et de chaînes du type traditionnel dans ce genre d'incident.

Une jeune fille figure parmi les suspects détenus, qui, hormis deux adolescents, sont tous âgés de 18 à 24 ans. "Et nous avons déjà rencontré plusieurs d'entre eux dans le passé," ont commenté les enquêteurs.

Cheminot atteint à la jambe par une balle perdue

Un cheminot du Pacifique Canadien a été atteint d'une balle de calibre .22 à la jambe, vers 2 h. 30 hier après-midi, alors qu'il travaillait près d'une gare de triage située au 10,001 boulevard Décarie.

L'accident s'est produit pendant un exercice de tir auquel s'adonnaient, près de la gare, quatre adolescents.

Les quatre adolescents ont été appréhendés quelques instants plus tard par les détectives du poste no 12 qui ont saisi l'arme pour ensuite passer à un interrogatoire en bonne et due forme.

DUPUIS
Le grand magasin canadien d'aujourd'hui
BUREAU D'OPTOMETRIE
• Examen de la vue
• Lunettes
• Lentilles de contact
C. BARBEAU, O.D.
G. BOISVERT, O.D.
COMPOSEZ: 842-5151 POSTE 538 — DUPUIS 3e ETAGE

NOUVEAUX BAS
NYLON ELASTIQUE
2 PAIRES
régulièrement $27.95
SPECIAL $16.75
1 paire pour la toilette
1 paire pour le travail
QUANTITE LIMITEE
Stationnement GRATUIT ½ hre avec achat de 1.00 et plus, rue St-André au sud de Ste-Catherine
credico
845-7251
NOUS VENDONS DES CHAISES ROULANTES
PHARMACIE MONTREAL DUQUET & DUQUETTE PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde
916 est, rue Ste-Catherine

FAUCHER
rue
BEAUBIEN
avec les
MEILLEURS PRIX
EN VILLE
"PRESTO"
autoclave
403
3½ pintes
$15.95
DISPONIBLE DANS LE "5 PINTES"
NICOLE FAUCHER
"REINE" du Roi du Meuble
• Ameublement de tout genre
• Appareils électroménagers
• Téléviseurs, stéréos, accessoires électriques
273-4241
N. FAUCHER LTÉE
LE ROI DU MEUBLE
222 EST BEAUBIEN

LOUEZ
NOS OUTILS et NOTRE EQUIPEMENT
Nous louons tout genre d'outillage pour
• Domicile
• Industrie
• Construction
Maintenant à 2 endroits
3185 BOUL. PITFIELD
Montée de Liesse nord, St-Laurent
Transcanadienne, sortie 18 nord
Perco LTD.
5272, boul. St-Laurent
Ouvert le samedi jusqu'à midi
331-7550

UTILISEZ VOS MURS...
Ce système de rayonnage pratique et ingénieux, est une excellente solution au rangement de vos livres, bibelots, disques ou mille autres objets. Il est facile à installer, prend peu d'espace, convient à toutes les pièces de votre maison. A tout point de vue, vous ferez une bonne affaire... Un de nos sept décorateurs-ensembliers vous aidera à déterminer, parmi les 48 éléments qui composent ce système, lesquels vous seront les plus utiles.
En teck ou en noyer, au même prix raisonnable.
LIVRAISON ET INSTALLATION IMMEDIATES
VIAU MORISSET
720 boul. Décarie, St-Laurent — Tél.: 747-9921
Succursale : Galerie des Boutiques, Place Bonaventure
Tél. 878-3328
OUVERTS JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'A 9.30 P.M.
Stationnement à la porte, termes faciles
Livraison gratuite jusqu'à 100 milles

Naturalizer
"LA CHAUSSURE CONFORTABLE QUI ENJOLIVE LE PIED"
Soulier de marche confortable et élégant !
Profitez des fameux souliers Naturalizer à intérieur coussiné et marchez en tout confort. Noir ou brun, pointures 4½ à 11, largeurs AA à C.
$16.95
STATIONNEMENT GRATUIT
A DEUX PAS DE LA SORTIE DU METRO
JEAN-TALON OU MONT-ROYAL
Louis Deslauriers Ltée.
H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt. Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA.1-9414

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

Une potence est à l'origine de l'hostilité entre Israël et les travaillistes anglais

PAR EDWIN ROTH

DANS la prison de la forteresse de Saint-Jean-d'Acre (près de Haifa) se trouve une salle des exécutions qui est devenue en quelque sorte un lieu de pèlerinage israélien. Ce qui s'est passé, jadis, dans cette salle explique l'hostilité exacerbée qui existe aujourd'hui entre Israël et le gouvernement travailliste de la Grande-Bretagne.

C'est que la potence, érigée dans cette pièce lugubre, a servi au gouvernement travailliste de Clement Attlee et à son secrétaire aux affaires étrangères, Ernest Bevin, à pendre les combattants de la résistance israélienne (dont d'anciens soldats juifs de l'armée britannique) qui, armes en main, avaient revendiqué la Palestine.

Ces pendus, Israël en a fait des héros nationaux. Le gouvernement travailliste de Londres les appelait "terroristes" — tout comme, précédemment, les autorités britanniques appelaient "terroristes" les Irlandais qui combattaient pour la liberté de leur pays.

Ernest Bevin: un prototype dans la galerie des pires ennemis du peuple israélien . . .

Plusieurs années durant, les Israéliens se sont efforcés d'oublier les sombres jours, soit de 1945 à 1948, du mandat anglais sous le régime Attlee-Bevin.

Les efforts de George Brown, ministre travailliste des affaires étrangères de l'actuel gouvernement anglais, en vue d'amener Israël à se retirer des territoires conquis en juin dernier, ravivent des souvenirs pénibles.

Bevin et la Palestine

Quand Bevin occupait le poste qu'il détient aujourd'hui, George Brown s'honorait d'être son protégé, son admirateur et son ami intime. Tandis que Bevin reste un prototype dans la galerie des pires ennemis du peuple israélien, son ancien conseiller aux Affaires du Moyen-Orient, Sir Harold Beeley (plus tard ambassadeur en Egypte), vient d'être envoyé à titre spécial au Caire pour amorcer la reprise des relations diplomatiques entre son pays et l'Egypte.

Nasser avait rompu les relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne en novembre 1965, en guise de protestation contre le fait que celle-ci, encore en régime travailliste, n'avait pas employé la force pour empêcher la Rhodésie de proclamer unilatéralement son indépendance. Depuis lors et jusqu'à tout récemment, le chef égyptien a insulté Londres avec constance.

Il n'ignore pas, évidemment, que l'économie anglaise, déjà fort affectée par des crises internes, est d'autant plus durement touchée par la fermeture du canal de Suez; que le gouvernement travailliste a grand besoin de redorer son blason. Besoin que lui-même éprouve, au demeurant.

M. Brown lui a donc envoyé des émissaires de haut rang pour tenter un raccommodement. La propagande égyptienne peut témoigner devant tous les pays arabes, devant les pays communistes alliés et les nations non engagées que le gouvernement britannique a mis tout en oeuvre pour reconquérir l'amitié de Nasser.

Oui, M. Brown est allé jusque-là. Tandis que, d'une part, il tente de répondre aux objections de de Gaulle à l'entrée de l'Angleterre dans la Communauté européenne, le ministre espère que son appui entier à une Egypte aidée par les communistes prouvera que Londres n'a pas de relations spéciales avec les USA et que, par ailleurs, cette attitude favorisera les relations russo-anglaises.

Mais Brown est furieux parce que le gouvernement de Tel-Aviv refuse de collaborer à ces manoeuvres visant à restaurer le prestige de Nasser. Israël entend seulement se servir de l'argument de sa dernière victoire pour contraindre la RAU à négocier directement avec lui. Il est disposé à discuter de tout, le cas échéant, sauf du statut de Jérusalem.

C'est ce qui a créé ce climat d'hostilité entre Londres et Israël, le plus mauvais depuis que Clement Attlee, en 1949, a été forcé de reconnaître Israël en tant qu'Etat, pour éviter une défaite parlementaire.

Lorsque, en juin 1945, le parti travailliste fit la lutte à celui de Churchill, il proclama d'abord que l'un de ses objectifs était de faire de la Palestine un Etat national pour les Juifs, et de permettre l'immigration dans cet Etat des survivants des camps hitlériens. Mais quelques semaines seulement avant son accès au pouvoir, Ernest Bevin — conseillé par Sir Harold Beeley — proclamait une politique diamétralement opposée.

Graves déceptions

Sous Bevin, les Juifs européens sortis des camps de concentration ne furent pas autorisés à s'établir en Palestine. Un plein bateau de réfugiés de cette catégorie qui voguait vers Haifa dut rebrousser chemin vers l'Allemagne avec sa cargaison humaine. Tous les leaders juifs dont les Anglais réussirent à s'emparer en Palestine — entre autres Moshe Sharrett, plus tard ministre des Affaires étrangères, puis premier ministre à Tel-Aviv — furent emprisonnés, sans procès, dans la même prison où, aujourd'hui, se trouvent les prisonniers de guerre arabes.

Divers mouvements de la résistance juive, armés de fusils et de bombes, combattirent contre l'armée anglaise (à l'instar des Irlandais, sur leur sol, antérieurement, et des Grecs, dix années plus tard, sur leur sol également).

Plusieurs Juifs furent condamnés à mort par les tribunaux militaires des Anglais.

C'est en novembre 1947 que l'Assemblée des Nations unies a créé (par une résolution approuvée par une large majorité) l'Etat d'Israël, qui devint réalité concrète le 15 mai 1948, le jour où les Anglais se retirèrent officiellement du pays. Mais, avant de passer la main, l'armée britannique et la police coloniale remirent des armes et des fortifications importantes aux Arabes.

Bevin comptait sur une victoire arabe lorsque éclata la première guerre israélo-arabe. Il avait prévu que les Israéliens appelleraient à l'aide l'armée anglaise stationnée dans la zone du canal de Suez. Celle-ci aurait intervenu pour "éviter un massacre". Mais Israël l'emporta.

Des années cinquante jusqu'à juin 1967, Israël et l'Angleterre entretinrent des relations assez bonnes, parfois excellentes. George Brown a tout gâché en exigeant de Tel Aviv, à la tribune de l'ONU, la reddition inconditionnelle des territoires conquis au cours de la guerre-éclair, y compris la partie jordanienne de Jérusalem. Or Israël soutenait et soutient encore que la guerre a été déclenchée parce que les Egyptiens avaient établi le blocus d'Akaba, parce qu'une forte armée égyptienne menaçait sa frontière et que la Jordanie l'avait attaqué après une action préventive d'Israël contre l'Egypte.

"Sauver la face" de Nasser

Tout récemment, Brown, tentant de "sauver la face" de Nasser et de provoquer la réouverture du canal de Suez, a tenu des propos très durs à l'égard d'Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères, et d'Abron Remez, ambassadeur d'Israël à Londres. De ces propos on a dit qu'ils "rappelaient ceux des fonctionnaires anglais, en Inde coloniale, à l'adresse des subalternes autochtones dont ils étaient mécontents."

Brown affirma qu'Israël ne saurait tenir tête à une coalition franco-anglo-russe, aux Nations unies, et que même les USA pourraient faire l'objet de pressions qui les inciteraient à voter contre Israël. A quoi le premier ministre israélien, Levi [illegible] rétorqua : "L'Angleterre ne se trouve pas en mesure d'exercer des pressions sur nous, ni sur quiconque d'autre. Nous avons eu déjà plus gravement maille à partir avec la Grande-Bretagne. Nous nous inquiéterions seulement s'il s'agissait des Etats-Unis."

Pour aider Nasser — à sa demande — à redorer son blason, Brown délégua deux personnages de poids au Caire : Sir Dingle Foot, ancien solliciteur général du gouvernement travailliste (et frère du représentant du Royaume-Uni à l'ONU, Lord Carsdon) et Sir Harold Beeley.

Sir Dingle Foot

Au cours d'une importante interview à la radio de la BBC, Sir Dingle Foot, rentré du Caire, a déclaré : "L'établissement de l'Etat d'Israël n'a été possible qu'aux dépens des Arabes de Palestine envers lesquels une grave injustice a été commise, une injustice dont nous, Anglais, sommes largement responsables. Nous devrions saisir toutes les occasions qui s'offrent pour redresser ce tort."

L'interviewer lui demanda : "Que devrait faire Israël à votre avis ?" Sir Dingle répondit : "Je crois qu'Israël devrait se retirer de tous les territoires qu'il a conquis depuis le 5 juin, y compris le territoire jordanien." Le diplomate ajouta que si le gouvernement de Tel-Aviv refusait de le faire, il s'en repentirait.

Le "Day Daily Telegraph", quotidien londonien, conservateur, fort sérieux et très influent (tirage : 1,400,000), eut ce commentaire dans sa page éditoriale : "L'Angleterre n'est pas en mesure d'exercer des pressions sur Israël, ni directement, ni par le truchement des USA. Le genre d'intrigues qu'impliquaient les propos de Sir Dingle Foot ne saurait qu'alarmer Israël et le rendre plus intransigeant, tout en contribuant, par ailleurs, à empirer nos relations avec nombre de pays, et, en particulier, avec les Etats-Unis. Nasser refuse encore de regarder en face la réalité, la réalité de sa défaite. Nous ne devrions pas l'inciter à garder cette attitude."

Tout comme le "Day Daily Telegraph", le gouvernement travailliste sait pertinemment qu'il ne peut pas exercer de pressions sur Israël. Mais il compte sur le maintien de la fermeture du canal de Suez pour tenter, ultérieurement, de rejeter sur Israël le blâme consécutif à la crise financière, à l'effondrement économique et au chômage qui pourraient accabler l'Angleterre au cours du prochain hiver.

G. Brown : "Des émissaires de haut rang . . ."

Réginald Martel ou

NOUVEAU-BRUNSWICK

L'avenir de la province, voilà le vrai vainqueur des élections

Victoire de Robichaud ?

Une victoire très mitigée. De 1960 à 1967, la popularité des libéraux est demeurée à peu près constante, ce que reflètent la position des partis au parlement de Fredericton et le pourcentage du vote populaire.

La refonte de la carte électorale, qui a créé six sièges de plus qu'en 1963, rend la majorité des libéraux plus précaire qu'auparavant, puisque les conservateurs ont gagné six sièges. La majorité parlementaire libérale, de 12 sièges en 1963, est donc réduite à six.

Défaite de Van Horne ? Certes. Ironiquement, le leader perd un parti sans que le parti perde un leader. En effet, Charles Van Horne n'a pas su ou n'a pas pu créer dans son propre parti l'unanimité autour de son leadership.

L'Establishment anglophone, protestant et conservateur, a imposé Charles Van Horne au parti, dans l'espoir de mettre fin à la remise en ordre de la société du Nouveau-Brunswick. Le nouveau leader n'était rien d'autre qu'un appât plus ou moins grossier, susceptible d'éblouir les électeurs naïfs et de retourner au Parlement les occupants traditionnels, dûment mandatés par les propriétaires de l'économie.

Les authentiques conservateurs ont refusé d'appuyer le nouveau chef. Les plus prestigieux parmi eux se sont contentés de mener discrètement leur propre campagne dans leur circonscription. Sans cela, peut-être Charles Van Horne aurait-il pu obtenir une majorité parlementaire.

Sa propre élection était plus difficile encore à assurer. La refonte de la carte électorale a été conçue expressément de manière à rendre périlleuse la position du leader conservateur dans sa circonscription.

Elu dans Restigouche le 6 février 1967, il bénéficia surtout de l'appui des électeurs de sa ville, Campbellton. Après la refonte, Charles Van Horne dut devenir, tout naturellement, candidat dans Restigouche. Mais Campbellton ne faisait plus partie du comté . . .

Un bien pour le parti

Le parti conservateur deviendra plus fort à la suite de ce troisième échec consécutif. Il pourra resserrer ses rangs autour d'une personnalité plus conformiste, moins spectaculaire, plus responsable, qui obtiendra, elle, l'appui du puissant parti conservateur "national".

Avec 47 pour cent des voix, les conservateurs peuvent encore compter sur l'avenir. Une fois choisi un nouveau chef — le fera-t-on ? — ils pourront proposer aux électeurs un programme sérieux, qui aura intégré, pour le dépasser, le "programme d'égalité sociale" du parti libéral.

Rien de tout cela ne sera facile. Trop d'éléments puissants rêvent encore avec nostalgie des jours heureux où le petit Acadien Robichaud ne pouvait même pas encore aspirer à bouleverser une des sociétés les plus archaïques du Canada.

Avec un troisième mandat, accordé chichement d'ailleurs, le mouvement imprimé par les libéraux à l'administration de la province devient irréversible. La seule solution de rechange au "programme pour l'égalité sociale", c'est un programme pour une plus grande égalité sociale. Les conservateurs ne semblent pas l'avoir compris jusqu'à ce jour ; les résultats des élections pourraient les y amener lentement.

Le vrai vainqueur

Il n'est pas sûr que la population du Nouveau-Brunswick, dans son ensemble, ait perçu l'enjeu réel de l'élection. Elle est donc, inconsciemment et en partie malgré elle, le vrai vainqueur de la violente confrontation qui a eu lieu.

On peut se demander si la réélection du gouvernement de Louis Robichaud, grâce au vote acadien, va favoriser, sur le plan culturel et linguistique, l'importante minorité francophone. On sait déjà que le "programme pour l'égalité sociale" a commencé à corriger son infériorité économique.

Il n'y a pas de réponse sûre à cette question. Louis Robichaud est extrêmement discret en ce qui concerne les relations entre anglophones et francophones dans sa province. Quoi qu'il fasse, les conservateurs ont une utile leçon à tirer des résultats : il deviendra de plus en plus difficile de prendre le pouvoir sans obtenir de larges appuis chez les Acadiens.

Ils devront se rendre compte, comme n'importe qui peut le faire en examinant la carte électorale au lendemain des élections, que le parti libéral devient de plus en plus le parti qu'élisent les Acadiens, tandis que le parti conservateur devient de plus en plus le parti des anglophones.

Une sourde méfiance

Dans une province où personne n'ose avouer ouvertement qu'il existe une sourde méfiance entre groupes religieux et culturels, cette évolution devient de plus en plus significative, même si elle est discrète.

Car en fait, il n'y a pas eu beaucoup de changements lors des élections de lundi. Presque rien n'aurait changé si les électeurs de Charlotte n'avaient remplacé leurs quatre députés libéraux par quatre conservateurs, à qui ils ont accordé de très faibles majorités. Le rapport des forces au parlement de Fredericton serait quelque peu différent.

Pour une fois, les électeurs de Charlotte, qui élisent toujours des députés ministériels, se sont trompés. Ils ont mal évalué l'apparent "ressac" créé par les éléments les plus réactionnaires et les mieux nantis de la population néo-brunswickoise.

ROBICHAUD : une victoire très mitigée
VAN HORNE : il perd un parti . . .

ANNONCE

De quelle faculté mystérieuse sont doués tous ceux qui gagnent beaucoup d'argent ?

Analysez la personnalité de certaines gens de votre entourage dont la rapide ascension vous étonne et dont vous enviez le bien-être matériel. Dans la grande majorité des cas, leur succès est dû à la souplesse d'adaptation de leur mémoire et au soin qu'ils apportent à la développer.

4 personnes sur 5 se résignent à la médiocrité...

car elles ignorent que la mémoire est la faculté la plus rentable. En négligeant les immenses possibilités d'une mémoire souple et multiforme, elles se privent des merveilleuses satisfactions que peut apporter la vie sur tous les plans : argent, amour, amitié, plaisir intellectuel.

Prenez garde aux entrepreneurs de mémoires spécialisées

A quoi cela peut-il bien servir d'être capable de réciter par cœur les noms de 3 pages de l'annuaire du téléphone ? Quel intérêt de connaître l'altitude de toutes les montagnes du globe ? 36 méthodes consistent à vous "fabriquer" une mémoire correcte dans des domaines tellement spéciaux, restreints et inutiles, qu'elles réussissent seulement à divertir vos amis, de façon passagère. Mais si vous essayez d'appliquer ce genre de mémoire spécialisée dans la vie courante et à l'occasion d'affaires sérieuses... vous vous rendez compte que vous avez perdu votre temps.

Originalité de la "méthode multiforme"

C'est la seule qui se révèle d'une utilité immédiate et permanente. C'est Borg, dont la notoriété s'étend sur le monde entier, qui l'a créée, inventée après 1/2 siècle de recherches et d'expériences dans le cadre de la Maison Aubanel, spécialisée depuis 1744 dans la psychologie pratique.

Améliorez de 100 % votre standard de vie

Borg, dans son étonnante "méthode multiforme" vous apprend tous les moyens de tirer un profit pratique et immédiatement rentable de votre mémoire. Point d'exercices de cirque ni de jongleries spectaculaires mais un enseignement sérieux et rationnel qui, seul, répond à vos préoccupations primordiales : réussir, gagner plus d'argent, être heureux.

Borg vous fait cadeau de son livre

Borg propose de vous envoyer gratuitement et discrètement son petit livre "Les lois éternelles du succès" qui vous initiera à sa méthode. Demandez-le lui en découpant ce bon.

L'humaniste E. de Saint-Laurent, auteur de 33 ouvrages de culture humaine, a émis sur la méthode Borg cette remarquable appréciation : "L'écrasante supériorité de Borg, c'est de permettre à quiconque d'acquérir une mémoire pratique et adaptée aux nécessités de la vie quotidienne, une mémoire suffisamment souple et universelle pour en faire une parfaite auxiliaire de l'intelligence."

MÉTHODE BORG

BON GRATUIT à découper ou à recopier et à adresser à
AUBANEL, Dépt J.T. 8 Place St-Pierre, AVIGNON
pour recevoir gratuitement "Les lois éternelles du succès."
Nom .....
Adresse .....

AUVENTS de "FIBERGLASS" ou ALUMINIUM **MORRIS**

Nouveaux ! MODELES "SPANISH" POUR BALCONS

Démonstration à domicile GRATUITE JOUR ET NUIT

tél. 342-3800

Wm MORRIS ET FILS LIMITÉE

6515, chemin Côte-de-Liesse, St-Laurent

Drapeau à Toronto : un virtuose de la "vente"

par Marcel ADAM

envoyé spécial de LA PRESSE

TORONTO — Au cours d'une visite éclair faite hier à Toronto, le maire Jean Drapeau a donné une démonstration de sa virtuosité comme vendeur.

Les quelque soixante journalistes de la presse torontoise qui ont assisté à ce spectacle comprennent sûrement mieux aujourd'hui pourquoi le maire de Montréal a su relever ce qu'il a appelé les grands défis de l'entreprise Expo 67 et ne doutent peut-être plus qu'il atteindra son objectif de la perpétuer indéfiniment.

Parce que les critiques les plus sévères à l'endroit de son projet étaient venues de la Ville Reine, où les autorités ont fait état de la menace que ce projet constituait pour l'Exposition canadienne nationale (CNE) de Toronto, en même temps que de l'injustice dont souffrirait cette ville si la manne fédérale devait continuer d'affluer vers la Métropole, le maire Drapeau a décidé de prendre Toronto par les cornes (d'abondance ?) pour lui démontrer que ce qui est bon pour Montréal est bon pour Toronto, et vice versa (probablement en vertu du fait que lorsqu'un bout du chien est heureux, c'est l'autre extrémité qui en témoigne).

"A hell of a job"

Pendant trois heures, monté sur le podium de l'Imperial Room de l'hôtel Royal York et face à une soixantaine de journalistes ontariens, de six caméras de télévision et d'une quinzaine de microphones, le maire de Montréal a fait preuve d'une assurance, d'une foi en son projet qui ont sûrement contribué beaucoup à lui faire littéralement "vendre" son idée de perpétuer la Terre des hommes.

A la fin de cette représentation, au cours de laquelle M. Drapeau s'exprimait aisément en un anglais marqué d'une léger accent français et appuyant sa mystique d'une exposition humaniste sur des arguments économino-pratico-pratiques auxquels sont sensibles les anglophones, un journaliste du "Toronto Telegram" me confiait, souriant et ahuri : "He's just made a hell of a job".

En effet, il semblait évident, à entendre diverses réflexions que le maire de Montréal venait de gagner l'adhésion des journalistes (mais pas nécessairement tous les journaux qu'ils représentaient) à sa thèse des deux . . . expositions : celle de Toronto, essentiellement commerciale, celle de Montréal, fondamentalement culturelle et humaniste.

Voeux du maire Dennison

C'est en affirmant que son projet d'une Expo permanente à Montréal serait bénéfique à l'ensemble du Canada (comme l'a démontré amplement l'expérience qui se termine cette semaine sur les îles), en assurant que la réalisation de son plan (dont il n'a pas encore précisé les modalités) ne nécessiterait pas une assistance financière additionnelle du gouvernement fédéral et en soutenant avec force que l'Exposition annuelle de Toronto ne serait pas touchée par ce projet puisque les deux événements occupent des champs différents, que M. Drapeau a paru faire disparaître les principales aprehensions de Toronto.

Même le maire de Toronto, M. William Dennison, qui avait particulièrement mal réagi (comme d'ailleurs le premier ministre ontarien John Robarts) au projet Drapeau et avait dit espérer que celui-ci annoncerait à Toronto qu'il démantellerait la Terre des hommes, a déclaré, à la fin de la conférence de presse où il avait été invité, qu'il n'endossait ni ne condamnait le projet mais qu'il souhaitait qu'il réussisse s'il est conforme aux réglements du Bureau international des expositions (ce qu'avait démontré M. Drapeau), et s'il se finance sans l'assistance fédérale.

Les mêmes arguments

Outre ce qui précède, le maire de Montréal, qui est réputé pour laisser les journalistes sur leur appétit, a dit peu de choses de plus que ce qu'il disait de son plan le 9 octobre dernier à Montréal.

Il a rappelé qu'une quarantaine de pavillons lui ont été offerts et que d'autres offres lui seront faites, que contrairement à ce qui se dit souvent les fondations et les structures de tous les pavillons sont solides et capables de durer des générations, qu'il serait scandaleux de démolir ce qui a été pendant six mois un lieu de rencontre, de fraternité et de paix, où les foules — ici il cite ce qu'écrivait LA PRESSE la veille — ont senti avec nostalgie ce que devrait et pourrait être en tout temps la terre des hommes.

Pas plus à Toronto qu'à Montréal il n'a voulu préciser — puisque les trois gouvernements et la compagnie de l'Expo négocient actuellement la liquidation des biens de l'Exposition de Montréal — les modalités de financement de cette entreprise, se contentant de dire que le financement du projet après-Expo est l'affaire de Montréal et de Québec.

Ce qui est bon pour une partie . . .

Après avoir dit qu'il ne fait aucun doute dans son esprit que ce projet a l'appui unanime — comme le démontrent les innombrables lettres qu'il a reçues de partout — de tous ceux qui ont vu l'Expo, M. Drapeau s'est attaché à démontrer de diverses manières que la réouverture annuelle de l'Expo durant les cinq mois d'été — avec le même thème si possible — ne nuira aucunement à l'Exposition commerciale de Toronto et autres manifestations canadiennes apparentées, en vertu du principe qui veut, selon lui, que tout ce qui est bon pour une partie du pays est bon pour tout le Canada.

Il a soutenu que non seulement toutes les initiatives originales doivent être encouragées par toutes les régions du pays mais que de plus elles doivent faire l'objet de la collaboration intergouvernementale (comme ce fut le cas pour l'Expo) chaque fois que l'intérêt général du pays y trouve son compte.

Il a affirmé et promis à maintes reprises que l'Expo de Montréal ne deviendra jamais une foire commerciale qui pourrait concurrencer celle de Toronto.

Il faut se compléter

L'Exposition de Montréal, dit-il, a une vocation précise qui ne changera pas et qui est de prodiguer une éducation populaire, de permettre à la masse d'avoir accès aux connaissances et réalisations humaines accumulées au cours des siècles.

Et il traduit sa philosophie en cette matière par une formule anglaise, "We must compete to complete", que l'on pourrait peut-être rendre par "Ils faut se concurrencer pour se compléter". En d'autres mots, chaque entreprise de cet ordre ne doit pas concurrencer directement un événement du genre mais le compléter si possible en exploitant des aspects nouveaux et différents.

Pendant la période de questions, le maire Drapeau a servi aux journalistes ontariens la médecine à laquelle sont maintenant habitués (mais non totalement satisfaits) les journalistes de Montréal. Il a refusé catégoriquement de répondre à toute question ne concernant pas son projet, il a refusé de commenter les déclarations prêtées à M. Robarts et à M. Dennison et il a écarté toutes questions ayant traits à une rumeur ou débutant par un hypothétique "si".

La part du Québec dans l'Expo

A quelqu'un qui lui demandait s'il est normal que Montréal soit la principale et permanente bénéficiaire d'une entreprise qui a été rendue possible par une contribution fédérale de l'ordre de 50%, M. Drapeau a répondu qu'outre le 50% qui provient des coffres de Québec et de Montréal, le 50% du fédéral est constitué en bonne part des impôts et taxes perçus dans le Québec en général et à Montréal en particulier.

Incidemment il a aussi rappelé qu'à l'occasion de l'Expo, alors que près de deux milliards de devises étrangères sont entrées au pays, Montréal est le seul gouvernement qui n'a pas bénéficié directement de cette abondance, cependant que les autres gouvernements retiennent une part de chaque dollar qui change de main. Plus tard, à la télévision, au cours d'une confrontation amicale avec le maire de Toronto, M. Drapeau rappelait encore que depuis plusieurs années l'Exposition de Toronto a joui très souvent de subventions fédérales alors que Montréal ne recevait rien.

Autres projets non exclus

Le maire Drapeau a aussi dit qu'égoïstement il serait plus avantageux, sur le plan financier, d'utiliser les îles pour des fins de construction immobilière, mais que le devoir de l'administration de Montréal — comme de tout le Canada, — est de faire en sorte que cette réalisation hautement spirituelle continue de bénéficier au Canada et à l'humanité.

Il a dit que son projet n'excluait pas nécessairement tous les autres projets qui ont été soumis, notamment celui d'une université de la paix (qui pourrait être contenue par la seule Cité du Havre et non par les mille acres des îles), mais que

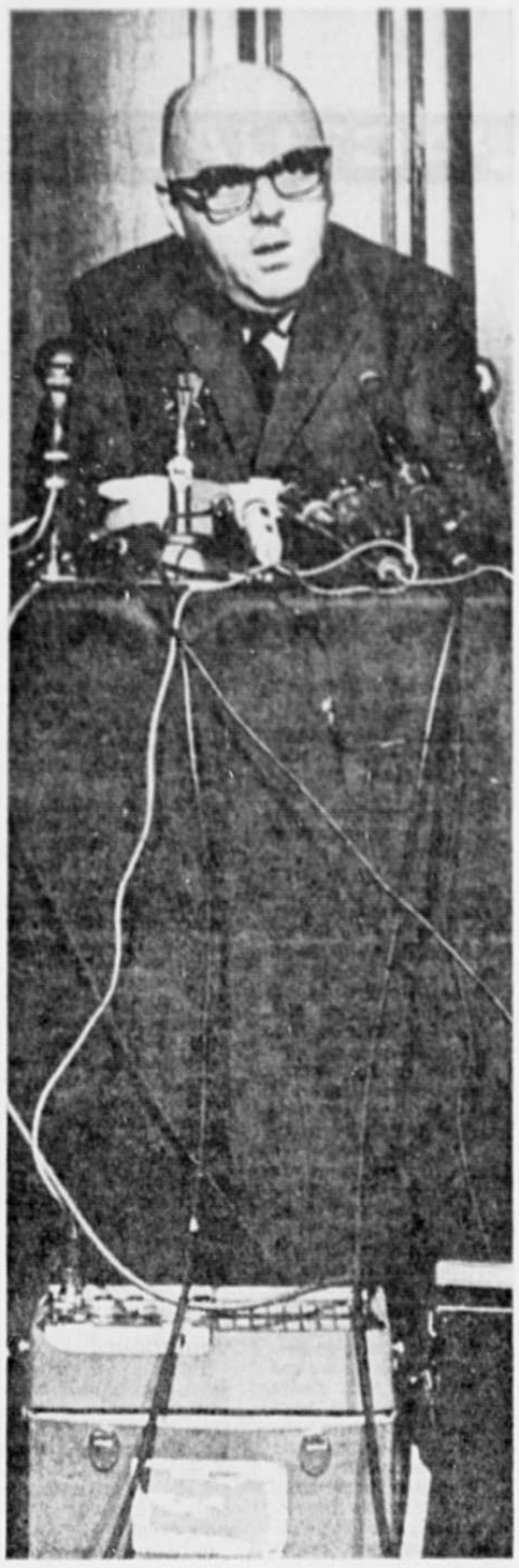

les îles Ste-Hélène et Notre-Dame doivent demeurer le plus possible ce qu'elles sont actuellement et conserver leur caractère.

Vers la fin de la conférence de presse, une journaliste d'âge mûr s'est levée et, calmement, a dit : "Votre nom contient les mots qui forment le mot eau — dont vous avez la fluidité de pensée — qui symbolise l'homme qui en est sorti. La Terre des hommes devrait dans l'avenir s'appeler la Cité de la lumière en hommage à votre universalité. Je vous salue pour votre Expo et vos millions de citoyens."

Le maire Drapeau l'a remerciée et un journaliste anglophone voisin de moi a dit : "C'est ce qui a été dit de mieux aujourd'hui."

Pollution: les données ne sont pas suffisantes pour faire des comparaisons

— M. Jean Marier

par Raymond MASSE

En réponse à M. Bernard Power et à M. A. Stern, directeur du Centre américain de la pollution de l'air, qui ont déclaré en fin de semaine que Montréal était une des villes les plus polluées par comparaison avec les autres grands centres urbains de l'Amérique du Nord, M. Jean Marier, surintendant de la division de l'assainissement de l'air et de la salubrité générale, une division du service de santé, dit : "Il n'existe pas à l'heure actuelle suffisamment de données, d'observations et d'études pour établir un parallèle valable entre Montréal et les autres villes".

M. Marier ajoute toutefois que la division de l'assainissement de l'air en a accumulé assez pour déclarer que la situation de Montréal est sérieuse et mérite une attention sérieuse.

Selon M. Marier, la même division "croit que la population n'a pas besoin d'exagération pour agir".

Après avoir aussi rappelé que M. Bernard Power a aussi déclaré que Montréal n'a pas de contrôle efficace de la pollution de l'air, "M. Marier dit que ce dernier ignore ou veut ignorer les efforts fructueux faits ces dernières années par la division en question, efforts qui ont amené une réduction substantielle des fumées et poussières dans l'atmosphère de la ville".

Également selon M. Marier, M. Stern "ignore ou veut ignorer aussi les mesures importantes et nombreuses prises ces derniers temps par la Ville au sein de cette division : l'équipement d'un laboratoire moderne, l'établissement d'un réseau de stations d'échantillonnage de l'air, la rédaction d'un règlement nouveau touchant la pollution de l'air et d'une ordonnance visant la construction et l'utilisation des incinérateurs, l'augmentation substantielle du personnel consacré à la lutte pour l'assainissement de l'air".

D'après M. Marier, "l'équipe présente, son outillage et son travail peuvent être comparés avantageusement avec les autres villes mentionnées" par MM. Power et Stern.

M. Marier termine : "La division de l'assainissement de l'air est en mesure de guider la population avec sûreté chaque fois que des mesures s'imposent. Elle a été, de fait, la première, dernièrement, à attirer l'attention de la population et des gouvernements supérieurs sur la nécessité d'une législation destinée à la réduction de la pollution causée par les véhicules automobiles".

Le tribunal rejette une motion de non-lieu au procès de "Vic" Cotroni

JOLIETTE — Les avocats de Vincent "Vic" Cotroni prétendent que le tribunal ne peut blâmer leur client de l'offre d'un pot-de-vin, "puisque cette intention ne s'est pas accompagnée d'un geste physique". D'après leur démonstration, Cotroni ne peut être tenu responsable d'une faute, pas commise, et qui ne relève aucunement du droit pénal.

S'appuyant sur ces motifs, Me Jean-Paul Ste-Marie a formulé une motion de non-lieu, pour faire retirer la cause des mains du jury. Le juge Paul Trépanier a rejeté la requête de Mes Jean-Paul Ste-Marie et Myer Gross. Le prévenu, Cotroni, en était hier à la deuxième journée de son procès pour tentative d'intimidation auprès d'un sergent de la RCMP, à l'aide d'un pot-de-vin au montant de $25,000. L'offre aurait été formulée au moment de l'arrestation d'un ami de l'inculpé, Joseph-Vincent Asaro, de New York.

Au cours de l'audience, le tribunal a fait entendre trois témoins. Le premier à paraître à la barre, un agent du FBI a résumé les démêlés d'Asaro avec la justice dans son pays. Selon le policier, Georges-Richard McNeil, Asaro avait purgé une sentence d'emprisonnement et obtenu sa libération sur parole, à la condition de se rapporter auprès des officiers de la réhabilitation aux Etats-Unis. L'intimé n'a pas satisfait à cette exigence du tribunal.

Deuxième témoin à la barre, un agent de la Sûreté municipale de Montréal, M. Emile Dorich, a corroboré les explications fournies lundi par le sergent Gérard Barbeau. Cet agent de la RCMP avait conduit le détachement, lors de l'arrestation d'Asaro, au domicile de Cotroni, à Repentigny, le 21 juin, l'an passé.

D'après le témoin, Cotroni se disait prêt à livrer Asaro à la police, n'importe où, sauf chez lui. Il aurait ajouté : "N'ayez pas peur, vous allez avoir votre argent." Par la suite, l'agent Dorich a pu saisir une partie de la conversation, où Cotroni aurait dit au sergent Barbeau : "Est-ce que cinquante, ça va faire."

A l'agent Dorich, comme au sergent Barbeau, Cotroni aurait affirmé ne pas connaître le dénommé Joseph-Vincent Asaro, ni son père. "Ce sont des amis de mon frère, de passage chez moi." Quant à Asaro, se présentant sous le nom de Jos. Matto, de Toronto, il aurait certifié ne pas connaître le dénommé Asaro, recherché par le ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Pour empêcher que l'arrestation ait lieu chez lui, Cotroni en aurait fait miroiter la mauvaise publicité à son égard, tout autant que son désir de prévenir un scandale autour de sa personne. D'après le policier, l'inculpé ne voulait pas que l'incident parvienne à sa femme hospitalisée, précisant qu'elle ne devait pas savoir qu'il était "accompagné de sa blonde". "Je ne veux pas qu'il y ait d'arrestation ici-tte", aurait-il dit au sergent Barbeau et à l'agent Dorich.

L'agent Howitson, de la RCMP, a servi de troisième témoin. Selon son exposé, il avait accompagné les policiers à la maison de Cotroni. Occupé à fouiller la maison, il n'a pu saisir les conversations.

Me Yves Prévost lance l'idée d'une école de la magistrature

La collégialité des tribunaux de première instance, de même que la création d'une école de la magistrature, ont fait l'objet de deux suggestions ce matin à la Commission d'enquête sur l'administration de la justice pénale au Québec.

La première a été formulée par Me Louis-G. Robichaud, procureur de la Couronne permanent à Montréal, qui à titre personnel a soumis à la Commission une proposition visant à assurer la collégialité des tribunaux de première instance.

La seconde suggestion a été faite, sous forme d'interrogation, par Me Yves Prévost, président de la commission d'enquête, suggérant que les nouveaux juges suivent des cours de perfectionnement, tel que cela se pratique déjà en France.

Me Prévost a également rappelé que le 1er novembre était la date limite pour les individus qui veulent loger des plaintes auprès de la Commission. A défaut de cette date limite, a dit le président, nous allons siéger jusqu'à la fin des temps".

De l'avocat au juge

Le président de la Commission a exprimé l'avis qu'un avocat qui, du jour au lendemain, quitte le parquet pour monter sur le banc, change de métier, exerce un nouveau métier, pour lequel il faut une préparation, un perfectionnement.

Non pas que le nouveau juge doit apprendre quelque chose de neuf en matière proprement juridique, mais plutôt se familiariser avec d'autres sciences humaines, comme la sociologie, la psychologie, la logique judiciaire, l'art de juger, etc.

En France, l'Ecole nationale de la magistrature prévoit des stages de trois ans pour tout nouveau juge, période durant laquelle il ne siège pas mais est rémunéré tout de même.

Me Robichaud s'est dit bien d'accord avec cette suggestion, mais il a persisté dans sa propre suggestion de faire juger les causes en première instance par plus d'un juge.

A l'appui de ses propos, Me Robichaud a dit que les juges étaient des êtres humains, avec chacun un tempérament bien particulier. De là naît la disparité des jugements, qui peut prendre figure de statistiques pour ceux qui jugent, mais d'injustice pour ceux qui sont jugés, ceci dit en tout respect pour les juges.

En réponse à des questions, Me Robichaud a donné l'exemple des avocats qui, pour bien défendre leur cause, et dans le meilleur intérêt de leur client, essaient tout normalement de comparaître devant un juge plutôt que devant un autre. Etre malade le jour de l'audition ou être retenu devant un autre juge le même jour sont des tactiques souvent employées. Un avocat peut également essayer de convaincre le maître des rôles, c'est-à-dire le fonctionnaire qui inscrit telle cause devant tel juge, afin que son client ait la meilleure chance possible.

Ces manoeuvres légales entreprises par les avocats indiquent bien une disparité dans les sentences, ce qu'un collège de juges pourrait tendre à éliminer.

Six arguments

Me Louis-G. Robichaud a invoqué six arguments en faveur de la collégialité des tribunaux de première instance :

1 — Diminution du risque d'erreur judiciaire et, par conséquent, assurance pour les justiciables d'une meilleure mesure de justice dès la première instance. (Ceci est dit évidemment en toute déférence pour nos juges des différents tribunaux de première instance) ;

2 — Elimination presque complète des sentences ou sanctions disparates en matière pénale et des condamnations pécuniaires disparates en matière civile ;

3 — Soulagement des rôles des tribunaux d'appel, puisqu'une décision rendue par un tribunal composé de cinq ou trois juges sera investie d'une plus grande autorité et d'un prestige accru. Une telle décision aura sans doute, aux yeux de plusieurs, le même poids que si elle avait été rendue par un tribunal d'appel ;

4 — Elimination dans une multitude de cas des frais énormes d'un pourvoi en appel aussi bien que des inconvénients et des pertes souvent irréparables qu'entraine un pourvoi en appel surtout en raison des délais inévitables qui retardent le jugement final d'une année en moyenne ;

5 — Elimination de certaines tactiques auxquelles certains plaideurs peuvent être tentés de recourir afin que leur cause soit entendue devant un juge plutôt qu'un autre en raison de la mentalité particulière à chaque juge sur un sujet déterminé ;

6 — Plus grande possibilité de continuer un procès déjà commencé en cas de décès ou d'incapacité d'un juge survenant pendant l'instance.

Montréal ayant dit non à Ste-Geneviève, le maire de Pierrefonds aimerait l'annexer

par Pierre VENNAT

Non seulement le maire de Pierrefonds est opposé à ce que sa ville soit annexée à Montréal, mais il rêve du jour où il annexera Ste-Geneviève, qui, dit-il, fait "partie intégrale" de notre territoire.

On sait en effet que Ste-Geneviève est bornée, à l'ouest comme à l'est, par Pierrefonds dont elle constitue, au fait, une enclave.

M. Lucien Saulnier a écrit, vendredi dernier, au secrétaire-trésorier de Ste-Geneviève pour suggérer au conseil de cette municipalité de rencontrer celles de Pierrefonds en vue d'obtenir leur accord à une fusion collective des deux villes à Montréal.

Assez curieusement, les deux conseils s'étaient justement réunis conjointement, le 20 septembre dernier, à l'hôtel Hilton de Dorval. Non seulement n'avait-il pas été question de fusion avec Montréal, mais on avait plutôt parlé de la coordination des services de police et d'incendie et du "regroupement des deux municipalités" . . . et du compte d'eau de plus de $100,000 que Ste-Geneviève doit à Pierrefonds, puisque c'est Pierrefonds qui fournit l'eau à Ste-Geneviève.

M. Théoret est catégorique : "Ste-Geneviève devra ou payer son compte de $100,000, ou s'annexer". De toute façon, il n'a pas l'intention de faire crédit à Ste-Geneviève indéfiniment, quoique évidemment il ne saurait être question non plus de couper l'eau, service essentiel, aux citoyens de Ste-Geneviève sous prétexte que leur conseil ne paie ses dettes.

De toute façon, à la réunion de septembre, les deux conseils avaient accepté de discuter l'éventualité du regroupement des deux municipalités.

Le fait que Montréal ait dit non à l'annexion de Ste-Geneviève tout court pose le problème sous un autre angle.

D'un côté, le conseil de Ste-Geneviève n'envisageait pas l'annexion pour rien. Il est évident qu'il est aux prises avec de sérieux problèmes financiers, dont la dette de $100,000 à Pierrefonds n'est pas le moindre. Il devra donc envisager sérieusement l'idée de regroupement à Pierrefonds maintenant que Montréal n'est pas intéressé à acquérir seulement Ste-Geneviève.

D'un autre côté, Pierrefonds n'est pas sans se sentir menacé parce que la lettre de M. Saulnier à Ste-Geneviève n'est pas sans contenir de sérieuses menaces pour Pierrefonds.

Des menaces

M. Saulnier a dit en effet qu'il accepterait l'annexion de Ste-Geneviève à la métropole si la ville de Pierrefonds était annexée du même coup.

M. Saulnier va même jusqu'à dire que les citoyens y trouveraient des nombreux avantages et qu'il souhaite que les autorités de Ste-Geneviève communiquent avec celles de Pierrefonds en vue d'obtenir leur accord.

De toute façon, dans le moment, Pierrefonds sépare Montréal de Ste-Geneviève.

Pierrefonds compte 30,000 habitants et Ste-Geneviève seulemnt 2,578.

Au fait, St-Geneviève, l'ancien village, portait autrefois le nom de Ste-Geneviève de Pierrefonds, alors que la municipalité actuelle de Pierrefonds s'appelait autrefois la paroisse de Ste-Geneviève. Le hasard a voulu que la paroisse se développe plus rapidement que le village, mais le maire Théoret estime qu'un regroupement des deux serait plus naturel qu'une annexion de Ste-Geneviève par Montréal.

Une ville de 33,000 âmes (et en pleine expansion, on prévoit 50,000 d'ici quelques années à peine) serait fort viable et Pierrefonds, qui siège dans un centre commercial, gagnerait un hôtel de ville fort convenable alors que Ste-Geneviève gagnerait un meilleur service policier, des ateliers municipaux, une usine de filtration, etc.

Précisons que, maire de Pierrefonds depuis un an, M. Théoret a été durant 7 ans maire de Ste-Geneviève, où il est né. Il est donc normal qu'il veuille reprendre l'emprise sur son ancienne ville, d'autant plus que le territoire de Ste-Geneviève, tel que le mentionne M. Saulnier, est presque entièrement bâti, ce qui fait que la municipalité ne saurait guère s'accroître.

Quant au maire de Ste-Geneviève, M. André St-Pierre, il n'aime pas, semble-t-il, répondre aux questions des journalistes. Un journaliste de LA PRESSE, qui avait tâché de le rejoindre, chez lui, à l'hôtel de ville et à son bureau au ministère de la Voirie, et qui, à chaque endroit, avait demandé qu'on le rappelle, n'a jamais reçu de réponse.

L'URSS songe à un service maritime remplaçant celui de la société Cunard

L'Union soviétique étudie la possibilité d'inaugurer un service maritime entre le Canada et l'Europe pour remplacer celui que la société Cunard a décidé d'abandonner.

M. Craig Cooper, directeur des services passagers de la firme March Shipping Agency, agent général du paquebot "Alexandre Pouchkine", a déclaré que la décision de Cunard "incite les autres organisations comme la nôtre à réviser nos plans."

"A la suite de sa saison couronnée de succès qui vient de se terminer, a déclaré M. Cooper, la ligne soviétique de la Baltique avait récemment annoncé son intention de mettre un deuxième paquebot en service vers le Canada à compter de 1969. Le vide créé sur la route Southampton-Le Havre-Montréal prête à l'établissement d'un service de passagers pour les touristes et les immigrants venant de ces ports ou s'y dirigeant.

2 bandits volent $4,000 et leur auto tombe en panne!

ST-ELEUTHERE (PC) — Deux bandits armés de revolvers et masqués ont été forcés de s'enfuir à pied en abandonnant leur automobile tombée en panne, hier matin, peu après un vol d'environ $4,000 commis à la succursale de la Banque Canadienne Nationale de St-Eleuthère, comté de Kamouraska. Les agents du détachement de la Sûreté provinciale à Rivière-Bleue recherchent activement les deux voleurs.

Deux vols dans des banques

Deux vols à main armée ont été perpétrés dans des banques, à 10 minutes d'intervalle, hier matin, à Montréal et à Verdun.

Le premier a été commis vers 11 h., alors que deux bandits armés de fusils à canon scié et vêtus de vestes de chasseur, ont fait irruption dans la succursale de la Banque provinciale du Canada située au 1909 est, rue Laurier.

Après avoir raflé une somme d'environ $4,500, les deux bandits ont pris la fuite dans une Oldsmobile, au volant de laquelle les attendait un complice. L'automobile a été retrouvée peu après en face du 5620 rue Bordeaux.

Dix minutes après le premier hold-up de banque, soit vers 11 h. 10, un bandit s'est fait remettre une somme d'environ $1,200, au cours d'une visite à la succursale de la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal, au 5501 avenue Verdun, à Verdun.

Le voleur a pris la fuite dans une auto de modèle ancien que la police n'a pas encore retrouvée.

ST-LAURENT

SUITE DE LA PAGE 3

tropolitaine, la Commission scolaire de St-Laurent s'intéressa au problème.

Elle est l'une des rares commissions scolaires de son importance, sinon la seule, à ne pas faire partie de l'Association des commissions scolaires de la région de Montréal, dont elle estime ne pouvoir rien retirer à l'heure actuelle.

Elle entretient toutefois de bonnes relations avec cette dernière et avait délégué, à son dernier congrès, son secrétaire-trésorier comme observateur et il ne serait pas impossible, dans les années futures, si l'association régionale continue de prendre de l'ampleur, que St-Laurent finisse par y accéder.

Quoi qu'il en soit, M. Boileau a fait remarquer que le Comité de coordination de la région métropolitaine a proposé au ministère de l'Education un agrandissement du territoire de la Commission scolaire de St-Laurent dans la section nord-est, en l'occurrence : Cartierville. Pour ce faire, il faudrait deux polyvalentes de 2,500 étudiants chacune pour les francophones et une autre pour les anglophones.

CEGEP et droits acquis

Au sujet de la création d'un CEGEP à St-Laurent, que M. Boileau réclame au plus tôt, celui-ci s'est écrié qu'il semble "que nous avons des droits acquis, ici à St-Laurent, au regard des maisons d'enseignement post-secondaires.

"Nous avons chez nous des maisons d'éducation plus que centenaires qui revendiquent leur droit de vivre, adaptées, rajeunies."

A la commission, de faire remarquer M. Boileau en terminant, on prépare les élèves jusqu'au niveau du secondaire V.

"Mais il ne faudrait pas d'impasse entre leur sortie de l'école et leur admission à des écoles supérieures."

Jacques Beaudry à l'Opéra de Paris

par Pierre SAINT-GERMAIN

correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — Nouveau succès pour Jacques Beaudry: il dirigera l'orchestre de l'Opéra de Paris pour une représentation de "Lucie de Lammermoor" de Donizetti le 12 novembre. Beaudry deviendra ainsi le premier chef d'orchestre nord-américain engagé par l'Opéra de Paris.

Les vedettes de la distribution de "Lucie" seront Mady Mesple, Alain Vanzo et Robert Massard. Beaudry partira ensuite pour Bruxelles où il dirigera le 17 novembre le grand orchestre de la radio-télévision belge dans un concert symphonique qui sera retransmis dans toute la communauté radiophonique des pays francophones.

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 3

M. Campeau, aussi ingénieur-conseil, fut également, en 1952, secrétaire de la Commission d'études des problèmes métropolitains de la région de Montréal et enseigna l'urbanisme à l'Université de Montréal de 1952 à 1958.

Il a déjà servi d'urbaniste-conseil pour plus d'une quinzaine de villes de la région métropolitaine.

FAITES DE VOTRE MARCHÉ UNE VRAIE AUBAINE

POUR L'HALLOWEEN

A cette occasion, ayez la sagesse de la BONNE FEE et découvrez les vraies aubaines offertes au marché EXCEL. Profitez des BAS PRIX et préparez à chaque repas un vrai régal avec ces aliments de qualité offerts chez EXCEL!

SEMAINE DU
26 - 27 - 28 OCTOBRE

LONGES DE PORC

BOUT DU FILET	69¢	LB
BOUT DES COTES	57¢	LB
DEMI-LONGE	75¢	LB
COTELETTES	89¢	LB

EXCEL
votre marché d'alimentation par EXCELLENCE

TOURTIERES "LA BELLE FERMIERE" 69¢

PATE AU POULET 8 oz 2/85¢

SAUCISSE AU PORC Paquet 1 lb 59¢

Fruits et légumes frais — Les prix des viandes, fruits et légumes frais sont sujets aux fluctuations du marché.

LAITUE POMME E.-U. GROSSEUR 30 2/33¢

ORANGES "OUTSPAN" Gros. 138 2 DOUZ. 89¢

CONCOMBRES 'SELECT' E.-U. 3/19¢

AUTRES SPÉCIAUX CHOISIS POUR VOUS

FEVES AU LARD "PURITAN"	POT 28 OZ.	43¢
POIS A SOUPE "ST-ARNAUD"	SAC CELLO 2 OZ.	35¢
PEANUTS EN ECAILLES "EXPO" AVEC MASQUE HALLOWEEN	SAC 10 OZ.	25¢
FROMAGE FORT "CRACKER BARREL"	POT 8 OZ.	49¢
MARGARINE "BLUE BONNET"	BTE CARTON 3 LBS	1.09
MARGARINE "BLUE BONNET" YELLOW QUICK	BTE CARTON 1 LB.	39¢
BREUVAGE "OVALTINE" PLAIN – SWISS CHOCOLATE	POT 12 OZ.	75¢
POIRES DESSERT "PRESIDENT"	BTE 19 OZ.	29¢
TARTES AUX RAISINS "EXCEL"		39¢
SAVON "BREEZE"	FORMAT GEANT 10¢ DE RABAIS	99¢
PATE A DENT "STRIPE"	FORMAT GEANT	59¢
CIRE LIQUIDE CRYSTAL "SUCCES"	TIN 32 OZ.	1.19
CHIFFON J DE "JOHNSON" BLEU - ROSE	BTE 12 SERVIETTES	59¢
PAPIER DE TOILETTE "DELSEY" BLANC - AQUA - ROSE - JAUNE	ROULEAUX	6/89¢
PAPIER MOUCHOIR FORMAT HOMME "KLEENEX"	BTE 200	3/1.00

ASSORTIMENT D'HALLOWEEN DE MARQUE JEAN & CHARLES FORMAT ECONOMIQUE

MESH		69¢
GALA MIX	SAC CELLO 1 LB.	59¢
ROCKETS SWEET	SAC CELLO 101 MX	79¢
SAUCE ST-HUBERT BAR-B-Q	ENVELOPPE 24	2/55¢
CHOCO CREAM ET COCO LUNCH	12 OZ.	2 SACS POUR 69¢

EPARGNEZ

FARINE "ROBIN HOOD"	SAC 7 LBS	69¢
CROUTE A TARTE "ROBIN HOOD"	BTE CARTON 18 OZ	3/1.00
JELL-O SAVEURS ASSORTIES	BTE 3 OZ	6/59¢
JUS DE PRUNEAUX 'Welch'	BOUTEILLE 24 OZ	39¢
GRAISSE "Maple Leaf" PURE	BTE 1 LB	4/1.00
SAUMON ROUGE (SOCKEYE) "CLOVER LEAF"	BTE ½ LB	59¢
FROMAGE "VELVEETA"	BTE 2 LBS	1.39
TARTES AUX POMMES "EXCEL"		39¢
DETERGENT A VAISSELLE "SUNLIGHT"	BTLE PLASTIQUE 24 OZ	2/99¢

MAIS EN CREME "LIBBY"
MAIS EN GRAINS "LIBBY"
POIS "LIBBY"
14 OZ BOITE 4/88¢

BONI
CETTE SEMAINE
pour seulement
$1.59
AVEC ACHAT DE $3.00

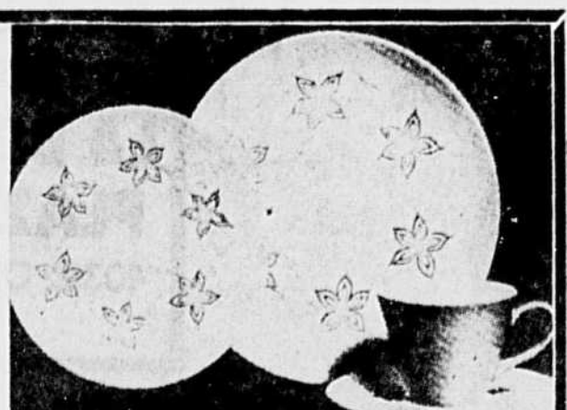

VAISSELLE "BLEU TROPIQUE"
UN COUVERT 4 MCX DE
LE COUVERT COMPREND UNE ASSIETTE DE 10 PO., UNE ASSIETTE A PAIN, UNE TASSE ET UNE SOUCOUPE.

Spécial cette semaine
BOL A SOUPE 39¢ ch.

les tribunaux

Kontowt aurait déclaré à un policier qu'il avait tué Turcot

par Maurice MORIN

La Couronne a mis en preuve, hier, au procès de Michel Kontowt, âgé de 42 ans, accusé du meurtre prémédité du marchand Charles Turcot, de Mont-Laurier, 52 ans, criblé de cinq balles de revolver, le 27 octobre 1966, que l'accusé aurait déclaré au sergent-détective Jean Legault, de la Sûreté municipale, le 8 novembre de la même année, "qu'il était cuit (Kontowt)... que c'était lui qui avait tué Turcot". Le policier était alors dans la boîte aux témoins.

Le procès qui se déroule en présence de 12 jurés des Assises, sous la présidence du juge Maurice Archambault, est entré dans sa phase finale après que la preuve documentaire eut pris fin et que le président du tribunal eut décidé que cette preuve pouvait être soumise au jury. L'instruction était aujourd'hui, mercredi, dans sa huitième journée.

Me Maurice Bourassa, procureur permanent de la Couronne, a aussi mis en preuve, toujours par le détective Legault "que c'est vers 9 heures, le jeudi soir 27 octobre 1966, que Kontowt avait sorti un revolver... pis (sic) "sur" un moment dénervement, il avait tiré Charles Turcot".

Kontowt se trouvait alors au quartier général de la police, où Legault et son confrère de travail, le sergent-détective Gérard Lozeau, l'avaient conduit, pour détention, le 8 novembre 1966.

Le témoin Legault avait auparavant dit avoir eu un premier entretien avec l'inculpé, le 28 octobre et un deuxième, le 2 novembre.

On sait que le corps de M. Turcot avait été découvert, dans la nuit du 27 au 28 octobre 1966, dans son automobile que deux plongeurs venaient de "sortir" du canal Lachine, près du pont de la rue des Seigneurs.

Me Paul Aubut, avocat de la défense, a longuement contre-interrogé le témoin Legault et lui a fait dire dans quelles circonstances il s'était rendu au 400, de la rue McGill, dans les établissements de Kontowt, pour y effectuer des fouilles et y rencontrer Kontowt. C'est à l'endroit précité que le drame se serait produit.

Lorsque le corps de M. Turcot fut sorti de sa voiture, un morceau de linge lui couvrait les deux yeux, cependant qu'un imperméable enveloppait le corps de la victime et qu'un gilet de laine lui entourait le cou. Et sous la banquette avant de la voiture de la victime, il y avait un revolver, de marque Mauser, semi-automatique, de calibre 32, enveloppé dans un bas de laine.

Or, il a été mis en preuve encore, que le morceau de linge aurait été la propriété de Kontowt, de même que le revolver. Le gilet de laine, lui, aurait appartenu à la victime.

Que ce revolver, Kontowt l'avait acheté à un passant, sur la rue Notre-Dame, en 1965.

Kontowt aurait transporté le corps jusqu'au canal

Il a aussi été dit devant les jurés "que Kontowt croyait avoir tiré six balles... mais qu'il n'était pas certain; que c'est lui, après avoir placé le corps de la victime dans sa propre automobile, qui aurait fait "glisser" le véhicule dans l'eau, vers 11h.30 du soir, le 27 octobre 1966; qu'il aurait placé le revolver enveloppé dans le bas de laine lui appartenant, sous la banquette de la voiture; qu'il était revenu chez lui... avec de "grosses douleurs" dans le dos".

Toujours devant les jurés, il a été établi, toujours par le témoin Legault "que Kontowt avait insisté pour dire qu'il n'avait pas touché ni à la bague ni à l'argent de Turcot".

La jalousie ou quoi...?

Le détective Legault a aussi dit qu'un bas semblable à celui qui bouchait les yeux de la victime lorsqu'elle a été repêchée du canal, bas gris avec haut rouge, avait été découvert dans les établissements de Kontowt.

Le mobile du drame n'a pas été établi, mais il semblerait que ce serait la jalousie qui aurait porté Kontowt à mettre fin aux jours du marchand Turcot.

Car, hier, à un certain moment, il a été question d'une certaine "Yolande" qui aurait parlé à la victime peu de temps avant la tragédie; que la victime aurait attiré l'accusé dans une salle de toilette..., comme pour lui faire une confidence. Puis, une fois que tous deux furent sortis de la dite salle, la jeune femme était partie.

C'est alors que Kontowt aurait traité la victime de "traître", et que dans un moment d'énervement, il serait allé quérir son revolver, l'aurait tiré; ce qui l'intéressait c'était de le faire disparaître, non pas de lui prendre ni sa bague ni son argent". On connaît le reste.

Les "outils" et les revenus de Croteau étalés en cour

L'enquête préliminaire du chiropraticien Gilbert Croteau, accusé d'avoir frustré le public d'une somme d'environ $100,000, ces dernières années, a débuté hier, devant le juge Gérard Laganière, alors que des agents de la P.P. ont littéralement étalé en cour et le contenu du bureau du prévenu, et ses revenus de 1964 à 1967.

En fait, un agent de la P.P. a déclaré que si l'on additionnait les chiffres relevés sur plus de 1,200 fiches saisies dans son bureau de la rue Saint-Denis, on en venait à un chiffre brut de plus de $90,000.

Le juge Laganière a également été mis en présence des appareils de rayons dont se servait (ou ne se servait pas, comme l'on voudra), celui qui se présenta deux fois à la mairie de Montréal, tout de blanc habillé, chaque fois.

Les choses devaient aller assez rondement pendant cet "étalage" dirigé par le procureur de la Couronne, Me Gérard Girouard.

Mais l'enquête fut subitement arrêtée lorsque ce dernier commença à interroger l'un des anciens employés du "docteur", qui n'avait pas moins de sept impressionnants diplômes accrochés dans sa salle d'attente.

Celui-ci raconta tout d'abord qu'il avait commencé à donner des massages aux clients et clientes après un simple entraînement de deux jours avec son patron.

"On leur donnait des coups sur les jambes et les bras, dit-il, et c'était censé leur faire du bien".

Mais lorsque le témoin en vint à parler de la radiographie montrée à une certaine patiente, pour lui révéler qu'elle avait une déviation de la colonne vertébrale, l'avocat de l'accusé s'objecta en soulignant que cette affaire était déjà devant les tribunaux et qu'on ne pouvait l'évoquer devant le juge sans causer un préjudice à son client.

L'instruction fut alors ajournée à aujourd'hui alors que l'on tentera de démêler l'écheveau légal tissé par cette situation assez délicate.

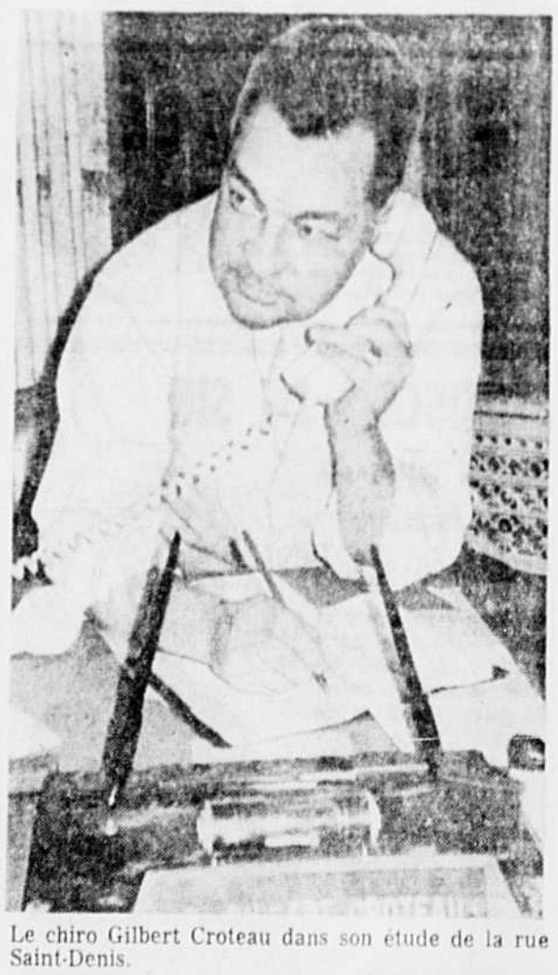

Le chiro Gilbert Croteau dans son étude de la rue Saint-Denis.

Fausse monnaie gagnée au jeu?

Un jeune homme de 26 ans, originaire de Kitchener, Ontario, a reconnu sa culpabilité devant le juge Marcel Gaboury, hier après-midi, à l'accusation d'avoir été en possession de 17 faux billet de $5 et de six faux billets de $10.

L'accusé avait été appréhendé dans le pub anglais de la Ronde alors qu'il venait de payer "la traite" à des amis avec trois faux billets de $10 et un faux billet de $5. Les autres avaient été trouvés dans ses goussets.

Devant le tribunal, toutefois, il a dit avoir des explications à donner.

David Ariss a en effet soutenu que c'est en jouant au "bluff" avec un couple et un compagnon, dans un hôtel du centre de la ville, qu'il avait "gagné" cet argent.

Le tribunal fit toutefois remarquer au prévenu qu'il ne devait pas prendre la chance de "bluffer" avec lui.

"Car, de dire le juge, je vais faire faire enquête sur vos antécédents, avant le prononcé de votre sentence, vendredi".

Le prévenu demanda à être remis en liberté, d'ici là, mais ce fut refusé.

Institut de recherche industrielle

OTTAWA — L'université McMaster, de Hamilton (Ontario) recevra une subvention de $150,000 du ministère fédéral de l'Industrie pour l'établissement d'un Institut de recherche industrielle. C'est ce qu'a annoncé l'honorable C. M. Drury, ministre de l'Industrie.

La subvention a pour objet de défrayer le coût de la formation et de l'administration de l'Institut au cours de ses trois premières années d'existence et M. Drury ajoutait qu'on espère que l'Institut pourra se suffire à lui-même financièrement après trois ans. On l'appelle le "Center for Applied Research and Engineering Design" et il a ouvert ses portes le 1e octobre.

Ce centre est le troisième institut de recherche du genre établi dans une institution canadienne de haut savoir avec l'appui financier du ministère de l'Industrie. Les autres ont été fondés à l'Université de Windsor et au Nova Scotia Technical College, à Halifax.

ANNONCE

Voici comment empêcher LES DENTIERS de bouger

Ne soyez plus gêné ni irrité par un dentier qui bouge et bascule. Saupoudrez-le de FASTEETH, une poudre alcaline (non acide) améliorée, qui le maintiendra en place plus solidement et plus confortablement. Evitez les désagréments d'un dentier qui bouge, procurez-vous FASTEETH, à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

un très grand champagne

CHAMPAGNE MERCIER EPERNAY

IMPORTÉ DE FRANCE

En vente dans de nombreux magasins de la Régie des Alcools du Québec

Code 568 H — Brut — Code 568 I — Brut Blanc des Blancs 1959

Code 1258 — Brut, ½ Ble.

Morgan

COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

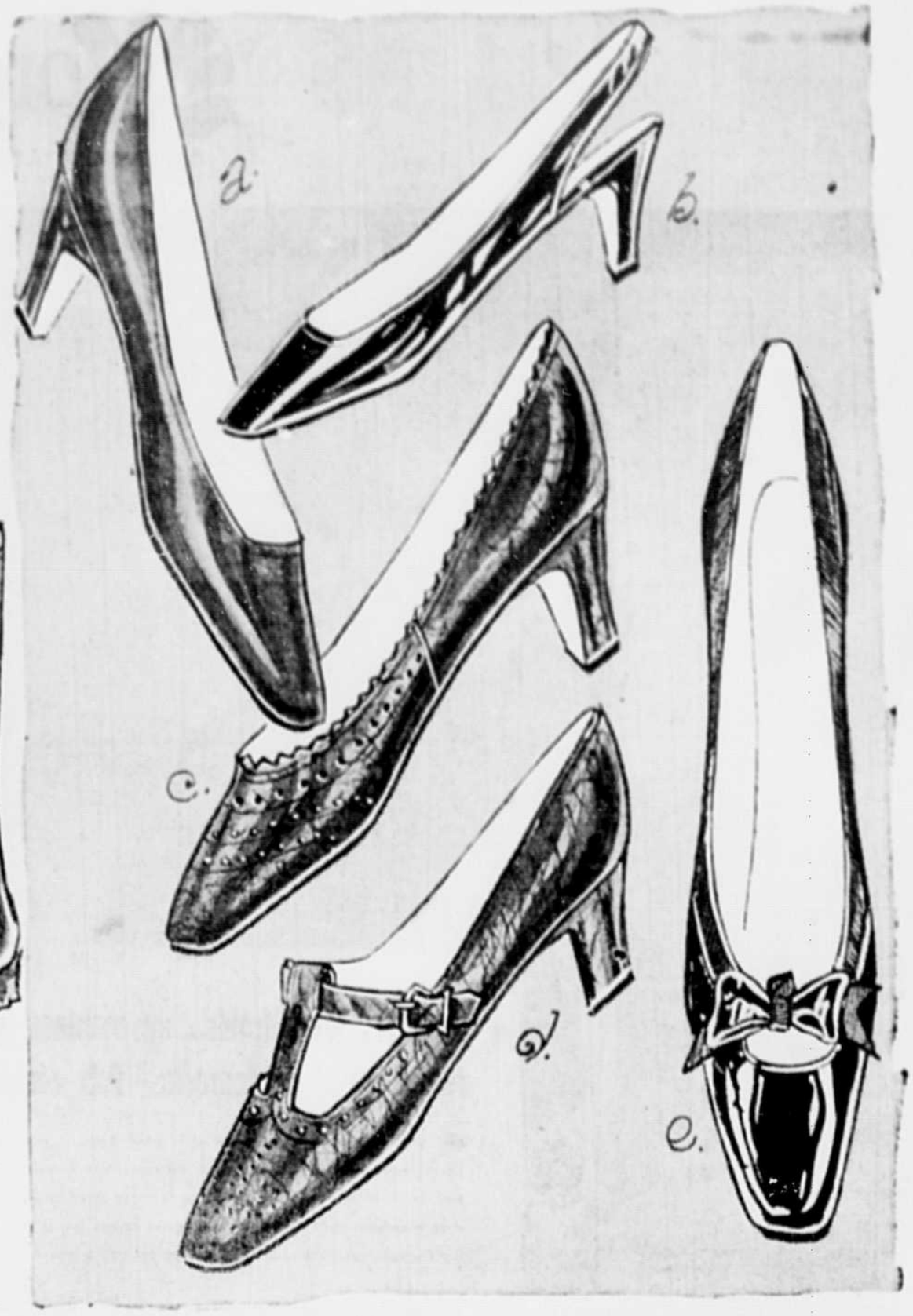

Vente

Bottes de vinyle pour dames et adolescentes - Rabais d'avant-saison

Robustes bottes de vinyle imperméable et de longue durée qui résistent à la pluie ou à la neige mouillante. Longue tige de vinyle luisant, doublure peluche, semelle ondulée non glissante. Blanc, brun ou noir. Pointures 5 à 10. Venez tôt faire votre choix demain chez Morgan !

A. Bottes hauteur mollet, parure de cuir de poney.

B. Longues bottes au genou.

C. Bottes cosaques, parure de soutache.

D. Bottes hauteur mollet, revers intérieur de tricot côtelé. (pas au Boulevard)

Vente spéciale

6.99

Pas de commandes postales ni téléphoniques

CHAUSSURES DU BUDGET — RAYON 94 — AU TROISIEME
Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard

20% de rabais !

Souliers d'automne de marques recherchées
Modèles habillés et de marche

Ord. $16 à $19

12.80 à 15.20

Cet automne, partez du bon pied ! Morgan vous offre des souliers habillés de marque Couturier et des souliers sport, de marche, marque Naturalizer à des rabais appréciables. Pointures au magasin centre-ville : 5½ à 10 AAA, AA, A et B; aux succursales : 6½ à 9½ AA, 5½ à 9½ B. Ne manquez surtout pas ces aubaines pour un jour seulement. Hâtez-vous, soyez les premières arrivées demain matin... vous aurez le meilleur choix.

Souliers habillés Couturier. En cuir verni brillant noir, en veau noir ou en peau de soie noire. Aussi en peau de soie blanche facile à teindre.

A. Modèle classique, talon effilé, pointe arrondie. Vente **15.20**

B. Souliers du soir à talonnière, talon moyen effilé. Vente **15.20**

E. Escarpin de cuir verni noir, parure noeud de gros-grain. Vente **15.20**

Souliers Naturalizer. En souple cuir grenu noir, havane, bleu ou cuir verni noir.

C. Escarpin à talon moyen, détail fantaisie. Vente **14.40**

D. Modèle à brides "T", talon moyen. Vente **13.60**

F. (Non représenté) Modèle lacé pour la marche, talon bas confortable.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

SOULIERS POUR DAMES — RAYON 31 — ETAGE MODE, AU DEUXIEME
Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard

Vente de montres suisses !

Un achat spécial nous permet de vous offrir ces montres suisses de grande précision à des prix vraiment peu chers. Choix de montres suisses pour dames et hommes. Chacune portant une garantie d'un an et présentée dans un écrin gainé cuirette. Mouvements à rubis et boîtiers incabloc. Les clients avisés en profiteront pour acheter dès maintenant leurs cadeaux qu'ils seront heureux d'offrir à Noel.

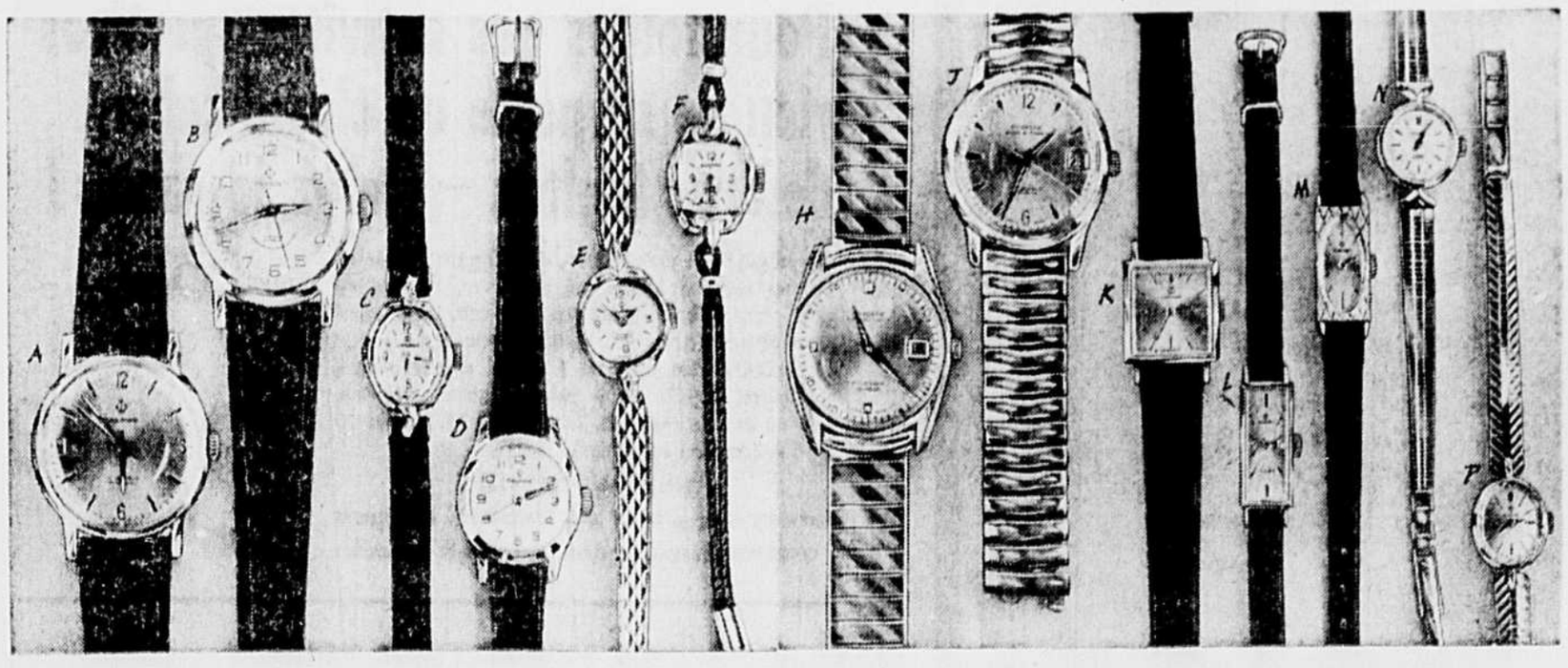

Pour hommes

Montres à remontage manuel, bracelet cuir, trotteuse et mouvement 17 rubis. Boîtiers métal blanc ou jaune. A. Cadran quatre chiffres, boîtier jaune. B. Cadran douze chiffres, boîtier blanc.

Pour dames

Modèles habillés et sport. Mouvement 17 rubis, boîtiers métal blanc ou jaune. C. Boîtier ovale. D. Modèle sport, trotteuse, bracelet de cuir noir. E. Boîtier rond. F. Boîtier carré. G. (non représenté) Modèle coussin. (Modèles C, E, F et G, livrés avec bracelet de daim, cordonnet ou classique).

Lot I

15.99 ch.

Pour hommes

Montres-dateur automatiques 25 rubis, bracelet extensible, trotteuse et boîtier de métal jaune. H. Cadran chiffres "bâtonnets". J. Cadran deux chiffres.

Pour dames

Montres sport, mouvement 17 rubis, bracelets cuir souple, boîtiers métal blanc ou jaune, chiffres "bâtonnets". K. Cadran carré. L. Cadran rectangulaire. M. Boîtier rectangulaire avec cadran ovale.

Modèles avec bracelets de fantaisie. Ordinairement vendus plus cher. Choix de deux modèles classiques. Mouvement 17 rubis, cadran à chiffres "bâtonnets" et boîtiers de métal blanc ou jaune. N. Cadran rond. P. Cadran ovale.

Lot II

28.99 ch.

Vente de pendules importées !

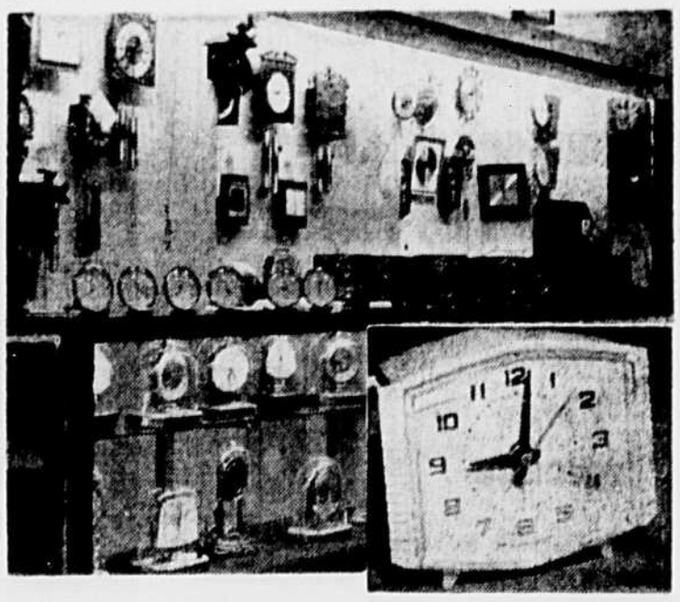

Toute notre collection réduite de 30%

Ord. $10 à $250

$7 à $175

Vaste assortiment de modèles pour tous les goûts et pour chaque pièce de la maison — réveils, coucous, horloges de cheminée, de bureau, etc.

Réveils électriques "Dash" de Westclox **4.99**

TELEPHONER à 842-6261 pour montres et réveils "Dash" seulement

HORLOGES ET MONTRES — RAYON 107 — AU REZ-DE-CHAUSSEE
Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard sauf avis contraire

HEURES D'OUVERTURE	CENTRE-VILLE, Square Phillips, rue Ste-Catherine 842-6261	DORVAL, au centre commercial, 631-6741	ROCKLAND, au centre commercial, 739-5521	BOULEVARD, au centre commercial, 728-4571	SNOWDON, 5343 Chemin Reine-Marie, 844-2811
	9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h	9h30 à 6h, jeudi et vendredi jusqu'à 10h	9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h	9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h	9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9h

Morgan

COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Vente

Le trio favori des sportives...
le nouveau costume-pantalon
à prix très réduit !

Ce trio pratique constitue une garde-robe complète pour une randonnée de fin de semaine ou un voyage court-séjour... la veste et la jupe sont seyantes à la ville, la veste et le pantalon vous tiennent au chaud durant la marche ou en excursion. Tissus pure laine de tons unis, en quadrillés fantaisie ou en plaids multicolores. Veste à boutonnage simple et petit col cranté ou veste à devant croisé avec col Claudine; pantalon fuseau avec glissière au côté et jupe amenuisante. Vestes et jupe totalement doublées. Vaste assortiment de couleurs. Tailles 10 à 20. Aubaine Morgan à ne pas manquer !

Ord. $40
$23

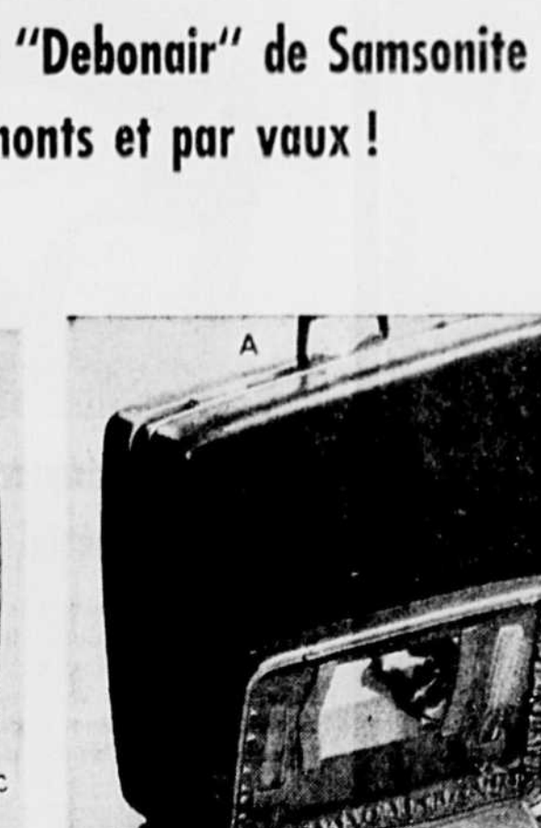

Fourreaux d'Arnel* à très bas prix !

Ord. $9
7.99

Les fourreaux d'Arnel* sont des plus pratiques en voyage, au bureau ou pour les sorties de toutes sortes. Morgan vous offre un vaste choix d'imprimés dans une gamme infinie de couleurs. Tailles 10 à 18. Il vous faut au moins un de ces fourreaux si pratiques dans votre garde-robe !

*Marque déposée

Le chemisier-fourreau en vedette à bas prix

Voici le nouveau chemisier en mini-longueur, en fin coton ou épais coton croisé. Modèle attrayant avec col à longues pointes ou à pointes boutonnées. Vaste assortiment de coloris d'automne. Tailles 10 à 18.

Vente **5.99**

Pas de commandes postales ni téléphoniques

VETEMENTS SPORT DU BUDGET — RAYON 21 — AU TROISIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

Vente

Rabais de 25% !
Mallettes "Debonair" de Samsonite
...par monts et par vaux !

Vous partez en voyage ? Voici d'élégantes mallettes, légères et très pratiques de Samsonite. Elles vous sont offertes chez Morgan à prix réduits de 25%. Notez les avantages et vous n'hésiterez pas à faire votre choix de mallettes "Debonair".

- Extérieur en léger polypropylene de grande résistance aux éraflures.
- Cadres en retrait, serrures robustes en magnésium léger, fermetures hermétiques à l'épreuve de l'humidité, de la poussière et des mites.
- Poignées bien en main avec fixations en acier d'une durée infinie.
- Doublures à envers caoutchouc collé et coussins diviseurs assurant grande protection.
- Ouvertures à plat facilitant l'emballage.

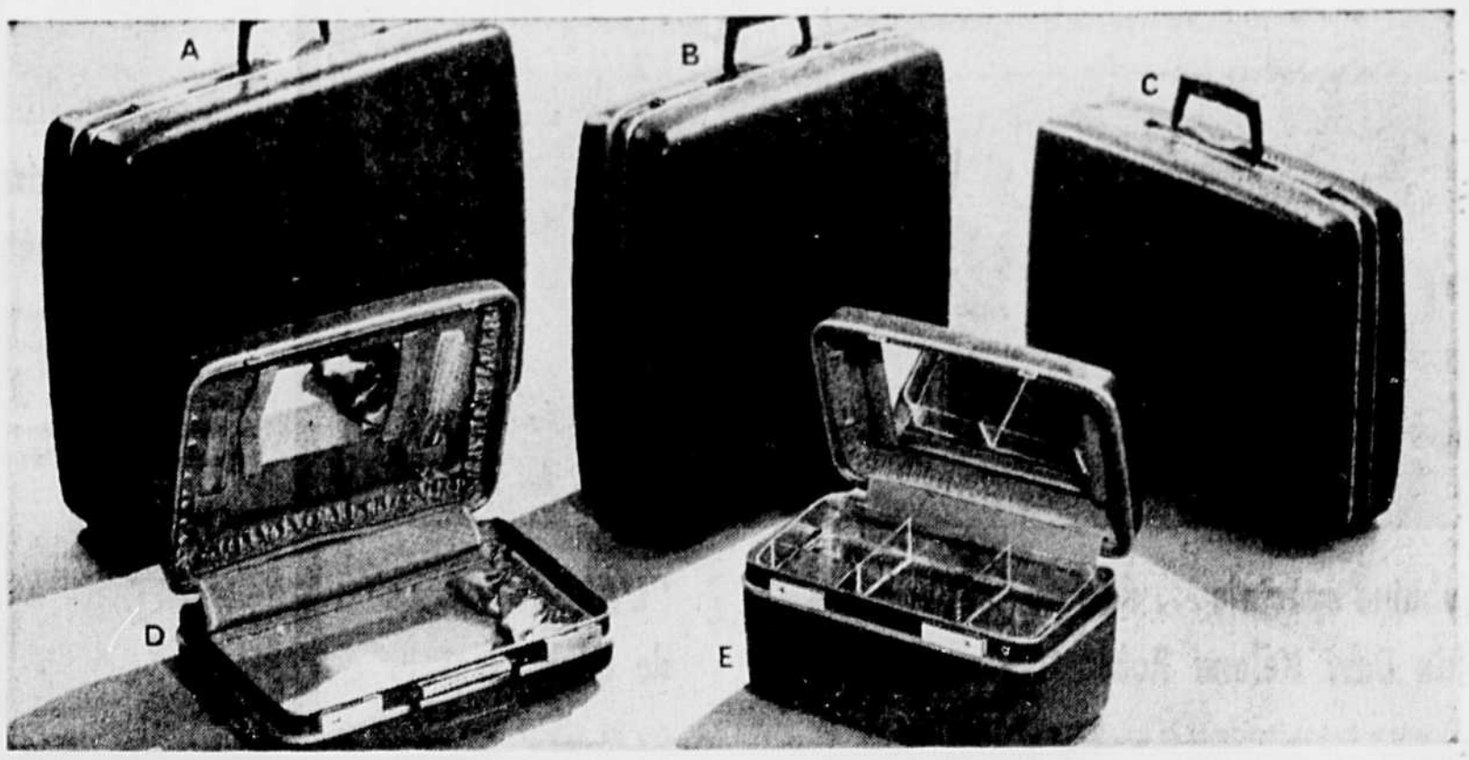

Pour hommes :

En : olive noire, noir phoque ou gris fusain.

A. Mallette deux complets, — 26¼" sur 6¼" sur 20⅛". *Ord. 39.95* **29.95**

B. Mallette "Weekend", division au centre, 20⅜" sur 6⅝" sur 15¾". *Ord. 25.95* **19.45**

C. Mallette trois-complets, 26¼" sur 7⅜" sur 20⅛". *Ord. 42.95* **31.95**

(Hâtez-vous, vous aurez le meilleur choix de couleurs)

Téléphoner à 842-6261

VALISES — RAYON 27 — AU SEPTIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

Pour dames :

En blanc polaire, bleu olympique, gris fumée ou rouge fiesta

A. Mallette "pullman" 26", 26¼" sur 7⅜" sur 20⅛". *Ord. 39.95* **29.95**

B. Mallette garde-robe 21", garnie de 4 cintres de plastique, 6½" sur 20" sur 20½". *Ord. 39.95* **29.95**

C. Mallette "court-séjour", 20⅛" sur 6⅛" sur 15⅝". *Ord. 25.95* **19.45**

D. Mallette "Vanity", 16", garnie à l'intérieur d'un peigne, d'une brosse, d'un miroir et d'une pochette doublée plastique. *Ord. 25.95* **19.45**

E. Mallette "Reveil" 15" sur 7⅜" sur 8¾". *Ord. 24.95* **18.65**

F. Sac fourre-tout 16" (non représenté) 16" sur 7" sur 15½". *Ord. 25.95* **19.45**

La vente de montres suisses commence

VOIR PAGE PRECEDENTE

Montres suisses de grande précision pour hommes et dames. Deux lots à bas prix étonnants. Chaque montre porte une garantie d'un an et présentée dans une boîte-cadeau gainée cuirette. Caractéristiques principales : mouvement suisse et système incabloc.

Lot I : **15.99**

Lot II : **28.99**

MONTRES, RAYON 107, AU REZ-DE-CHAUSSEE

Téléphoner à 842-6261

HEURES D'OUVERTURE : Centre-ville et Snowdon, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h

Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h

la vie féminine

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Miss France '67, Jeanne Beck

Pour Miss France '67, rien ne vaut la vie de ferme

par Michèle BOULVA

Adieu vaux, vaches, cochons... Adieu petite ferme de Saint-Pierre-du-Mont... Adieu Normandie...

Adieu temporaire cependant ! Car Miss France 1967, Jeanne Beck a bien l'intention de retourner dans son village après l'aventure incroyable qu'elle a vécue cette année.

"Je ne saurais jamais m'habituer à la vie en ville, dit-elle. J'adore la vie de campagne; on y est plus libre. Chez moi, je me lève à six heures du matin pour aller traire les 35 vaches, élever les veaux, les poules, les lapins, faire le ménage et la cuisine. Tout ce qui a rapport à la vie de ménagère, quoi !"

Ses loisirs ? Elle profite au maximum de la nature, elle pêche sur le bord de la mer. Ses projets ? Elle préfère ne pas en formuler. Se marier ? "Je n'ai pas encore trouvé, souligne-t-elle. Je ne sais pas quand ça arrivera."

Miss France est venue à Montréal, comme dans toutes les autres villes, pour apporter les messages des jeunes Normands aux jeunes Canadiens, et leur transmettre toute leur sympathie.

Parce qu'elle n'est ici que pour trois jours (elle est arrivée hier) Jeanne Beck n'aura pas le temps de voir grand chose; demain, c'est la visite au pavillon français. Puis jeudi, une excursion à Saint-Pierre, île d'Orléans, sur une ferme; elle y conduira un tracteur, comme d'ailleurs elle le fait toujours chez elle.

Les avantages d'un tel titre ? "J'ai beaucoup voyagé. Pérou, Guadeloupe, New York, et aussi à travers la France et la Corse. Et samedi je suis attendue à Namur, en Belgique, pour une soirée de la jeunesse paysanne. J'ai retiré une expérience très enrichissante puisque j'ai pu voir la vie des gens dans tous les milieux."

Avant la réalisation d'un tel rêve, Miss France n'avait jamais pris l'avion, n'était jamais sortie de Normandie. "D'ailleurs, poursuit-elle, quand je me suis rendue à Paris pour l'élection, je ne croyais pas du tout gagner."

Et maintenant qu'elle a goûté à cette grande liberté, elle espère, l'an prochain, venir à Montréal avec quelques dauphines, pour y présenter la mode française, comme elle le fait actuellement. Ensuite ? Retour à Saint-Pierre-du-Mont.

Rien ne vaut le contact personnel avec les électrices qui ne sont pas encore assez éveillées à la politique

— Mme Margaret Renwick

par Marie BOURBONNAIS

En élisant le mari et la femme comme députés, la semaine dernière aux élections provinciales, l'Ontario a créé un précédent dans son histoire politique : c'est en effet, la première fois qu'un couple siégera à l'Assemblée législative. L'ouverture de la session aura lieu en février. M. et Mme James Renwick, tous deux néo-démocrates, ont été élus, le 17 octobre, lui dans Toronto-Riverdale, elle dans Scarborough-Centre.

En étant à Montréal hier pour une première visite à l'Expo, et nous avons pu rencontrer Mme Margaret Renwick à son hôtel. Pour elle c'était une première élection, pour son mari, président national du N.P.D., une réélection car il avait remporté les suffrages en 1964 au cours d'une élection partielle. Sa femme avait alors participé à la campagne en faisant du porte à porte. "J'ai dû sonner à cinq ou six mille portes", dit-elle. Et elle a recommencé pour son propre compte dans sa circonscription, tout récemment.

"Rien ne vaut ce contact personnel avec les électeurs et surtout les électrices qui ne sont pas encore assez éveillées à la politique", dit-elle. "Et quand elles le sont, elles sont retenues chez elles par les enfants. Ainsi dans Scarborough-Centre il y avait 30,000 votants ; 23,000 se sont présentés aux urnes." Mme Renwick a remporté 10,000 votes, soit 1,000 de plus que son plus proche adversaire, conservateur. "Le jour des élections, il pleuvait. Je suis certaine que bien des jeunes femmes ayant des enfants ne sont pas allées voter : le mari a voté. Il est rentré à la maison après son travail, sa femme lui a servi à souper et les puits fermaient à 8 h. Huit heures : c'est beaucoup trop tôt."

"Quand nous faisions du porte à porte, les maris sont parfois très étonnés si nous demandions à voir la maîtresse de maison : comme si voter c'était leur affaire à eux et non celle de leur femme."

Mme Renwick dit avoir remarqué un changement dans la motivation du vote. Jusqu'à tout récemment on se basait surtout sur la personnalité du candidat et on lançait un gagnant dans la bataille électorale. La politique du Nouveau Parti démocrate repose maintenant sur le programme : les électeurs se libèrent du culte de la personnalité et débattent des idées, un programme. Le NPD a la même plate-forme pour tous : chaque député a fait campagne autour de ce programme : la construction d'habitations, les taxes, la manière de financer l'éducation, etc. . .

En attendant l'ouverture de la session, Mme Renwick n'entend pas rester oisive : "Déjà on m'a soumis une trentaine de cas spéciaux dont je dois m'occuper. Comme membre du Parlement, le rôle de tout député c'est de servir le peuple, de l'aider à régler ses problèmes. Ce sont surtout les femmes qui viennent à nous."

M. et Mme Renwick ont une fillette de sept ans. La nouvelle élue nous dit connaître fort bien les problèmes des travailleuses pour s'être lancée elle-même sur le marché du travail à l'âge de 14 ans. Elle a été à l'emploi d'une compagnie aérienne puis s'est occupée de promotion des ventes voyageant de l'est à l'ouest du pays pour des fabricants de tissus synthétiques.

Maintenant qu'elle a plongé dans la politique, elle entend y rester et souhaiterait voir plus de femmes s'y intéresser. Elle déplore surtout la non utilisation des talents féminins. "Mieux canalisées les énergies des femmes pourraient accomplir une révolution pour le plus grand bien public", conclut-elle.

M. Renwick sera de nouveau à Montréal lundi prochain et sera le conférencier invité à l'assemblée de mise en nomination de M. Georges Gillard, du NPD dans Notre-Dame de Grâce, professeur à McGill, candidat.

Mme Margaret Renwick

Opinion de médecins sur l'avortement

TORONTO (PC) — Un porte-parole de l'Association médicale canadienne a déclaré que l'organisme présentera le 31 octobre, un mémoire sur l'avortement devant le comité de la Santé nommé par la Chambre des Communes. Ce mémoire endossera la résolution passée par l'Association à son assemblée générale annuelle qui a eu lieu en juin dernier.

Cette résolution recommandait que l'avortement pratiqué par un médecin qualifié et licencié dans un hôpital accrédité par le Conseil canadien des hôpitaux et approuvé par le comité d'avortement thérapeutique du dit hôpital soit légalisé si : la grossesse continuée devait mettre en danger la vie ou la santé de la femme enceinte ou s'il y avait danger pour l'enfant de naître avec une grave déficience mentale ou physique ou si on avait de sérieuses raisons de croire que la grossesse était le résultat d'un délit sexuel.

télépresse PC

Première femme député à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Mme Brenda Robertson, candidat conservateur dans Riverview, reçoit une chaleureuse accolade de la part de son fils de neuf ans Doug, après la nouvelle de son élection hier comme première femme député à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Nécessité d'établir des centres de recherches sur l'emploi féminin

Soutenant une résolution de la 48e Conférence internationale du Travail, le Comité des Femmes de la Confédération internationale des Syndicats libres (C.I.S.L.) a insisté sur la nécessité d'établir dans les divers pays des centres de recherches sur les possibilités offertes aux travailleuses dans tous les domaines de l'emploi. Le Comité, qui s'est réuni les 5 et 6 octobre 1967, à Bruxelles, s'est prononcé en faveur de ce projet pour autant que les organisations syndicales, habilitées à défendre les intérêts des travailleuses, puissent participer aux travaux et programmes des centres envisagés.

Le Comité consultatif C.I.S.L./S.P.I. pour les Questions de la Femme au Travail, a discuté de l'égalité salariale hommes-femmes dans les six pays de la Communauté économique européenne. Il a relevé l'importance d'une action coordonnée des syndicats sur le plan de l'intégration européenne afin d'obtenir pour les travailleuses de la future Europe au moins les mêmes garanties que celles prévues dans les différentes législations nationales et les traités actuels des institutions européennes.

A l'heure où le nombre des femmes, mariées et au travail, ne cesse d'augmenter dans les divers pays, le Comité s'est inquiété de l'adaptation des programmes syndicaux en faveur des femmes aux problèmes propres des travailleuses ayant des responsabilités familiales.

Mlle Lucile Malo de nouveau attachée à l'Université de Montréal

Mlle Lucile Malo qui au début de 1966 quittait après 14 ans, le service des relations extérieures de l'Université de Montréal pour rejoindre la délégation générale du Québec, à New York, comme attachée de presse vient d'être de nouveau attachée au service de l'Université. Dans ses nouvelles fonctions, elle s'occupera d'accueillir les nouveaux professeurs, de fournir à tous les membres du personnel enseignant les renseignements relatifs aux bénéfices marginaux et de tenir à jour les dossiers du corps professoral. Son bureau est situé au secrétariat général.

Une formule qui connaît un succès foudroyant !

COURS DE MAQUILLAGE A DOMICILE

offert par les

"MANNEQUINS VOLANTS, LTEE"

sous la direction

Suzanne Saint-Pierre et Ginette Thibert

à toutes les résidentes de Laval et à celles de Montréal et sa banlieue.

Pour toute personne intéressée, il suffit de réunir chez elle cinq femmes (minimum) ou huit (maximum) désireuses d'obtenir, au coût de trois dollars seulement, un cours d'une durée de trois heures, soit de 8 h. à 11 h. p.m. Quant à la personne qui groupe les invitées, ce même cours, lui sera donnée absolument gratuitement.

Les sujets traités sont fort multiples. L'art du maquillage est enseigné par des expertes en la matière.

L'équipe des "Mannequins Volants, Limitée" est déjà bien connu pour les cours de charme et maintien qu'il donne depuis un certain temps.

Pour tous renseignements concernant ces cours et les soirées où l'on peut retenir les services d'une spécialiste en maquillage, on peut communiquer avec la responsable du service concerné, Mme Denise Drosky, en composant ce numéro de téléphone :

669-1575

LA JAMBE PROLONGEE

Thème 1 : S'étire jusqu'à la hanche. La botte par excellence. 3-saisons. Fait comme un gant. Noir ou blanc en chevreau genza. De France. $50.

Thème 2 : Botte d'hiver serrée, à zip, à élastique. Hanche/mi-cuisse. Choix de modèles et couleurs. $47.95 et plus.

Thème 3 : Botte cache-genou 2-saisons en vinyle extensible. 5 tons. $17.95.

Thème 4 : Pour le soir, la botte genre bas élastique cache-genou. En noir, argent ou or. $41.95.

French SHOES

1172 ouest, rue Ste-Catherine 866-7017

Promenade Place Victoria 866-8309

et aussi chez BOUTIQUE JEUNESSE 1230 ouest, rue Sainte-Catherine 866-3143

QUOI DE KNACK ?

LES BOTTES MOULANTES

Venues par air, par mer, etc., les "68" sont là, chez Frad's. En grande première. Toutes minces et souples. Elles galbent la jambe tout comme une deuxième peau. Elles vont partout, avec tout.

de gauche à droite :

One : hauteur genou. Un ajustage parfait et réussi grâce au bas extensible intérieur. Autre facteur : des soufflets élastiques ornant l'ourlet. C'est une botte trois saisons à bout équarri ultra-élégant et talon bloc. Chevreau noir ou brun. Suède noir. D'Angleterre. $52.95

Due : mi-mollet. Zips parallèles tout le long du devant. Elégant bout carré. Talon anguleux. Chevreau noir, brun ou argent. Suède vison. D'Italie. $25.95

Trois : la botte des bottes, en souple chevreau extensible s'étirant . . . jusqu'au haut de la cuisse et s'enfilant comme un bas, sans glissière, ni attache. Bout carré et talon militaire. En noir seulement. De France. $50.00

Four : en primeur, la chaussure-bas élastique couvre ou non le genou et s'enfile comme un bas. Bout carré. Gros talon nouvelle hauteur. Or, argent ou noir. D'Angleterre. $38.95

Cinque : Botte d'hiver, magnifiquement proportionnée. Zip pour ajuster. Chevreau en maintes couleurs. D'Italie. $32.95

Six : hauteur genou. Botte moulante à ferrure, avec zip, bout équarri et talon bloc. Buffalo brun, noir ou beige. Par Christine du Canada. $35.95

Frad's SHOE SALON

1330 ouest, rue Sherbrooke
(A l'ouest de De la Montagne)

842-4934

Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

Stationnement gratuit

Carte Credico/American Express

Les filles libres du Québec

par Pierre SAINT-GERMAIN

correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — "Les filles libres du Québec" est le thème de la couverture de novembre du magazine "Lui", pendant français de "Playboy", mis en vente aujourd'hui à Paris.

Ce reportage, qui ne vous doute faire sensation, présente toute une série de Québecoises vues, dénudées ou dans des attitudes pour les moins affriolantes.

La couverture du magazine représente le buste d'une jeune fille qui a pour seuls vêtements une cuvasse, débouteillée, de la Gendarmerie royale ainsi que le célèbre chapeau de la Police montée.

Les beautés de "Lui"

Parmi les "beautés" présentées par "Lui", on relève les noms ou pseudonymes suivants: Christiane Montjoie, 21 ans, attachée publicitaire, "fille d'un capitaine de la Police montée"; Gisèle Bonaventure, 23 ans, hôtesse de l'air, "militante acharnée de l'indépendance du Québec"; Louise Gérard, 21 ans, secrétaire à l'Office d'éducation des adultes; Nanette, "la Françoise Hardy québécoise"; Micheline Décarie, 22 ans, secrétaire de direction; Josette Lerouge, attachée de presse; Michèle Richard, "la Sheila canadienne"; Louise Blondin, 21 ans, hôtesse au "canal 10"; Gerrance Cushaway, 22 ans, styliste de mode, que le magazine qualifie de "type même de la fille libre du Québec."

La liberté vestimentaire

"Lui" écrit que le Québec compte un très grand nombre de jolies filles et que celles-ci, bien avant le voyage de "qui vous savez", ont choisi la liberté vestimentaire notamment.

"Au cœur de cette province, à Montréal, ajoute "Lui", les jupes sont les plus courtes du monde. Nos photographes qui, l'appareil en bataille, les avaient à l'œil,

Michèle Richard

Filles à go-go

eurent de la peine à se concentrer à leurs objectifs. Ils tiennent cependant à vous mettre en garde: ne croyez pas que les Alouettes du Québec se laisseront plumer. Au Québec, vous tomberez parfois sur un bec".

A cet "hommage" de "Lui" au Québec s'ajoute un reportage sur "Valérie: une chaude Canadienne pour l'hiver".

Selon le magazine, Valérie est une Québecoise qui suit le jour les cours de la faculté de droit de l'Université de Paris et s'effeuille le soir, sous le pseudonyme de Rita Beaumar, dans l'une des plus célèbres boîtes à "strip-tease" de Paris, le "Crazy Horse Saloon".

Farces et attrapes

"Lui" raconte que Valérie est la fille de marchands de farces et attrapes, de Montréal. Elle serait entrée au "Crazy Horse" par le plus grand des hasards.

En sortant du métro, poursuit le magazine, elle aurait été renversée par la voiture du propriétaire du "Crazy Horse" qui, "dans la collision, entrecut les jambes de Valérie". Le magazine décrit ensuite comment la jeune fille décida de faire du "strip-tease" après que ses parents lui eurent coupé les vivres.

Vraie ou fausse, cette histoire — ainsi que les photos des "filles libres du Québec" — vont maintenant faire leur petit tour du monde.

INFORMATIONS RÉGIONALES

Joliette: les conseillers municipaux et scolaires réclament un centre d'accueil

JOLIETTE — Le conseil municipal de Joliette approuve le mémoire en faveur d'un centre d'accueil dans la région de Lanaudière.

Dans la résolution, marquant leur acceptation en principe, les administrateurs municipaux, tout comme les dirigeants de la régionale, recommandent l'établissement d'un foyer, susceptible de rendre service aux adolescents et aux adolescentes de la région, aux prises avec des difficultés.

Le conseil a fait parvenir une copie de la résolution au ministère de l'Education, ainsi qu'à celui de la Famille et du Bien-être social. Jusqu'à présent, Montréal et Québec sont les seules villes du Québec à entretenir de tels foyers. Les dirigeants municipaux de Joliette et ceux de la régionale Lanaudière tiennent ce manque pour inconcevable. Dans une étude, préparée sur le sujet, un travailleur social à l'emploi du conseil scolaire régional, M. Jean-Louis Tremblay, soutient l'urgence d'établir un foyer de ce genre dans la région. C'est ce mémoire que le conseil municipal de Joliette a approuvé.

Injonction contre des camionneurs à La Tuque

LA TUQUE — La firme de transport Veillette à La Tuque, en Mauricie, a obtenu une injonction contre le "syndicat des travailleurs dans les papeteries". Emanant du juge Robert Beaudoin, la mesure limite à trois le nombre des piquets de grève à l'entrée de l'entrepôt. L'arrêt de travail sévit depuis le 4 octobre. Il implique les 42 employés syndiqués de l'entreprise.

L'ordre du tribunal vaut jusqu'au 4 décembre. Il interdit également aux camionneurs de participer à tout attroupement aux abords de l'entrepôt, appartenant à la firme Veillette. Suivant l'interdiction du juge, ils ne peuvent molester, bousculer, intimider, importuner, ni proférer des menaces aux représentants de la firme ou à toute personne en communication avec elle.

Rappelons qu'un récent incident s'est déroulé en face de l'entrepôt. Une pierre lancée par un homme a légèrement blessé une secrétaire de la firme. Le projectile a frappé le pare-brise d'une jeep, où l'employée avait pris place en compagnie d'un dirigeant du Transport Veillette.

D'après les travailleurs, la grève a pour motif, une lenteur dans la poursuite des négociations avec les représentants de la firme.

Votre bijoutier peut-il répondre "Oui" à ces importantes questions ?

1. Le diamant est-il exempt de toutes "pailles", fêlures, taches de carbone, grains sombres ou taches de toutes sortes?

2. Le diamant a-t-il une belle couleur – pur comme une goutte d'eau limpide?

3. Le diamant est-il scientifiquement taillé de façon à faire ressortir l'éclat le plus brillant?

Peoples Credit Jewellers répondent "oui" et vous donnent une garantie écrite avec chaque diamant certifié parfait pour le garantir.

LA COMPARAISON LE PROUVE . . . Peoples Credit Jewellers répondent "oui" à toutes ces questions et sont les SEULS bijoutiers vendant UNE SEULE ET UNIQUE qualité en bagues à diamant — certifié parfait.

Vous êtes invité à visiter le magasin Peoples Credit Jewellers de votre voisinage et à recevoir un exemplaire de la garantie ci-dessus utilisable durant vos emplettes de comparaison.

Peoples Credit Jewellers

LE NOM LE PLUS HONORE EN DIAMANTS

• CENTRE-VILLE 1015 ouest, Ste-Catherine Tél. VI. 9-7071
• PLAZA ST-HUBERT 6529 St-Hubert près Beaubien Tél. 273-1557
• POINTE CLAIRE Centre d'achats Fairview Tél. 695-5516
• PLAZA ALEXIS NIHON Rue Ste-Catherine ouest, près Atwater Tél. 937-2806
• PLACE PORTOBELLO 7200 bl. Taschereau Ville Brossard Tél. 672-5610
• PLACE LaSALLE 7962 boul. Champlan, LaSalle Tél. 255-6610

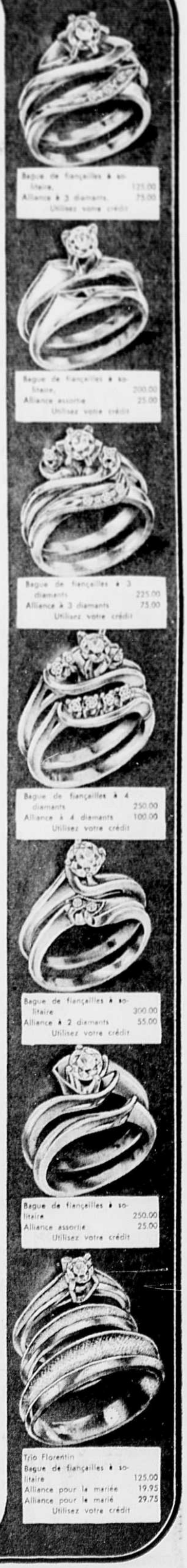

FIEZ-VOUS À CE SYMBOLE QUI IDENTIFIE LE VÉRITABLE FROMAGE FONDU SUISSE D'ORIGINE
IMPORTED FROM SWITZERLAND

Du sang neuf à la une
Une nouvelle génération de propriétaires dans les journaux québécois

Comment fonctionne le cerveau
Des chercheurs de l'Université de Montréal veulent percer le mystère

AUSSI:
- *Contre le cancer, la pipe à fleurs . . .*
- *Une heure avec Aragon et Elsa*
- *Les nouvelles comédiennes*
- *Aubert Brillant, financier fantaisiste*

Achetez dès aujourd'hui le numéro de novembre de votre magazine préféré
25 cents l'exemplaire (abonnement: $2.00 par an)

LE MAGAZINE MACLEAN
2055, rue Peel, Montréal

Un musée a besoin d'aide

JOLIETTE — Le musée au Séminaire de Joliette, signale son conservateur, a besoin d'assistance. Même s'il renferme des objets de haute valeur, aucune subvention ne favorise son expansion.

Le R.P. Wilfrid Corbeil, Clerc de St-Viateur, en a démontré les difficultés au conseil municipal. Installé dans une salle du séminaire, le musée ne s'ouvre que sur demande expresse. Sa direction voudrait voir le public y accéder en tout temps, mais un manque d'argent l'en empêche.

Les dirigeants municipaux ont pris en considération les indications du Père Corbeil. Ils songent aux moyens de fournir de l'assistance financière au musée et de le rendre accessible au public.

ici et là
DANS LA MÉTROPOLE ET EN BANLIEUE

Cours de communications

Pour la deuxième année consécutive, la Chambre de commerce des jeunes de Montréal offre un cours théorique et pratique de communications, d'une durée de 15 séances. Offert avec la collaboration du Publicité-Club de Montréal et ayant pour but d'initier les jeunes à la publicité et aux relations publiques, ce cours est donné par des spécialistes chevronnés.

La série, qui débute le 24 octobre, se poursuivra tous les mardis à 7 h. 45 du soir au 157 est, rue Roy.

* * *

Nomination du Dr John Davies

Le Dr John Davies, âgé de 40 ans, vient d'être nommé chef de la division de l'Epidémiologie au ministère fédéral de la Santé.

Avant de devenir conseiller en épidémiologie au ministère de la Santé, en 1962, le Dr Davies était le médecin en chef de la santé à Terre-Neuve.

Né au pays de Galles, le Dr Davies a reçu son diplôme en médecine de l'Université de Londres en 1950. Venu au Canada en 1952, il a d'abord pratiqué la médecine à Terre-Neuve, puis il a reçu un diplôme en hygiène publique de l'Université de Toronto en 1956. L'an dernier, il obtenait sa maîtrise ès sciences en épidémiologie de l'Université Harvard de Boston.

En faveur de l'enseignement des sciences politiques

JOLIETTE — Le conseil régional Lanaudière chez les mouvements de jeunes appuie le mémoire, présenté au ministère de l'Education par la Jeunesse nationaliste canadienne-française dans le diocèse de Joliette, en faveur de l'enseignement des sciences politiques aux écoles secondaires du Québec.

Durant son récent congrès, le conseil régional a, par résolution, prié les conseils municipaux dans la région de lui procurer de l'assistance financière.

L'organisme groupe tous les mouvements de jeunes dans Lanaudière. Il entend entreprendre également des démarches auprès du ministère de l'Education, afin d'en obtenir de l'aide. Le conseil songe à embaucher une secrétaire en permanence ainsi qu'à élaborer un programme publicitaire.

Candidat au poste de maire à Pincourt

PINCOURT — Un fonctionnaire au ministère de l'Education, M. Paul-Emile Martel annonce sa candidature au poste de maire à Pincourt.

Il se présente sous l'étiquette du parti municipal d'opposition, la Ligue d'action civique. Cet organisme comptera également un candidat à chacun des six sièges de conseillers. Des élections municipales auront lieu le 6 novembre.

PAVILLON D'ISRAEL EXPO '67

Le dernier tirage du
CONCOURS BIBLIQUE
aura lieu JEUDI 26 OCTOBRE
à 6:00 p.m. (18:00)
dans le théâtre du Pavillon.
Le public est invité.

QUE FONT-ILS AUJOURD'HUI ?

BOBBY MORGAN

Bobby Morgan n'a joué avec les Royaux de Montréal qu'au cours de trois saisons, mais il a laissé une impression impérissable dans la mémoire des amateurs de baseball de l'Olympie. Le brillant joueur d'arrêt-court a fait sa marque durant les saisons 1948, 1949 et 1951. En fait, il a été l'arrêt-court étoile de la ligue Internationale à chaque saison.

Des trois excellentes saisons qu'il a données aux Royaux, celle de 1949 a été la meilleure. En effet, Bobby a remporté le championnat des frappeurs du circuit avec une moyenne de .337 et il a été choisi comme le joueur le plus utile à son équipe. Durant les séries éliminatoires, il a aidé son équipe à faire la conquête de la coupe des Gouverneurs en battant les champions de l'Association Américaine pour la deuxième année d'affilée.

"J'ai passé de très bons moments à Montréal et j'en garde un bon souvenir", de déclarer Morgan qui, aujourd'hui, est dépisteur des Athlétiques de Kansas City de la ligue Américaine. Il tente de découvrir de talentueux basebalieurs dans l'état de l'Oklahoma. Bobby réside à Oklahoma City avec son épouse et leurs deux enfants, Bobby jr., 15 ans, et Jana, 11 ans.

Morgan a ressenti sa plus vive émotion dans le baseball en jouant dans la Série Mondiale, en 1952 et 1953. A chaque occasion, son équipe, les Dodgers de Brooklyn, a été battue par les Yankees du New York. Bobby était alors un réserviste des Dodgers, rôle qu'il a joué avec plusieurs équipes des ligues majeures durant sept années et demie.

En 1952, il a pris part aux quatrième et septième matches. Lors de la quatrième rencontre, il a terminé le match au troisième but tandis qu'à la neuvième manche de la septième, il a agi comme frappeur d'urgence et a été retiré par le gaucher Bob Kuzava. Bobby a frappé un ballon au champ extérieur.

En 1953, Morgan n'a fait qu'une apparition lors du sixième et dernier match de la Série Mondiale en qualité de frappeur d'urgence, à la place de Bob Milliken, à la septième manche. Encore une fois, il a dirigé un ballon vers un Yankee bien placé. Il n'a pas eu de veine dans la Série Mondiale, mais il ne l'oubliera jamais.

Jacques Barrette

Drummondville bat Sherbrooke, 9 à 3

Les Aiglons de Drummondville ont infligé une sixième défaite en sept matches aux Castors de Sherbrooke, hier, alors qu'ils ont acculé ces derniers au compte de 9 à 3.

Roland Taillour et Bob Kaufman ont enfilé deux buts chacun pour les vainqueurs tandis que Ron Roberts, Jean Therrien, Roger Côté, André Lagueux et Robert Lepage ont obtenu les autres.

Gilles Carignan a marqué deux buts pour les Castors. L'autre est allé à Tim Beckman.

Il s'agissait du seul match au calendrier de la ligue de hockey Provinciale senior.

Dans la ligue Junior "A" du Québec, les Bruins de Shawinigan ont finalement remporté la victoire, sont après cinq échecs d'affilée, alors qu'ils ont défait les As juniors de Québec au compte de 8 à 3.

Pat McCool a dirigé l'attaque Robert Lalonde, Jacques Lapierre, Charles Boyer, Claude Goyette, Denis Labrecque et Michel Brière ont enregistré les autres.

Normand Boyer, Jacques Lepage et Denis Marion ont été les compteurs des As.

Dans l'autre match, les Rangers de Drummondville ont eu raison des Eperviers de Sorel au compte de 4-4. Ainsi, les Rangers ont devancé les Eperviers et les As au deuxième rang du classement. Ils accusent quatre points de retard derrière les meneurs, les Canadiens de Thetford, qu'ils affronteront jeudi.

Denis Laliberté a réussi trois buts pour les Rangers et Yvon Bergeron en a réussi deux. Michel Parizeau s'est distingué avec un but et trois assistances.

Jocelyn Boutreau, avec deux buts, Gérald Paquette et Doug Moyes, avec un chacun, ont été les compteurs des Eperviers.

Poxon compte deux buts et Laprairie gagne 5 - 4

Les Eperviers de Laprairie ont remporté leur premier triomphe de la saison, hier, lors du match au calendrier dans la ligue Senior "B" du Québec. Ils ont vaincu le Jacques-Cartier au compte de 5-4.

Chuck Poxon a dirigé l'attaque des vainqueurs avec deux buts tandis que Constant Hotte, Nick Vérilli et André Roy ont obtenu les autres.

Michel Sawyer a enfilé deux buts pour les vaincus. René Breton et Claude Gladu ont été les autres compteurs du Jacques-Cartier.

L'instructeur Jean-Paul Renaud, des Pionniers de St-Michel a annoncé hier qu'il avait confié la tâche de protéger le filet de son équipe à Jean-Pierre Paquette. Les Pionniers inaugurent, ce soir, leur saison dans la ligue Senior "B" du Québec, alors qu'ils seront les hôtes des Renards d'Iberville.

Paquette gardait le filet du club Foley, la saison dernière, alors que cette équipe a remporté le championnat de la ligue Olympique et a atteint la finale provinciale du hockey intermédiaire.

Paquette a tenté sa chance avec les Vics de Granby, de la ligue Provinciale Senior, mais les Vics lui ont préféré le junior Guy Labelle.

Poitras gagne le 6e rallye des aveugles

C'est au volant de la Peugeot 403 spécialement équipée et propriété de Landreville Automobile Inc. que Roland Poitras a remporté, pour une 2e année consécutive les honneurs du 6e rallye annuel des aveugles sans aucun point de pénalisation; son navigateur aveugle était Jacques Champagne. Pour les résultats en détail voir le classement final.

Le trophée "Jaguar" a été remis à la première équipe, et des bourses en argent graduées de R.P. du Canada ont été remises aux 4 premiers au classement général.

CLASSEMENT FINAL

1—R. Poitras, cond., J. Champagne, nav. (Peugeot), 0.
2—G. Dale, cond., P. Gelinas nav. (Renault) 2.
3—G. Lacoste, cond., A. D'Astous, nav., A. Chouinard (Datsun) 3.
4—R. Richard, nav., R. Désiel cond. (Volks) 7.
5—Mlle K. Leduc, nav., C. Bouchard, cond. (Peugeot) 7.
6—J. M. Lebel, nav., A. J. Russel, cond. (Renault) 8.
7—Mlle C. Thériel, nav., R. Duchesne, cond. (Sunbeam) 8.

Sports au Pavillon de la Jeunesse

Tennis sur table

59 participants
champion de la journée: Gilles Major, Montréal.

Trampoline

44 participants

Thème hebdomadaire

sports universitaires
15 participants
Assistance : 850
Réalisateur et animateur : Jean-Pierre Lequeret

Contenu de la manifestation

entraînement en natation
participation spéciale : Université de Montréal

Contenu de mercredi

entraînement du football
participation spéciale : Universités de Montréal et de McGill
Participants de la journée : 69
Participants à date : 43,688
Assistance à date : 170,321

Gagnants du rallye des journalistes

Une équipe formée de Mlle Virginie Boulanger, de LA PATRIE, et d'André Béliveau, de LA PRESSE, a remporté les honneurs du rallye annuel des journalistes. Le rallye a été disputé entre Montréal et Grand-Mère, pour les journalistes de la métropole, et entre Québec et Grand-Mère, pour les scribes de la vieille capitale. De gauche à droite, Mlle Boulanger, Gaston Boucher, qui présente le trophée Labatt aux vainqueurs, Charles Milot, organisateur du rallye, et André Béliveau.

La Russie et l'Italie ont dominé les épreuves de plongeons à Mexico

MEXICO (CP-PA) — La Russie et l'Italie ont dominé les épreuves de plongeons aux Jeux pré-olympiques de Mexico, en levant deux médailles d'or à l'enjeu au cours de la journée d'hier, épreuves du tremplin de 10 mètres. Chez les dames, Galina Alexeva a totalisé 111.37 points et chez les hommes, Claudio DiRiasi a accumulé 160.66 points. La première est une Soviétique et le second un Italien.

Plus tôt, cette semaine, les deux mêmes pays avaient gagné des médailles d'or au tremplin de 3 mètres. Tamara Pogueva, de l'URSS, avait gagné chez les dames, et Franco Cagnotto chez les hommes.

Hier, Mlle Alexeva a remporté la victoire aux dépens d'une Japonaise et d'une Américaine. La médaille d'argent est donc allée à Keiko Osaki, qui a totalisé 103.06 points tandis que Patty Simms, des Etats-Unis a terminé avec un total de 101.86 points.

C'était la 24e médaille d'or des Russes et la neuvième de l'Italie. Toutefois, les Américains — qui n'ont gagné que six médailles — devraient remonter graduellement au classement à compter d'aujourd'hui.

C'est aujourd'hui que débutent les épreuves de natation où les Américains sont nettement favoris.

Le Canada, qui est représenté par une bien mince délégation, n'a gagné qu'une seule médaille, en argent, dans le yachting, espère en récolter quelques-unes en natation. Il y a 29 épreuves au programme.

Ralph Hutton, de la Colombie-britannique, Tom Arusco, de Montréal, Sandy Gilchrist et Bill Mahony, ces deux derniers sont de la Colombie britannique eux aussi.

Dans l'épreuve du tir aux pigeons d'argile, la victoire est allée à Konrad Wirnhier, de l'Allemagne de l'Ouest. Il a réussi un compte de 199. C'était la troisième médaille d'or de ce pays aux Jeux pré-olympiques.

Le Japonais Henji Kubo a pris la tête hier du concours du tir rapide sur silhouettes des compétitions pré-olympiques de Mexico dont le tour final aura lieu aujourd'hui.

Le Salvador, Cuba et le Mexique ont gagné en trois sets leurs rencontres respectives de volley-ball masculin.

Le Salvador a défait Panama, 15-10, 15-10 et 15-9. Cuba a eu raison du Guatémala, 15-8, 15-0, 15-3 et le Mexique a vaincu Haïti, 15-4, 15-4 et 15-1.

En polo aquatique, la Yougoslavie a mérité la médaille d'or en triomphant de la Hongrie, 5-3.

L'équipe d'escrime féminine de Hongrie a remporté la médaille d'or de fleuret.

Vancouver demeure le seul club de baseball organisé au pays

Après le décès, à 78 ans, de la plus ancienne franchise de la ligue Internationale, les Maple Leafs de Toronto, il ne reste au Canada qu'un seul survivant dans le baseball organisé : le club des Mounties de Vancouver de la ligue du Pacifique.

La disparition de l'équipe torontoise a fait couler peu de larmes. Cet été, on ne comptait en moyenne par partie que quelques centaines de partisans dans les estrades.

Depuis quatre ans sous tutelle communautaire, ces champions à 13 reprises de la ligue Internationale accusent un déficit global de $500,000.

La fin du baseball professionnel à Toronto a également amené la fin de la ligue Internationale comme telle. Mais il ne fut pas toujours ainsi. Depuis son avènement en 1884, la ligue a possédé des équipes à Montréal, Ottawa, Hamilton et London, aussi bien qu'à Cuba.

Avant 1900, London y fut représentée pendant trois saisons, et Hamilton, avant 1918, y était membre pendant cinq saisons séparées. L'équipe outaouaise en 1954 et celle de Montréal en 1960.

D'autres ligues, plusieurs franchises de baseball mineur sont disparues depuis 1950.

On attribue souvent la disparition de bon nombre de franchises à l'avènement de la télévision, mais il y a eu d'autres facteurs.

Dans le cas du Toronto, par exemple, on a induit les partisans dans l'erreur quand on a mentionné la possibilité de l'établissement en cette ville d'un club des ligues majeures.

Quand tout cela est tombé à l'eau, les partisans, en désespoir de cause, ont abandonné les Leafs.

Ottawa a quitté la ligue Internationale devant le fait que les partisans, tout en ignorant le club, n'y voyaient aucune possibilité d'amélioration. Ce club était contrôlé par les Athlétiques de Philadelphie qui, eux aussi, connaissaient d'énormes problèmes financiers.

Ils ont d'ailleurs déménagé à Kansas City peu après.

Quant au club montréalais, son effondrement est attribué au fait que le club parent, les Dodgers, a déménagé à Los Angeles. On se rappelle pourtant que les grands noms du baseball, dont Jackie Robinson, Don Newcombe, Johnny Podres et Don Hoak, ont épaté les nombreux partisans montréalais.

Quand les Dodgers se sont installés sur la Côte du Pacifique, Spokane est devenu leur club ferme, et les Montréalais, habitués aux vedettes, déploraient leur absence, et l'ont signalé par leur propre absence dans les estrades.

A Toronto, pourtant, quand Jack Kent Cooke était propriétaire de club, le baseball jouissait d'une très grande popularité. Puis, après les années 1960, après le départ de Cooke, survint le déclin.

Aujourd'hui propriétaire des Kings de Los Angeles de la ligue Nationale de hockey, des Lakers de Los Angeles de l'Association nationale de basketball, et possédant également des intérêts dans les Redskins de Washington de la ligue Nationale de football, Cooke était autrefois convaincu de pouvoir attirer à Toronto une équipe des ligues majeures.

Et que dire du seul survivant du baseball organisé au Canada ? Selon les derniers rapports, les Mounties de Vancouver ne courent aucun risque de disparaître. Mais tout récemment déjà, il a fallu des acrobaties financières pour les garder dans la ligue du Pacifique.

Champions seniors au tennis

L'équipe du Lakeshore a remporté le championnat inter-clubs senior de l'association de lawn-tennis de la province de Québec en triomphant du club Mont-Royal. Les membres de l'équipe championne sont réunis autour de la coupe Maurice Gingras. Dans l'ordre habituel, première rangée : Claude Fung-A-Ling, George Carter, Willet Tibbits et Robert Guay. Deuxième rangée : Jean Chartrand, Ernest Weary, Jack Muir et Sinclair Aldercotte.

Répertoire à l'intention des skieurs

QUEBEC — Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche vient de rééditer son répertoire annuel des stations et pentes de ski. Tiré à 50,000 exemplaires, ce document est sorti des presses juste à temps pour que la direction générale du tourisme en entreprenne la distribution dès la première des expositions sur le ski auxquelles elle participe, le "National Ski and Winter Sports Show" de New York, du 19 au 22 octobre.

Cette année, cette liste comporte un total de 107 stations réparties dans toutes les régions du Québec. Comme d'habitude, elle donne, pour chaque station, de nombreux renseignements : adresse du directeur ou du responsable, nombre des établissements qui offrent le gîte dans le voisinage immédiat et total des chambres qu'ils comportent ; elle note l'existence des postes de secours, des ateliers de réparation, des magasins d'équipement sportif, des restaurants et des chalets, indique si les pentes sont éclairées le soir, si elles sont damées mécaniquement, s'il s'y trouve un outillage pour la fabrication de la neige artificielle et si l'on peut y suivre des cours de ski.

Le répertoire donne également la dénivellation et la longueur de chaque pente et mentionne la nature des appareils de remontée qu'elle possède : télécabine, télésiège, "poma", "remonte-pentes" ou câble.

L'imprimé comporte également une carte indiquant la situation géographique de toutes les stations.

Le partage des médailles

	Or	Argent	Bronze
URSS	24	13	13
Italie	9	4	7
Japon	7	7	10
Pologne	7	4	3
Etats-Unis	6	9	6
Hongrie	6	7	6
All. Est	4	9	8
All. Ouest	3	4	1
Mexico	3	3	13
Cuba	3	1	4
Pays-Bas	2	6	3
Belgique	2	6	1
Tunisie	2	3	6
Yougoslavie	2	6	6
Suisse	2	6	6
Tchécoslovaquie	1	6	4
France	1	4	3
Roumanie	1	3	3
Angleterre	1	3	1
Bulgarie	1	1	3
Hongrie	1	6	1
Iran	1	6	1
Côte d'Ivoire	1	6	6
Danemark	1	6	6
Grèce	1	6	6
Suède	6	5	4
Mongolie	6	5	6
Canada	6	1	6
Colombie	6	1	6
Australie	6	1	6
Sénégal	6	1	6
Nigéria	6	1	6
Mali	6	1	6

Monoculture

Au cours de son voyage à travers la Sibérie, un haut fonctionnaire du parti s'entretient avec un membre de sa suite sur les conditions agricoles au nord du Cercle Polaire.

—"A-t-on déjà essayé de semer quelque chose dans cette région ?"

—"Mais certainement" s'empressa de répondre le camarade, "avec beaucoup de succès d'ailleurs !"

—"Très bien, dit le fonctionnaire, et qu'est-ce qui pousse le mieux ici ?"

—"Des bases pour fusées !"

(tp)

Paduano en demi-finale

MEXICO. — (Reuter) — **Le Canadien Donato Paduano, de Montréal, a atteint les demi-finales au tournoi de boxe des poids moyens juniors aux Pre-Olympiques ici, hier.**

Paduano a défait le Japonais Isao Sato par knockout avec un crochet de gauche à la mâchoire, après une minute 35 secondes de la 2e ronde.

Paduano a eu recours à un jeu de jambes rapide pour se tenir éloigné de tout danger après que le Japonais eut commencé en attaquant farouchement. Puis il a utilisé un jab de la gauche avec efficacité pour ralentir son adversaire en attendant de porter le coup décisif.

Cet hiver, ayez des skis qui se contrôlent mieux, dont vous aurez plus de plaisir à vous servir.

CAMARO — le tout nouveau ski de Hart.

Besoin d'un nouvel attelage ? Obtenez le "Tyrolia Cliv" de renommée mondiale.

Faisant face au défi d'améliorer encore plus des skis de niveau international, Hart présente maintenant le Camaro. C'est un ski qui combine en un chef-d'oeuvre de précision et d'équilibre les meilleures caractéristiques des skis Hart produits depuis vingt ans.

C'est probablement le ski ayant le plus de possibilités jamais construit. Et ce qu'il vous promet, c'est une telle amélioration dans votre style qu'il faut le voir pour le croire. Virages faciles. Rapidité. Mieux équilibré. Plus de plaisir aussi. Voilà Camaro !

Voyez le Camaro, et tous les autres skis Hart chez votre détaillant Hart dès maintenant. Que vous soyez professionnel, intermédiaire ou débutant, il y a un ski Hart à votre mesure. Le Ski Hart, c'est le premier pas à faire pour atteindre un nouveau sommet de plaisir cet hiver.

hart
Distribué par Harvey E. Dodds Company

Voici pourquoi les skis Hart sont partout les plus populaires :

Le secret de la supériorité des skis Hart réside dans les caractéristiques suivantes :

- Cinq couches d'acier trempé et d'aluminium "Spacecraft".
- Amortisseurs de fibre de verre.
- Centre "Weverhauser".
- Entretien minimum de la surface "Harco".
- Arêtes en L d'une seule pièce, d'acier flexible, exclusives et garanties à vie.
- Surface "Melamine" de dessus très résistante.

Et les skis Hart sont offerts avec une garantie de deux ans inégalée par quelque autre ski sur la marché !

Cette garantie vaut pour la vie du ski, contre tout défaut de fabrication, même ses arêtes d'acier qui ne peuvent s'arracher et les lamelles du corps du ski qui ne peuvent se décoller.

Une visite deviendra vite une habitude

LAURIN Sports & Equipment

2374 est, BEAUBIEN — Tél. : 721-4660

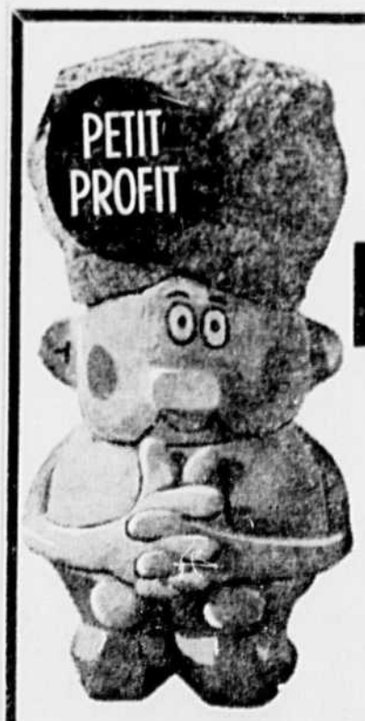

On ne touche qu'un

Petit Profit

sur chaque nouveau modèle

1968

PONTIAC, BUICK, CADILLAC, FIREBIRD, BEAUMONT, ACADIAN

Voyez-les tous dans notre salle de montre de 28 autos

MID-TOWN MOTORS

est le concessionnaire au petit profit

1395 o., boul. Dorchester

(angle Crescent) 866-9961

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'À 10 HEURES

UTILISEZ VOTRE CARTE credico À NOS 9 MAGASINS

MIRACLE MART

La carte CREDICO est une carte de crédit; les personnes qui détiennent cette carte effectuent leurs achats chez tous les marchands associés à CREDICO, simplement en présentant leur carte; aucun comptant n'est requis lors de l'achat.

ACHATS FACILES: dites simplement "Portez à mon compte CREDICO"

PAIEMENTS SIMPLES: un seul relevé mensuel de CREDICO regroupe tous les achats

BUDGET SIMPLIFIÉ: paiements flexibles par l'utilisation alternée du compte courant ou budgétaire au choix

PROCUREZ-VOUS VOTRE CARTE CREDICO DÈS MAINTE-NANT

Voici ce qu'il faut faire:

Il est très facile d'obtenir une carte CREDICO; il suffit de remplir une demande de carte auprès du commis au Service des Renseignements qui se fera un plaisir de vous donner toutes les informations.

FAITES VOS ACHATS AU PLUS NOUVEAU MAGASIN À RAYONS À MONTRÉAL

À LA VILLE COMME EN BANLIEUE MÊME BAS PRIX—MÊME QUALITÉ.

ALEXIS NIHON PLAZA

(Atwater et Ste-Catherine)

MIRACLE MART

AU MAGASIN DE LA PLAZA FINIE LA GRÈVE DES AUTOBUS!

PRIX SPÉCIAUX

PROFITEZ DES AUBAINES DE

Assortiment de manteaux de cuir doublés peluche

avec glissière

Rég. $75

$50 ch.

Magnifiques manteaux de cuir noir doublés de belle peluche. Style à devant croisé, doublure amovible grâce à une glissière. Tailles: 5 à 15. L'occasion que vous attendiez! Vite... au Métro et en ville!

Manteaux pour dames

Pantalons de ski

Pour dames *Spécial*

Pantalons en nylon et laine dans une variété de couleurs nouvelles. Style avec bande de taille ajustable, glissière sur le côté, couronnes aux pieds, goussets en avant. Tailles: 10 à 18.

6.77 ch.

Pantalons dames

Solde de chandails variés

Pour dames

À rabais sensationnel jusqu'à 11.18! Voici une occasion merveilleuse pour renouveler votre garde-robe de chandails! Un achat spécial nous permet de vous faire une telle offre. Profusion de couleurs pâles ou foncées. Tricot uni ou à motif jacquard. En Orlon laine, laine mélangée ou en tricot double jacquard. Venez et faites provision! Tailles: P.M.G.

3.77 ch.

Tricots dames

Solde de robes-échantillons

Notre choix de styles et de couleurs est vaste. Modèles les plus en vogue de la saison. Tailles: 9 à 11. Ne manquez pas une offre aussi exceptionnelle! Hâtez-vous pour mieux choisir!

Rég. 19.95 à $25

$10 ch.

Robes jeunes filles

Vente! Robes du "Studio 7"

Jolies robes confectionnées dans une variété de tissus: fibre acrylique, quadrilles, tissus unis ou à motifs diagonaux. Couleurs: rose, marine, orange, brun. Tailles: 7 à 15.

Rég. 9.95

7.77 ch.

Studio 7

Soutiens-gorge et gaines

Rég. 3.50 à $6

1.75 à $3 ch.

Des vêtements de soutien de marques connues offerts à moitié prix. Dans ce lot, soutiens-gorge étroits, longs et gaines culottes à jambes moyennes ou longues. En blanc ou noir. Soutiens-gorge: bonnets A.B.C. Gaines: P.M.G.

Vêtements de soutien

Première qualité!

Bas de nylon sans couture et talons diaphanes

Offre spéciale **5 paires 99¢**

C'est le moment de faire provision de bas de nylon sans couture, 400 aiguilles, 15 deniers; talons diaphanes. Couleurs: clear beige, amber, petite beige. Pointures: 8½ à 11. Longueurs proportionnées. Nulle part ailleurs vous aurez une offre aussi avantageuse! Venez!

Bas

Chauds pyjamas de finette pour nos "bout de chou"!

Rég. 1.57 **$1 ch.**

Pyjamas de marque canadienne. En douce finette dans une variété de styles et de couleurs. Pour bambins et bambines de 3 à 6X. Réclame d'ouverture à ne pas manquer!

Lingerie bambins

Costumes de neige peluche Orlon

Pour vos jeunes *Spécial*

Choix de trois modèles appropriés pour bambins et bambines. Les vestes sont en peluche Orlon à capuchons garnis simili fourrure; pantalons nylon/coton. Ceci est une offre à prix vraiment sensationnel. Tailles: 2-3-3X et 4-5-6-6X dans le lot.

8.88 ch.

Vêtements bambins

Assortiment de vestes et de manteaux ¾

Fillettes *Val. Rég. jusqu'à 18.98*

Choix de cabans en drap Melton et de manteaux ¾ en velours côtelé ou en suédine. Quelques-uns sont tout doublés peluche, d'autres de tissu matelassé. Variété de garnitures et de couleurs. Tailles: 7 à 14.

$10 ch.

Vêtements fillettes

À ½ PRIX!

Vente sensationnelle de très douillets peignoirs

Rég. 10.97 à 14.97

5.47 à 7.47 ch.

Vous avez le choix de styles et de couleurs. Ces peignoirs sont confectionnés en nylon matelassé et doublés de Kodel. Tailles: P.M.G.

Vous en aimerez plusieurs pour vous. Vous en ferez aussi de fort gentils cadeaux aux Fêtes!

Peignoirs dames

AUBAINES "FIN-DE-GREVE", VENEZ AUJOURD'HUI ET ECONOMISEZ.

1 HEURE DE STATIONNEMENT GRATUIT (avec tout achat de $2 ou plus) pour tous les clients de Steinberg Miracle Mart, Alexis Nihon Plaza. Veuillez faire valider vos billets de stationnement aux comptoirs mise-de-côté.

EN VENTE SEULEMENT AU MAGASIN

PLAZA ALEXIS NIHON

(ATWATER ET STE-CATHERINE)

HEURES: LUNDI, MARDI, MERCREDI, 9 H. 30 A.M. à 6 H. P.M. — JEUDI, 9 H. 30 A.M. à 10 H. P.M. — VENDREDI, 9 H. A.M. à 10 H. P.M. — SAMEDI 9 H. A.M. à 6 H. P.M.

CAHIER No 7 / PAGES 81-88 LA PRESSE FINANCE / CARRIERES ET PROFESSIONS / DECES

MONTREAL, MERCREDI 25 OCTOBRE 1967 — 83e ANNEE — No 247

Une seule façon de traiter avec Israël: les armes à la main

— Boumedienne

LAUSANNE (AFP) — L'erreur "capitale" de l'Egypte est d'avoir signé l'armistice, déclare le président Houari Boumedienne dans une interview exclusive accordée à l'hebdomadaire suisse l'"Illustré".

L'entretien, consacré notamment au récent conflit entre Israël et ses voisins arabes, a duré deux heures. "Nous autres, formés à la guerre révolutionnaire, a dit le président algérien, nous savons qu'une bataille perdue ne signifie pas la fin de la guerre, qu'il suffisait de reculer pour mieux sauter, qu'il fallait laisser les Israéliens s'emparer de Damas, du Caire, et avancer, avancer . . . jusqu'où pouvaient-ils avancer? Jusqu'à nos frontières? . . ."

. . . "Nous étions opposés à l'armistice, car il consiste à reconnaître la défaite, et le temps travaille pour les vainqueurs. Au début, Israël exigeait d'être reconnu avant de restituer ses conquêtes. A présent, — l'appétit vient en mangeant — Israël veut garder ses conquêtes et être reconnu. Les résultats obtenus à Khartoum ne répondent pas aux voeux des masses arabes. Pour nous, Algériens, Israël est un problème d'ordre colonial et doit être traité comme tel; les armes à la main".

Le président Boumedienne ajoute toutefois: "Nous comprenons la situation de l'Egypte. Nous ne voulons pas gêner l'action du président Nasser. La situation de son pays est catastrophique, et il ne peut aller au-delà de certaines concessions s'il veut éviter une explosion populaire".

Le président Boumedienne se défend au passage de vouloir "exterminer qui que ce soit" et ajoute: "Rien ne sera accompli aux Nations unies . . . La situation n'est pas mûre. Lorsque les positions internes, dans certains pays arabes, auront changé, lorsque l'équilibre militaire sera rétabli, peut-être dans un contexte différent sur le plan international, les traces de l'agression israélienne seront effacées. Il ne faut pas accepter la défaite, ne rien céder, attendre".

Le leader algérien examine ensuite les points suivants:

1) — Relations avec les Etats-Unis:

"Les Américains peuvent nous couper les vivres dit-il. Nous pouvons nous en passer . . . Déjà la majeure partie de nos richesses minérales et de notre industrie est nationalisée. D'ici peu, même le circuit de l'argent sera aux mains de l'Etat, et nous pourrons financer nous-mêmes notre développement.

"Mais les Américains ont armé nos voisins marocains, et ils les poussent à nous attaquer. Les Etats-Unis voudraient s'implanter au Maroc, supprimer l'exemple "subversif" que nous formons aux yeux des masses marocaines".

2) — Relations avec la France:

"Les Français sont corrects. La France a ses intérêts pétroliers à protéger, et nous respectons la politique du général de Gaulle consistant à s'opposer à l'hégémonie américaine dans le monde".

3) — Relations avec l'URSS: "L'Union soviétique est la grande amie des peuples arabes et elle n'a pas discuté sur son aide matérielle et morale. Ses dirigeants ont une façon de poser les problèmes de guerre de libération. Nous en avons une autre. Personne, d'autre part, ne peut gagner une guerre de libération pour quelqu'un d'autre. Et puis, les révolutions ne s'exportent pas".

4) — Attitude à l'égard des investissements privés étrangers: "Les capitaux privés étrangers seront les bienvenus, dans la mesure, naturellement où (comme certains capitaux français) ils aideront au progrès du pays, s'associant à notre industrie, où ils seront constructifs et cadreront avec nos objectifs à long terme, au lieu de s'asservir l'accaparement de nos richesses".

Pour remporter la victoire au Vietnam

Un chef républicain réclame la création d'un conseil de guerre

WASHINGTON (AFP-UPI-PA) — Un leader républicain de la Chambre des représentants a proposé aujourd'hui la création d'un "conseil de guerre" formé de l'état-major interarmes ainsi que de généraux et d'amiraux à la retraite en vue de mettre au point une stratégie victorieuse au Vietnam.

Le républicain Bob Wilson, de Californie, président du comité de stratégie des républicains à la Chambre, a déclaré qu'il était temps que le président Johnson cesse de prêter l'oreille aux civils et de laisser les militaires dire leur mot dans la politique américaine au Vietnam.

Dans une lettre au président Johnson, M. Wilson précise: "Nous, les politiciens, et j'en suis un, de même que les bureaucrates, les diplomates et les leaders de pays alliés non combattants, tous nous avons eu l'occasion de donner notre opinion. Maintenant, laissons les militaires émettre la leur.

"Fournissez à ces experts tous les faits et permettez-leur, sans contraintes politiques ou sans veto bureaucratique, de faire des recommandations militaires à long terme qui nous vaudront la victoire au Vietnam."

De son côté, le représentant démocrate George E. Brown, également de Californie, a déclaré devant un auditoire à l'Université New Mexico à Albuquerque, hier, que l'opinion publique américaine se prononce de plus en plus contre la guerre et que ce fait peut signifier la défaite du président Johnson aux élections de 1968.

Dans un discours au Sénat, M. Albert Gore, sénateur démocrate du Tennessee, a pour sa part accusé l'administration Johnson de se tromper elle-même, et la population par la même occasion, en ce qui a trait à nos véritables intérêts nationaux et nos buts.

Nos intérêts nationaux et notre existence même sont liés à l'avenir de nos relations avec l'Union soviétique et la Chine.

Il a accusé le secrétaire d'Etat Dean Rusk de ne pas dire la vérité lorsqu'il affirme que faire échec à la Chine est le véritable but de la guerre. Il a noté que l'Union soviétique augmente son aide au Nord-Vietnam à mesure que les Etats-Unis augmentent leur pression militaire.

Par ailleurs, M. Rusk, au cours d'une causerie prononcée à Los Angeles hier, a dit que les idées exprimées actuellement par les membres des mouvements pacifistes sont les mêmes que celles mises de l'avant il y a 30 ans par ceux qui préconisaient une solution d'apaisement à l'égard de l'Allemagne nazie.

Un porte-parole américain a démenti, aujourd'hui, à Saigon, les informations selon lesquelles les Etats-Unis envisageraient une "pause" dans les bombardements du Nord-Vietnam cet hiver.

Le porte-parole, M. John McCowan, a tenu à rappeler la déclaration faite, hier, à ce sujet à Washington par M. Robert McCloskey, porte-parole du Département d'Etat. Celui-ci avait déclaré que l'administration américaine étudiait toutes les propositions susceptibles d'ouvrir la voie au rétablissement de la paix au Vietnam, mais qu'aucune initiative concernant notamment l'arrêt des bombardements, ne faisait à présent l'objet d'un examen particulier.

Un "marine" américain tente ici de ranimer par la respiration bouche à bouche un compagnon d'armes blessé au cours de l'Opération Madina. Les troupes qui y participent ont été arrêtées par l'armée nord-vietnamienne au sud de Quang Tri, à 19 milles au sud de la zone démilitarisée.

Deuxième raid américain contre l'aérodrome de Phuc Yen – 10 MIGs sont détruits et endommagés

d'après PA, UPI, AFP

Pour la deuxième journée consécutive, les bombardiers américains ont attaqué l'un des plus grands aérodromes du Nord-Vietnam. Au retour du raid, les pilotes américains ont dit avoir détruit et endommagé dix MIGs ennemis au sol.

On décrit l'attaque d'aujourd'hui comme une tentative sans précédent en vue de réduire à néant la puissance aérienne de l'ennemi. Par vagues, les jets américains ont pilonné en rasemotte la piste principale de l'aérodrome de Phuc Yen, ainsi que les hangars et les installations d'artillerie antiaérienne.

Hier, les Américains avaient effectué un premier raid contre Phuc Yen. Contrairement à ce qui avait été annoncé, ils eurent quatre, et non deux, appareils abattus au cours de ce premier engagement. A leur retour pour la deuxième attaque aujourd'hui, les pilotes américains ont constaté que, déjà, les Nord-Vietnamiens avaient réussi à réparer provisoirement les cratères creusés dans la piste par les bombes américaines d'hier.

Washington s'inquiète

Le secrétariat américain à la Défense a révélé hier que la proportion des pertes aériennes au Nord-Vietnam s'est établie à six jets américains abattus par les Nord-Vietnamiens contre deux MIGs nord-vietnamiens abattus par les Américains dans la période qui s'étend de la fin d'août à la mi-octobre.

Ces chiffres renversent la proportion de 3 appareils contre un qu'avaient su maintenir jusqu'ici les pilotes américains. C'est à cause de ce renversement d'équilibre, expliquent les autorités de la Défense, et à cause aussi de l'agressivité aérienne croissante de l'ennemi, que les autorités américaines ont cru devoir autoriser les attaques contre Phuc Yen, une cible interdite jusqu'ici.

Selon les récents rapports du service de renseignements, les Nord-Vietnamiens ne conservent que 29 des 80 MIGs 17 et 21 sur leur sol. Les 51 autres sont stationnés au sud de la Chine en attendant d'être réquisitionnés pour les combats.

La banlieue d'Hanoi et les abords de l'aéroport international de Gia Lam ont été bombardés par les Américains hier après-midi et cette nuit. Les habitants de la capitale ont passé la nuit blanche. Du pas de leur abri souterrain, ils ont surveillé, en bavardant, le feu des bombardements qui crépitaient au loin.

Selon Radio-Hanoi, la DCA et les MIGs nord-vietnamiens ont abattu dix appareils américains, huit au-dessus de la capitale, et deux plus au nord-ouest. Un autre bulletin d'Hanoi affirme que neuf appareils américains ont été descendus hier, mais un porte-parole américain maintient qu'il n'y eut que quatre avions américains abattus et que leurs pilotes manquent à l'appel. Pour ce qui est des raids d'aujourd'hui, le porte-parole dit qu'il n'a pas encore reçu de rapport.

Toujours selon Radio-Hanoi, "les centres populeux de la capitale et de sa banlieue ont été lourdement touchés par les bombes".

"L'affaire de Suez" provoque un duel USA-URSS à l'ONU

NATIONS-UNIES, New York (UPI, AFP, PA) — La réunion d'urgence du Conseil de sécurité d'hier soir sur le Moyen-Orient s'est soldée par une confrontation entre les délégués des Etats-Unis et de l'Union soviétique. C'était la première fois que le Conseil se réunissait depuis le 9 juillet dernier.

Le délégué soviétique a ouvert les hostilités en présentant un projet de résolution demandant une condamnation "résolue" d'Israël pour son attaque au canon contre les installations pétrolières égyptiennes à Suez.

M. Arthur Goldberg, délégué des Etats-Unis, a riposté en présentant à son tour une résolution réaffirmant le cessez-le-feu, condamnant toute violation du cessez-le-feu, d'où qu'elle vienne, et demandant aux parties de coopérer avec le chef d'état-major de l'ONU pour le respect du cessez-le-feu.

Le projet de résolution soviétique "exprime la grave préoccupation du Conseil de sécurité devant "l'agression" israélienne, et note qu'Israël a commencé et poursuivi un tir d'artillerie et a ignoré une proposition de cessez-le-feu du chef d'état-major de l'ONU en Palestine, le général Odd Bull. En outre, le projet de résolution demande le paiement de dommages et intérêts à l'Egypte pour les dégâts encourus lors de "l'agression" contre la ville de Suez.

L'Egypte avait demandé la réunion d'urgence du Conseil. De son côté, Israël avait déposé avant la réunion du Conseil une contre-plainte.

Accusations égyptiennes

Premier orateur à intervenir devant le Conseil, M. Awad El Kony, délégué de l'Egypte, a accusé Israël d'avoir violé toutes les règles de la civilisation et de s'être livré à un "acte barbare" en bombardant et en détruisant sans provocation "le complexe industriel le plus important" de l'Egypte. M. El Kony a cité le rapport du chef de la mission d'observateurs de l'ONU qui prouve, selon lui, qu'Israël avait préparé cette "agression" et a même retardé de plusieurs heures le cessez-le-feu pour avoir le temps d'achever la destruction des raffineries de Suez.

Le délégué égyptien a terminé son discours en demandant la condamnation d'Israël et l'application des sanctions prévues par la Charte des Nations unies en cas d'"agression".

Israël répond

De son côté, M. Gideon Rafael, délégué d'Israël, a évoqué l'attaque "pirate" contre le navire "Eilath" qui voguait, a-t-il dit, en dehors des eaux territoriales égyptiennes.

Ce succès militaire, a ajouté le délégué israélien, a servi à la propagande égyptienne à stimuler une ferveur patriotique pour faire croire à l'opinion publique égyptienne que l'Egypte pourrait refaire la guerre et surmonter la défaite de juin dernier. L'attaque d'hier est une manifestation de cet état d'esprit, a dit M. Rafael.

"L'Egypte s'est réservé pendant longtemps le droit de guerre en exigeant qu'Israël adopte une attitude pacifique, a déclaré le délégué israélien. Elle veut maintenant appliquer ce système à l'état de cessez-le-feu comme elle le faisait à l'état d'armistice. Les dirigeants de l'Egypte sont revenus à leur pratique de "crier et tirer, crier et tirer" (shout and shoot). C'est là un cercle vicieux extrêmement dangereux", a affirmé M. Rafael.

La position du Canada

Le représentant du Royaume-Uni, lord Caradon, demande au Conseil de sécurité de prendre sans tarder une décision "juste et unanime" pour ramener les parties au respect du cessez-le-feu. A son tour, le délégué du Canada, M. George Ignatieff, suggère au Conseil de demander à toutes les parties de respecter le cessez-le-feu et de cesser tout acte d'hostilité, de demander au chef de la mission d'observation de l'ONU les mesures qu'il compte prendre pour éviter le retour de pareils incidents. Le représentant du Canada suggère enfin au Conseil d'autoriser le secrétaire général des Nations unies à envoyer un représentant personnel au Moyen-Orient.

Malgré le "veto" de Paris, Wilson refuse d'admettre l'échec de la candidature de Londres à la CEE

LONDRES (AFP, Reuter) — Pessimisme et détermination: telles sont les réactions enregistrées hier à Londres après la réunion du conseil des ministres des "Six" à Luxembourg et les entretiens Kiesinger-Wilson à Whitehall.

La prise de position française ne laisse plus aucun doute aux dirigeants britanniques sur les chances qu'ils ont d'obtenir l'ouverture des négociations à Bruxelles sur leur demande d'entrée dans le Marché commun. M. Wilson n'a pas trouvé non plus, du côté allemand, tout l'appui qu'il voulait espérer. M. Kiesinger a prêché la patience et refusé d'envisager un renversement d'alliances.

Néanmoins, le slogan lancé par M. Wilson ("un non ne sera pas tenu pour une réponse") demeure en vigueur. Le premier ministre britannique refuse en effet de considérer que la candidature britannique au Marché commun a échoué. Il maintient cette candidature et estime que le temps travaille pour la Grande-Bretagne. Interrogé par un député conservateur qui estimait que l'échec britannique était d'ores et déjà évident, M. Wilson a répliqué: "Vous avez peut-être tiré cette conclusion, mais pas moi."

Faisant allusion à une objection soulevée par M. Couve de Murville, M. Wilson a déclaré que la Grande-Bretagne n'a pas à prendre d'initiative pour la création éventuelle d'une ne, question qui pourrait être discutée durant les négociations pour son adhésion au Marché commun.

Les réactions à Luxembourg des cinq partenaires de la France sont jugées à Londres comme un baume sur la blessure d'amour-propre britannique. Mais on ne se fait pas l'illusion de croire que les "Cinq" vont se retourner contre la France.

Néanmoins, le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, M. Joseph Luns, a déclaré à la presse qu'il envisageait la prochaine rencontre des "Six", le 20 novembre à Bruxelles, avec "inquiétude". "Je n'exclus pas, a-t-il dit, la possibilité d'une rupture des pourparlers entre les "Six" au sujet de l'entrée de la Grande-Bretagne, ce qui provoquerait une crise au Marché commun".

VACANCES D'HIVER

Snow Cruiser '68

VOUS EN FERA VOIR...

* DEMARRAGE FACILE
* CONTROLE-CRUIS-A-MATIC
* TRES SILENCIEUX
* PLUS LEGER, PLUS RAPIDE
* SURETE AVANT TOUT

MARCHE ARRIERE

W. H. BENOIT INC.

544, DES LAURENTIDES
PONT-VIAU, LAVAL, 388-9207
JEUDI et VENDREDI jusqu'à 9 hres P.M.
TERMES FACILES

A. FORGET INC

BOUTIQUE COLONIALE

6707, BOUL. ST-LAURENT, MONTREAL — TEL. 274-5568

TIOBO

Offre spéciale de présentation

LE FRONTENAC

Nouveau mobilier typiquement nord américain en bois de pin noueux. Choix de 2 finis.

3 morceaux comprenant 1 sofa, 2 fauteuils.

EN GRAND SPECIAL $499.00

Léger supplément pour tables, lampe, tabouret.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	11 h.	
Abitibi	—	8¼	8¼	—	
Alcan	400	28⅝	28⅛	28⅛	
Algoma	—	21¼	21¼	—	
Alliance	—	?	?	—	
Alwac 4½		35½	35½	—	
Argus	—	13⅝	13⅝	—	
Asbestos	—	21½	21½	—	
Bq. Co	—	19½	19½	—	
Bq. d'Escompte		19½	19½	—	
Bq. Impl.	300	12½	12½	12½	
Bq. Mont.	—	18	17¾	—	
Bq. N.E.	—	14	13½	—	
Bq. TC	—	8¼	8¼	—	
Bq. Roy.	—	15¼	14¼	—	
Bell Phone	—	43½	43	—	
Bowater Pr	—	49¾	49¼	—	
Bowater	—	7¼	7¼	—	
Brasil	—	13¼	13½	—	
BA Oil	—	33¾	33½	—	
BC Forest	350	19¾	19¼	19¼	
BC Phone	—	40½	40½	—	
Brinco	—	240	225	—	
CAE	—	11¼	11¼	—	
Can Cem	—	37½	37½	—	
CD Sugar	—	33¾	33¾	—	
Can Iron	—	35¼	35	—	
C Pack "B"	—	82½	82½	—	
C S L	—	39½	39½	—	
C Brew	1190	7¼	7¼	7¼	
C Brew (B)	—	37	37	—	
C I L	—	14¼	14¼	—	
CI Prov	500	22¾	22¾	22¾	
Chem A	—	14¾	14¾	—	
CPR	200	40½	40½	40½	
CPR 4½ Pr	500	19¼	19¼	19¼	
C Prov	—	14½	14½	—	
C Vickers	—	8¼	8	—	
Central Del	—	21	19½	—	
Chemcell	300	6¼	6¼	6¼	
Cst Cell Pr	—	13	13	—	
Consolid	—	27½	27½	—	
Cons Bath	—	31	29½	—	
Consol Glass	—	13¼	13¼	—	
Crush Int	—	10¼	10¼	—	
Denison	—	43½	43½	—	
Dist Seag	—	37½	37½	—	
D. Bridge	—	15¾	15	—	
D. Coal P	—	13½	13	—	
Dom Foun	—	31	31	—	
D. Glass	—	9	9	—	
D. Stores	—	17½	17½	—	
Domtar	800	11¾	11¾	11¾	
D. Text	—	21¾	21	—	
Du Pont	—	38½	38	—	
Falcon	—	48¾	48¾	—	
Fam Play	300	37¼	37¼	37¼	
F. Collection	—	11¾	11¾	—	
Fleetwood	—	23	21	—	
Fraser	—	19	18¾	—	
Glengair	—	230	225	—	
Gt. Paper	—	30	30	—	
Hawk Sidd	—	220	200	—	
Hawk S. P	—	60	60	—	
Hollinger	—	25½	25¼	—	
Home A	—	22¾	22½	—	
Home B	—	25	25	—	
H Smith Pr	—	35½	35½	—	
Hud Bay M	—	60	59½	—	
HBC	—	30¼	29	—	
Husky Oil	—	21¾	21¼	—	
Husky C. P	—	11	11	—	
Husky D. W	—	11¼	11¼	—	
Imp. Oil	—	65½	64¾	—	
Imp Tob	—	12½	12½	—	
Ind Acce	—	20¼	19½	—	
Inglis	—	12	12	—	
Int Nickel	—	114	113½	—	
Int Pap	—	30	28	—	
Int Util	—	37¼	37	—	
I. Cig. Pr	—	37½	37	—	
Jon. Pr.	—	33½	33	—	
Jon. Pr. W	—	19½	19½	—	
Jones G. A	—	8¼	8¼	—	
Lamaque	—	14	14	—	
Lango	—	14½	14¼	—	
Lau Fin	—	6⅝	6⅝	—	
Lobtaw A	—	5¾	5¾	—	
Loeb M	1990	14½	14½	14½	
MacMillan	—	33½	33½	—	
Marit Tel	—	21¼	21	—	
Massey F	390	13¾	13½	13½	
Meubles	—	13¾	13¾	—	
McWilliams	—	11½	11	—	
Mine R. o.s.		600	600	—	
Molson A	—	19½	19½	—	
Molson B	—	21¼	21¼	—	
Mtl Trust	—	13	13	—	
Mtl Coop	—	22½	20¾	—	
Mtne BA	—	24¼	24¼	—	
Mtnaire	—	6	6	—	
Nat Cotton	—	8½	8½	—	
NB Tel	—	16¼	16¼	—	
NFLD Lat	—	8½	8½	—	
Newnada	—	32½	32¼	—	
North C Gas	—	11¾	11¾	—	
NS LP	—	8¼	8¼	—	
Ogilvie	—	11¾	11¾	—	
Oshawa A	—	35	35	—	
Oshawa B	—	34¼	34¼	—	
Pac Pete	—	39½	39½	—	
Phillips C	—	85½	85½	—	
Pow Corp	—	31¼	31¼	—	
Pow C 4½		34	34	—	
Price	300	15½	15¼	15¼	
QN Gas	—	9½	9½	—	
Que Phone	500	13½	13½	13½	
Reitmans	—	11¾	11¾	—	
Rio Algom	—	39¾	38¾	—	
Rolland A	—	8¼	8	—	
Ronalds F	—	13¾	13½	—	
Rothmans	—	24	23¾	—	
Salad F	—	19¼	19¼	—	
Royal Trust	—	18¾	18	—	
Scott Ltd.	—	11	11	—	
Shell Can	—	29½	29¼	—	
Simard Ltd	—	355	355	—	
Simpsons	—	35¼	35¼	—	
Slater	—	20¼	20	—	
Steinberg A	—	18	18	—	
Steinberg Pr	—	14	14	—	
Stelco	600	15	15	15	
Texaco Can	—	39½	39	—	
Thrift Gen	—	8¼	8¼	—	
Tor Dom Bk	—	39¾	39¾	—	
Tor Elec	—	19½	19½	—	
Traders A	—	33¾	33¾	—	
Trader 65	—	34½	34¼	—	
Trans Mtn	—	32¾	32¾	—	
Trans PPL	—	17¾	17¾	—	
Triad Oil	—	255	225	—	
Un Asbe "A"	—	18¼	18¼	—	
Un Gas	—	17¾	17¾	—	
Walk GW	—	33¾	33¼	—	
Weldwood	1000	13¼	13¼	13¼	
W. Coast Tr	—	24¼	24¼	—	
W. Pac Pet	200	6¼	6¼	6¼	
Weston (A)	300	17	17	17	
Weston (B)	—	18¼	18¼	—	
Zellers	—	33	32½	—	

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Agnico	—	48	48	—
Alar	—	11	11	—
Alacrpe	—	313	313	—
Amg B Bel	—	6	6	—
Americanium	—	3	3	—
Am Metrp Ent	—	175	165	—
Arno	—	4½	4½	—
Bateman	—	7	7	—
Beaver Pl	—	14	14	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Changement	.56	— .08	— .58	— .35	— .54
Clôture — 24 oct.	164.92	137.60	117.72	155.07	96.16
Haut — 1967	173.93	150.19	136.26	164.41	125.04
Bas — 1967	148.99	128.83	109.48	141.48	96.26

dividendes

	Taux	Payement	Enreg.
Banque de Montréal	$0.12 tr.	1-12-67	31-10-67
id.	$0.04 hom.	1-12-67	31-10-67
Denault Ltee	$0.05 tr.	2- 1-67	14-12-67
Goodyear Tire & Rubber (4% privil.)	1% tr.	31- 1-68	15- 1-68
Fonds Mutuel Corp. de Prêt et de Revenu du Canada	$0.08 tr.	15-11-67	31-10-67
Liberian Iron Ore (en argent amer.)	$0.25 tr.	13-11-67	1-11-67
Placer Development	(X) —	8-12-67	17-11-67
Sherbrooke Trust	$0.30 tr.	1-11-67	14-10-67
Thomson Paper Rec	$0.05 tr.	1-12-67	17-11-67
Western Pac. Products & Crude Oil	$0.06½ tr.	17-11-67	3-11-67

(X) Dividende-action : une action privilégiée, rachetable (valeur nominale de $1) contre chaque lot de 5 actions ordinaires, équivalent à 25 cents par action en argent canadien.

cours des obligations

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

		Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA			
2¾ 15 juin	1968	98¼	98¼
5 1er oct.	1968	99¼	99¼
5¼ 1er oct.	1969	99½	100
5 1er juin	1971	95¾	96¾
5 1er juillet	1970	97½	97¾
5 1er sept.	1972	90¾	91¾
5 1er oct.	1973	92½	93½
5½ 1er oct.	1975	93¼	94¼
5½ 1er juin	1976	78¾	79¾
5½ 1er oct.	1980	91½	92½
4¼ 1er sept.	1983	78¾	79¾
5¼ 1er mai	1990	85¾	86¾
5¼ 1er sept.	1992	91¾	92¾
5½ 1er oct.	1969	99	99½
CNR 5½ 15 nov.	1971	96½	97½
CNR 2¾ 15 sept.	1969	94	94½
CNR 1er fev. 4	1981	75	76
CNR 5¼ 1er jan.	1985	91¾	92¾
CNR 1er oct.	1987	82¾	83¾
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
BC El 5¼ 18 nov.	1991	82½	84½
M Hy 4¼ 1er oct.	1986	89½	91½
NB 4¼ 15 nov.	1991	86½	87½
Ont Hy A 15 juil.	1988	90½	91½
Ont 5¼ 1er mars	1986	88	89
Que 4½ 1er oct.	1978	92	93
Que 4½ 1er oct.	1991	90	91
Que Hy A 15 oct.	1979	87	88
Q Hy A 15 juil.	1990	84	85
Terr 4¼ 1er juin	1991	86	87
Sask 4¼ 1er oct.	1984	90½	91½
MUNICIPALITES			
Mont 7 1er jan.	1992	93	95
Vncv 5½ 15 dec.	1980	83½	85
Ter M 4½ 1er nov.	1968	90	92
CONVERTIBLES			
Cdn Utilities 5¼	1977	136	—
Cdo Petrofina 4	1972	86	—
Inland NG 5½	1977	90	—
Pac Pete 5	1977	88	90
Simpsons 5½	1979	145	—
TC Pipe Lines 5	1989	97	99
W Coast x-c'pon 5½	1988	98	101
INDUSTRIE			
Abitibi 7¼	1987	99	100
Alum of C 4½	1970	88	90
Alg Steel 5¼	1978	85	87
BA Oil 5¼	1977	83	85
Brazilian 4½	1971	91½	—
Can Cem 3¼	1975	79	81
CB Alm 5¼	1980	87	89
CPR 5	1983	79	81
CP Foncier 5¼	1985	81	83
Dom Stores 5½	1976	90	92
Domtar 6½	1987	93½	93½
Eaton Acc 5¼	985	83½	85½
Imp Oil 6¼	1987	95	97
Ind Accp 4¼	1984	94	96
Ray T Mort 6	1975	89	91
Raynot 4¼	1981	87½	89½
Shell Oil 5¼	1977	91	93
St Law Cp 5	1978	84	86
Simpson's 4½	1973	89	91
Triad 4¼	1971	90	—
Weston Geo 6¼	1987	92	94
Woodward 5¼	1985	85½	87½
SERVICES PUBLICS			
Atlas Gas T 5¼	1985	86	88
Ang Con Tel 6	1983	86	—
Bell Tel 4¼	1978	92½	—
Bell Tel 5¼	1987	84½	—
Bell Tel 5¼	1984	86	—
Bell Tel 3¾	1979	74	75
Bell Tel 4¼	1987	89½	—
Bell Tel 6½	1992	95½	97½
Brazilian 4½	1970	94	—
Bowater PW 3¾	1980	74	76
BC Telephone 4¼	1991	88	89
Calgary Pow 5¼	1982	90	—
Cdn Elec 4	1968	97½	—
Cdn West NG 5¼	1983	83	—
Consumer G 5¼	1984	86	88
Cons Gs 5	1978	83	85
Gs Lakes P 5¼	1977	88	90
Lakeland NG 6	1982	99	—
Marit Elect 3¼	1983	68	—
NFLD Lt et P 5½	1977	88¼	—
Northwr Ut 5¼	1968	82	—
N Ont NG 5¼	1982	82	—
Northern Tel 5¼	1983	88½	—
Que NG 5½	1950	94	96
Que NG 6	1988	82	84
Que Tel 7	1989	96	—
TC Pipeline 5B5	1987	80	82
Union G 5½	1977	86	88
IMMEUBLES			
Eatons Realty 5	1978	84	85
Eaton's Realties 3½	1968	98	99
Loblaws 5½	1983	83	85
Steinberg's Shop 6	1984	89	91

Les Maritimes ont une vocation commerciale en raison de leur situation

— Lord Tweedsmuir

HALIFAX (PC) — Lord Tweedsmuir, président d'une mission commerciale britannique de passage au Canada, a déclaré lundi que la région de l'Atlantique est en excellente position pour vendre des marchandises aux Caraïbes en Amérique du Sud et en Europe.

Lord Tweedsmuid, fils de l'ancien gouverneur-général du Canada, John Buchan, a déclaré à la réunion annuelle du Conseil économique des provinces Atlantique que la mission commerciale qu'il dirige a été "impressionnée par l'excellente position des provinces Atlantique pour vendre au reste du monde, actuellement".

Il a comparé cette région à sa ville natale d'Aberdeen, en Ecosse, laquelle, tout en étant située beaucoup plus au nord et ne possédant pas de marché captif, jouit quand même d'un marché d'exportation appréciable.

Echanges accrus

Nous devons vendre à l'extérieur, a-t-il dit. C'est un défi qu'il nous faut relever si nous voulons exister."

Il a suggéré le genre d'association qu'il a lui-même imaginée entre la région Atlantique et la Grande-Bretagne.

"Votre région deviendra de plus en plus attirante pour nos hommes d'affaires si vous réussissez à la leur vendre," a-t-il déclaré aux délégués.

Lord Tweedsmuir, qui est membre de la Chambre des Lords britannique, a déclaré que des problèmes mutuels peuvent être résolus par une augmentation dans les échanges commerciaux entre cette région et la Grande-Bretagne.

Devises étrangères

Afrique du Sud	Rand	1.50
Allemagne	Deutsc M	.2680
Angleterre	Livre	2.9865
Argentine	Peso	.0031
Australie	Dollar	1.20
Autriche	Schilling	.0414
Belgique	Franc	.0216
Brésil	Cruzei N	.3992
Chili	Escudo	.1824
Danemark	Couronne	.1547
Espagne	Peseta	.0179
France	Franc	.2189
Hollande	Florin	.2985
Italie	Lire	.001735
Japon	Yen	.002967
Mexique	Peso	.0859
Etats-Unis	Dollar	1.07 5/16
Norvège	Couronne	.1500
N.-Zeland	Dolla NZ	1.4887
Pérou	Sol	.0288
Suède	Couronne	.3074
Suisse	Franc	.3472
Tchécoslovaquie	Couronne	.1485
Venezuela	Bolivar	.2301

titres au comptoir

Cours fournis par Rongerd, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeln	9	13
Africaine	35	45
Advance RL	6	8
Aranic	2	5
Albatross 5	25	30
Amal Mag	5	—
Americ	—	35
Amer Chib	3	5
Arnaro	—	1½
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	3	4
Big Nell	4	8
Bama Chib	10	15
Beaupart Holding	15	35
Brocemac	11	13
Burrex	11	14
Chibtown	1.25	1.30
Clearwater	—	25
Clero	20	23
Columbia River	40	45
Can Javelin	5½	10
Cuvier	3	5
De Lesseps	75	80
Dassen	—	10
Deral	15	25
Dubuisson	3	5
Ducras	69	79
Elmac	2	4
En-O-La Ex	—	10
Ganda Silver	12	15
Gaspe Copper	45	48
Gaspesia	—	25
Gibson	5	8
Que Expl	20	25
Olympius	—	25
Okland	1	2
New Pascalis	28	33
Nipiron	25	35
Norque	7	9
Nouvelle	38	48
Iroquois	10	30
Imperial Minerals	—	25
Jack Waite	1	3
Jubilee	55	65
Juma	7	10
Kewagama	3	5
Kukatush	7½	8½
Lake Beaver	18	21
Leeds Metal	5	10
Little Tex	—	10
Lun Echo	30	35
Madex	23	33
Mt. Cartier	35	41
Mariner	25	30
Martin Bird	¼	1½
Mattagami Ex	—	5
Millada	—	10
Molybia	20	25
Nagantn	12	—
Nat Molartic	1.15	1.25
Nemrod	3	4
New Assoc. Dev	5	8
New Bosko	15	20
New Insco	17	22
New Lorle	7	9
Geistar	5	10
Grt Lakes Nickel	3.40	3.60
Hucamp	40	50
Independant	5	7
New Miller	5	8
Quejo	3	4
Ran Lux	—	25
Rand. Mal	2	4
Seaway	2	4
Scott Chip	1	2
Scandia Mng	—	20
Starlight	¼	1½
Sullico	4.50	5.50
Thunder Bay	90	1.00
Timrod	10	—
Waco Pete	7	10
Watson Lake	1	3
Wm. Leys	2	4
Young Dave	14	17

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen and Co.

Bq d'Economie Que	6	7
Bank West	11½	12½
Chartered Credit	2½	3
Corpex W.	—	0.50
Credit St. L "B"	15½	17
Crown Life	24	25
East C Sav	5	6
Grenache	2.50	3.00
Ind Life	17½	19
Income	4½	7½
Jenkins	14	18
La Prev	15½	17
Les Prevoy	—	7
Lincoln Trust	5	6
Loebs wts	22	—
London Life	44	46
Monarch Life	65	75
NS Trust	47	49
Id. 5 pr	47	49
NW Life	6½	8
Pac Gas	14	15
Paco	1.40	1.70
Permeater	16½	17½
Ply Dom	0.15	0.30
Seaboard	6½	8
Simard wts	0.50	—
Superjol	4	5
Soc d'Am et Fid	26½	28
Stabilite	3.25	3.75
Steadman	19½	20½
Trizec	1.50	1.70
Un Amus	—	24
Un Amus B	—	23
Velcro	65	66
Well Bank	1¼	1¾
Wind Life	8¼	9

du parquet de la bourse

Wall Street continue de fléchir

Il y a très peu de changements dans l'évolution des cours ce matin à la **Bourse de Montréal** à l'ouverture où les premières transactions accusent une tendance résolument en baisse.

Fraser Companies qui a gagné ½ point hier fléchit de ½ à 18¼. Alcan et Central Del Rio fléchissent de ¼ à 28¼ et 19½ respectivement.

Canadien Pacifique, Domtar, Canadian Breweries et Walwood fléchissent de ¼ respectivement. La banque du Commerce enregistre un petit gain.

Les titres miniers et pétroliers spéculatifs à la Bourse Canadienne sont mixtes. Chamalloy gagne 15 cents à $5.35. Consolidated Québec Smelting perd 5 cents à 2.35 et Opemiska Explorations 1 cent à 34 cents.

* * *

Le marché est peu actif à **Toronto** et sa tendance est étroitement irrégulière ce matin en début de séance.

Aux industrielles, Universal Sections fléchit de ¼ à 7 et la banque Royale de ¼ à 14½. Cominco et Steleo s'élèvent de ¼ chacune à 27¾ et 20¾ respectivement.

Parmi les métaux vils, Patino continue de progresser de ¼ à 13½ après avoir marqué un gain de 1 point hier. Opemiska Copper fléchit de ¼ à $18.

* * *

Le marché de **Wall Street** qui avait terminé en baisse hier sur déluite artivement et continue de se replier dès le début de la séance, ce matin.

Les baisses l'emportent sur les hausses par la marge d'environ 2 contre 1. Le Dow Jones industriel qui a perdu plus de 4 points hier à 880.18 recule d'environ 3 ou 4 points.

Mobil Oil, Zenith, General Electric et Alcoa fléchissent d'environ 1 point chacun. General Motors, Ford, Chrysler et American Motors sont tous légèrement en baisse.

D'autre part, à l'encontre de la tendance, Occidental Pete, Caterpillar, Control Data et Polaroid s'élèvent de 1 ou 2 points respectivement.

* * *

LONDRES — Une nouvelle hausse sensible des valeurs industrielles au Stock Exchange entraine aujourd'hui l'indice du Financial Times à un nouveau record de 208.1 points, un gain de 3 points sur la clôture d'hier. L'ouverture a toutefois été assez prudente et marquée seulement par des gains épars et modestes mais rapidement, le mouvement de hausse noté depuis déjà plusieurs jours a reapparu.

* * *

PARIS — Les valeurs françaises sont cet après-midi très irrégulières. On note cependant davantage de points de hausse que de baisse. Seul, le compartiment des pétroles est, à l'exception de Berre (plus 4), en repli général. La situation au Moyen-Orient est évidemment responsable de la tenue de ce groupe. Ailleurs, les écarts sont en règle générale peu importants et le marché ne connait pas une grande animation. La baisse spectaculaire de Rhône-Poulenc (moins 7.30) crée une ambiance défavorable en cours de séance. Les professionnels, qui avaient été surpris par les progrès enregistrés hier, font maintenant preuve de prudence.

NEWYORK

PAR LA PRESSE CANADIENNE

CLOTURE DU 24 OCTOBRE 1967

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Cgn Net
ACF Ind	68200	48¼	48	48	
Address	42200	69½	66	66¼	—2¼
Admiral	9100	24¾	23¾	23¾	— ¾
Aicon Al	35400	25¾	24¾	24¾	— ¼
Allog Co	4200	12¼	12¼	12¼	— ¼
Allis Chl	91600	38¼	36¾	37½	— ¾
Amerson	13600	34¾	33¼	33¼	— ¾
Am Can	9600	50¼	49¾	49¾	—1¼
Am Cyan	40000	30¼	30¼	30¼	— ¼
Am Mot	185400	13¾	11¼	11½	— ¼
Am Smelt	4700	68¾	68¼	68¼	— ¼
Am Std	7800	28¾	28¼	28¼	— ¾
A Tel T	102000	51¾	51	51	— ¼
Am Tob	13500	33½	32¾	33	— ¼
Ampex Cp	26200	35¾	34¾	34¾	— ¼
Amsted	1800	45¼	45	45	— ¼
Anconda	13600	46¾	45¼	45¾	— ¼
Armco Stl	4400	51	50¾	51	+ ¼
Armst Ck	3100	52½	51¾	52	— ¼
Avco wt	28200	52	49¾	50	+ ¼
Babcock	11500	71½	69¾	69¾	— 1¼
Beech Airc	2700	47¾	46¼	46¼	— ½
Bell How	9300	84	80¼	80¾	— 2½
Benef Fn	18200	31¾	30¾	31¼	+ ¾
Beth Stl	14700	35¾	35	35	— ¾
Boeing	26400	87	83¼	84¼	—2
Borden	11700	34¼	33¾	34½	+ ¾
Borg Wa	6300	53¼	52¾	53¼	+ ½
Bos Edis	4800	37¾	36¾	36¾	—1¼
Brunswk	37800	11¾	11	11	— ¾
Bucy Er	3100	32¾	31¾	31¾	— ¾
Burl Ind	6000	42	41¾	41¾	
Burrghs	30100	161¾	152¾	158¾	—3
Celum H	2400	39¾	38½	38½	+ ¾
Comp Rl	800	19¾	19¼	19¾	+ ¾
Comp S	6000	29¾	28¼	28¼	—1¼
Con Dry	1900	31¾	30¾	30¾	
Con Brew	800	8	7¾	7¾	— ¼
Coue Jl	7000	18¼	17¾	17¾	— ¼
Cater Tr	1500	4 ⅝	43¾	43¾	— ¼
Celanese	4100	66¾	63	63¾	— ½
Ches Oh	1600	66¼	66¼	66¾	— ¼
Chrysler	49800	55⅝	53¼	53¼	—1¾
Cities Sv	150	82½	82½	82½	
Clark Eq	2500	28¾	28½	28¾	— ⅛
Clevite	1600	48¾	48	48	—1
Coca Cola	5600	116¾	114	114¾	+1
CBS	27300	58⅞	58	58¼	— ⅛
Coml Solv	12400	35¼	34¼	34¼	— ⅛
Con Sat	14300	9¼	47½	47¾	— ¼
Con Edis	17200	33½	32¾	33¾	+ ¼
Container	5500	31¼	30¾	30¾	— ¼
Cont Can	5600	50¼	49	49	—1¼
Cont Oil	43800	81½	80⅝	80¾	— ¾
Cntr Data	36700	153½	148	149	—3
Copw Sti	600	25½	25¼	25½	
Corn Pd	14800	41¼	40½	40½	— ½
Crane Co	1000	52¾	52¼	52¾	+ ½
Cr Zell	4800	43¾	42¼	43¾	+ ½
Cruc Stl	2000	2 ¼	23⅜	23⅜	— ⅛
Curtiss Wr	15300	26¾	25¾	25¾	— ¾
Deere	6300	62¾	61¾	61½	— ¾
Det Stl Cp	4500	17¾	17½	17¾	— ⅛
Dome M	2300	44¼	43½	44¼	+ ¼
Dow Ch	7900	85¼	84½	84½	+ ¼
Du Pont	14900	163¼	162¼	162½	—1
Duq Lt	6100	30¼	30	30	
East Ko	11000	134⅜	131¼	131¼	—2⅛
Eaton Y T	4500	33	31¾	31¾	— ¾
E G Inc	9400	130½	125	125	—4½
El Pas NG	26400	72¾	71½	71¾	— ¾
Eltra	18100	69	67	68	+ ¾
ESB	7200	26¼	26	26½	+ ¼
Essex Wire	11300	47¾	46¼	47	+ ¼
Evershorp	8 00	21¾	19¾	20¾	+ ¾
Fair Com	38600	84½	81¾	82¼	+ ¼
Firest	10800	48¼	47½	47¾	+ ¼
FMC Cp	4300	36¼	35¾	35¾	— ¾
Ford Mt	43200	51¾	51	51½	+ ¼
Frueh Cp	26600	36¾	35¼	35¼	— ¾
Gen Dyn	14700	63¼	61¾	61¾	— ¾
Gen Elec	18700	109¼	107½	108¼	+ ¾
Gen Fds	7200	72¾	71¾	71¾	— ¼
Gen Inst	138500	82	76	76¼	—2½
Gen Mills	1900	33¼	33	33¼	+ ¼
GMC	40500	84¼	82	84¼	—1½
G P Cem	3900	14¾	14½	14½	— ⅛
Gen Prec	9100	68¼	67⅜	67¾	— ⅛
G Tel El	22800	45¾	45¼	45¾	— ⅛
Gen Tire	12800	27½	26¾	27	— ⅛
Gn Pac Cp	4700	61¾	61	61	— ½
Goodrich	7800	68¾	67½	67¾	+ ¼
Goodyear	13700	45¾	45	45	— ¾
Granby M	5100	56¼	54½	55¾	+ 1¼
Grand U xd	4400	19	18¾	18¾	+ ⅛
Gt A P	3600	31¼	30¼	30¾	— ¼
Gt No Ry	3200	57½	56⅝	56⅝	— ⅛
Gulf Oil	19700	75½	75	75¼	+ ¼
Heinz	1100	48½	48¼	48¼	— ¾
High Vlt E	10300	25¾	24½	24¾	— ¼
Homestk	1900	47¾	47	47¼	+ ⅛
Honeywell	30300	93¾	90¾	91½	+ ¾
House Fin	1800	32½	31¾	31¾	— ½
Hud B M	300	67¼	66½	66½	— ½
Ill Ct In	400	67½	66½	67	+1
Ing Rand	5400	48¼	47	47	—1½
Ins N Am	6700	59¾	58¼	58½	
Interlk Stl	3000	30	29¾	29¾	— ¼
IBM	7300	597	589½	590	— ½
Int Harv	10900	35¾	34¾	35	
Int Nick	3700	106¾	105¾	105¾	— ¾
Int Pap	47500	26¾	26	26	— ¾
Int Tel T	11300	115¾	114¼	115¼	+ ¼
Johns M	3600	55¾	54½	55	— ¼
Kays

(téléphoto PA)

Quelle forme avait l'arche de Noé ?

Voici l'arche modèle construite par un artiste israélien pour prouver sa prétention que l'arche de Noé n'avait pas la forme d'un bateau mais plutôt d'une boîte de carton aplatie, pesant quelque 6,000 tonnes. "Cette histoire de l'arche m'intrigue depuis longtemps," déclare Meir Ben Uri. "Nous nous la représentons toujours comme un navire, mais Noé était un homme simple et n'était pas un constructeur de bateau. J'ai donc décidé de la reconstituer comme elle devait être réellement." L'artiste s'est fondé sur une étude de cinq ans des textes bibliques, notamment de la valeur numérique des mots hébreux dans les trois versets de la Genèse qui relatent les instructions données par Dieu à Noé. Chaque lettre a un équivalent numérique. Donc, selon Ben Uri, l'arche avait une forme rhomboïdale (en losange), mesurant 500 pieds de long et avait une capacité de charge de 15,000 tonnes.

Pankow accuse la CIA d'utiliser des étudiants ouest-allemands à leur insu

BERLIN-EST (AFP, UPI Reuter) — La CIA, Services de renseignements américains, utilise à leur insu des étudiants de Berlin-ouest pour faire passer du matériel d'espionnage en Allemagne de l'Est, a déclaré hier le lieutenant-colonel Kehl, porte-parole du ministère est-allemand de la Sécurité de l'Etat, dans une conférence de presse.

Le porte-parole a affirmé que la CIA s'adresse au service social estudiantin "TUSMA", qui lui fournit contre rémunération, des chauffeurs occasionnels pour conduire des voitures privées de Berlin-ouest en Allemagne fédérale. Au cours de la traversée du territoire de l'Allemagne de l'Est, des agents prennent possession du matériel dissimulé dans les voitures.

D'autre part, le Bulletin du ministère de l'Intérieur de Bonn, en Allemagne fédérale, consacré aux problèmes de sécurité dit que plus de cent espions communistes se sont réfugiés à l'ouest au cours des dix dernières années.

Parmi eux figureraient un certain nombre d'officiers soviétiques, polonais, tchécoslovaques, hongrois et est-allemands "très bien renseignés sur les méthodes de fonctionnement de leurs services d'espionnage nationaux". La pression politique serait la cause principale de ces défections. Le lieutenant-colonel soviétique Evgeni Runge est l'un des plus en vue de ces transfuges.

Sept marchandises japonaises exclues des contingentements

OTTAWA (PC) — A la demande du Canada, le Japon consent à limiter certaines exportations qui entrent en concurrence avec des produits canadiens, notamment les tissus, et ces marchandises japonaises ne devraient pas être cette année en quantités plus fortes qu'elles l'étaient l'an dernier.

C'est ce que le ministre des Finances, M. Sharp, a annoncé hier aux Communes, en précisant toutefois que sept articles échappent maintenant au contrôle volontaire du Japon. Les sept produits japonais qui n'entrent plus dans les contingentements sont : les pantalons en rayonne filée, les sous-vêtements en rayonne filée ou tissus synthétique, les rubans en rayonne filée ou tissu synthétique, les chemises de cotonnade, les autres cotonnades, les courtepointes et les boutons de polyester.

M. Sharp estime que c'est là "un progrès réel vers l'équilibre des échanges commerciaux entre le Canada et le Japon".

Patrouilles aériennes à la recherche d'évadés

CADILLAC, Qué. (PC) — La Sûreté provinciale du Québec a fait appel à des patrouilles aériennes afin de retrouver trois criminels qui se sont évadés de la prison de Ville-Marie, le 11 octobre dernier, après avoir terrassé un garde et volé son auto.

Les recherches se sont concentrées hier près de la frontière ontarienne, à la suite de rapports indiquant que les fuyards, armés, auraient trouvé refuge dans cette région.

Les rapports ont été enregistrés à la suite d'un vol à main armée perpétré dans une banque de Cadillac, vendredi, et au cours duquel les bandits ont pris une somme évaluée à $8,000.

Leo Held, qui a tué six personnes dans un accès de folie, meurt sans expliquer son geste

LOCK HAVEN, Penn. (PA) — L'assassin présumé de six personnes, Leo Held, a succombé, aujourd'hui, aux blessures qu'il a subies, lundi, lors de la fusillade entre lui et la police.

Le directeur de l'hôpital où il avait été transporté, à Lock Haven, a déclaré que la mort de Held est le résultat d'un caillot qui s'est formé au coeur.

Agé de 40 ans, Held était accusé d'avoir tué six personnes et d'en avoir blessé six autres à coups de fusil.

Sa mort risque de laisser inexpliquées les causes qui l'ont poussé à commettre son acte. La police ne l'avait pas encore interrogé en raison de la gravité de ses blessures, dans la crainte de violer ses droits constitutionnels.

Les autorités locales, la famille du meurtrier et les citoyens sont dans l'impossibilité d'expliquer les motifs qui ont poussé Held, un technicien de laboratoire, à agir comme il l'a fait.

Selon le procureur de district du comté de Clinton, M. Allan W. Lugg, Held était certainement en colère contre ses victimes pour une raison, mais ce n'était pas pour une question d'argent ni pour une question de jalousie.

Le sergent Joseph Hefferon, de la police d'Etat, croit, pour sa part que l'acte de Held peut avoir, à son origine, une longue suite de facteurs qui se sont accumulés pour aboutir aux 90 minutes de terreur qu'ont eu à traverser les résidents dans un secteur de 18 milles avant que Held ne soit finalement abattu.

Held a été décrit par ceux qui le connaissaient comme un mari fidèle, un père affectueux et un croyant.

AUTOUR DU MONDE

Trophée pour "Alouette I"

WASHINGTON (PA) — Un trophée spécial a été décerné hier, au Canada pour son satellite "Alouette I" qui évolue dans l'espace depuis cinq ans, ce qui est un record. Le trophée a été remis à M. Peter Towe, ministre plénipotentiaire à l'ambassade du Canada, par M. James Webb, directeur de la NASA. La citation est adressée au gouvernement canadien, à ses laboratoires et aux entreprises qui ont collaboré à la mise en oeuvre du satellite "Alouette I".

Les Gardes rouges aux études

HONG-KONG (UPI) — Le "Quotidien du Peuple", de Pékin, a donné l'ordre hier à toutes les écoles primaires et secondaires de reprendre les cours immédiatement. Depuis plus d'un an les cours sont perturbés par la révolution culturelle à laquelle ont pris part les Gardes rouges. La nouvelle politique d'enseignement porte sur la lutte des classes, la révolution et la pensée de Mao Tsé-toung.

Indépendance de l'île Maurice

LONDRES (AFP) — L'île Maurice accèdera à l'indépendance le 12 mars prochain et restera membre du Commonwealth, annonce-t-on officiellement. L'île deviendra le 26e et l'un des plus petits Etats du Commonwealth avec ses 750,000 habitants. Pendant un siècle et jusqu'en 1814, elle s'appela "l'île de France", et fut visitée par Bernardin de Saint-Pierre. Elle fut conquise par l'Angleterre à l'issue des guerres napoléoniennes.

Tragédie du rail en Italie

MILAN (PA) — Un convoi de voyageurs filant à grande vitesse dans le brouillard a télescopé hier un train de banlieusards en stationnement dans une cour de triage dans la périphérie de Milan. On déplore cinq morts et 75 blessés. Les autorités disent que le brouillard a empêché le mécanicien de voir les signaux lumineux le long de la voie ferrée.

Enquête sur un DC-8 tombé au Japon

TOKIO (UPI) — La presse japonaise signalait hier que les experts en aéronautique qui ont enquêté sur les causes de la chute, le 4 mars 1966, d'un aérobus DC-8 des Canadian Pacific Airlines, ont déclaré que la cause de l'accident était "une erreur du pilote causée par la fatigue". La tragédie survenue à l'aéroport international de Tokio avait coûté la vie à 64 des 72 passagers dont le pilote.

Citoyens grecs passibles de la peine de mort

ATHENES (AFP) — Les 36 accusés arrêtés en Grèce en même temps que l'ancien député de l'EDA et compositeur de musique Mikis Théodorakis et dont l'instruction est terminée sont inculpés en vertu de la loi dite 509 (activités subversives, espionnage, etc.) La date du procès sera fixée prochainement par le procureur du roi. Cette loi 509 a servi de base aux nombreux procès de communistes depuis la rébellion de 1944. Elle prévoit notamment la peine de mort.

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ALLARD (Gérald) — A Montréal, le 24 octobre 1967, à l'âge de 4 ans 1 mois, est décédé Gérald Allard, enfant de M. André Allard et de Thérèse Bélanger, demeurant 34 rue St-Louis, Terrebonne. La cérémonie des anges aura lieu vendredi le 27 courant. La convoi funèbre partira de la résidence funéraire
St-Louis,
939, rue St-Louis, Terrebonne
pour se rendre à l'église paroissiale de Terrebonne, où la cérémonie aura célébrée à 2 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ARSENEAULT (Alexandre) — A Verdun, le 21 octobre 1967, à l'âge de 51 ans, 11 mois, est décédé M. Alexandre Arseneault, époux d'Evangeline Lafrance, demeurant 376, 3e Avenue, Verdun; père de Lina, Rémi, Carmen, Micheline et Lucille. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3565, boul. Labelle
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BALDASSARE (Luigi) — A Montréal, le 24 octobre 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé Luigi Baldassare, époux d'Elena Frojetti; père d'Antonio, Alberto, Carlo, Mme Gilles Trudel (Maria). Les funérailles auront lieu vendredi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
202, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Défense, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARBEAU (Juliette) — Subitement, à Montréal, le 24 octobre 1967, à l'âge de 59 ans, est décédée Mme Albert Barbeau, née Juliette Richer, demeurant 3484, Cartier; mère de Denise (Mme Alexandre Kilanowski), Gilles, époux de Géraldine Jenner, Paul-André, époux de Lise Beauchamp. Les funérailles auront lieu samedi, le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires
6040, rue Papineau
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BASTIEN (Jeanne-d'Arc) — A Montréal, le 25 octobre 1967, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Jean-Paul Bastien, née Jeanne-d'Arc Vanier, demeurant à 2319, boulevard Gouin est. Les funérailles auront lieu samedi le 28 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg
12540, rue Papineau
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Léonard, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUPRE (Albert) — A Montréal, le 23 octobre 1967, à l'âge de 74 ans, est décédé Albert Beaupré, fils de feu Adélard Beaupré, et de feu Mathilda Glioutney. Les funérailles auront lieu vendredi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Cremazie est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Jean) — A St-Laurent, le 23 octobre 1967, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Jean Beaulieu, fils de feu Ephrem Beaulieu, et de feu Agnès Deguire. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. B. Deslauriers Ltee
700, boul. Ste-Croix
pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNIER (Réal) — A Montréal, le 24 octobre 1967, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Réal Bernier, ancien combattant, fils de feu Louis Bernier, et de Marie-Rose Grenier, demeurant 2041, Mont-Royal est; frère d'Yolande (Mme Aimé Prégent), Gilles, Madeleine (Mme Marcel Dubuc), I belle-soeur, Rosette Noury. Les funérailles auront lieu vendredi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier et Fils
4733, rue Papineau
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BILLET (Raymond) — A Montréal, le 23 octobre 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé Raymond Billet, époux de feu Cécile Vertel. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415, rue Fleury est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BODDIN (Ida Gérard) — Accidentellement, à Montréal, le 25 octobre 1967, à l'âge de 35 ans, est décédé Ida Gérard Boddin, facteur des Postes Ste-Cécile, membre de la Chambre des notaires, membre et directeur de la Caisse Populaire de la Fabrique St-Denis, membre des forets Notre-Dame, membre des groupes feu et jeux à l'association du Plateau Mont-Royal, époux de Carmen Dubuisson, père d'Isabelle, Francine, Murielle et Suzanne. Il laisse dans la deuil sa mère, Mme Emma Gaas-Beaudoin, ses frères, Robert, C.A., Michel, sa soeur Mme Fernand Bruère (Thérèse). Les funérailles auront lieu samedi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul & Fortin
635 est, avenue Laurier
pour se rendre à l'église St-Fabien où le service sera célébré, et de là au cimetière du Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOIVERT (François "Frank") — A Verdun, le 22 octobre 1967, à l'âge de 54 ans, est décédé François (Frank) Boivert, ex-directeur de la Caisse Populaire de Verdun, et ex-marguillier de la Paroisse Notre-Dame des Sept-Douleurs, époux de feu Rebecca Viau; père d'Aurel, et Mme Thomas Blais (Ida), autrefois de 4360 Evelyn. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Theriault Inc.,
512 rue de l'Eglise,
à 10.45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (François) — A Laval, le 22 octobre 1967, à l'âge de 36 ans, est décédé François Brunet, employé à l'Imperial Oil, époux de Geneviève Bélair; demeurant à 518, 16e Avenue, Chomedey; père de Jean-François, Jean-Luc, Marie-Chantal et Jacques. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
600, boul. Henri-Bourassa est
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Maxime, de Chomedey, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BUJOLD (Evelina) — A Montréal, le 23 octobre 1967, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Alphonse Bujold, née Evelina Babin, demeurant 1471 Davidson, Montréal 4. Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3472, rue Ste-Catherine est,
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église Nativité de la Ste-Vierge, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CADOTTE (René) — A Montréal, le 24 octobre 1967, à l'âge de 55 ans, est décédé M. René Cadotte, fils de feu Alexandre Cadotte, et de feu Rose-de-Lima Blanchette. Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltee,
3198 est, Ontario
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 10 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIER (Marie) — A Montréal, le 24 octobre 1967, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Donat Carrier, née Marie Bourget, demeurant chez son gendre M. Jacques Rivard, de la rue Hochelaga. Les funérailles collectives auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Glaudre et Tomasso Inc
8909, rue Hochelaga
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Victor, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAPUT (Denys) — A Montréal, le 22 octobre 1967, à l'âge de 39 ans, est décédé M. Denys Chaput, époux de Carmen Legault, père de Jacques, Fernand, Georges, Léopold, Guy, Aimé, Louise, Mme Pierre St-Arnaud (Ginette), André et Françoise. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
10.326, rue St-Laurent,
à 10 hres, pour se rendre à l'église Sainte-Scholastique, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARLEBOIS (Angélina) — A Verdun, le 24 octobre 1967, à l'âge de 72 ans est décédée Mme veuve Hilaire Charlebois, née Angelina Parent, autrefois de Verdun, demeurant chez sa fille Mme L. Damboise, 59 rue Melrose, Delson. Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARRON (Georges) — A Port-Huron, Michigan, à l'âge de 66 ans, est décédé Georges Charron, fils de feu Domina Charron, de St-Constant, et époux de Jeffie Longtin. Funérailles et enterrement à Port-Huron.

COMTOIS (Roger) — A Mil-Nord, le 24 octobre 1967, à l'âge de 37 ans, est décédé M. Roger Comtois, époux de Jeannine Levesque; demeurant à 11,053, Rome, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu samedi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
8860, boul. St-Michel,
pour se rendre à l'église St-Rémi, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CONSTANTINEAU (Marie) — A Montfort, le 24 octobre 1967, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Donat Constantineau, née Marie Tassé. Les funérailles auront lieu vendredi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Hervé Trudel & Fils &
Charles-Edouard Hebert
214, rue Principale
St-Sauveur-des-Monts
pour se rendre à l'église Paroissiale de Montfort, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORISTINE (Anna) — A Montréal, le 21 octobre 1967, à l'âge de 88 ans, 7 mois, est décédée Anna Mailhot, épouse de feu Euclide Coristine, mère de Mme René Gagnon, autrefois de St-Hyacinthe. Les funérailles aurent lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
2548, rue Beaubien est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DANNACKER (Lawrence Charles) — A Montréal, le 24 octobre 1967, est décédé subitement Lawrence Charles Dannacker, époux de feu Florence Marie Clitheroe; père de Dorothy et Sandra; frère de Norman. Le service funèbre aura lieu à la chapelle du salon
Jos. C. Wray & Bro.
1234, rue de la Montagne
vendredi à 2 p.m. Inhumation au cimetière Montreal Memorial Park. Au lieu de fleurs, un don fait à la Société canadienne du cancer serait très apprécié.

DE BELLEFEUILLE (Olivo) — A Montréal, le 23 octobre 1967, à l'âge de 64 ans, est décédée Mlle Olivo De Bellefeuille, fille de feu Raoul De Bellefeuille et de feu Almida Beaumont, soeur de Mme Maurice Belland (Yvette). Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
130 est, boul. Henri-Bourassa,
à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Alphonse-d'Youville, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Terrebonne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE LA DURANTAYE (Arthur) — A Montréal, le 23 octobre 1967, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Arthur De La Durantaye, époux d'Hélène Hallé, demeurant à 6472 Beaubien est. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Cremazie est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESCOEURS (Jean-Paul) — A Montréal, le 23 octobre 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Jean-Paul Descoeurs, époux de Claire Taillefer, demeurant à 6070 Brisard. Les funérailles auront lieu vendredi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4305, rue Notre-Dame ouest
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Zotique où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOSTIE (Jane) — A Montréal, le 24 octobre 1967, est décédé Jane Dostie, épouse Bienvenue de Mercedes, père de Lina. La dépouille mortelle est exposée à la maison funéraire
Kane and Fatnelly
5301, boul. Decarie
Le service sera célébré à Carmendale, Long Island, Etats-Unis, vendredi, le 27 octobre.

DORNIER (Fernand) — A Montréal, le 24 octobre 1967, à l'âge de 61 ans, est décédé Fernand Dornier, époux d'Angeline Roberge. Père de Mme Paul Legault (Pierrette), Yvon, Mme Roland Lalonde (Jeannine), et Alain. Les funérailles auront lieu vendredi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc
6520, rue St-Denis
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Recors, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBE (Serge) — Accidentellement, à Pointe-aux-Trembles, le 24 octobre 1967, à l'âge de 23 ans, est décédé Serge Dubé, fils de René Dubé et d'Eva Therrien, demeurant 88, rue Levellée, St-Paul-l'Ermite. Les funérailles auront lieu vendredi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Yvon Champagne
222, rue Notre-Dame-des-Champs
Repentigny
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Paul-l'Ermite, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUSSAULT (Madeleine) — A Montréal, le 23 octobre 1967, à l'âge de 54 ans, est décédée Madeleine Dussault, fille de Wilbrod Dussault, et de feu Dorina Sauvageau. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltee,
2346, rue Beaubien est,
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-François Solano, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FARMER (Aline) — A Montréal, le 24 octobre 1967, à l'âge de 49 ans, est décédée Mme Gaston Farmer, née Aline Poirier. La dépouille mortelle est exposée aux salons
Aubry et Fils
à Hudson, à partir de 1 heure
Avis des funérailles plus tard.

FLEURENT (Jeanne) — A Montréal, le 24 octobre 1967, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme Ovila Fleurent, née Jeanne Larasse. Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.,
25, rue Laurier est
pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRECHETTE (Médéric) — A Ville St-Michel, le 23 octobre 1967, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Médéric Fréchette, autrefois de la Paroisse Notre-Dame-du-Rosaire, époux de Diana Vallée, demeurant à 8117, 9e ave Ville St-Michel. Il laisse dans le deuil ses filles: Argentine (Mme E. Lacombe), Claire (Mme veuve Paul Dessaulniers), Germaine (Mme veuve Henri Poirier), ses fils: Rolland, Emile et Gérard. Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.,
8880 boul. St-Michel
pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Ernest) — A Pont-Viau, le 23 octobre 1967, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Ernest Gagnon, époux de Germaine Levert, autrefois de St-Vincent-de-Paul; demeurant 80, rue Alexandre, Pont-Viau. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. C. Filiatreault
24, rue St-Florent, Pont-Viau
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Christophe, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERVAIS (Marie-Reine) — A Montréal, le 23 octobre 1967, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve J.-O. Gervais, née Marie-Reine Desroches, mère de Paul-E. Gervais, soeur de Mme Alice Patry. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière du Sault-au-Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GODIN (Adelmard) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 24 octobre 1967, est décédé Adelmard Godin, époux de Blanche Gareau; demeurant 21, rue St-Paul frère de Marie-Jeanne (Mme Armand Roger), Sévère et Lucien. Les funérailles auront lieu vendredi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallee Ltée
107, rue Ste-Anne
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église Ste-Anne-de-Bellevue, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Ste-Anne-de-Bellevue, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOYETTE (Albert) — A St-Urbain de Châteauguay, le 24 octobre 1967, à l'âge de 60 ans, 9 mois, est décédé Albert Goyette, époux de feu Léona Bourdeau. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Barrette Ste-Marie
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUEVREMONT (Aline) — A Montréal, le 22 octobre 1967, à l'âge de 59 ans, est décédée Mme Paul Guévremont, née Aline Girard, demeurant à 11,455 Guertin, Cartierville, mère d'André et Michel. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue de Salaberry
à 9:45 hres, pour se rendre à l'église Sainte-Odile, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUIMOND (Joseph-Albert) — A Montréal, le 22 octobre 1967, à l'âge de 87 ans, est décédé Joseph-Albert Guimond, époux de feu Antonine Leduc, demeurant à 10641 Laverdure. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, boulevard Henri-Bourassa est
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JUNEAU (Cornélia) — A Montréal, le 24 octobre 1967, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Ernest Perreau, née Cornélia Desrochers, mère de Laurette (Mme A. Jean-nette), Germaine (Mme A. Lesage), Claire (Mme A. Lincourt), Les funérailles auront lieu vendredi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.,
3350, 11e avenue, Rosemont,
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'ABBE (Marietta) — A Longueuil, le 23 octobre 1967, à l'âge de 17 ans, est décédée Marietta Pelland, épouse de Jean-Yves L'Abbé, mère de Pierre et Francois, demeurant 315 1re Laurence. Les funérailles auront lieu vendredi, le 27 courant. La convoi funèbre partira de la
résidence funéraire
Ed. Daviau & Fils
80 rue St-Charles Ouest,
Longueuil,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Alcide) — A l'hôpital Grace Dart, le 24 octobre 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé Alcide Lalonde, époux de Délima St-Onge, demeurant 5405, boul. Rosemont, père de Robert et de Mme Jean-Paul Guevin (Andrée). Il laisse dans le deuil, sa mère, Mme Robert, La-londe, et 1 frère, Armand. Les funérailles auront lieu samedi, le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254 rue Bellechasse coin 11e Ave,
Rosemont,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Fover, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Ile Perrot, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Marie-Louise) — A Cartierville, le 23 octobre 1967, à l'âge de 79 ans, est décédée Marie-Louise Lauzon, épouse de feu Philias Lavoie, mère de Marguerite (Mme veuve Elphège Trottier), Amanda (Mme Tancrède Handfield), Irène (Mme Lucien Leblanc), Hélène (Mme Léopold Boudaille), et Aurore (Mme Jean-Paul Laurier). Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
3350, 11e avenue, Rosemont,
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBRUN (Claude) — Accidentellement à Repentigny, le 24 octobre 1967, à l'âge de 4 ans, est décédé Claude Lebrun, fils de Louis Lebrun, et de Pauline Bannon, demeurant 20 rue Bord de l'Eau, Repentigny. La cérémonie des anges aura lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Yvon Champagne
222, rue Notre-Dame-des-Champs
Repentigny
à 3 h. 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Champs, où la cérémonie sera célébrée à 3 h. 30, et de là au cimetière de Repentigny. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBRUN (Gertrude) — A Montréal, le 21 octobre 1967, à l'âge de 59 ans, est décédée Gertrude Aumais, épouse en premières noces de feu Robert Morin et en deuxièmes noces de Joseph Lebrun. Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons mortuaires
J.-R. Vallée Ltée,
1111 ouest, rue Laurier,
Outremont,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEONARD (Yvonne) — A Montréal, le 25 octobre 1967, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Joseph Léonard, née Yvonne Gaze, demeurant à 3549 boul. Rosemont, mère de Mme Albini Guévin (Fernande), Mme Paul Lavergne (Gilberte), Mme Roger Beaulne (Jacqueline), Jeanne-d'Arc, Murielle, Donatien et Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254 rue Bellechasse
coin 11e Avenue
Rosemont,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LESPERANCE (Paul-Emile) — A Verdun, le 24 octobre 1967, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Paul-Emile Lespérance, fils de feu Edouard Lespérance, et de feu Elizabeth Griffin, demeurant 3386 rue Gertrude. La dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraire
T. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise
Avis des funérailles plus tard.

MARSOLAIS (Gisèle) — A Montréal, le 23 octobre 1967, à l'âge de 17 ans, est décédée Gisèle Marsolais, fille bien-aimée de Roland Marsolais et de Simone Robert, soeur de Michel. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. GUILBAUL

Les secrétaires municipaux et scolaires veulent obtenir un statut professionnel

par Claude MASSON

C'est un idéal !

Les secrétaires municipaux et scolaires du Québec, réunis en congrès à Montréal, veulent obtenir un statut professionnel.

Mais pour parvenir à cet objectif, ils sont conscients de la nécessité d'offrir une plus grande compétence.

Le président réélu de la Corporation des secrétaires municipaux et scolaires, a donc énoncé un vaste programme d'étude qui conditionnera l'activité de l'organisme au cours de la prochaine année.

Ce programme d'étude se résume ainsi :

- **mise en marche d'un cours par correspondance d'une durée de quatre ans, avec reconnaissance universitaire ;**
- **préparation et organisation de séminaires au niveau régional au moins deux fois l'an ;**
- **création de cellules de comtés afin de permettre aux membres de participer aux travaux.**

"Ces cours seront notre pierre l'achoppement vers le statut professionnel de nos membres, lequel statut sera plus facile à obtenir ayant à ce moment le potentiel de membres compétents et qualifiés pour obtenir cette reconnaissance", a déclaré le président Roland Miller.

Lui-même secrétaire de la ville de l'Ancienne-Lorette, près de Québec, M. Miller a ajouté: "L'ampleur de nos municipalités et de nos commissions scolaires nous oblige à acquérir cette science de l'administration municipale et scolaire, acquisition qui ne peut plus se faire à l'école de l'expérience des collègues seulement".

Il a reconnu que le fait de se remettre à l'étude à 30 ou à 40 ans n'est pas une chose facile mais nécessaire "parce que nous aspirons tous à une reconnaissance professionnelle".

"Pour y parvenir, a-t-il dit pour convaincre les 600 délégués, nous nous devons de nous imposer les sacrifices nécessaires pour acquérir plus de compétence, un des meilleurs moyens de revaloriser notre profession."

Elections

M. Roland Miller a été élu président de la nouvelle Corporation des secrétaires municipaux et scolaires du Québec. Il avait occupé la présidence de ce même groupement, qui portait jusqu'ici le nom d'association, durant les trois dernières années.

A la vice-présidence, M. Denis Roy, de Nicolet, représentera les secrétaires de commissions scolaires et M. Marcien Hémond, de la Pocatière, représentera les secrétaires municipaux.

Les administrateurs pour le prochain terme d'un an seront Mlle Fabienne Massicotte et MM. Jean-Louis Rompré, André Boisvert, Réjean Baillargeon, Bernard Lalonde, Guy Derome, Conrad H. Charbonneau, Louis-Georges Charland, Marcel Lafleur, Albert Verret, Jean-Marie Lambert et Laurent Plourde.

L'accusée hypnotisée en pleine cour...

NANAIMO (C.-B.) PC — Une nouvelle page d'histoire légale a été écrite, hier, alors qu'une femme, accusée de tentative de meurtre sur la personne de son mari, a été hypnotisée dans la boîte aux témoins et interrogée alors qu'elle était encore sous l'effet du sommeil hypnotique. Ses réponses n'ont cependant pas été admises comme preuve.

Les autorités judiciaires ont déclaré qu'elles n'avaient jamais entendu parler d'un cas semblable dans l'histoire de la jurisprudence.

Le juge J. S. Aikins a permis à Mme Lilian Pitt, âgée de 41 ans, de Parksville, de se laisser hypnotiser devant les membres du jury après qu'on eut découvert que la femme ne pouvait se rappeler les événements qui s'étaient produits durant un certain laps de temps, le 22 avril dernier, jour où son mari, âgé de 45 ans, a été assommé à coups de marteau.

L'avocat de la défense avait lui-même demandé, lundi dernier, à la cour de permettre à sa cliente d'être hypnotisée afin de tenter par la suite de lui faire raconter ses souvenirs de l'incident.

Le juge Aikins, dans ce qu'il a appelé "une procédure unique dans une affaire unique", a ordonné que Mme Pitt soit hypnotisée par le psychiatre Frédérick William Hanley, de Vancouver.

M. Hanley s'est assis devant l'accusée, face aux jurés. Il a employé la méthode habituelle des hypnotiseurs en répétant à Mme Pitt, sur un ton assez bas : "Vos yeux sont lourds, relaxez, relaxez, vos yeux sont de plus en plus lourds..."

Au bout de six minutes, Mme Pitt s'est assoupie, sa tête est retombée sur son épaule. Auparavant, il lui avait demandé de se souvenir de cet incident qui remontait au 22 avril dernier. Ensuite, le psychiatre réveilla la femme lentement et elle fut questionnée.

Auparavant, Mme Pitt avait raconté à la cour que son mari, ce jour-là, avait voulu qu'elle participe à une orgie sexuelle avec lui et un ami de la famille, William Irvin King de Port Alberni, C.B.

Après son réveil, l'accusée a déclaré : "J'ai dit à mon mari qu'il devrait demander à King de s'en aller chez lui. King était là, debout. Il semblait attendre."

Le témoin se souvient ensuite que le marteau était dans sa main et elle a entendu King prononcer quelque chose d'obcène.

Le Dr Hanley a témoigné que Mme Pitt souffrait d'amnésie. Elle ne peut se souvenir exactement ce qui est survenu lorsque son mari a été frappé à coups de marteau.

Le pavillon des industries du Québec ne deviendra pas motel

QUEBEC, (PC) — Le pavillon des Industries du Québec à l'Expo 67 deviendra la propriété de la "Caravelle Inc.", le 1er décembre, a annoncé hier un porte-parole de cette compagnie du Bas-St-Laurent.

"La Caravelle" a été fondée en 1967 par neuf hommes d'affaires de Rivière-du-Loup et de Rimouski en vue de la construction d'un motel à ce dernier endroit.

Le secrétaire de la compagnie, M. François Côté, a expliqué hier qu'aucun choix n'a encore été fixé quant à l'utilisation du pavillon mais que la possibilité de le transformer en motel est écartée.

Le démontage et le transport du pavillon coûtera $10,000, mais son prix d'achat et celui de la reconstruction n'ont pas été révélés.

$20 de chaque syndiqué de GM à Ste-Thérèse pour un fonds de grève

par Claude MASSON

Les 1,700 employés syndiqués de l'usine General Motors, à Ste-Thérèse, verront leur prochain chèque réduit d'une somme de $20 qui sera versée au fonds de grève du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile (CTC-FTQ) pour secourir les ouvriers en cas de grèves éventuelles dans l'industrie de l'automobile.

La grève des 160,000 employés de la compagnie Ford s'est terminée en fin de semaine dernière, mais on prévoit qu'un arrêt de travail sera bientôt déclenché chez les deux autres grands de l'industrie automobile, General Motors et Chrysler.

La décision de prélever $20 sur la paie des employés syndiqués de l'usine General Motors n'a pas été prise par les dirigeants syndicaux du local 1163 du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile, mais bien par les 2,500 délégués du syndicat réunis à Détroit au début d'octobre.

Au début de l'arrêt de travail à la compagnie Ford, le fond de grève était d'environ $60 millions. Mais, dans l'éventualité de grèves à venir, le Syndicat a décidé d'accumuler un fonds plus important.

C'est donc jeudi et vendredi, alors qu'ils recevront leur chèque de paye, que les 1,700 employés de l'usine GM constateront le retrait. La mesure sera répétée chaque mois jusqu'à ce que toutes les menaces de grève dans l'industrie de l'automobile soient écartées.

Selon le président du syndicat des employés de GM à Ste-Thérèse, M. Maurice Roubedou, rejoint par téléphone, tous les syndiqués ont été avisés de la décision au cours d'une récente assemblée des membres.

Hier, cependant, plusieurs étaient mis au courant de cette mesure pour la première fois. Ils ont réagi avec un mécontentement évident.

Le bureau du syndicat a même été saisi de cette question au cours d'une réunion qui a eu lieu en fin d'après-midi. On a interdit l'entrée au local au représentant de LA PRESSE. On lui a de plus refusé de rencontrer le président, prétextant que la situation était bien normale et qu'il n'avait aucune déclaration à faire.

Démission

Le sénateur A. J. Brooks, âgé de 76 ans, du Nouveau-Brunswick, a annoncé qu'il démissionnait le 31 de ce mois de son poste de leader de l'opposition au Sénat. M. Brooks fut ministre des Affaires des anciens combattants dans le cabinet de M. Diefenbaker puis nommé au Sénat en 1960.

Construction : forte hausse en septembre

OTTAWA (PC) — Quelque 13,479 nouvelles maisons et appartements ont été mis en chantier en septembre, ce qui représente une augmentation de 33 pour cent sur les chiffres de la même époque l'an dernier. Toutefois, la Société centrale d'hypothèques et de logement souligne que le taux annuel de construction a cependant connu une légère baisse.

La SCHL précise que le total de constructions de maisons par année, est inférieur au total de 146,300 représenté par le début de la mise en chantier de 13,343 logements en août.

Ces chiffres s'appliquent aux centres urbains de 10,000 âmes et plus.

La SCHL précise que le niveau des hypothèques consenties par les banques, les compagnies d'assurances et autres organismes est toujours aussi bas, bien que l'intérêt ait été porté de 7½ p. cent à 8¼ p. cent à la fin du mois.

La baisse de la construction en septembre est surtout perceptible dans les maisons simples, tandis qu'il y a une hausse assez appréciable dans la construction des maisons à appartements.

La mise en chantier de domiciles privés dans tout le Canada, y compris les régions rurales et urbaines, était de 41.7 p. cent plus élevée en juillet, août et septembre, soit de 56,624. Le tout représente une moyenne annuelle de 178,400 constructions, tout en tenant compte des variations saisonnières imputables à l'industrie de la Construction.

Le Conseil économique du Canada avait déjà fait savoir que le pays avait besoin de 180,000 nouveaux logements et appartements annuellement, ce chiffre devant passer à 200,000 vers la fin des années 60, ceci en conformité avec l'accroissement de la population et des familles.

Dans les grands centres urbains, 4,002 résidences privées ont été mises en chantier en septembre, soit 5.5 p. cent de moins que l'an dernier à pareille date; par contre, on a compté 734 duplex et maisons semi-détachées, soit 51 p. cent de plus que l'an dernier; les maisons unifamiliales, au nombre de 685, représentent une augmentation de 18.5 p. cent et les 13,479 appartements une hausse de 66.6 p. cent sur l'an dernier.

Il y eut 10,684 unités domiciliaires complétées en septembre, en comparaison de 10,728 en août, soit sept pour cent de plus qu'à la même période l'an dernier.

En septembre, on comptait 84,477 maisons et appartements en chantier, contre 81,652 en août, soit 21.3 p. cent de plus que l'an dernier pour le même mois.

Les résidences inoccupées à la fin de septembre dans les centres urbains s'élevaient à 9,543, soit 500 de plus qu'à la fin du mois d'août. On comptait alors 3,981 maisons privées, soit 36.8 de plus qu'il y a un an, et 5,562 appartements et maisons unifamiliales, soit une baisse de 28.9 en comparaison avec l'an dernier.

Version torontoise de "Monica-la-mitraille"...

Accusée de vol à main armée, Margaret Drake, 21 ans, de London, Ontario, est escortée par la police. Elle est accusée d'avoir participé à un vol de banque en compagnie de deux comparses mâles. Le vol a rapporté $2,900.

Hausse de 22 p. 100 aux concierges de Radio-Canada

Les concierges et opérateurs d'ascenseurs de Radio-Canada de Montréal ont accepté hier les termes d'une nouvelle convention collective de travail de deux ans qui leur procure une augmentation de salaire de 22 p. 100.

Sur les 37 concierges, 32 étaient présents, dont 24 ont approuvé le contrat, sept se sont prononcés contre, et on a compté un bulletin nul.

Ces employés recevront des montants avec effet rétroactif variant de $500 à $800, puisque le contrat débute au mois de mai 1966 pour se terminer en mai 1968. C'est dire que de nouvelles négociations devront bientôt être entreprises.

Le président du Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN), qui a négocié cette convention collective de travail, M. Guy Bourdon, a déclaré que c'est l'une des plus grosses augmentations de salaire jamais accordées à Radio-Canada. Il a souligné que NABET avait obtenu récemment une hausse de 22.5 p. 100 échelonnée sur 30 mois.

Le salaire des opérateurs d'ascenseurs se trouve ainsi porté à $2.34 l'heure et celui des concierges à $2.12. La convention collective prévoit de plus une prime de nuit de 10 p. 100.

M. Bourdon a ajouté qu'à Toronto, où un syndicat international vient de renouveler une convention collective pour un groupe semblable d'employés, Radio-Canada avait porté le salaire du concierge à $1.90.

"Les employés voient ainsi l'avantage d'appartenir à une unité naturelle de négociation. Ce que je ne comprends toutefois pas, c'est que les mêmes avantages ne soient pas versés aux autres membres du SGCT," a dit M. Bourdon. Son syndicat tente de représenter les employés de la production de la télévision et les nouvellistes de Montréal.

M. Bourdon a ajouté que, dans l'ensemble, la convention collective de travail des concierges est intéressante. "Nous n'avons toutefois pas atteint tous les objectifs qu'on s'était fixés, étant donné qu'il s'agit d'un groupe de 38 employés seulement sur 2,500 qui travaillent pour la société à Montréal."

St-Jérôme: des prêtres désirent remplir leur ministère dans une 2e profession

SAINT-JEROME — Désireux de participer plus étroitement à l'activité dans tous les milieux, des prêtres du diocèse de Saint- Jérôme ont formulé le voeu de permettre à certains d'entre eux d'exercer un métier ou une profession profane, à l'endroit où leur présence pourrait rendre service. Ces ministres du culte en ont proposé le projet, lors d'une session d'études, sous les auspices du service de la pastorale.

Le bureau diocésain de presse en a publié le communiqué, mais il ne s'en est tenu qu'aux termes de la résolution. D'après certains indices, il ne s'agirait pas de répéter l'initiative des prêtres-ouvriers en France. Les instigateurs du projet, des jeunes prêtres dans le diocèse, ont allégué l'importance de la présence évangélique parmi les travailleurs. Or, ce groupe serait difficile à atteindre à cause d'une poussée de laïcisation, à l'heure actuelle.

Ces prêtres ont formulé un autre souhait, corollaire au premier sous certains aspects. Ils ont suggéré de ne plus construire de presbytères ou de demeures réservés aux curés et aux vicaires dans les paroisses. A leur avis, trop souvent contigus à l'église paroissiale, les presbytères tiennent les prêtres isolés de l'ensemble des paroissiens. "Plus souvent qu'autrement, ces maisons deviennent des îlots dans la communauté".

Les parrains du projet souhaitent que les ministres du culte habitent des logements semblables à ceux de leurs paroissiens. Selon eux, cette initiative faciliterait les communications entre les prêtres et leurs fidèles.

N'entraînant rien de déterminant, ces deux résolutions sont considérées comme des sujets d'étude au prochain conseil presbytéral dans le diocèse. Probablement mis sur pied avant la fin de l'année, un comité aurait pour mission d'en déterminer les implications et de formuler les recommandations conséquentes à l'évêque. D'après le service de presse, il convient de voir dans ces projets l'intention du clergé de se tenir présent auprès de la société civile. Pour y parvenir, il vaudrait mieux "participer à l'activité des communautés humaines, plutôt que de créer des communautés artificielles."

Les prêtres ont aussi formulé d'autres résolutions à la journée d'études, en présence de Mgr Emilien Frenette, évêque de Saint-Jérôme. Ainsi, la formation plus poussée chez les prêtres a particulièrement retenu l'attention.

Encore plusieurs étapes avant que le programme d'aménagement de l'Ouest du Québec soit lancé

(de notre bureau de Québec)

QUEBEC — Il reste plusieurs étapes à franchir avant que le gouvernement du Québec ne se lance dans un programme d'aménagement de l'ouest du Québec.

On a pu penser que la visite récente dans la région de Hull d'un groupe de fonctionnaires québécois marquait le début d'une action concrète et visible pour les gens de cette région.

Or, on a su hier qu'il se fait un travail concret au niveau des fonctionnaires, mais qu'il faudra attendre encore avant de constater de visu le fruit de ce labeur.

Depuis la présentation d'un mémoire au premier ministre Johnson, il y a plusieurs mois, par le conseil d'aménagement de l'ouest du Québec, on a confié au Comité permanent d'aménagement des ressources la tâche de donner suite à ce document.

Un sous-comité a été formé à cette fin. Ce sont d'ailleurs les membres de ce sous-comité qui se sont rendus dans la région récemment pour prendre une meilleure connaissance de la région et compléter leurs informations.

Par conséquent, a-t-on fait remarquer, il reste encore plusieurs étapes à franchir. Le sous-comité devra faire rapport au CPAR, qui devra à son tour faire rapport aux ministères et au conseil des ministres.

Le journaliste Donat Valois jure qu'il a bien cité le Dr Robillard

par Maurice LAPERRIERE

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le chef du bureau de Québec de l'agence de nouvelles la "PRESSE CANADIENNE", M. Donat Valois, a soutenu sous son serment, hier matin, devant M. le juge Frédéric Dorion, que le Dr Raymond Robillard lui avait bien dit au cours d'une conversation téléphonique le 13 octobre dernier : "Le gouvernement trouvera certainement un juge complaisant pour émettre l'injonction."

Le Dr Robillard, qui est président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, a pour sa part et de nouveau nié catégoriquement avoir prononcé les paroles qu'on lui a prêtées et qui lui ont valu une accusation d'outrage au Tribunal à la suite de l'injonction émise par M. le juge Dorion en vue de mettre fin à la grève des radiologistes.

Les faits peuvent se résumer ainsi : Le 13 octobre dernier, à la suite de rumeurs voulant que le gouvernement demande l'émission d'une injonction visant à mettre fin à la grève des radiologistes, le bureau de Montréal de la "PRESSE CANADIENNE" demande à son bureau de Québec d'obtenir une déclaration du Dr Raymond Robillard, négociateur en chef pour la partie médicale dans le conflit.

M. Valois joint le Dr Robillard à son motel, au Congress Inn, en banlieue de Québec, vers 9 hres 10 minutes, le matin, et a avec celui-ci une conversation de 10 à 15 minutes.

M. Valois rédige une nouvelle sur le sujet en s'appuyant principalement sur sa conversation téléphonique avec le Dr Robillard et aussi en s'inspirant d'une nouvelle parue le matin même dans "Le Soleil" de Québec.

La nouvelle est acheminée sur le fil de la PC et est publiée en première page de "L'Action", quotidien de Québec, à midi le même jour.

Selon cette nouvelle, le Dr Robillard aurait déclaré "que le gouvernement trouvera certainement un juge complaisant pour émettre l'injonction qui est illégale à mon avis. C'est l'ère de la matraque qui réapparaît."

Le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, M. Frédéric Dorion, reçoit, au cours de l'après-midi ce jour-là, les représentants du Procureur général de la province de Québec, Mes Jacques Flynn et Maurice Jacques et commence l'étude de la requête pour injonction.

C'est à ce moment qu'il reçoit une lettre des procureurs des radiologistes, Mes Jean-H. Gagné et al, lui demandant l'autorisation de soumettre des objections en droit à cette requête. Le juge Dorion accepte et entend les deux parties. L'audience est ajournée au lundi, 16 octobre. Au cours de la fin de semaine, M. le juge Dorion prend connaissance de la nouvelle parue dans "L'Action" et il emet une ordonnance sommant le Dr Robillard de comparaître pour donner les raisons pour lesquelles il ne serait pas accusé d'outrage au Tribunal.

Le Dr Robillard comparaît le 19 octobre et nie avoir prononcé les paroles qu'on lui a prêtées. Il déclare au Tribunal avoir eu une conversation téléphonique avec un représentant de la "PRESSE CANADIENNE" le 13 octobre.

Convoqué comme témoin, hier matin, M. Valois déclare être celui qui a parlé avec le Dr Robillard et que celui-ci a bel et bien prononcé les mots "juge complaisant" en rapport avec l'injonction.

Dans son plaidoyer, le procureur du Dr Raymond Robillard, Me André Trottier, a souligné au président du Tribunal que la conversation téléphonique a eu lieu avant l'audition de la requête pour injonction.

Parlant de la nouvelle rédigée par M. Valois, Me Trottier a soutenu "qu'il s'agit là d'une construction journalistique". Puis, il a plaidé sur un point de droit ayant trait à l'outrage au Tribunal.

M. le juge Dorion a ajourné la cause au 31 octobre pour jugement.

DE L'ATLANTIQUE AU PACIFIQUE

Conférence fédérale-provinciale sur l'habitation en décembre

TORONTO (PC) — Selon le "Star" de Toronto, le premier ministre Lester Pearson a invité la semaine dernière tous les premiers ministres provinciaux à une conférence sur l'habitation et le développement urbain. Cette conférence, qui porterait principalement sur l'habitation, se déroulerait à Ottawa le 11 décembre.

Le "Star" croit savoir qu'en regard du développement urbain Ottawa proposera de créer un organisme de coordination qui, de concert avec les administrations provinciales et municipales, délimitera les nouveaux secteurs d'habitation et contrôlera la spéculation sur les terrains.

Bill sur les divorces déposé prochainement

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Lester Pearson, espère qu'un bill amendant la Loi du divorce sera inscrit "très bientôt" à l'ordre du jour des Communes. Il s'est dit désappointé cependant que la résolution précédant ce projet de loi ne paraisse pas déjà à l'ordre du jour.

M. Pearson répondait au député néo-démocrate de Winnipeg - nord-centre, M. Stanley Knowles, qui avait fait remarquer qu'un comité parlementaire a maintenant recommandé des amendements à la législation sur le divorce.

Les amendements recommandés élargissent de beaucoup le champ des motifs de divorce, qui se limite présentement au seul adultère.

Nouveau budget fédéral d'ici la fin de l'année ?

OTTAWA (PC) — M. Waldo Monteith, député conservateur de Perth, n'a guère eu de succès hier, aux Communes, lorsqu'il a tenté de savoir si la Chambre serait saisie d'un nouveau budget avant la fin de l'année, en regard des circonstances économiques actuelles.

Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a répondu que le gouvernement veillait toujours à l'intérêt public et que la question d'un nouveau budget d'ici le 1er janvier est à l'étude. "S'il arrivait qu'une décision soit prise, a-t-il dit, les Communes en seront informées en temps et lieu".

A moins de circonstances imprévues, on doute cependant qu'un budget fédéral soit déposé avant le printemps prochain.

Budget de recherches réduit pour un projet hydro-électrique

WASHINGTON (PC) — Il est de plus en plus douteux que le projet hydro-électrique de la vallée supérieure de la rivière Saint-Jean, dans le nord du Maine, soit un jour réalisé en dépit de ses avantages marqués pour le Nouveau-Brunswick. En effet, le budget prévu pour l'élaboration des plans définitifs du projet de $212 millions était de $1,670,000 mais des membres du Congrès américain l'ont réduit hier à $875,000. Cette réduction, toutefois, doit encore recevoir l'assentiment de la Chambre des représentants où le projet a connu sa plus forte opposition, sous les pressions de compagnies privées d'électricité et d'autres entreprises.

Si le projet était réalisé, il serait possible au Nouveau-Brunswick d'augmenter sa production d'électricité, grâce aux barrages de Dickey et Lincoln, situés en amont. Par contre, certaines terres du Québec seraient inondées, si bien que les Etats-Unis devraient s'entendre au préalable avec le gouvernement du Québec et celui du Canada.

Libéral indépendant mais pas républicain

TRURO, N.-E. (PC) — Un des deux candidats indépendants aux élections partielles du 6 novembre dans Colchester-Hants, M. Robert Kirk, dit qu'il a refusé l'offre de se porter candidat du parti républicain du Canada et briguera les suffrages comme libéral indépendant.

Le secrétaire du parti républicain, dont le siège social est à Vancouver, lui aurait écrit que le parti "l'accueillerait avec plaisir s'il se présentait comme républicain". Cette lettre ajoutait que le parti n'est en aucune façon affilié au parti républicain des Etats-Unis, mais que ce nom a été choisi "comme étant le symbole de nos buts qui consistent à établir une république au Canada".

Statistiques sur les salaires payés aux aides-cultivateurs

OTTAWA (PC) — Le salaire moyen payé aux ouvriers agricoles cet été, au Canada, s'élevait à $8.60 par jour, pension comprise, et $10.90 sans la pension. En 1966, le de $8.20 par jour avec pensalaire moyen par jour était sion et $10.40 sans le gîte et le couvert.

L'Office fédéral de la statistique fournit les chiffres suivants pour chacune des régions :

Maritimes, $7.10 et $8.80; Québec, $7.80 et $10.30; Ontario, $9.10 et $11.30; Manitoba, $9.10 et $11.70; Alberta, $9.80 et $12.10; Colombie-Britannique, $9.60 et $11.90; Saskatchewan, $10.30 et $12.90.

L'obligation première des radiodiffuseurs canadiens

TORONTO (PC) — La nouvelle législation sur la radiodiffusion vient confirmer l'obligation première des radiodiffuseurs canadiens de faire entendre la voix du Canada. C'est ce que déclarait hier M. Andrew Stewart, président du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, au congrès annuel de l'Association des radiodiffuseurs du centre du Canada.

A cette assemblée, M. C. L. Ritchie, président de l'Association, a annoncé que l'organisation protestera contre l'amende de $100,000 que prévoit la nouvelle loi. Il a qualifié cette amende d'injuste et d'inutile. M. Russ Ramsey, de Sault-Sainte-Marie, succède à M. Ritchie à la présidence de l'Association.

M. Douglas Trowell, vice-président et gérant général de CKEY, Toronto, a obtenu un second mandat comme directeur de Broadcast News Ltd., pour le centre du Canada.

OBJECTIF: 50 MILLIONS
expo 67
Hier à la fermeture
349,172
on en prévoyait
235,000
depuis l'ouverture
48,585,557
Il ne reste plus que
5 jours
Il faut encore
1,414,443
visiteurs

expo67
PAGES 89 et 115

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
DERNIÈRE ÉDITION 10¢
Montréal, mercredi 25 oct. 1967 / sts Chrysanthe et Darie / 83e année, No 247 / 10 cahiers / 124 pages / Météo : nuageux / Min. 40 / Max. 50

La CSN fera des suggestions sur les grèves dans le secteur public • Page 37

Le prolongement de l'Expo: pas d'aides directes

Québec, comme Ottawa, consent à certains "accommodements"

Le gouvernement provincial est prêt à consentir à Montréal "des accommodements ou des facilités aussi généreuses que celles d'Ottawa" pour permettre à la métropole de maintenir "la Terre des hommes" après la date officielle de fermeture de l'Expo.

Le premier ministre Johnson a déclaré à midi: "Nous sommes bien disposés envers Montréal, si Montréal applique à ses propres frais tout plan touchant l'utilisation future des îles de l'Expo".

Hier, le gouvernement fédéral s'est opposé à la permanence de l'Expo 67 comme telle mais n'aurait pas objection à ce que la ville de Montréal en perpétue le souvenir de la façon qu'envisage le maire Jean Drapeau: un carrefour international qui serait, en quelque sorte, le prolongement de l'Expo 67.

Après avoir souligné aux Communes qu'Ottawa entend tout d'abord s'acquitter de ses obligations juridiques et internationales vis-à-vis l'Expo 67, qui doit cesser d'exister officiellement le 29 octobre, le ministre du Commerce Robert Winters a expliqué comment Ottawa pourrait aider M. Drapeau et Montréal à perpétuer la Terre des hommes dans un nouveau contexte. Le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, a déclaré hier que les projets de Montréal s'inscrivent dans les limites tracées par M. Winters.

Tout d'abord, Montréal ne devra pas s'attendre à recevoir une aide financière directe (subvention) d'Ottawa. Le gouvernement central n'entend pas continuer à financer une autre exposition de la même façon et sur la même base qu'il a contribué à celle qui ferme ses portes dimanche.

La métropole, toutefois, jouira d'un sursis de deux ans pour payer sa part du déficit net de l'Expo (12½ p. cent).

Ainsi, pendant cette période de répit, la ville devra être en mesure de maintenir et administrer La Ronde, le parc d'amusement de l'Expo, avec participation de trois niveaux de gouvernement aux déboursés. Le gouvernement fédéral payera 50 pour cent des frais, le gouvernement provincial 37½ pour cent et la ville 12½ pour cent. Au terme de cette période, la ville pourra acheter La Ronde "à un prix qu'il reste à établir".

La Cité du Havre

La Cité du Havre, secteur de l'Expo le plus rapproché du port de Montréal, appartient "presque entièrement" au gouvernement central et Ottawa y achètera toute propriété privée qui n'aura pas été liquidée lorsque la compagnie de l'Expo aura disposé de ses immeubles provisoires. Ottawa envisage de "développer" ce secteur où l'on trouve notamment l'autostade, les immeubles de l'administration de l'Expo et Habitat 67, mais M. Winters n'a fourni aucun détail à ce sujet.

Ste-Hélène et Notre-Dame

La ville de Montréal pourra

Voir AIDE en page 2

téléphoto PA

Un soldat israélien, de la rive est du canal de Suez, surveille l'incendie d'une raffinerie de pétrole en territoire égyptien. L'incendie a éclaté par suite d'un bombardement de l'artillerie israélienne.

L'attaque israélienne prive l'Egypte des ⅔ de sa production pétrolière

d'après PA, AFP, UPI, PC

Un avion israélien a pénétré aujourd'hui dans l'espace aérien au-dessus de Suez et a ouvert le feu sur les pompiers luttant contre les incendies qui ravageaient encore les raffineries de pétrole égyptiennes canonnées hier par les Israéliens.

Des correspondants qui visitaient le port égyptien, situé à l'extrémité sud du canal de Suez, ont rapporté ce nouvel incident en précisant que les canons anti-avions égyptiens avaient obligé l'appareil israélien à s'éloigner. Aucun communiqué officiel à ce sujet n'a encore été émis et on ignore s'il y a eu des morts ou blessés.

De son côté, l'armée israélienne signale un autre incident de frontière. Deux soldats israéliens ont été tués, un autre a été gravement blessé et un Arabe a été tué dans un accrochage entre des soldats israéliens et des Arabes qui s'étaient infiltrés de Jordanie en territoire occupé, au nord du pont Damya, sur le Jourdain.

Le pétrole flambe

A Suez, les deux plus importantes raffineries égyptiennes étaient toujours la proie des flammes ce matin, près de 24 heures après avoir été touchées par l'artillerie israélienne. Dans l'autobus qui conduisait les représentants de la presse vers la mer Rouge, on pouvait apercevoir des lueurs d'un rouge vif 35 milles avant d'arriver à Suez, rapporte l'envoyé spécial de l'AFP. Des flammes géantes et des nuages noirs s'élevaient du complexe industriel. Les bâtiments, les dunes et toutes les éminences scintillaient sur plusieurs milles autour de Suez, comme s'ils étaient éclairés par les rayons du soleil.

Pour leur part, les Israéliens prétendent que leurs canons ont mis hors d'usage deux raffineries produisant 80 pour cent du pétrole raffiné égyptien et ont également touché une cokerie. Le gouverneur de Suez, Hamid Mahmoud, a admis que les raffineries de Suez représentaient 60 pour cent de la production égyptienne.

Voir ISRAEL en page 2

● *Selon le président d'Algérie, il n'y a qu'une façon de traiter avec Israël: c'est avec les armes.*

—Page 81

Le pétrole ne peut venger le sang versé

d'après AFP

Les derniers événements au Moyen-Orient ont provoqué tant en Israël que dans les pays arabes une nouvelle flambée de déclarations où s'entremêlent accusations, menaces et prédictions.

En Israël, les journaux ont adopté un thème qui se résume ainsi: "Le pétrole brûlé et répandu hier dans les raffineries égyptiennes ne peut venger le sang qui a été versé sur notre destroyer "Eilath".

"Si les Egyptiens pensent que les tirs d'artillerie d'hier représentent la réponse d'Israël à la destruction du destroyer, ils se trompent et s'en apercevront", écrit le journal "Hayom", organe d'extrême-droite.

De son côté, l'indépendant "Haaretz" souligne: "Aussi longtemps que l'Egypte pensera en termes de conflit permanent, les comptes ne seront pas faits. Le président Nasser doit comprendre que cela le mènera à l'abîme. En tout cas, si les Arabes veulent avoir des entretiens pacifiques avec nous, il sera toujours temps de le dire".

Pour sa part, le "Jerusalem Post", journal gouvernemental, s'en prend avec vigueur à Moscou:

"L'Union soviétique est coupable de la guerre du Moyen-Orient et de la brusque remontée de la tension. L'URSS est un allié coûteux... L'Egypte a sérieusement souffert de la destruction des raffineries de Suez, raffineries que ses amis soviétiques ne pourront remplacer en quelques semaines", déclare le journal. Et d'ajouter: "Il va être temps pour

voir PETROLE en page 2

Transport: le juge Roger Ouimet est nommé conciliateur

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le juge Roger Ouimet, de la Cour supérieure à Montréal, sera le conciliateur dans le conflit opposant la Commission de transport de Montréal à 6,000 de ses employés.

C'est ce qu'a annoncé ce midi, M. Maurice Bellemarre, ministre du Travail, qui a précisé que les parties concernées étaient tombées d'accord sur le choix du juge Ouimet.

La nomination du conciliateur est l'application de l'article 9 du Bill 1, adopté samedi dernier pour forcer la reprise du travail dans le transport en commun à Montréal.

Le Bill 1 prévoit une période de conciliation obligatoire de 15 jours, période qui pourra être prolongée d'une autre quinzaine sur recommandation du ministre du Travail.

Au terme de la négociation obligatoire, le conciliateur devra remettre un rapport au gouvernement. Si aucune entente n'est intervenue à ce niveau entre les parties, le Bill 1 prévoit l'arbitrage obligatoire dans les sept jours suivant la remise du rapport du conciliateur.

Les séances de négociation débuteront demain matin, à 9 h. 30, en présence du juge Ouimet, dans les locaux du ministère du Travail à Montréal.

Marcel Faribault aurait dit oui

par Gilles DAOUST et François TREPANIER

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le plus grand secret entoure encore l'important remaniement ministériel que doit annoncer "incessamment" le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson.

Le chef du gouvernement, selon les informations recueillies, aurait gardé pour lui seul à ce jour le plan précis de ce remaniement, de même que la décision de M. Marcel Faribault, président du Trust général du Canada, de faire partie du cabinet UN.

L'entrée de M. Faribault au conseil des ministres ne fait plus de doute toutefois aux yeux de la plupart des observateurs.

Celui-ci serait nommé Conseiller législatif ou encore Solliciteur général (comme l'avait été M. Claude Wagner sous les libéraux) avant d'être nommé ministre et de se présenter éventuellement dans l'un des comtés du Québec à l'occasion d'une élection partielle.

Le cabinet, a cependant affirmé un observateur, n'a pas besoin de passer par tous ces détours. Il peut tout simplement nommer M. Faribault ministre, probablement à la tête du futur ministère des Institutions financières, en procédant de façon immédiate. Il ne serait pas nécessaire non plus, pour un ministre nommé de cette façon, de se présenter aussi rapidement qu'on le croit devant les électeurs.

Voir FARIBAULT en page 2

Selon Gallup, fulgurante montée des conservateurs

Depuis son congrès de septembre au cours duquel il s'est donné un nouveau chef, M. Robert Stanfield, le Parti progressiste-conservateur a fait un extraordinaire bond en avant. Jamais depuis plus de 25 ans, l'Institut canadien de l'opinion publique n'avait constaté un revirement politique d'une telle ampleur.

Il faut parler d'un renversement des forces. Pour la première fois depuis les élections de 1965, les Conservateurs devancent les Libéraux (par une marge très appréciable).

On peut juger, par le tableau ci-dessous, de l'importance du progrès conservateur:

	Lib.	PC	NPD	Cr. et autres
Elections Nov 1965	40%	33%	18%	9%
Janvier 1966	44%	28%	21%	7%
Mai	41%	30%	19%	10%
Juillet	38%	30%	20%	12%
Septembre	37%	32%	21%	10%
Novembre	38%	26%	26%	10%
Février 1967	37%	25%	28%	10%
Mai	36%	29%	26%	9%
Août	41%	30%	18%	11%
Maintenant	34%	43%	17%	6%

Ces résultats ont été obtenus en posant aux électeurs canadiens la question suivante: "En supposant qu'il y ait des élections fédérales aujourd'hui, au candidat de quel parti pensez-vous que vous donneriez votre vote?"

Seules ont été retenues les réponses de ceux qui pouvaient émettre une opinion. La proportion des indécis demeure constante: 35%. Habituellement, quand l'opinion publique varie considérablement, cette proportion a tendance à augmenter. Ce ne fut pas le cas lors du dernier sondage, ce qui le rend encore plus significatif.

On peut remarquer que la montée conservatrice a commencé à se manifester dès le début de l'année, entre février et mai, au moment où se préparait le congrès pour trouver un remplaçant à M. Diefenbaker.

Le regain conservateur semble s'opérer partout au pays, mais il apparaît plus sensible au Québec et en Ontario.

Réactions... partagées

OTTAWA (PC) — Les conservateurs se réjouissent naturellement aujourd'hui des résultats obtenus à l'occasion du sondage effectué par Gallup tandis que les libéraux font montre d'un certain souci.

Le premier ministre Lester Pearson, avec un large sourire, a déclaré qu'il n'accordait aucune attention à ces sondages à moins qu'ils ne démontrent que les libéraux ont le vent dans les voiles. C'est ainsi qu'il a répondu aux journalistes qui l'interrogeaient à ce sujet.

D'autres membres du Cabinet attribuent les gains des conservateurs à l'éclat qu'a connu le congrès conservateur qui s'est terminé le 9 septembre dernier. Ce congrès a eu une large audience grâce aux deux chaînes de télévision.

Le secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh, affirme que la hausse du taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires n'a pas aidé la cause des libéraux.

Tandis que les libéraux soutiennent qu'un sondage effectué aujourd'hui montrerait des résultats différents, les conservateurs restent convaincus qu'ils maintiendraient leur avance.

Les conservateurs admettent cependant que leur dernier congrès puisse y être pour beaucoup dans la hausse de leur popularité, mais ils déclarent également que le public est au courant des difficultés, financières notamment, que connaît le gouvernement.

Le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, soutient que le sondage reflète

Voir REACTIONS en page 2

● *A Toronto hier, le maire Jean Drapeau a donné une démonstration de sa virtuosité comme "vendeur" de l'Expo.*

—Page 6

Explosion à Saint-Pie-de-Bagot: deux morts

Deux hommes ont perdu la vie, peu après 10 h. 30 ce matin, lors d'une explosion survenue au Centre d'art d'Emilieville, à environ un mille et demi de St-Pie-de-Bagot, au sud de Montréal.

Selon les premiers renseignements obtenus, les deux hommes étaient à nettoyer des planchers avec un liquide explosif lorsque l'accident s'est produit.

Comme il n'y a pas eu d'incendie, c'est un passant qui les a découverts inanimés un peu avant midi.

Les victimes sont M. Henri-Paul St-Pierre, âgé d'une quarantaine d'années, et M. Fernand Ducharme, âgé de 30 ans environ, tous deux de St-Pie-de-Bagot.

Au moment d'aller sous presse, les agents de la Sûreté du Québec étaient toujours sur les lieux et il n'a pas été possible d'obtenir plus de détails.

AUJOURD'HUI

Le vrai vainqueur

Victoire mitigée des libéraux, défaite personnelle du chef conservateur et non du parti: il semble que le vrai vainqueur des élections au Nouveau-Brunswick soit la population elle-même.

— Page 5

Le Canada vu par Kierans

Le président de la Fédération libérale du Québec, M. Eric Kierans, a publié simultanément en anglais et en français ses vues sur le Canada, sous les titres "Challenge of Confidence: Kierans on Canada" et "Le Canada vu par Kierans". Olivier Marchand résume l'oeuvre et Peter Newman la commente.

— Page 49

Projet de loi contre la pollution de l'air

Le gouvernement fédéral a décidé de combattre la pollution de l'air et de préparer, à cet effet, un projet de loi. Cette nouvelle initiative s'ajoute à un autre projet en plan, concernant cette fois la pollution de l'eau.

— Page 17

SOMMAIRE

Annonces classées / 90 à 103
Bandes dessinées / 120
Calendrier des pionniers / 106
Courrier "Que faire ?" / 41
Décès, naissances, etc. / 87
Editorial / 4
Finance / 84, 85 et 86
Horoscope / 107
Loisirs et récréation / 120
Mots croisés / 91
Nouvelles internationales / 81
Nouvelles nationales / 16, 17 et 37
Nouvelles régionales / 57
Radio et télévision / 60 et 61
Sciences / 110
Spectacles et concerts / 68 à 70
Sports / 73 à 77
Tribunaux / 10, 11 et 12
Vie féminine / 38 et 40 à 44
Vie mondaine / 39
Votre médecin / 107

Le gouvernement abandonne la poursuite des injonctions contre les radiologistes

par Maurice LAPERRIERE

QUEBEC — Le procureur général du Québec s'est désisté ce matin de la requête pour injonction qu'il avait soumise le 13 octobre dernier au juge Frédéric Dorion contre l'Association des radiologistes du Québec, en vue de mettre fin à la grève qui durait depuis le mois d'août.

Le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, l'hon. Frédéric Dorion, devait rendre sa décision ce matin au sujet de cette requête qu'il avait prise en délibéré après avoir entendu les témoins et les représentations des parties en cause les 13 et 16 octobre dernier.

On sait que les 208 radiologistes du Québec ont reçu l'ordre du conseil exécutif de leur association, vendredi soir, de reprendre leur travail dans les hôpitaux après qu'un accord eut été signé avec le gouvernement.

Se présentant ce matin devant le juge Dorion, le représentant du Procureur général, Me Maurice Jacques, a expliqué que le règlement de la grève a incité le gouvernement à retirer sa requête pour injonction contre l'association.

Les procédures prises contre le Dr Raymond Robillard, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, se poursuivent cependant et le juge Dorion doit rendre sa décision le 31 octobre prochain sur l'ordonnance pour outrage au tribunal, qu'il a émise contre le Dr Robillard à la suite de certains propos que celui-ci aurait tenus au sujet du tribunal et de l'attitude du gouvernement dans cette affaire.

Ford: la plupart des ouvriers en faveur du nouveau contrat

DETROIT (PA, UPI) — Les premiers résultats du vote que prennent aujourd'hui les 160,000 membres du syndicat des Travailleurs unis de l'automobile indiquent que le contrat de travail négocié avec la compagnie Ford sera approuvé par la majorité des travailleurs.

Les syndiqués de 61 locaux répartis dans 25 Etats doivent ratifier le contrat d'ici 8 h. ce soir. La grève qui dure depuis 49 jours prendra alors fin.

Répondant à un appel lancé par leur président, Walter P. Reuther, au cours d'une émission télévisée, les membres du syndicat, dont les travailleurs spécialisés de 4 locaux, ont déjà approuvé l'entente. Le vote était favorable dans une très forte proportion spécialement chez les ouvriers non spécialisés.

Le leader syndical par lequel, a-t-il dit, "nous avons soutiré de la compagnie tout ce qui était possible d'obtenir". Il avait poursuivi à l'intention de ceux qui s'opposaient à ce projet : "Ils feront le pied de grue pendant une très longue période. Ils vivent dans un monde de rêve".

Le syndicat a précisé qu'il avait acheté le temps de cette émission afin de bien expliquer les détails du contrat de travail et parce qu'il était fermement décidé à mettre fin à la grève et à remettre en marche les usines dans le plus bref délai possible.

Les opposants dirigés par Chris Manning, lui-même président d'un local chez Chevrolet, avaient eux aussi utilisé la télévision pour attaquer durant une demi-heure les différentes clauses du contrat et inviter les travailleurs spécialisés à s'y opposer.

Les employés de Ford ont perdu jusqu'ici $400,000,000 en salaires et ont dû se contenter de $20 ou $30 par semaine durant la grève. Par le nouveau contrat les gains répartis sur les trois ans se chiffrent à 700 et 800 millions. Il s'agit, selon le leader syndical, du meilleur contrat jamais négocié avec la compagnie Ford. Le syndicat n'aurait pas encore décidé s'il devait maintenant s'attaquer à la General Motors ou à la compagnie Chrysler. Ces deux compagnies n'ont pas cessé d'opérer durant la grève chez leur rivale.

Washington reprend ses livraisons d'armes au M.-Orient

WASHINGTON, (AFP) — L'administration Johnson a décidé de reprendre sur une base sélective ses livraisons d'armes à Israël ainsi qu'à 5 autres pays du Moyen-Orient — le Liban, l'Arabie séoudite, le Maroc, la Tunisie et la Lybie.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert McCloskey, a affirmé mardi que cette décision n'avait rien à voir avec les récents incidents israélo-égyptiens tels que la destruction du destroyer "Eilat" au large de Port Saïd.

Il a ajouté que dans la majorité des cas, le matériel militaire qui sera fourni à ces pays avait déjà été commandé et même payé avant la guerre-éclair du mois de juin dernier. Les livraisons porteront notamment sur des avions de combat, du matériel radio et des pièces détachées ainsi que des camions. La décision a été prise pour empêcher certains pays du Moyen-Orient de s'adresser à d'autres pays tels que l'Union soviétique pour obtenir du matériel militaire, mais les Etats-Unis, a dit M. McCloskey, espèrent toujours éviter une course aux armements dans cette partie du monde. Il a reconnu que, malgré de nombreux contacts avec des représentants de Moscou, aucun accord n'avait pu intervenir entre l'URSS et les Etats-Unis pour ralentir cette course.

M. McCloskey a commencé par rappeler que la politique américaine à l'égard du problème de la vente d'armes a toujours consisté à faire preuve de la plus grande retenue possible.

ISRAEL

SUITE DE LA PAGE 1

Le gouverneur de Suez a précisé que la raffinerie Al Nasr (ex-Shell-Egypte), dont la production annuelle est estimée à 4,5 millions de tonnes, a été entièrement détruite, que la raffinerie "Suez Oil Processing Company" a été détruite à 50 pour cent et que des usines d'engrais ont été endommagées. Se fondant sur les déclarations du gouverneur Mahmoud, les observateurs évaluent les pertes égyptiennes à 70 millions de livres égyptiennes. Selon l'ingénieur en chef de la raffinerie Al Nasr, il faudra une année environ pour remplacer les installations détruites.

A la suite de l'intervention des observateurs des Nations unies, un cessez-le-feu a été établi à partir de 11 heures 30 hier matin.

On signale au Caire que de juillet 1966 à mars 1967, les deux raffineries de Suez ont fourni 5,200,000 tonnes de pétrole. L'une de ces deux raffineries a été construite récemment et a coûté à l'Egypte 39,000,000 de livres égyptiennes ($97,500,000). La cokerie, inaugurée il y a quelques mois, a coûté 28,000,000 de livres égyptiennes ($70,000,000). On compte également dans cette région de Suez une centrale électrique et des usines d'engrais.

Opération de représailles ?

Bien que les observateurs israéliens affirment que les événements d'hier à Suez ne constituent pas des représailles à l'envoi par le fond samedi dernier du destroyer "Eilath", les milieux du Caire prétendent, de leur côté, que la précision du tir déclenché par les Israéliens, son efficacité et la rapidité avec laquelle les autorités de Tel-Aviv ont donné des détails sur les raffineries touchées et leur importance pour l'économie et la machine de guerre égyptiennes montrent que l'objectif de l'artillerie israélienne se limitait au complexe industriel de la ville de Suez et donc qu'il ne pouvait s'agir que d'une opération de représailles. Ce bombardement outre la perte qu'il représente pour l'Egypte met en évidence la fragilité de la position de ce pays dans la situation actuelle. Les Israéliens peuvent en effet durement frapper l'Egypte, tout en restant dans les limites d'un incident localisé.

A Tel-Aviv, un porte-parole militaire israélien a démenti hier soir les affirmations du communiqué égyptien revendiquant la destruction de nombreux postes et équipements militaires au cours du duel d'artillerie qui s'est déroulé à Suez. "Il n'y a pas un mot de vrai dans le communiqué du Caire", a-t-il affirmé, ajoutant qu'il n'y a eu ni "Mirage" israélien abattu ni hélicoptère israélien touché.

Un projet spécifique sera bientôt présenté au conseil

"Un projet spécifique d'exploitation de la "Terre des hommes" — l'Expo 67 — sera révélé à l'hôtel de ville d'ici quelques jours, a déclaré M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la métropole.

Au sujet des propos prometteurs tenus hier par M. Robert Winters, ministre du Commerce dans le cabinet Pearson, au sujet du prolongement de l'Expo, M. Saulnier n'en est pas surpris "étant donné qu'il est en pourparlers avec lui depuis quelques semaines, pourparlers qui sont sur le point de se terminer".

M. Saulnier a ajouté : "Des pourparlers de même nature se poursuivent avec le gouvernement provincial".

AIDE

SUITE DE LA PAGE 1

également se porter acquéreur des immeubles fédéraux situés sur les îles Saint-Hélène et Notre-Dame. Tout comme dans le cas de La Ronde, le surplus de deux ans accordé pour payer le déficit serait avantageux pour la ville si elle décidait d'acheter ces immeubles fédéraux.

Ces propriétés seront également offertes, après deux ans, au gouvernement provincial qui pourra les acheter seuls, ou conjointement avec la ville de Montréal. "Les conditions financières seront discutées plus tard".

Les pavillons

Le pavillon canadien, situé sur l'île Notre-Dame, sera offert à la métropole lorsque le gouvernement aura disposé de son contenu.

M. Winters a expliqué qu'une bonne partie de l'équipement et des objets qu'on y trouve n'ont été que prêtés au gouvernement. Si Montréal ne s'intéresse pas à ce pavillon, il sera démoli.

Par ailleurs, le ministre a fait remarquer qu'un certain nombre de participants à l'Expo avaient offert leurs immeubles au gouvernement canadien. Ottawa n'acceptera pas ces cadeaux mais consentirait à ce qu'ils soient donnés à la ville de Montréal, "pourvu que ces dons n'entraînent pour le gouvernement central aucune obligation financière".

L'Expo 67 a suscité un concert d'éloges parmi les députés, aussi bien à l'Opposition que du parti gouvernemental.

Toutefois, M. Georges Valade, député conservateur de Montréal-Ste-Marie, s'est dit déçu que le gouvernement fédéral n'ai fait aucune suggestion concernant l'emploi du terrain et des immeubles à la fermeture de l'Expo dimanche. A son avis, un comité des Communes devrait étudier la question.

M. T. C. Douglas, chef du Nouveau parti démocratique, a proposé que l'emplacement de l'Expo soit aménagé en centre de recherches internationales.

Pour sa part, M. Charles-Arthur Gauthier, député créditiste de Roberval, a déclaré que s'il faut faire des suggestions sur l'emploi futur du terrain et des immeubles de l'Expo, il revient à Montréal d'en faire et non à Ottawa. Le gouvernement fédéral, a-t-il dit, n'a fait que participer à un projet coopératif dont la ville a été l'instigatrice.

Il faut se conduire avec ses amis comme on voudrait les voir se conduire avec soi.

Aristide

Le projet Drapeau échouera

— Le maire de Toronto

TORONTO (PC) — Le projet du maire Drapeau en vue de rendre l'Expo permanente sera un échec, a dit aujourd'hui le maire de Toronto, M. William Dennison.

"S'il s'agit purement d'un projet montréalais, je ne lui ferai pas obstacle", a dit le maire Dennison, qui a ajouté que le projet de M. Drapeau est impossible à réaliser, qu'il est une entreprise trop lourde pour une ville.

FARIBAULT

SUITE DE LA PAGE 1

Un autre ministre peut très bien répondre de ses crédits à la Chambre.

Le gouvernement libéral de M. Jean Lesage, après l'élection de 1962, avait nommé M. Claude Wagner, Solliciteur général, puis procureur général et enfin ministre. C'est comme Solliciteur général et donc comme membre du cabinet que M. Wagner se présenta devant les électeurs de Verdun.

Par ailleurs, toujours au sujet du remaniement ministériel que doit annoncer M. Johnson, probablement cette semaine, on a entendu mentionner à quelques reprises le nom de Me Maurice Allard, député indépendant de Sherbrooke aux Communes.

Le nom de M. Allard aurait été également mentionné lors des discussions au sommet qui eurent lieu récemment à Hawaii en compagnie de M. Daniel Johnson.

Rejoint hier à Sherbrooke, M. Allard a déclaré qu'il n'avait à aucun moment entendu parler de cette affaire.

Il a cependant ajouté que tout au long de sa carrière politique, lorsqu'on lui avait fait "des propositions constructives", il les avait "toujours examinées avec sérieux".

Autres changements

Bien des rumeurs circulent quant aux autres changements qu'effectuera M. Johnson au sein de son cabinet.

Les plus sérieuses veulent que le député de Lafontaine, M. Jean-Paul Beaudry soit nommé ministre de l'Industrie et du Commerce à la place de M. Maurice Bellemare, déjà titulaire du ministère du Travail, tandis que le député de l'Assomption, le Dr Robert Lussier, deviendrait titulaire du ministère des Affaires municipales de M. Paul Dozois, fort occupé au ministère des Finances.

Ces deux nominations semblent d'autant plus plausibles que MM. Beaudry et Lussier ont été nommés au mois de septembre adjoints parlementaires à ces deux ministères.

On parle également du député de Lévis, M. Jean-Marie Morin, comme ministre d'Etat au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

M. Morin, actuellement adjoint parlementaire du premier ministre, est l'un des artisans de la politique de l'Union nationale dans le domaine des sports et des loisirs. Sa nomination serait suivie éventuellement de la transformation du ministère du Tourisme en ministère des Sports et Loisirs.

Un quatrième changement, qui ne laisse aucun doute dans l'esprit des observateurs politiques, concerne le ministre d'Etat aux Travaux publics, M. Armand Russell. Ce dernier deviendrait titulaire des Travaux publics cependant que M. Lafontaine conserverait la Voirie.

Les autres changements, par contre, demeurent encore des énigmes.

Ainsi, le ministre d'Etat à l'Education, M. Marcel Masse, doit changer de ministère mais on ignore à quel endroit il ira. On parle à la fois des Richesses naturelles et des futurs ministères de l'Immigration et de la Fonction publique.

Le ministre de l'Education et de la Justice, M. Jean-Jacques Bertrand, doit de son côté être libéré d'un des deux ministères dont il a présentement la responsabilité. On ignore, à ce sujet, quelles sont les intentions du premier ministre bien qu'il semble assuré que M. Bertrand conservera l'Education.

M. Rémi Paul, président de la chambre, pourrait alors remplacer M. Bertrand à la Justice. Mais plusieurs observateurs croient encore que le premier ministre donnera suite à l'un de ses plus chers projets, celui de nommer un président permanent de l'Assemblée législative.

REACTIONS

SUITE DE LA PAGE 1

l'"euphorie du congrès conservateur".

Mlle LaMarsh ajoute que le résultat "était probablement véridique durant quelques jours. Quatre journées consécutives de programmes à la télévision peuvent provoquer ce résultat".

Le registraire général Turner est d'avis que les résultats seraient tout autres aujourd'hui. Tel est également l'opinion du ministre des Anciens combattants, M. Teillet, qui ajoute : J'aimerais voir les résultats du prochain sondage. Ils devraient être plus significatifs.

Pour sa part, M. Michael Starr, leader des conservateurs aux Communes, remercie la population de cet appui. "Nous espérons gagner encore plus d'appuis au cours des prochains mois".

LA MÉTÉO

MINIMUM	40
MAXIMUM	50

MONTREAL — (PC) — Voici les prévisions de la météo pour ce soir et demain : **Régions de Montréal et des Cantons de l'Est** : nuageux, puis averses ce soir et la nuit prochaine. Jeudi, généralement nuageux avec quelques éclaircies et quelques averses. Plus froid ce soir et demain. Minimum et maximum jeudi à Montréal et à Sherbrooke, 40 et 50.

PETROLE

SUITE DE LA PAGE 1

les Egyptiens d'évaluer ce que leur a déjà coûté l'amitié soviétique, c'est-à-dire ce qui va d'une guerre perdue à une armée démoralisée, de l'occupation de Sinaï à la fermeture du canal de Suez, à l'évacuation des villes le long du canal aux pertes subies par les producteurs de pétrole de l'Egypte".

Points de vue arabes

Le quotidien égyptien "Akhbar" écrit aujourd'hui : "Le règlement de la crise ne se trouve ni aux Nations unies ni à Washington. Le problème ne sera réglé que sur la terre arabe à l'aide de missiles comme ceux qui ont coulé le destroyer israélien "Eilath" et de l'artillerie qui a réduit au silence les batteries d'Israël. C'est une question de vie ou de mort. Nous serons des hommes, ou nous périrons".

Le correspondant de la "Pravda" au Caire, écrit de son côté : "La situation sur les rives du canal de Suez va s'aggraver de jour en jour". Il accuse les pays occidentaux d'envenimer l'atmosphère déjà très tendue dans cette région :

"Le peu de désir que manifestent ces puissances pour condamner les activités criminelles de la soldatesque israélienne, et, plus particulièrement sa récente sortie près du littoral arabe, contribue à jeter de l'huile sur le feu."

Au moment de quitter Le Caire pour Alger, le chef du gouvernement syrien, M. Youssef Zouayen, a déclaré que le pilonnage israélien de Suez et des raffineries est "un acte de vengeance stupide qui montre la profonde inquiétude rongeant actuellement les milieux gouvernementaux israéliens". Il est clair maintenant, a-t-il ajouté, "que la victoire d'Israël en juin dernier s'avérera fictive à longue échéance et que le peuple arabe est actuellement maître de son destin".

MOBILIER DE CHAMBRE
DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER
MEUBLES CHER A LA
Succursale d'Ameublements
8299 St-Denis, 384-0421
près Marie Jerry

Offert à prix d'aubaine: surplus de production de 5 manufactures de renom

TAPIS BROADLOOM

Dimensions au choix – 9' x 12' jusqu'à 12' x 18'

Des tapis vraiment superbes à des prix d'économie spectaculaires dans des dimensions pour les pièces ultra spacieuses. Et vous obtenez également :

$69 CHACUN

TISSU DE VOTRE CHOIX

LAINE • MELANGE LAINE ET NYLON • NYLON • ACRYLIQUE

Des tissus d'excellente qualité qui conserveront leur richesse, leur luxe, leur souplesse et leur éclat même après de nombreuses années aux endroits les plus vulnérables. Nouveaux coloris et motifs qui rehausseront tout décor. Venez tôt en vue d'un meilleur choix.

RENFORCEMENT DE TAPIS AU CHOIX

• ENVERS DOUBLE DE JUTE • ENVERS EN MOUSSE • MOUSSE A ENVERS EN TRICOT. D'excellents dessous qui maintiennent les tapis bien en place et prolongent la durée des tissus qui les recouvrent.

VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE COMPTANT...

un léger dépôt retient le tapis de votre choix selon notre mode de mise de côté !

VENEZ VOIR CES TAPIS A L'UN DE NOS 3 MAGASINS

UN MILLION DE TAPIS

TUILES de MOSAIQUE
POUR MURS ET PLANCHERS
• Motifs modernes, couleurs inaltérables, claires comme verre, ne ternissant pas.
• C'est si facile : n'importe qui peut les poser.
MELANGES A
39¢ 45¢
49¢ 59¢
80¢ 89¢
99¢ $1.25
feuilles d'un pi. car.
TUILES MURALES CERAMIQUE 6" x 6" Figurez 4 tuiles par pi. ca. MAINTENANT CH. 7¢

TUILES VINYLE PUR
Vente de tuiles 'Carefree' Rég. 44¢ ch. 12" x 12"
5 COULEURS Maintenant seulement 25¢

TUILES VINYLE JUMBO
Fortifiées avec de l'amiante
Grandeur : 12" x 12". $39.95
450 tuiles pour
Plus petite quantité 16¢ chacune

COUVRE-PLANCHER
SOUPLE en VINYLE par SANDRAN
$2.98 vge car.
2, 3 et 4 verges de large. Imparfaits offerts à $2.49 le vge car.
SOFT-TRED COUVRE-PLANCHER DE VINYLE
Une couche souple et chaude de mousse entre le vinyle et l'envers le rend idéal pour planchers de béton de sous-sols — Peuvent être posés par n'importe qui. — Aucune colle nécessaire.

Broadloom / Carpettes / Vinyle hors série / Mosaïque • Portez à votre compte • 3 ans pour payer • Garantie de service pour 10 ans : MONTREAL FLOOR replacera votre tapis au besoin sans frais.

MONTREAL FLOOR COVERING

15 est, Bernard
(angle St-Laurent)
Stationnement autour du magasin
SERVICE A DOMICILE
273-9983

3424, av. du Parc
(angle Sherbrooke)
Auparavant rue Bleury
Stationnement à côté du magasin
SERVICE A DOMICILE
842-8871

392, boul. Lafleur
Ville LaSalle
Centre d'achats Pont-Mercier
SERVICE A DOMICILE
365-6560

TOUS LES MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'A 6 H. — JEUDI ET VENDREDI, JUSQU'A 9 H. — SAMEDI JUSQU'A 5 H.

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 876-6911

MONTREAL, MERCREDI 25 OCTOBRE 1967 — 82e ANNEE — No 247

L'équipe des Jeunes du Centenaire est de retour

Revenue au Canada après un voyage de 12,000 milles à travers l'Europe, l'équipe des Jeunes Canadiens se déclare convaincue d'avoir porté son message. Partis depuis trois mois, ils ont distribué force documentation et 25,000 insignes du Canada. A leur arrivée à bord du paquebot russe "Alexandre Pouchkine" sur lequel ils ont fait la traversée, ils se disent enchantés de leur périple. "Nous avons parcouru tous les pays d'Europe à l'exception de l'Union soviétique où nous n'avons pu voyager avec notre caravane. "Partout nous avons été reçus chaleureusement et avec un grand intérêt pour le Centenaire de notre pays", a déclaré Ken Swaisland, organisateur de l'expédition, que l'on voit ici en compagnie de Jenny Cline, à gauche, et de Heather Cooper. Ils sont tous de Toronto. Le quatrième membre de l'équipe s'est arrêté à Rome.

Deux nouveaux services municipaux d'ici la fin de novembre: habitation et immeubles

par Raymond MASSE

Deux nouveaux services municipaux seront créés à Montréal d'ici la fin de novembre: le Service de l'habitation et le Service des immeubles.

Et, d'ici le même temps, le statut de la division du métro, une division du Service des travaux publics, sera redéfini "en prévision des constructions futures... — et prochaines", a déclaré le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier.

—Prochaines? Qu'est-ce que cela veut dire. C'est relatif. Cela veut dire dans des mois, dans des années?

—J'espère que ce sera dans quelques mois, a répondu M. Saulnier.

En réponse à d'autres questions, M. Saulnier a souligné que des études préliminaires se font actuellement en vue de prolonger des lignes vers l'est, vers le nord-ouest, le sud-ouest et le nord (vers l'île Jésus).

M. Saulnier a refusé de préciser quelles études préliminaires sont en cours.

Recherches techniques à l'honneur

Il a d'autre part annoncé que la nouvelle division du métro "sera autorisée à louer ses services techniques dans d'autres pays du monde, et cela en vue de faire profiter la ville et ses ingénieurs de l'application des recherches techniques qui ont été faites et se poursuivent au sein de cette division".

"Il ne se passe pas une semaine sans que des ingénieurs de l'extérieur ne viennent constater le succès du métro de Montréal. Nos ingénieurs ont de fait mis au point des techniques nouvelles."

Nouveau grand total des services : 19

Sans compter comme "services" le "Bureau vérificateur", le "Bureau de revision des estimations" et la Commission du service civil, il y a actuellement à Montréal 17 services : le Service du secrétariat administratif, le Service du contentieux, le Service du secrétariat municipal, le Service des finances, le Service des achats et magasins, le Service des estimations, le Service d'urbanisme, le Service des travaux publics, le Service de la voie publique, le Service des parcs, le Service de santé, le Service du bien-être social, le Service de la police, le Service d'incendie, le Service du personnel, le Service de la circulation et le Service des permis et inspections.

Nouvelle assemblée vers la mi-novembre

"Vu la complexité croissante des tâches qui sont confiées aux services municipaux, a souligné M. Saulnier, aussi bien que les responsabilités nouvelles qui leur sont ajoutées par suite des programmes de l'administration, le conseil sera invité, à sa prochaine séance, à créer deux nouveaux services."

—A quand la prochaine séance?

—Vers la mi-novembre, a répondu M. Saulnier.

Rôle du service de l'habitation

Parlant du nouveau "Service de l'habitation", M. Saulnier a dit qu'il sera chargé de la préparation des plans et de la construction dans les secteurs de rénovation urbaine, des programmes de relogement des familles déplacées par tous les autres travaux publics qui obligent des familles à déménager, des recherches en matière de logement urbain, de l'application du Code du logement, et des règlements qui accordent des subventions à la rénovation urbaine".

En somme, l'urbanisme déterminera les secteurs de rénovation, mais les travaux d'exécution, de construction de logements relèvera du Service de l'habitation".

"Ce nouveau service aura également pour tâche d'organiser et de coordonner la participation de tous les intéressés et de tous les efforts communautaires en vue d'améliorer l'habitat urbain".

Quant au "Service des immeubles", il "aura pour tâche d'administrer et de faire l'inventaire de toutes les propriétés immobilières de la ville. Il sera axé autour de la division dite "des immeubles", une division du Service des finances. De plus, ce service devra diriger l'exploitation et l'administration commerciale de toutes les propriétés de la ville où telle exploitation existe déjà, par exemple: les terrains de stationnement, les restaurants et probablement la "Terre des hommes"; les divisions administratives d'entretien qui se trouvent présentement au Service des parcs et au Service des travaux publics seront groupées sous l'autorité de ce nouveau service.

"C'est le Service des immeubles qui sera chargé de garder à jour l'inventaire des biens immobiliers de la ville et de s'assurer que les occupations répondent à la notion du meilleur usage."

Une question brûlante, en dernier lieu:

La chaleur dans les tunnels, les gares et les wagons du métro?

Réponse de M. Saulnier: "La prochaine saison chaude sera moins chaude pour les usagers du métro".

Laval fait faire une étude sur la possibilité d'y amener le métro

par Pierre VENNAT

Le comité exécutif de Laval a retenu les services de M. Charles-Edouard Campeau, ancien directeur du Service d'urbanisme de Montréal, comme urbaniste-conseil chargé plus précisément de faire les recommandations nécessaires en vue de l'implantation du métro sur l'île Jésus, non seulement jusqu'à Pont-Viau, tel que prévu, mais jusque dans le parc industriel.

On sait qu'hier le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, a déclaré aux membres de la tribune de presse de l'hôtel de ville de Montréal que des études préliminaires se font actuellement en vue de prolonger les lignes de métro vers l'île Jésus.

Quelques heures plus tard, le vice-président du comité exécutif de Laval, M. André Lagarde, devait annoncer l'engagement de M. Campeau, dans une entrevue exclusive accordée à LA PRESSE.

M. Campeau devra étudier surtout l'aspect économique de l'implantation du métro. D'où d'ailleurs la raison pour laquelle M. Lagarde désire l'amener jusqu'au parc industriel.

Il ne faut pas, de dire M. Lagarde, que le métro ne serve qu'à une fin unique, voler Laval.

Il faut, au contraire, qu'il contribue à "remplir" Laval.

Si les ménagères pourront y gagner, en allant faire leurs emplettes dans la métropole, si les nombreux Lavallois qui travaillent dans la métropole l'emprunteront chaque jour, ce qui intéresse davantage le vice-président de l'exécutif, c'est de savoir jusqu'à quel point l'implantation du métro dans le parc industriel pourrait favoriser, à cet endroit l'implantation d'industries importantes, allégeant d'autant le fardeau financier des contribuables de Laval.

"Ça ne me ferait rien de dépenser $25 millions s'il le faut, si j'ai l'assurance que ces $25 millions amèneront à Laval des millions d'investissements qui rembourseront en taxes, à courte échéance, l'argent que nous aurons déboursé", a déclaré M. Lagarde.

Il a cité à cet effet l'exemple de l'expropriation du boulevard Dorchester en vue de son élargissement, il y a quelques années, sous l'administration de M. J.-O. Asselin, alors président du comité exécutif, et qui a permis tout le développement que connaît Montréal depuis quelques années, dont la construction de la Place Ville-Marie.

M. Campeau était alors directeur du Service d'urbanisme à l'époque, et c'est de là que sont sortis des projets, telle la Place Ville-Marie, le Reine-Elizabeth, la Banque Impériale de Commerce, l'édifice CIL, etc. Sans compter, évidemment, la future Place Radio-Canada.

Un homme bien connu

C'est sans doute un miracle de la sorte que l'on demandera encore une fois à M. Campeau.

Celui-ci devrait remettre son étude d'ici quelques mois.

"M. Campeau est un homme qui travaille extrêmement vite," de dire M. Lagarde.

Quant à ses honoraires, il n'en a pas pour l'instant.

"Nous verrons ça dans le budget de 1968", a dit M. Lagarde, ce qui laisse bien voir que le rapport de M. Campeau ne saurait être prêt avant l'an prochain.

M. Campeau, âgé de 51 ans, fut directeur du Service d'urbanisme de Montréal, de 1955 à 1958. Il était à l'emploi de ce service depuis 1943.

Il fut député de Montréal-St-Jacques de 1948 à 1962 et agit, depuis comme urbaniste-conseil.

Il fut à l'emploi de la ville de Montréal de 1941 à 1958 et agit en 1947, comme secrétaire de la Commission d'études des problèmes de la circulation et du transport de la région de Montréal.

Voir LAVAL en page 4

M. Chs.-Edouard Campeau

De nouveaux procès séparés pour Schirm et Guénette

François Schirm et Edmond Guénette déclarés coupables du meurtre qualifié de M. Leslie-D. MacWilliams, au magasin de l'International Firearms, ont obtenu de nouveaux procès séparés.

Les deux appelants avaient été condamnés à la peine capitale.

Edmond Guénette

François Schirm

La Cour d'appel composée du juge Lucien Tremblay, juge en chef de la province, et des juges André Taschereau, G.H.R. Owen et Roger Brossard, en est venue à la conclusion que le verdict contre chacun des accusés séparément pouvait ne pas être le même quant au crime dont chacun pourrait être déclaré coupable.

"Avant toute analyse de la preuve, dit le juge Brossard, il se dégage des plaidoiries et de l'adresse du juge que ce serait Guénette qui aurait tiré, avec une arme qu'il tenait sur sa personne, la balle qui causa la mort de MacWilliams, cependant que Shirm tenait en joue avec une autre arme deux employés du magasin."

L'appelant Schirm qui avait refusé à plusieurs reprises les services d'un avocat que la Couronne mettait à sa disposition, conduisit seul sa défense.

Les juges en sont venus à la conclusion que la Couronne avait le devoir de justice et d'équité non seulement de ne pas s'opposer à un procès distinct pour chacun des accusés, mais de le demander elle-même.

"La Couronne savait, dit le juge Brossard, qu'elle tenterait de mettre en preuve des confessions des deux accusés, incriminantes pour le co-accusé."

Le juge Paul Casey toutefois se porte dissident rejetant les pourvois des deux appelants.

Cheminot atteint à la jambe par une balle perdue

Un cheminot du Pacifique Canadien a été atteint d'une balle de calibre .22 à la jambe, vers 2 h. 30 hier après-midi, alors qu'il travaillait près d'une gare de triage située au 10,001 boulevard Décarie.

L'accident s'est produit pendant un exercice de tir auquel s'adonnaient, près de la gare, quatre adolescents.

Les quatre adolescents ont été appréhendés quelques instants plus tard par les détectives du poste no 12 qui ont saisi l'arme pour ensuite passer à un interrogatoire en bonne et due forme.

La cour d'appel oblige Steinberg à se conformer au décret de l'alimentation

La compagnie Steinberg Ltd. devra observer les heures de fermeture imposées par le décret, dont elle avait attaqué la validité.

Le décret était en vigueur depuis juin 1965, mais un grand nombre de procédures avaient été émises à l'encontre de cette législation. La décision de la Cour d'appel se trouve dans quatre décisions qui maintiennent la validité du décret, le juge Lucien Tremblay, juge en chef de la province, et le juge Elie Salvas se portent toutefois dissidents.

Un juge de la Cour supérieure avait déclaré le décret inconstitutionnel pour le motif qu'il intervenait dans la réglementation du commerce et décidait de la condition de travail des employés de Steinberg.

Le tribunal ordonne à l'intimée de cesser de faire travailler ses employés en dehors des heures mentionnées dans le décret. Ce décret, de plus, ordonne à Steinberg de consentir une contribution de la moitié de un pour cent au Comité paritaire de l'alimentation au détail et les employés devront apporter une égale contribution au Comité.

L'une des décisions de la Cour d'appel renverse le jugement de la Cour supérieure qui a maintenu un bref de prohibition suspendant 80 plaintes portées contre Steinberg's.

Les juges André Taschereau, Fernand Choquette et Antoine Rivard constituent la majorité.

Le juge Taschereau qui a rédigé les principales notes conclut que le lieutenant-gouverneur en conseil peut avoir excédé sa juridiction dans certains cas ce qui rendrait inopérant le décret sur certains points, mais n'autoriserait pas un juge d'annuler le décret.

22 motards appréhendés

Un membre d'une bande de motocyclistes a été blessé d'une balle à un genou, diverses armes ont été saisies et un total de 22 autres motards souffrant pour la plupart de contusions ont été arrêtés, peu avant 11 h. hier soir, au terme d'une bataille rangée survenue à l'intérieur et en face d'une maison située au 1645, rue Mullins, dans le quartier Pointe-St-Charles, entre deux groupes rivaux.

Le blessé, atteint d'un projectile de calibre .22, a été transporté à l'hôpital Général de LaSalle. Selon les policiers, qui n'ont pas divulgué son identité, l'individu a été abattu après que des membres de sa bande, celle des "Hot Pistons", eurent été déclarés coupables d'intrusion sur le "territoire des affiliés au groupe des "Satan's Choice".

En appréhendant conjointement les belligérants, des agents de police de Montréal et de LaSalle ont saisi un fusil de calibre .3006, un autre de calibre .22, un revolver .32, ainsi qu'un imposant lot de matraques, de gourdins divers et de chaînes du type traditionnel dans ce genre d'incident.

Une jeune fille figure parmi les suspects détenus, qui, hormis deux adolescents, sont tous âgés de 18 à 24 ans. "Et nous avons déjà rencontré plusieurs d'entre eux dans le passé," ont commenté les enquêteurs.

DUPUIS
Le grand magasin canadien d'allure française
BUREAU D'OPTOMETRIE
• Examen de la vue
• Lunettes
• Lentilles de contact
C. BARBEAU, O.D.
G. BOISVERT, O.D.
COMPOSEZ: 842-5151 POSTE 538 — DUPUIS 3e ETAGE

NOUVEAUX BAS
NYLON ELASTIQUE
2 PAIRES
régulièrement $27.95
SPECIAL $16.75
1 paire pour la toilette
1 paire pour le travail
QUANTITE LIMITEE
Stationnement GRATUIT ½ hre avec achat de 1.00 et plus, rue St-André au sud de Ste-Catherine
credico
845-7251
NOUS VENDONS DES CHAISES ROULANTES
PHARMACIE MONTREAL
BUQUET & BUQUETTE PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde
916 est, rue Ste-Catherine

NICOLE FAUCHER
"REINE" du Roi du Meuble
• Ameublement de tout genre
• Appareils électroménagers
• Téléviseurs, stéréos, accessoires électriques
FAUCHER
rue
BEAUBIEN
avec les
MEILLEURS PRIX
EN VILLE
"PRESTO"
autoclave
403
3½ pintes
$15.95
DISPONIBLE DANS LE "5 PINTES"
273-4241
N. FAUCHER LTÉE
LE ROI DU MEUBLE
222 EST BEAUBIEN

LOUEZ
NOS OUTILS et NOTRE EQUIPEMENT
Nous louons tout genre d'outillage pour
• Domicile
• Industrie
• Construction
Maintenant à 2 endroits
3185 BOUL. PITFIELD
Montée de Liesse nord, St-Laurent
Transcanadienne, sortie 18 nord
Perco LTD
5272, boul. St-Laurent
Ouvert le samedi jusqu'à midi
331-7550

UTILISEZ VOS MURS...
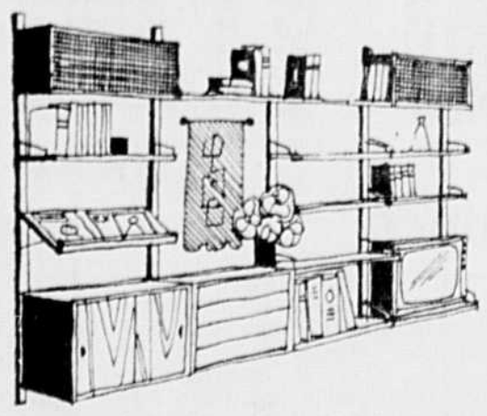
Ce système de rayonnage pratique et ingénieux, est une excellente solution au rangement de vos livres, bibelots, disques ou mille autres objets. Il est facile à installer, prend peu d'espace, convient à toutes les pièces de votre maison. A tout point de vue, vous ferez une bonne affaire... Un de nos sept décorateurs-ensembliers vous aidera à déterminer, parmi les 48 éléments qui composent ce système, lesquels vous seront les plus utiles.
En teck ou en noyer, au même prix raisonnable.
LIVRAISON ET INSTALLATION IMMEDIATES
VIAU MORISSET
720 boul. Décarie, St-Laurent — Tél.: 747-9921
Succursale: Galerie des Boutiques, Place Bonaventure
Tél. 878-3328
OUVERTS JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'A 9.30 P.M.
Stationnement à la porte, termes faciles
Livraison gratuite jusqu'à 100 milles

Naturalizer
"LA CHAUSSURE CONFORTABLE QUI ENJOLIVE LE PIED"

Soulier de marche confortable et élégant!
Profitez des fameux souliers Naturalizer à intérieur coussiné et marchez en tout confort. Noir ou brun, pointures 4½ à 11, largeurs AA à C.
$16.95
STATIONNEMENT GRATUIT
A DEUX PAS DE LA SORTIE DU METRO
JEAN-TALON OU MONT-ROYAL
Louis Desluriers Ltée
H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt. Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA.1-9414

Drapeau à Toronto : un virtuose de la "vente"

par Marcel ADAM
envoyé spécial de LA PRESSE

TORONTO — Au cours d'une visite éclair faite hier à Toronto, le maire Jean Drapeau a donné une démonstration de sa virtuosité comme vendeur.

Les quelque soixante journalistes de la presse torontoise qui ont assisté à ce spectacle comprennent sûrement mieux aujourd'hui pourquoi le maire de Montréal a su relever ce qu'il a appelé les grands défis de l'entreprise Expo 67 et ne doutent peut-être plus qu'il atteindra son objectif de la perpétuer indéfiniment.

Parce que les critiques les plus sévères à l'endroit de son projet étaient venues de la Ville Reine, où les autorités ont fait état de la menace que ce projet constituait pour l'Exposition canadienne nationale (CNE) de Toronto, en même temps que de l'injustice dont souffrirait cette ville si la manne fédérale devait continuer d'affluer vers la Métropole, le maire Drapeau a décidé de prendre Toronto par les cornes (d'abondance ?) pour lui démontrer que ce qui est bon pour Montréal est bon pour Toronto, et vice versa (probablement en vertu du fait que lorsqu'un bout du chien est heureux, c'est l'autre extrémité qui en témoigne).

"A hell of a job"

Pendant trois heures, monté sur le podium de l'Imperial Room de l'hôtel Royal York et face à une soixantaine de journalistes ontariens, de six caméras de télévision et d'une quinzaine de microphones, le maire de Montréal a fait preuve d'une assurance, d'une foi en son projet qui ont sûrement contribué beaucoup à lui faire littéralement "vendre" son idée de perpétuer la Terre des hommes.

A la fin de cette représentation, au cours de laquelle M. Drapeau s'exprimait aisément en un anglais marqué d'une léger accent français et appuyant sa mystique d'une exposition humaniste sur des arguments économico-pratico-pratiques auxquels sont sensibles les anglophones, un journaliste du "Toronto Telegram" me confiait, souriant et ahuri : "He's just made a hell of a job".

En effet, il semblait évident, à entendre diverses réflexions que le maire de Montréal venait de gagner l'adhésion des journalistes (mais pas nécessairement tous les journaux qu'ils représentaient) à sa thèse des deux . . . expositions : celle de Toronto, essentiellement commerciale, celle de Montréal, fondamentalement culturelle et humaniste.

Vœux du maire Dennison

C'est en affirmant que son projet d'une Expo permanente à Montréal serait bénéfique à l'ensemble du Canada (comme l'a démontré amplement l'expérience qui se termine cette semaine sur les îles), en assurant que la réalisation de son plan (dont il n'a pas encore précisé les modalités) ne nécessiterait pas une assistance financière additionnelle du gouvernement fédéral et en soutenant avec force que l'Exposition annuelle de Toronto ne serait pas touchée par ce projet puisque les deux événements occupent des champs différents, que M. Drapeau a paru faire disparaître les principales appréhensions de Toronto.

Même le maire de Toronto, M. William Dennison, qui avait particulièrement mal réagi (comme d'ailleurs le premier ministre ontarien John Robarts) au projet Drapeau et avait dit espérer que celui-ci annoncerait à Toronto qu'il démantellerait la Terre des hommes, a déclaré, à la fin de la conférence de presse où il avait été invité, qu'il n'endossait ni ne condamnait le projet mais qu'il souhaitait qu'il réussisse s'il est conforme aux règlements du Bureau international des expositions (ce qu'avait démontré M. Drapeau), et s'il se finance sans l'assistance fédérale.

Les mêmes arguments

Outre ce qui précède, le maire de Montréal, qui est réputé pour laisser les journalistes sur leur appétit, a dit peu de choses de plus que ce qu'il disait de son plan le 9 octobre dernier à Montréal.

Il a rappelé qu'une quarantaine de pavillons lui ont été offerts et que d'autres offres lui seront faites, que contrairement à ce qui se dit souvent les fondations et les structures de tous les pavillons sont solides et capables de durer des générations, qu'il serait scandaleux de démolir ce qui a été pendant six mois un lieu de rencontre, de fraternité et de paix, où les foules — ici il cite ce qu'écrivait LA PRESSE la veille — ont senti avec nostalgie ce que devrait et pourrait être en tout temps la terre des hommes.

Pas plus à Toronto qu'à Montréal il n'a voulu préciser — puisque les trois gouvernements et la compagnie de l'Expo négocient actuellement la liquidation des biens de l'Exposition de Montréal — les modalités de financement de cette entreprise, se contentant de dire que le financement du projet après-Expo est l'affaire de Montréal et de Québec.

Ce qui est bon pour une partie . . .

Après avoir dit qu'il ne fait aucun doute dans son esprit que ce projet a l'appui unanime — comme le démontrent les innombrables lettres qu'il a reçues de partout — de tous ceux qui ont vu l'Expo, M. Drapeau s'est attaché à démontrer de diverses manières que la réouverture annuelle de l'Expo durant les cinq mois d'été — avec le même thème si possible — ne nuira aucunement à l'Exposition commerciale de Toronto et autres manifestations canadiennes apparentées, en vertu du principe qui veut, selon lui, que tout ce qui est bon pour une partie du pays est bon pour tout le Canada.

Il a soutenu que non seulement toutes les initiatives originales doivent être encouragées par toutes les régions du pays mais que de plus elles doivent faire l'objet de la collaboration intergouvernementale (comme ce fut le cas pour l'Expo) chaque fois que l'intérêt général du pays y trouve son compte.

Il a affirmé et promis à maintes reprises que l'Expo de Montréal ne deviendra jamais une foire commerciale qui pourrait concurrencer celle de Toronto.

Il faut se compléter

L'Exposition de Montréal, dit-il, a une vocation précise qui ne changera pas et qui est de prodiguer une éducation populaire, de permettre à la masse d'avoir accès aux connaissances et réalisations humaines accumulées au cours des siècles.

Et il traduit sa philosophie en cette matière par une formule anglaise, "We must compete to complete", que l'on pourrait peut-être rendre par "Il faut se concurrencer pour se compléter". En d'autres mots, chaque entreprise de cet ordre ne doit pas concurrencer directement un événement du genre mais le compléter si possible en exploitant des aspects nouveaux et différents.

Pendant la période de questions, le maire Drapeau a servi aux journalistes ontariens la médecine à laquelle sont maintenant habitués (mais non totalement satisfaits) les journalistes de Montréal. Il a refusé catégoriquement de répondre à toute question ne concernant pas son projet, il a refusé de commenter les déclarations prêtées à M. Robarts et à M. Dennison et il a écarté toutes questions ayant trait à une rumeur ou débutant par un hypothétique "si".

La part du Québec dans l'Expo

A quelqu'un qui lui demandait s'il est normal que Montréal soit la principale et permanente bénéficiaire d'une entreprise qui a été rendue possible par une contribution fédérale de l'ordre de 50%, M. Drapeau a répondu qu'outre le 50% qui provient des coffres de Québec et de Montréal, le 50% du fédéral est constitué en bonne part des impôts et taxes perçus dans le Québec en général et à Montréal en particulier.

Incidemment il a aussi rappelé qu'à l'occasion de l'Expo, alors que près de deux milliards de devises étrangères sont entrées au pays, Montréal est le seul gouvernement qui n'a pas bénéficié directement de cette abondance, cependant que les autres gouvernements retiennent une part de chaque dollar qui change de main. Plus tard, à la télévision, au cours d'une confrontation amicale avec le maire de Toronto, M. Drapeau rappelait encore que depuis plusieurs années l'Exposition de Toronto a joui très souvent de subventions fédérales alors que Montréal ne recevait rien.

Autres projets non exclus

Le maire Drapeau a aussi dit qu'égoïstement il serait plus avantageux, sur le plan financier, d'utiliser les îles pour des fins de construction immobilière, mais que le devoir de l'administration de Montréal — comme de tout le Canada, — est de faire en sorte que cette réalisation hautement spirituelle continue de bénéficier au Canada et à l'humanité.

Il a dit que son projet n'excluait pas nécessairement tous les autres projets qui ont été soumis, notamment celui d'une université de la paix (qui pourrait être contenue par la seule Cité du Havre et non par les mille acres des îles), mais que les îles Ste-Hélène et Notre-Dame doivent demeurer le plus possible ce qu'elles sont actuellement et conserver leur caractère.

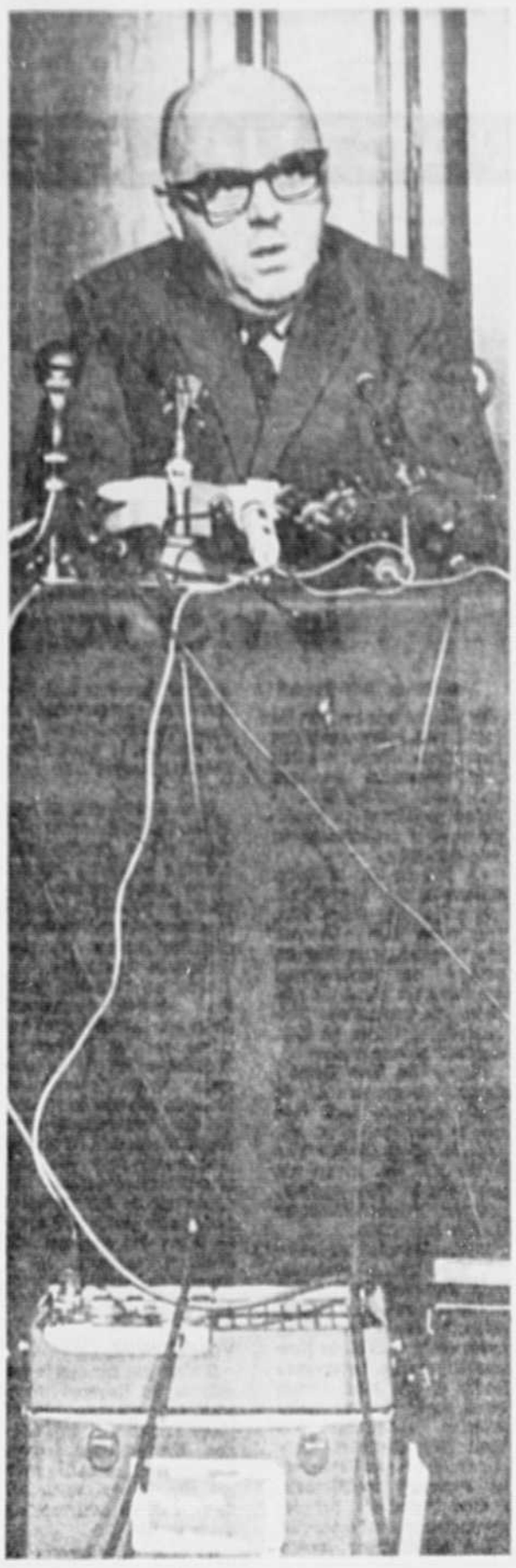

Vers la fin de la conférence de presse, une journaliste d'âge mûr s'est levée et, calmement, a dit : "Votre nom contient les mots qui forment le mot eau — dont vous avez la fluidité de pensée — qui symbolise l'homme qui en est sorti. La Terre des hommes devrait dans l'avenir s'appeler la Cité de la lumière en hommage à votre universalité. Je vous salue pour votre Expo et vos millions de citoyens."

Le maire Drapeau l'a remerciée et un journaliste anglophone voisin de moi a dit : "C'est ce qui a été dit de mieux aujourd'hui."

Pollution: les données ne sont pas suffisantes pour faire des comparaisons

—M. Jean Marier

par Raymond MASSE

En réponse à M. Bernard Power et à M. A. Stern, directeur du Centre américain de la pollution de l'air, qui ont déclaré en fin de semaine que Montréal était une des villes les plus polluées par comparaison avec les autres grands centres urbains de l'Amérique du Nord, M. Jean Marier, surintendant de la division de l'assainissement de l'air et de la salubrité générale, une division du service de santé, dit : "Il n'existe pas à l'heure actuelle suffisamment de données, d'observations et d'études pour établir un parallèle valable entre Montréal et les autres villes".

M. Marier ajoute toutefois que la division de l'assainissement de l'air en a accumulé assez pour déclarer que la situation de Montréal est sérieuse et mérite une attention sérieuse.

Selon M. Marier, la même division "croit que la population n'a pas besoin d'exagération pour agir".

Après avoir aussi rappelé que M. Bernard Power a aussi déclaré que Montréal n'a pas de contrôle efficace de la pollution de l'air, "M. Marier dit que ce dernier ignore ou veut ignorer les efforts fructueux faits ces dernières années par la division en question, efforts qui ont amené une réduction substantielle des fumées et poussières dans l'atmosphère de la ville".

Également selon M. Marier, M. Stern "ignore ou veut ignorer aussi les mesures importantes et nombreuses prises ces derniers temps par la Ville au sein de cette division : l'équipement d'un laboratoire moderne, l'établissement d'un réseau de stations d'échantillonnage de l'air, la rédaction d'un règlement nouveau touchant la pollution de l'air et d'une ordonnance visant la construction et l'utilisation des incinérateurs, l'augmentation substantielle du personnel consacré à la lutte pour l'assainissement de l'air".

D'après M. Marier, "l'équipe présente, son outillage et son travail peuvent être comparés avantageusement avec les autres villes mentionnées" par MM. Power et Stern.

M. Marier termine : "La division de l'assainissement de l'air est en mesure de guider la population avec sûreté chaque fois que des mesures s'imposent. Elle a été, de fait, la première, dernièrement, à attirer l'attention de la population et des gouvernements supérieurs sur la nécessité d'une législation destinée à la réduction de la pollution causée par les véhicules automobiles".

Le tribunal rejette une motion de non-lieu au procès de "Vic" Cotroni

JOLIETTE — Les avocats de Vincent "Vic" Cotroni prétendent que le tribunal ne peut blâmer leur client de l'offre d'un pot-de-vin, "puisque cette intention ne s'est pas accompagnée d'un geste physique". D'après leur démonstration, Cotroni ne peut être tenu responsable d'une faute, pas commise, et qui ne relève aucunement du droit pénal.

S'appuyant sur ces motifs, Me Jean-Paul Ste-Marie a formulé une motion de non-lieu, pour faire retirer la cause des mains du jury. Le juge Paul Trépanier a rejeté la requête de Mes Jean-Paul Ste-Marie et Myer Gross. Le prévenu, Cotroni, en était hier à la deuxième journée de son procès pour tentative d'intimidation auprès d'un sergent de la RCMP, à l'aide d'un pot-de-vin au montant de $25,000. L'offre aurait été formulée au moment de l'arrestation d'un ami de l'inculpé, Joseph-Vincent Asaro, de New York.

Au cours de l'audience, le tribunal a fait entendre trois témoins. Le premier à paraître à la barre, un agent du FBI a résumé les démêlés d'Asaro avec la justice dans son pays. Selon le policier, Georges-Richard McNeil, Asaro avait purgé une sentence d'emprisonnement et obtenu sa libération sur parole, à la condition de se rapporter auprès des officiers de la réhabilitation aux Etats-Unis. L'intimé n'a pas satisfait à cette exigence du tribunal.

Deuxième témoin à la barre, un agent de la Sûreté municipale de Montréal, M. Emile Dorich, a corroboré les explications fournies lundi par le sergent Gérard Barbeau. Cet agent de la RCMP avait conduit le détachement, lors de l'arrestation d'Asaro, au domicile de Cotroni, à Repentigny, le 21 juin, l'an passé.

D'après le témoin, Cotroni se disait prêt à livrer Asaro à la police, n'importe où, sauf chez lui. Il aurait ajouté : "N'ayez pas peur, vous allez avoir votre argent." Par la suite, l'agent Dorich a pu saisir une partie de la conversation, où Cotroni aurait dit au sergent Barbeau : "Est-ce que cinquante, ça va faire."

A l'agent Dorich, comme au sergent Barbeau, Cotroni aurait affirmé ne pas connaître le dénommé Joseph-Vincent Asaro, ni son père. "Ce sont des amis de mon frère, de passage chez moi." Quant à Asaro, se présentant sous le nom de Jos. Matto, de Toronto, il aurait certifié ne pas connaître le dénommé Asaro, recherché par le ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Pour empêcher que l'arrestation ait lieu chez lui, Cotroni en aurait fait miroiter la mauvaise publicité à son égard, tout autant que son désir de prévenir un scandale autour de sa personne. D'après le policier, l'inculpé ne voulait pas que l'incident parvienne à sa femme hospitalisée, précisant qu'elle ne devait pas savoir qu'il était "accompagné de sa blonde". "Je ne veux pas qu'il y ait d'arrestation icitte", aurait-il dit au sergent Barbeau et à l'agent Dorich.

L'agent Huwitson, de la RCMP, a servi de troisième témoin. Selon son exposé, il avait accompagné les policiers à la maison de Cotroni. Occupé à fouiller la maison, il n'a pu saisir les conversations.

St-Laurent veut annexer une partie de la CECM

par Pierre VENNAT

Le président de la Commission des écoles catholiques de St-Laurent, M. Aimé Boileau fils, qui était hier soir conférencier devant le club Richelieu de St-Laurent, a annoncé que sa commission avait les yeux sur une partie du territoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal, en l'occurrence : le secteur de Cartierville.

Si le ministère de l'Education approuve la demande contenue dans une résolution en ce sens adoptée il y a déjà un certain temps, la commission construira d'ici 1970 trois écoles polyvalentes pouvant recevoir 2,500 étudiants chacune. Deux de ces écoles seront de langue française, l'autre de langue anglaise.

De toute façon, même en conservant son territoire actuel, la commission, qui accueille 19,138 étudiants cette année, soit 6,704 de langue française et 3,434 de langue anglaise, aura besoin de deux écoles polyvalentes pour cette période. Avec Cartierville, on compterait 4,000 élèves de plus.

M. Boileau a également profité de sa causerie pour lancer un appel au gouvernement du Québec, afin qu'il reconnaisse au plus tôt le comité provisoire du CEGEP de St-Laurent.

On sait que le gouvernement provincial s'est récemment porté acquéreur du Collège St-Laurent, de la communauté des Pères de Ste-Croix, mais que, néanmoins, le Collège Saint-Laurent n'a toujours pas le statut de CEGEP.

M. Boileau a déclaré que la Commission des écoles catholiques de St-Laurent avait mis sur pied, cette année, deux comités des plans et devis pédagogiques en vue de la construction de deux écoles polyvalentes, une française, l'autre anglaise.

Celles-ci, évidemment, sont nécessitées par la population scolaire actuelle, d'où la nécessité d'ajouter un autre campus si Québec autorise la commission à annexer Cartierville.

Ces deux comités doivent remettre leur rapport à temps pour que la commission demande officiellement à Québec, avant la fin de la présente année académique, les autorisations nécessaires à la construction de ces écoles polyvalentes.

Au sujet de l'annexion, M. Boileau a expliqué que, dès que l'on a commencé à parler de regroupement dans la région métropolitaine, la Commission scolaire de St-Laurent s'intéressa au problème.

Elle est l'une des rares commissions scolaires de son importance, sinon la seule, à ne pas faire partie de l'Association des commissions scolaires de la région de Montréal, dont elle estime ne pouvoir rien retirer à l'heure actuelle.

Elle entretient toutefois de bonnes relations avec cette dernière et avait délégué, à son dernier congrès, son secrétaire-trésorier comme observateur et il ne serait pas impossible, dans les années futures, si l'association régionale continue de prendre de l'ampleur, que St-Laurent finisse par y accéder.

Quoi qu'il en soit, M. Boileau a fait remarquer que le Comité de coordination de la région métropolitaine a proposé au ministère de l'Education un agrandissement du territoire de la Commission scolaire de St-Laurent dans la section nord-est, en l'occurrence : Cartierville. Pour ce faire, il faudrait deux polyvalentes de 2,500 étudiants chacune pour les francophones et une autre pour les anglophones.

CEGEP et droits acquis

Au sujet de la création d'un CEGEP à St-Laurent, que M. Boileau réclame au plus tôt, celui-ci s'est écrié qu'il semble "que nous avons des droits acquis, ici à St-Laurent, au regard des maisons d'enseignement post-secondaires.

"Nous avons chez nous des maisons d'éducation plus que centenaires qui revendiquent leur droit de vivre, adaptées, rajeunies."

A la commission, de faire remarquer M. Boileau en terminant, on prépare les élèves jusqu'au niveau du secondaire V.

"Mais il ne faudrait pas d'impasse entre leur sortie de l'école et leur admission à des écoles supérieures."

Montréal ayant dit non à Ste-Geneviève, le maire de Pierrefonds aimerait l'annexer

par Pierre VENNAT

Non seulement le maire de Pierrefonds est opposé à ce que sa ville soit annexée à Montréal, mais il rêve du jour où il annexera Ste-Geneviève, qui, dit-il, fait "partie intégrale" de notre territoire.

On sait en effet que Ste-Geneviève est bornée, à l'ouest comme à l'est, par Pierrefonds dont elle constitue, au fait, une enclave.

M. Lucien Saulnier a écrit, vendredi dernier, au secrétaire-trésorier de Ste-Geneviève pour suggérer au conseil de cette municipalité de rencontrer celles de Pierrefonds en vue d'obtenir leur accord à une fusion collective des deux villes à Montréal.

Assez curieusement, les deux conseils s'étaient justement réunis conjointement, le 20 septembre dernier, à l'hôtel Hilton de Dorval. Non seulement n'avait-il pas été question de fusion avec Montréal, mais on avait plutôt parlé de la coordination des services de police et d'incendie et du "regroupement des deux municipalités" . . . et du compte d'eau de plus de $100,000 que Ste-Geneviève doit à Pierrefonds, puisque c'est Pierrefonds qui fournit l'eau à Ste-Geneviève.

M. Théoret est catégorique : "Ste-Geneviève devra ou payer son compte de $100,000, ou s'annexer". De toute façon, il n'a pas l'intention de faire crédit à Ste-Geneviève indéfiniment, quoique évidemment il ne saurait être question non plus de couper l'eau, service essentiel, aux citoyens de Ste-Geneviève sous prétexte que leur conseil ne paie ses dettes.

De toute façon, à la réunion de septembre, les deux conseils avaient accepté de discuter l'éventualité du regroupement des deux municipalités.

Le fait que Montréal ait dit non à l'annexion de Ste-Geneviève tout court pose le problème sous un autre angle.

D'un côté, le conseil de Ste-Geneviève n'envisageait pas l'annexion pour rien. Il est évident qu'il est aux prises avec de sérieux problèmes financiers, dont la dette de $100,000 à Pierrefonds n'est pas le moindre. Il devra donc envisager sérieusement l'idée de regroupement à Pierrefonds maintenant que Montréal n'est pas intéressé à acquérir seulement Ste-Geneviève.

D'un autre côté, Pierrefonds n'est pas sans se sentir menacé parce que la lettre de M. Saulnier à Ste-Geneviève n'est pas sans contenir de sérieuses menaces pour Pierrefonds.

Des menaces

M. Saulnier a dit en effet qu'il accepterait l'annexion de Ste-Geneviève à la métropole si la ville de Pierrefonds était annexée du même coup.

M. Saulnier va même jusqu'à dire que les citoyens y trouveraient des nombreux avantages et qu'il souhaite que les autorités de Ste-Geneviève communiquent avec celles de Pierrefonds en vue d'obtenir leur accord.

De toute façon, dans le moment, Pierrefonds sépare Montréal de Ste-Geneviève.

Pierrefonds compte 30,000 habitants et Ste-Geneviève seulement 2,578.

Au fait, St-Geneviève, l'ancien village, portait autrefois le nom de Ste-Geneviève de Pierrefonds, alors que la municipalité actuelle de Pierrefonds s'appelait autrefois la paroisse de Ste-Geneviève. Le hasard a voulu que la paroisse se développe plus rapidement que le village, mais le maire Théoret estime qu'un regroupement des deux serait plus naturel qu'une annexion de Ste-Geneviève par Montréal.

Une ville de 33,000 âmes (et en pleine expansion, on prévoit 50,000 d'ici quelques années à peine) serait fort viable et Pierrefonds, qui siège dans un centre commercial, gagnerait un hôtel de ville fort convenable alors que Ste-Geneviève gagnerait un meilleur service policier, des ateliers municipaux, une usine de filtration, etc.

Précisons que, maire de Pierrefonds depuis un an, M. Théoret a été durant 7 ans maire de Ste-Geneviève, où il est né. Il est donc normal qu'il veuille reprendre l'emprise sur son ancienne ville, d'autant plus que le territoire de Ste-Geneviève, tel que le mentionne M. Saulnier, est presque entièrement bâti, ce qui fait que la municipalité ne saurait guère s'accroître.

Quant au maire de Ste-Geneviève, M. André St-Pierre, il n'aime pas, semble-t-il, répondre aux questions des journalistes. Un journaliste de LA PRESSE, qui avait tâché de le rejoindre, chez lui, à l'hôtel de ville et à son bureau au ministère de la Voirie, et qui, à chaque endroit, avait demandé qu'on le rappelle, n'a jamais reçu de réponse.

M. Drapeau invite les dirigeants de la CNE à Montréal

TORONTO — Après avoir consacré une longue journée à définir les plans d'une Expo permanente à Montréal, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a donné hier des "tuyaux" aux autorités de l'Exposition canadienne nationale de Toronto quant à la manière de la stimuler.

Au cours d'une émission à la radio d'Etat, M. Drapeau a invité le gérant général de la CNE, M. L. C. Bert Powell, à passer une journée complète à Montréal, en compagnie des responsables de la promotion de l'Expo 67.

MM. Powell et Alan Lamport ont accepté l'offre, mais M. Powell a semblé légèrement ennuyé par les références que M. Drapeau faisait de l'Exposition de Toronto comme d'une foire commerciale.

M. Powell a dit que la CNE comportait des événements sportifs et des concours de bêtes à cornes qui en faisaient plus qu'une foire commerciale.

A cela le maire Drapeau a répondu que si l'Exposition de Toronto n'était pas une foire commerciale, son image devrait être modifiée car les Montréalais la considèrent comme telle.

Fi du plaisir que la crainte peut corrompre !

La Fontaine

Le plaisir le plus délicat est de faire celui d'autrui.

La Bruyère

Un criminologue soutient que la poursuite devrait être indépendante du gouvernement

De l'avis de M. J. J. Edwards, directeur du Centre de Criminologie de l'Université de Toronto, les poursuites criminelles intentées par l'Etat devraient l'être par un procureur général (ou un solliciteur général) complètement indépendant du gouvernement au pouvoir.

Témoignant ce matin devant la Commission d'enquête sur l'administration de la justice pénale au Québec, M. Edwards a dit que les poursuites criminelles étaient faites au nom de l'intérêt public et non pour le compte d'un gouvernement ou d'un parti politique en particulier. Il s'est dit en faveur de l'indépendance totale de l'officier chargé de mener à bien les poursuites criminelles.

M. Edwards a révélé en outre que le Centre de criminologie auquel il est attaché poursuit depuis l'été 1964 une enquête scientifique sur les sentences rendues par les magistrats de l'Ontario en matière pénale. Un questionnaire a été envoyé à tous les juges de première instance pour connaître leurs critères.

Hier matin, Me Louis-G. Robichaud, procureur permanent de la Couronne à Montréal, a présenté un mémoire personnel dans lequel il recommande la collégialité des tribunaux de première instance afin de pallier au problème de la disparité des sentences.

Pour sa part, Me Yves Prévost, président de la Commission, a lancé l'idée d'une école de la magistrature pour préparer les nouveaux juges dans les sciences extra-juridiques.

Le président de la Commission a exprimé l'avis qu'un avocat qui, du jour au lendemain, quitte le parquet pour monter sur le banc, change de métier, exerce un nouveau métier, pour lequel il faut une préparation, un perfectionnement.

Non pas que le nouveau juge doit apprendre quelque chose de neuf en matière proprement juridique, mais plutôt se familiariser avec d'autres sciences humaines, comme la sociologie, la psychologie, la logique judiciaire, l'art de juger, etc.

En France, l'Ecole nationale de la magistrature prévoit des stages de trois ans pour tout nouveau juge, période durant laquelle il ne siège pas mais est rémunéré tout de même.

Me Robichaud s'est dit bien d'accord avec cette suggestion, mais il a persisté dans sa propre suggestion de faire juger les causes en première instance par plus d'un juge.

A l'appui de ses propos, Me Robichaud a dit que les juges étaient des êtres humains, avec chacun un tempérament bien particulier. De là naît la disparité des jugements, qui peut prendre figure de statistiques pour ceux qui jugent, mais d'injustice pour ceux qui sont jugés, ceci dit en tout respect pour les juges.

En réponse à des questions, Me Robichaud a donné l'exemple des avocats qui, pour bien défendre leur cause, et dans le meilleur intérêt de leur client, essaient tout normalement de comparaître devant un juge plutôt que devant un autre. Etre malade le jour de l'audition ou être retenu devant un autre juge le même jour sont des tactiques souvent employées. Un avocat peut également essayer de convaincre le maître des rôles, c'est-à-dire le fonctionnaire qui inscrit telle cause devant tel juge, afin que son client ait la meilleure chance possible.

Ces manoeuvres légales entreprises par les avocats indiquent bien une disparité dans les sentences, ce qu'un collège de juges pourrait tendre à éliminer.

Me Louis-G. Robichaud a invoqué six arguments en faveur de la collégialité des tribunaux de première instance :

1 — Diminution du risque d'erreur judiciaire et, par conséquent, assurance pour les justiciables d'une meilleure mesure de justice dès la première instance. (Ceci est dit évidemment en toute déférence pour nos juges des différents tribunaux de première instance) ;

2 — Elimination presque complète des sentences ou sanctions disparates en matière pénale et des condamnations pécuniaires disparates en matière civile ;

3 — Soulagement des rôles des tribunaux d'appel, puisqu'une décision rendue par un tribunal composé de cinq ou trois juges sera investie d'une plus grande autorité et d'un prestige accru. Une telle décision aura sans doute, aux yeux de plusieurs, le même poids que si elle avait été rendue par un tribunal d'appel ;

4 — Elimination dans une multitude de cas des frais énormes d'un pourvoi en appel aussi bien que des inconvénients et des pertes souvent irréparables qu'entraîne un pourvoi en appel surtout en raison des délais inévitables qui retardent le jugement final d'une année en moyenne ;

5 — Elimination de certaines tactiques auxquelles certains plaideurs peuvent être tentés de recourir afin que leur cause soit entendue devant un juge plutôt qu'un autre en raison de la mentalité particulière à chaque juge sur un sujet déterminé ;

6 — Plus grande possibilité de continuer un procès déjà commencé en cas de décès ou d'incapacité d'un juge survenant pendant l'instance.

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 3

M. Campeau, aussi ingénieur-conseil, fut également, en 1952, secrétaire de la Commission d'études des problèmes métropolitains de la région de Montréal et enseigna l'urbanisme à l'Université de Montréal de 1952 à 1958.

Il a déjà servi d'urbaniste-conseil pour plus d'une quinzaine de villes de la région métropolitaine.

CAHIER No 7 / PAGES 81-88 LA PRESSE FINANCE / CARRIERES ET PROFESSIONS / DECES

MONTREAL, MERCREDI 25 OCTOBRE 1967 — 83e ANNEE — No 247

Une seule façon de traiter avec Israël: les armes à la main

— Boumedienne

LAUSANNE (AFP) — L'erreur "capitale" de l'Egypte est d'avoir signé l'armistice, déclare le président Houari Boumedienne dans une interview exclusive accordée à l'hebdomadaire suisse l'"Illustré".

L'entretien, consacré notamment au récent conflit entre Israël et ses voisins arabes, a duré deux heures. "Nous autres, formés à la guerre révolutionnaire, a dit le président algérien, nous savons qu'une bataille perdue ne signifie pas la fin de la guerre, qu'il suffisait de reculer pour mieux sauter, qu'il fallait laisser les Israéliens s'emparer de Damas, du Caire, et avancer, avancer... jusqu'où pouvaient-ils avancer? Jusqu'à nos frontières?..."

..."Nous étions opposés à l'armistice, car il consiste à reconnaître la défaite, et le temps travaille pour les vainqueurs. Au début, Israël exigeait d'être reconnu avant de restituer ses conquêtes. A présent, — l'appétit vient en mangeant — Israël veut garder ses conquêtes et être reconnu. Les résultats obtenus à Khartoum ne répondent pas aux voeux des masses arabes. Pour nous, Algériens, Israël est un problème d'ordre colonial et doit être traité comme tel : les armes à la main".

Le président Boumedienne ajoute toutefois : "Nous comprenons la situation de l'Egypte. Nous ne voulons pas gêner l'action du président Nasser. La situation de son pays est catastropnique, et il ne peut aller au-delà de certaines concessions s'il veut éviter une explosion populaire".

Le président Boumedienne se défend au passage de vouloir "exterminer qui que ce soit" et ajoute : "Rien ne sera accompli aux Nations unies... La situation n'est pas mûre. Lorsque les positions internes, dans certains pays arabes, auront changé, lorsque l'équilibre militaire sera rétabli, peut-être dans un contexte différent sur le plan international, les traces de l'agression israélienne seront effacées. Il ne faut pas accepter la défaite, ne rien céder, attendre".

Le leader algérien examine ensuite les points suivants :

1) — Relations avec les Etats-Unis :

"Les Américains peuvent nous couper les vivres dit-il. Nous pouvons nous en passer... Déjà la majeure partie de nos richesses minérales et de notre industrie est nationalisée. D'ici peu, même le circuit de l'argent sera aux mains de l'Etat, et nous pourrons financer nous-mêmes notre développement.

"Mais les Américains ont armé nos voisins marocains, et ils les poussent à nous attaquer. Les Etats-Unis voudraient s'implanter au Maroc, supprimer l'exemple "subversif" que nous formons aux yeux des masses marocaines".

2) — Relations avec la France :

"Les Français sont corrects. La France a ses intérêts pétroliers à protéger, et nous respectons la politique du général de Gaulle consistant à s'opposer à l'hégémonie américaine dans le monde".

3) — Relations avec l'URSS : "L'Union soviétique est la grande amie des peuples arabes et elle n'a pas discuté sur son aide matérielle et morale. Ses dirigeants ont une façon de poser les problèmes de guerre de libération. Nous en avons une autre... Personne, d'autre part, ne peut gagner une guerre de libération pour quelqu'un d'autre. Et puis, les révolutions ne s'exportent pas".

4) — Attitude à l'égard des investissements privés étrangers : "Les capitaux privés étrangers seront les bienvenus, dans la mesure, naturellement où (comme certains capitaux français) ils aideront au progrès du pays, s'associant à notre industrie, ou ils seront constructifs et cadreront avec nos objectifs à long terme, au lieu de viser l'accaparement de nos richesses".

Pour remporter la victoire au Vietnam

Un chef républicain réclame la création d'un conseil de guerre

Washington ne craint pas le péril jaune mais le communisme—LBJ

WASHINGTON, (AFP-UPI-PA) — Un leader républicain de la Chambre des représentants a proposé aujourd'hui la création d'un "conseil de guerre" formé de l'état-major interarmes ainsi que de généraux et d'amiraux à la retraite en vue de mettre au point une stratégie victorieuse au Vietnam.

Le républicain Bob Wilson, de Californie, président du comité de stratégie des républicains à la Chambre, a déclaré qu'il était temps que le président Johnson cesse de prêter l'oreille aux civils et de laisser les militaires dire leur mot dans la politique américaine au Vietnam.

Dans une lettre au président Johnson, M. Wilson précise : "Nous, les politiciens, et j'en suis un, de même que les bureaucrates, les diplomates et les leaders de pays alliés non combattants, tous nous avons eu l'occasion de donner notre opinion. Maintenant, laissons les militaires émettre la leur.

"Fournissez à ces experts tous les faits et permettez-leur, sans contraintes politiques ou sans veto bureaucratique, de faire des recommandations militaires à long terme qui nous vaudront la victoire au Vietnam."

Le président Johnson a résolument rejeté, mercredi, l'idée qui s'est largement répandue aux Etats-Unis depuis quinze jours, selon laquelle l'Amérique combattrait au Vietnam pour faire échec au soi-disant "péril jaune".

M. Johnson a qualifié cette idée d'absurde et a affirmé que "les questions raciales n'ont rien à voir avec notre objectif, notre engagement est très clair".

L'Amérique a-t-il dit, s'est donnée une mission au Vietnam — faire échec à l'agression communiste — et la poursuivra sans défaillance jusqu'au jour où la paix sera réalisée.

Le chef de l'exécutif a fait ces déclarations dans un discours prononcé à l'occasion de la remise de la "médaille d'honneur du Congrès" — la plus haute distinction militaire américaine — à un héros des forces américaines au Vietnam, le commandant Howard Lee.

Par ailleurs, M. Rusk, au cours d'une causerie prononcée à Los Angeles hier, a dit que les idées exprimées actuellement par les membres des mouvements pacifistes sont les mêmes que celles mises de l'avant il y a 30 ans par ceux qui préconisaient une solution d'apaisement à l'égard de l'Allemagne natie.

Un porte-parole américain a démenti, aujourd'hui, à Saigon, les informations selon lesquelles les Etats-Unis envisageraient une "pause" dans les bombardements du Nord-Vietnam cet hiver.

Le porte-parole, M. John McCowan, a tenu à rappeler la déclaration faite, hier, à ce sujet à Washington par M. Robert McCloskey, porte-parole du Département d'Etat. Celui-ci avait déclaré que l'administration américaine étudiait toutes les propositions susceptibles d'ouvrir la voie au retablissement de la paix au Vietnam.

(photo PA)

Un "marine" américain tente ici de ranimer par la respiration bouche à bouche un compagnon d'armes blessé au cours de l'Opération Madina. Les troupes qui y participent ont été arrêtées par l'armée nord-vietnamienne au sud de Quang Tri, à 19 milles au sud de la zone démilitarisée.

Deuxième raid américain contre l'aérodrome de Phuc Yen — 10 MIGs sont détruits et endommagés

d'après PA, UPI, AFP

Pour la deuxième journée consécutive, les bombardiers américains ont attaqué l'un des plus grands aérodromes du Nord-Vietnam. Au retour du raid, les pilotes américains ont dit avoir détruit et endommagé dix MIGs ennemis au sol.

On décrit l'attaque d'aujourd'hui comme une tentative sans précédent en vue de réduire à néant la puissance aérienne de l'ennemi. Par vagues, les jets américains ont pilonné en rasemotte la piste principale de l'aérodrome de Phuc Yen, ainsi que les hangars et les installations d'artillerie antiaérienne.

Hier, les Américains avaient effectué un premier raid contre Phuc Yen. Contrairement à ce qui avait été annoncé, ils eurent quatre, et non deux, appareils abattus au cours de ce premier engagement. A leur retour pour la deuxième attaque aujourd'hui, les pilotes américains ont constaté que, déjà, les Nord-Vietnamiens avaient réussi à reparer provisoirement les cratères creuses dans la piste par les bombes américaines d'hier.

Washington s'inquiète

Le secrétariat américain à la Défense a révélé hier que la proportion des pertes aériennes au Nord-Vietnam s'est établie à six jets américains abattus par les Nord-Vietnamiens contre deux MIGs nord-vietnamiens abattus par les Américains dans la période qui s'étend de la fin d'août à la mi-octobre.

Ces chiffres renversent la proportion de 3 appareils contre un qu'avaient su maintenir jusqu'ici les pilotes américains. C'est à cause de ce renversement d'équilibre, expliquent les autorités de la Défense, et à cause aussi de l'agressivité aérienne croissante de l'ennemi, que les autorités américaines ont cru devoir autoriser les attaques contre Phuc Yen, une cible interdite jusqu'ici.

Selon les récents rapports du service de renseignements, les Nord-Vietnamiens ne conservent que 29 des 80 MIGs 17 et 21 sur leur sol. Les 51 autres sont stationnés au sud de la Chine en attendant d'être requisitionnés pour les combats.

La banlieue d'Hanoi et les abords de l'aéroport international de Gia Lam ont été bombardés par les Américains hier après-midi et cette nuit. Les habitants de la capitale ont passé la nuit blanche. Du pas de leur abri souterrain, ils ont surveillé, en bavardant, le feu des bombardements qui crépitaient au loin.

Selon Radio-Hanoi, la DCA et les MIGs nord-vietnamiens ont abattu dix appareils américains, huit au-dessus de la capitale, et deux plus au nord-ouest. Un autre bulletin d'Hanoi affirme que neuf appareils américains ont été descendus hier, mais un porte-parole américain maintient qu'il n'y eut que quatre avions américains abattus et que leurs pilotes manquent à l'appel. Pour ce qui est des raids d'aujourd'hui, le porte-parole dit qu'il n'a pas encore reçu de rapport.

Toujours selon Radio-Hanoi, "les centres populeux de la capitale et de sa banlieue ont été lourdement touchés par les bombes".

"L'affaire de Suez" provoque un duel USA-URSS à l'ONU

NATIONS-UNIES, New York (UPI, AFP, PA) — La réunion d'urgence du Conseil de sécurité d'hier soir sur le Moyen-Orient s'est soldée par une confrontation entre les délégués des Etats-Unis et de l'Union soviétique. C'était la première fois que le Conseil se réunissait depuis le 9 juillet dernier.

Le délégué soviétique a ouvert les hostilités en présentant un projet de résolution demandant une condamnation "résolue" d'Israël pour son attaque au canon contre les installations pétrolières égyptiennes à Suez.

M. Arthur Goldberg, délégué des Etats-Unis, a riposté en présentant à son tour une résolution réaffirmant le cessez-le-feu, condamnant toute violation du cessez-le-feu, d'où qu'elle vienne, et demandant aux parties de coopérer avec le chef d'état-major de l'ONU pour le respect du cessez-le-feu.

Le projet de résolution soviétique "exprime la grave préoccupation du Conseil de sécurité devant "l'agression" israélienne, et note qu'Israël a commencé et poursuivi un tir d'artillerie et a ignoré une proposition de cessez-le-feu du chef d'état-major de l'ONU en Palestine, le général Odd Bull. En outre, le projet de résolution demande le paiement de dommages et intérêts à l'Egypte pour les dégâts encourus lors de "l'agression" contre la ville de Suez.

L'Egypte avait demandé la réunion d'urgence du Conseil. De son côté, Israël avait déposé avant la réunion du Conseil une contre-plainte.

Accusations égyptiennes

Premier orateur à intervenir devant le Conseil, M. Awad El Kony, délégué de l'Egypte, a accusé Israël d'avoir violé toutes les règles de la civilisation et de s'être livré à un "acte barbare" en bombardant et en détruisant sans provocation "le complexe industriel le plus important" de l'Egypte. M. El Kony a cité le rapport du chef de la mission d'observateurs de l'ONU qui prouve, selon lui, qu'Israël avait préparé cette "agression" et a même retardé de plusieurs heures le cessez-le-feu pour avoir le temps d'achever la destruction des raffineries de Suez.

Le délégué égyptien a terminé son discours en demandant la condamnation d'Israël et l'application des sanctions prévues par la Charte des Nations unies en cas d'"agression".

Israël répond

De son côté, M. Gideon Rafael, délégué d'Israël, a évoqué l'attaque "pirate" contre le navire "Eilath" qui voguait, a-t-il dit, en dehors des eaux territoriales égyptiennes.

Soixante prêtres et religieuses catholiques sont disparus au Biafra

LAGOS, Nigeria (PA) — Un groupe de 60 prêtres et religieuses catholiques, sous la conduite d'un diplomate irlandais, manque à l'appel dans la province sécessionniste de Biafra, ont déclaré mardi des sources diplomatiques.

Le groupe pensait quitter le port d'Oron sur la rive ouest de la rivière Cross, dans le secteur sud-est de Biafra, la semaine dernière, apparemment pour échapper à la guerre civile de la Nigeria, lorsque les troupes fédérales ont envahi Calabar, à l'est de la rivière.

Des sources catholiques dans la capitale fédérale du Lagos ont déclaré qu'elles sont sous l'impression que le groupe pourrait être retourné se mettre à l'abri dans une des missions catholiques d'Uyo, à 25 milles à l'ouest d'Oron. Le groupe était sous la conduite de M. Eamon O. Tuathail, premier secrétaire de l'ambassade irlandaise au Lagos. Ce dernier résidait à Biafra depuis que la guerre civile a éclaté, le 6 juillet.

Malgré le "veto" de Paris, Wilson refuse d'admettre l'échec de la candidature de Londres à la CEE

LONDRES, (AFP, Reuter) — Pessimisme et détermination : telles sont les réactions enregistrées hier à Londres après la réunion du conseil des ministres des "Six" à Luxembourg et les entretiens Kiesinger-Wilson à Whitehall.

La prise de position française ne laisse plus aucun doute aux dirigeants britanniques sur les chances qu'ils ont d'obtenir l'ouverture des négociations à Bruxelles sur leur demande d'entrée dans le Marché commun. M. Wilson n'a pas trouvé non plus, du côté allemand, tout l'appui qu'il voulait espérer. M. Kiesinger a prêché la patience et refusé d'envisager un renversement d'alliances.

Néanmoins, le slogan lancé par M. Wilson ("un non ne sera pas tenu pour une réponse") demeure en vigueur. Le premier ministre britannique refuse en effet de considérer que la candidature britannique au Marché commun a échoué. Il maintient cette candidature et estime que le temps travaille pour la Grande-Bretagne. Interrogé par un député conservateur qui estimait que l'échec britannique était d'ores et déjà évident, M. Wilson a répliqué : "Vous avez peut-être tiré cette conclusion, mais pas moi."

Faisant allusion à une objection soulevée par M. Couve de Murville, M. Wilson a déclaré que la Grande-Bretagne n'a pas à prendre d'initiative pour la création éventuelle d'une ne question qui pourrait être discutée durant les négociations pour son adhésion au Marché commun.

Les réactions à Luxembourg des cinq partenaires de la France sont jugées à Londres comme un baume sur la blessure d'amour-propre britannique. Mais on ne se fait pas l'illusion de croire que les "Cinq" vont se retourner contre la France.

Néanmoins, le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, M. Joseph Luns, a déclaré à la presse qu'il envisageait la prochaine rencontre des "Six", le 20 novembre à Bruxelles, avec "inquiétude". "Je n'exclus pas, a-t-il dit, la possibilité d'une rupture des pourparlers entre les "Six" au sujet de l'entrée de la Grande-Bretagne, ce qui provoquerait une crise au Marché commun".

VACANCES D'HIVER

Snow Cruiser '68

VOUS EN FERA VOIR...

★ DEMARRAGE FACILE
★ CONTROLE-CRUIS-A-MATIC
★ TRES SILENCIEUX
★ PLUS LEGER, PLUS RAPIDE
★ SURETE AVANT TOUT

MARCHE ARRIERE

W. H. BENOIT INC.

544, DES LAURENTIDES
PONT-VIAU, LAVAL, 388-9207
JEUDI et VENDREDI jusqu'à 9 hres P.M.
TERMES FACILES

A.FORGET INC

BOUTIQUE COLONIALE

6707, BOUL. ST-LAURENT, MONTREAL — TEL. 274-5568

TIOBO

Offre spéciale de présentation

LE FRONTENAC

Nouveau mobilier typiquement nord américain en bois de pin noueux. Choix de 2 finis.

3 morceaux comprenant 1 sofa, 2 fauteuils.

EN GRAND SPECIAL $499.00

Léger supplément pour tables, lampe, tabouret.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Abitibi	2220	9	8¼	8¼
Alcan	1238	26⅝	26¼	26⅝
Algoma	—	21¾	21¼	—
Alliance	1800	12	10	12
Alcan 4¼	—	35½	35¼	—
Argus	—	13¾	13¾	—
Asbestos	3650	22	21½	22
Bque CN	100	10¾	10¾	10¾
B d'Epargne	140	10¼	10¼	10¼
Bque Imp C	320	13½	12¾	12¾
Bque Mont	430	11¾	11½	11¾
Bque N E	14800	13¾	13¾	13¾
Bque PC	100	9	9	9
Bque Roy	1125	15	14¾	15
Bque Tor-D	300	12¾	12⅝	12¾
Bell Phone	995	45¼	45	45
Bow Mer Pr	—	49¼	49¼	—
Bowater	—	7¾	7⅝	—
Brazil	—	13¾	13½	—
BA Oil	812	35½	35½	35½
BC Forest	200	19¾	19¾	19¾
BC Phone	—	60¾	60¼	—
Brinco	940	345	335	345
CAE	800	11¾	11¼	11¾
Cal Pow	1060	23	22¾	22¾
Can Cem	305	38	37½	38
Can Cem Pr	200	22¾	22¼	22¼
CD Sugar	—	23⅝	23⅜	—
Can Iron	350	30	30	30
C Pack R	—	92½	92¼	—
C S L	—	29¾	29¾	—
C Brew	1760	7¾	7¼	7¾
C Brew R	—	37	37	—
C Chem w	100	345	345	345
CIL	—	16¼	16½	—
CIL Pow	620	32¾	32¼	32¾
Chum A	600	17¼	17¼	17¼
CPR	760	60¼	60¼	60½
CPR 4% P	104000	10¼	10¼	10¼
C Pfina	—	14½	14½	—
C Vickers	—	8½	8	—
Central Del	1110	19½	19¼	19¼
Chemcell	835	8¼	8¼	8¼
Col Cell P	—	15	15	—
C Bath dr	200	485	485	485
Cominco	213	27½	27½	27½
Cons Bath	450	29¾	29½	29½
Consu Glass	—	13¾	13¼	—
Corby B	175	32½	32	32¼
Crain RL	50	47½	47½	47½
Cr Cork	10	105	105	105
Crush Int	—	10¾	10½	—
Denison	—	83½	83½	—
Dist Seag	200	36½	36¼	36¼
D Bridge	—	15¾	15	—
D Coal Pr	850	13¾	13½	13¾
Do Fasco	—	21	21	—
D Glass	—	9	9	—
Dearn	150	6¼	6¼	6¼
D Stores	—	17½	17½	—
Donohue	500	6¾	6¾	6¾
D Text	—	21¾	21	—
Domtar	1872	11¾	11¾	11¾
Du Pont	30	25½	25½	25½
Falcon	—	89½	89¼	—
Fam Play	1350	37¼	35¼	36½
F Collection	—	11¾	11¼	—
Fleetwood	—	21	21	—
Fraser	830	18¾	18½	18¾
Glengair	—	230	225	—
GL Paper	135	20	20	20
Marding A	100	13¾	13¾	13¾
Hawk Sidd	—	320	300	—
Hawk Sidd Pr	—	68	68	—
Hollinger	300	25½	25½	25½
Home A	370	22½	22½	22½
Home B	800	25	25	25
H Smith Pr	—	35½	35½	—
Hud Bay M	—	60	59¾	—
HBC	—	20¼	20	—
Husky Oil	100	21	21	21
Husky C Pr	—	71	71	—
Husky D w	—	11¼	11¼	—
Imp Oil	1040	65¼	64¼	65
Imp Tob	—	12¾	12½	—
Ind Accep	365	19½	19½	19½
Inglis	—	12	12	—
Int Nickel	—	11¼	11⅛	—
Int Pap	—	28	28	—
Int Util	—	37¼	37	—
Int Util pr	500	37¼	37¼	37¼
Inter Pl	1000	22¼	21¾	21¾
Inter Pl wts	—	10¾	10¾	—
Invest Gr A	100	8¾	8¾	8¾
Jamaica PS	175	17¾	17¼	17¾
Lamontagne A	—	14	14	—
Labatt	—	14¾	14¾	—
Laur Fin	100	460	460	460
Lewis	100	8¾	8¾	8¾
Loblaw A	—	6¼	6¼	—
Loeb M	1100	14½	14½	14½
MacMillan	660	25¼	25¼	25¾
Marit Tel	—	21¼	21	—
Massey F	2640	19¼	19½	19¾
Melchers	—	33¾	32¾	—
McAllister	301	11¼	11¼	11½
Miron 8%	100	480	480	480
Molson A	—	19½	19¾	—
Molson B	900	21½	21½	21½
Mtl Trust	—	13	13	—
Moore Corp	1015	31¼	31	31
Morse B A	—	24¼	24¼	—
Mussens	—	6	6	—
Nat Contain	—	8¾	8¾	—
NB Tel	—	14¼	14¼	—
NFLD Light	1250	9¾	9½	9¾
Noranda	84	52½	52¼	52½
North C Gas	—	11¾	11¾	—
NS LP	—	9¼	9¼	—
Ogilvie	430	11½	11¼	11½
Oshawa A	—	25	24¾	—
Ogilvie Pr	—	29	29	—
Par Pete	—	20¾	19¾	—
Penmans Pr	400	100	100	100
Phillips C	—	37¾	37¾	—
Pow Corp	225	9¼	9¼	9¼
Pow C 4½	—	34	34	—
Price	660	10½	10¾	10¾
QN Gas	—	9½	9¾	—
Que Phone	900	13½	13½	13½
Reitman's	—	11¼	11¼	—
Rio Algom	397	34½	34¼	34½
Rolland A	1500	7¾	7¾	7¾
Ronaldi F	100	15½	15½	15½
Rothmans	—	24	23¾	—
Salada F	—	10¼	10¼	—
Royal Trust	—	18¾	18	—
Scott Lab	300	31¼	31¼	31¼
Shell Can	500	29¾	29¾	29¾
Steinbg Pr	—	88	88	—
Texaco Cn	1000	29¼	29¼	29¼
T Grp A	200	7¾	7¾	7¾
Tr C Corp	—	28¾	28	—
Tr C PL	822	28¼	28¼	28¼
Tr Mt P	—	19½	19½	—
Triad Oil	1100	225	220	220
Trust Pr	200	21¾	21¾	21¾
Un Auto A	100	18	18	18
Un Weathr	434	6¼	6¼	6¼
Waterx	300	17	17	17
Walk GW	320	33¼	33¼	33¼
Weldwd	7200	11A¼	11¼	11¼
W Coast Tr	—	24¾	24¾	—
W Par Pd	300	6¼	6¼	6¼
Weston A	400	17	17	17
Weston B	900	19	19	19
Zeller's	—	33	32½	—

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Agassiz	4700	46	45	45
Alex		11	11	—
Alsrope	3040	213	212	212
Alnif	2000	5	5	5
Amg B B	—	8	8	—
Amerantium	—	3	3	—
Am Metro E	4800	180	170	180
Arno	—	4½	4½	—
Baker Talc	1000	26	26	26
Bateman	13500	7	7	7
Beauce Pl	5000	13½	13½	13½
Bellechasse	10500	14	11	12
Black Hawk		39	39	—
Black River	3500	7	6½	6½
Blue Bon	200	265	265	265
Bruneau	1000	16	16	16
Burnt Hill	4500	76	74	74
Camflo		325	315	—
C Interuth	—	345	340	—
C Magnetite	—	35	35	—
C Securite A	1500	245	235	245
Cann Min	500	17	16	16
Carbec	3400	365	365	365
Cassidy's		6½	6	—
Chemalloy	8065	515	490	500
Ch Copper	1000	5¼	5¼	5½
Chipman		10½	10¼	—
Coastal M	1000	7	7	7
Commodore		220	210	—
Commdre w	100	70	70	70
Cominga	—	7	7	—
C Canorama		13	13	—
C Manitoba	11750	62	58	59
C Magnodor	—	12	12	—
C New Pr	1000	75	75	75
CQ Smelt	3000	240	235	235
CQ Yell	—	4	4	—
C Virginia	—	62	60	—
C McKinney	—	2½	2½	—
Corgeminex	—	64	64	—
Crowbdge	—	11	10	—
Credo	1000	31	31	31
Delta Ele	100	330	330	330
Devil's Elb	16500	24	24	24
Dm Exp	—	18	18	—
Dm Lease	1000	20	20	20
D Oilcloth	—	12	12	—
Dumont	8000	21	20	20
Eag Gld	9200	150	150	150
Est Vnt	1000	12	12	12
Empire Min	—	11	11	—
Fab Met	—	8	8	—
Fabi	400	450	450	450
Fann	—	5	5	—
Fidelity	—	23	21	—
FT Reliance	—	32	30	—
Fox Lake	—	8	8	—
Furlong	—	250	250	—
Ghislau	200	6½	6½	6½
Gilchrist	—	450	450	—
Glen Lake	1000	225	215	225
Grissel	200	395	395	395
Guardian Max	8700	57	55	57
Gui-Por Ur	2600	28	28	28
Imbres	100	5¾	5¾	5¾
Inspiratn	—	140	140	—
Int Norvalie	300	12	12	12
Inv Found	25	35	35	35
James Bay	9600	61	54	59
Keltic Mng	10000	15	15	15
K Desmond	2000	20	20	20
Kenting Av	300	21½	21¼	21½
Kodiac Pet	1000	74	74	74
Ladulioro	2000	45	45	45
Lemieux Copp	2000	29	29	29
Lingside	1000	6	6	6
Lithium		8	8	—
Louanna G	5500	28	23	23
Matarhewan	3800	271	270	271
Merrill	54700	205	175	200
Mid-Chib	—	14	13	—
Midepsa	1500	277	265	277
Minn Mines	12500	16½	13	16
Mitango	13000	13	12½	12¾
Molyb	2700	150	125	135
Mt Pleasnt	500	12	12	12
Native Min	500	7½	7½	7½
N Forman	1045	4	4	4
N Glacier		20	20	—
N Mt Corrigan	800	31	31	31
NA Asbestos	2000	5	5	5
NA Rare M	3000	21	20	20
Opem Ex	26500	34½	31	31
Patino	1800	16¼	15¾	15¾
Pal Silver	6000	24	24	24
Paudash	5000	4	4	4
Peace Riv	300	725	700	725
Pennbec	1000	10	10	10
Penn S	700	182	181	182
Phoenix (1)		320	320	—
Pine Ridge	4000	20	20	20
Pitt Gold	2500	5½	5½	5½
Prime Potash	11000	10	10	10
Que Ascot	—	4	4	—
Que Chib	2000	50	50	50
Q Cobalt		160	160	—
Q Indust M	34100	4½	4	4
Rancheria	1500	14	14	14
Ranger O	1700	400	400	400
Rouyn Ex	—	11	10	—
RA Pete B		110	105	—
Rusty L	1000	11	11	11
St L Colum	500	205	205	205
Sapace		7	7	—
Select Fin	500	220	220	220
Shawining M	1000	38	38	38
Silver Sum	2000	13	13	13
Silver T	500	37	37	37
Sobeys (A)	500	8¼	8¼	8¼
S Dufault	3500	32½	32	32½
Spartan Air	2600	120	120	120
Std Gold		15½	15½	—
Sturgeon	1000	154	154	154
Subex	900	140	140	145
Sunerpack	1000	9¼	9¼	9¼
Sunteel P	—	27½	27	—
Tache		8	8	—
Talisman	500	30	30½	30½
Tazin	26000	14	13	13½
Terjex Mng	1000	20	20	20
Tin Exel	—	3½	3½	—
Titan		8	8	—
Triterie	1000	17	17	17
U Asbestos		150	150	—
Un Obalski	13200	154	145	145
V Dey Hout	—	300	275	—
Waite Dufault	500	20	20	20
Westaire	—	15	14	—
Western M		300	300	—
WestHill	3000	20	20	20
West Tin	14000	18	16	17
Wiscmsin	4000	25	25	25

dividendes

	Taux		Paiement	Ecra.
Banque de Montréal	$0.12	tr.	1-12-67	31-10-67
id.	$0.04	boni	1-12-67	31-10-67
Denault Ltée	$0.05	tr.	2-1-67	14-12-67
Goodyear Tire & Rubber (4% privil	1%	tr.	31-1-68	16-1-68
Fonds Mutuel Corp. de Prêt et de Revenu du Canada	$0.06	tr.	15-11-67	31-10-67
Liberian Iron Ore (en argent amer.)	$0.25	tr.	17-11-67	3-11-67
Placer Development	(X)	—	8-12-67	17-11-67
Sherbrooke Trust	$0.30	tr.	1-11-67	14-10-67
Thomson Paper Box	$0.05	tr.	1-12-67	17-11-67
Western Pac. Products & Crude Oil	$0.06¼	tr.	17-11-67	3-11-67

(X) Dividende-action : une action privilégiée, rachetable (valeur nominale de $1.) contre chaque lot de 5 actions ordinaires, équivalent à 20 cents par action en argent canadien.

cours des obligations

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
5¼ 15 juin	1968	98¼	98¾
5 1er oct.	1968	99¼	99¾
5¼ 1er oct.	1969	99½	100
5 1er juin	1971	95¼	96¼
5 1er juillet	1970	97¼	97¾
5 1er sept.	1972	90¼	91¼
5 1er oct.	1973	93½	93¾
5½ 1er oct.	1975	93¼	94¼
5½ 1er juin	1976	78¼	79¼
5½ 1er oct.	1965	93½	93¾
5½ 1er sept.	1983	78¼	78¾
5¼ 1er mai	1990	85¼	86¼
5¼ 1er sept.	1992	91¼	92¼
5½ 1er oct.	1969	99	99¼
CNR 5½ 15 déc.	1971	94½	97½
CNR 5¼ 15 sept.	1969	94	94¾
CNR 1er fév. 4	1981	71	74
CNR 5¼ 1er jan.	1955	91¾	93¼
CNR 1er oct.	1987	82¼	85¼

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

BC El 5¼ 15 nv.	1991	82½	84½
M Hy 4½ 1er oct.	1956	89½	91½
NB 4½ 1 nov.	1991	84½	87½
Ont Hy 4 15 juil.	1988	90½	91½
Ont 5¼ 1er mars	1984	88	89
Que 4½ 1er oct.	1978	93	93
Que 4½ 1er oct.	1991	90	91
Que Hy 4 15 oct.	1979	87	88
Q Hy 4 15 juil.	1990	84	85
Terr 4½ 1er juin	1991	86	87
Sask 4½ 1er oct.	1984	90½	91½

MUNICIPALITÉS

Mont 7 1er jan	1992	93	95
Vncv 5½ 15 déc.	1980	83½	85
Ter M 4½ 1er nov	1986	90	92

CONVERTIBLES

Can Utilitie 5¼	1977	135	—
Can Petrofina 4	1972	86	—
Inland NG 5½	1977	90	—
Poc Pete 5	1977	88	90

fruits et légumes

MONTREAL — (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du marketing de l'Agriculture.

Pommes : McIntosh $1.15 à $2, Wolfe River $1.25 à $1.60, Russet $3 à $4 le boisseau.

Betteraves : 35 à 50 la douzaine de paniers, $1.25 à $1.50 les 50 livres.

Brocoli : $2 la douzaine.

Carottes : 60 à 75 la douz. de paniers, $1.25 à $1.50 les 50 livres, $1.75 pour 24 cellos de 2 livres.

Chicorée - escarole : $1.25 la douz.

Céleri : $3 à $4 le cageot de 2 douz.

Citrouilles : $1.50 à $3 la douz.

Choux verts : 75 à 80 la douz.

Choux rouges : $1.50 pour 18; Savoy, $1.50 à $1.75 pour 18.

Choux chinois : $1.25 à $1.50 la douz.

Choux de Bruxelles : $3.75 pour 16 pintes.

Epinards : $2 le boisseau.

Hubbard : $2 le boisseau.

Laitue : frisée, $1.50 la balle de 18; Boston, $1.50 le cageot de 18; Iceberg, $2 le cageot de 18; Romaine, $1.25 le cageot de 18.

Marreau : $1.50 la douz.

Oignons : jaunes, $2 les 50 lbs; rouges, $2.25; jaunes moyens, $1.50; petits, 40 cents pour 10 lbs.

Pommes de terre : $1.15 à $1.25 les 50 lbs; lavée, $1.50 le boisseau de 50 lbs.

Panais : $2.50 à $3.50 le boisseau; $2.50 pour 12 cellos de 3 lbs.

Pareil : 50 à 65 la douz.

Poireaux : 75 à 90 la douz.

Radis : 75 à 80 la douz. de paniers; $2 à $2.25 les 30 cellos de 6 onces.

Rutabaga : $1.25 à $1.75 les 50 lbs; No 2, $1.25 les 50 lbs; $1.75 le minot.

Salsifis : $1.75 la douz.

Simpsons 5½	1979	1st	—
TC Pipe Lines 5	1989	87	89
W Coast xc pon 4½	1968	98	101

INDUSTRIES

Abitibi 5¼	1987	99	100
Alum of C 4½	1977	88	90
Alg Steel 5¼	1978	85	87
BA Oil 5¼	1977	83	85
Brazilian 4½	1971	91½	—
Can Cem 3¼	1974	79	81
CB Alm 5¼	1980	87	89
CPR 5	1983	79	81
CR Foncier 5¼	1985	81	83
Dom Stores 5½	1976	90	92
Domtar 4¼	1968	91½	93½
Eaton Acc 5¼	1985	83½	85½
Imp Oil 4½	1985	93	97
Ind Accp 4¼	1984	94	96
Roy T Mort 4	1975	86	91
Reynol 4½	1987	87½	89½
Shell Oil 5¼	1977	91	93
St Law Cd 5	1978	84	86
Simpson s 4½	1973	89	91
Triad 4½	1971	90	—
Weston Gen 4¼	1967	97	98
Woodward 5¼	1986	85½	87½

SERVICES PUBLICS

Alles Gas T 5¼	1985	84	88
Ang Con Tel 4	1983	86	—
Bell Tel 4¼	1978	92½	—
Bell Tel 5½	1983	97½	—
Bell Tel 5¼	1984	84	—
Bell Tel 3¼	1979	74	75
Bell Tel 4¼	1967	89½	—
Bell Tel 5½	1992	95½	97½
Brazilian 4½	1970	84	—
Bowater Pw 5¼	1980	74	76
BC Telephone 4½	1991	88	89
Calgary Pow 5¼	1982	90	—
Cdn Elec 4	1968	97½	—
Cdn West NG 5¼	1983	83	—
Consumer G 5¼	1964	84	88
Cons Gs 5	1978	83	85
Gs Lakes P 5¼	1977	88	90
Lakeland NG 4	1955	79	—
Manit Elect 3¼	1983	88	—
NFLD Lt et P 5½	1970	88½	—
Northwr Ut 5¼	1988	82	—
N Ont NG 5½	1982	82	—
Northwn Tel 5¼	1951	88½	—
Que Ng 7	1990	94	96
Que NG 4	1968	82	84
Que Tel 3	1939	94	—
TC Pipeline 5½	1987	80	82
Union G 5½	1977	86	88

IMMEUBLES

Eatons Realty 4	1976	84	85
Eaton's Realties 5½	1948	98	99
Lapinwa 5½	1983	83	85
Steinberg Shop 4	1984	89	91

Marché des bestiaux

MONTREAL (PC) — Les prix des bestiaux aux étables lors aux marchés montréalais, comparativement à la semaine dernière. Les transactions ont été passablement nombreuses et la demande, raisonnable.

Les **arrivages** se chiffraient comme suit : 873 bovins, 508 veaux, 41 porcs et 14 moutons et agneaux.

Les bons **bouvillons** valaient $27, les bonnes **génisses** ont rapporté $21.

Les **vaches** moyennes, se sont vendues de $17.50 à $18.25 ; les communes, de $13.50 à $17 ; les sujets destinés à la mise en conserve et à la charcuterie, entre $12.50 et $15.

Les **veaux** de bonne qualité ont rapporté de $33.50 à $41.50 ; les moyens, $31 à $34.50 et les communs, de $21 à $25.

Les **taureaux** de bonne qualité, $21 à $23.50 ; de qualité moyenne et ordinaire, $18 à $21.

Les **porcs** : catégorie "A", $21 ; les truies, $18.

Agneaux et **moutons** : prix non établis.

Cours du dollar

Le dollar canadien, aujourd'hui est inchangé à $0.93 15/16 par rapport au dollar américain. La livre sterling s'élève de 1.02 à $2.78 11/32.

Le dollar américain est aussi inchangé à $1.07 1/8 par rapport au dollar canadien. La livre sterling est cotée à $2.99 1/2.

du parquet de la bourse

Wall Street se replie davantage

La tendance est en général inégale à légèrement en baisse en début d'après-midi à la **Bourse de Montréal** ou les gains et les pertes sont à peu près également partagés. Le commerce est plus ou moins animé.

Parmi les hausses principales, Asbestos progresse de ½ à 22 sur un volume d'environ 6,000 actions. Canada Cement gagne ½ à 38. Weston "A" ¾ à 17, le "B" ¾ à 19. La banque de Montréal gagne ¾ à 117¾ de même que Moore Corp. à 31¼. Les actions "B" de Corby gagne ½ à 32¼.

Chez les perdants, Famous Players baisse de 1¼ à 36¼, Alcan de ¾ à 26⅝, Calgary Power de ¾ à 22¾, CPR de ½ à 60¾, Central Del Rio de ½ à 19¾, Interprovincial Pipe Line de ⅜ à 22¼ et Fraser de ¼ à 18¾.

A la Bourse Canadienne, Kenting Aviation aux industrielles gagne ½ à 21½ et Superpack perd ½ à 59½. Patino Mining gagne ¾ à 16¾. Aux minières et pétrolières, Merrill Island gagne 30 cents à $2.00, Sturgeon 94 cents à 1.34 et Molybdenite 20 à 1.40. United Obalski perd 3 cents à 1.47.

* * *

A **Toronto**, la tendance est mixte et le marché peu actif.

Famous Players baisse de 1¼ à 36¼ et Walker-Gooderham de ¾ à 33. Dofasco perd ¼ et Bell Telephone ¼ de même que Rio Algom.

Supertest et Industrial Acceptance gagnent 1 point chacun à 28¼ et 20¼ respectivement de même que Patino à 16¾. Hudson Bay Oil s'élève de ½, Abitibi et Imperial Oil de ¼ chacun.

Aux spéculatives, Cochenour-Williams qui a gagné 35 cents hier continue de s'élever de 20 cents à $1.45, après que la compagnie eut dévoilé qu'une zone de sulfure avait été découverte dans la région de Red Lake et qu'à cet effet les travaux vont se poursuivre. Consolidated Marbenor gagne 35 cents à 3.90 et New Continental Oil 14 à 72 cents.

* * *

Le marché de **Wall Street** est actif et se replie davantage vers l'approche de la clôture.

Les baisses continuent de l'emporter sur les hausses par la marge d'environ 2 contre 1.

L'indice industriel Dow Jones qui a perdu plus de 6 points mardi s'inscrit à 83.03, en baisse de 5.15. La moyenne des 60 titres clés, établie par la PA, baisse de 1.1 à 320. Les industrielles, fléchissent de 2.4, les chemins de fer de .4 et les services publics de .1.

Les principaux producteurs sidérurgiques et des automobiles sont tous en baisse mais leurs pertes demeurent étroites cependant. La baisse des revenus de Bethlehem Steel demeure un facteur important dans la tenue de ces secteurs.

Les investisseurs et le marché en général continuent de s'inquiéter au sujet de la tendance du loyer de l'argent.

* * *

LONDRES — Une nouvelle hausse sensible des vedettes industrielles au Stock Exchange entraîne aujourd'hui l'indice du Financial Times à un nouveau record de 398.1 points, un gain de 3 points sur la clôture d'hier. L'ouverture a toutefois été assez prudente et marquée seulement par des gains épars et modestes mais rapidement le mouvement de hausse noté depuis déjà plusieurs jours a réapparu.

* * *

PARIS — Les valeurs françaises sont cet après-midi très irrégulières. On note cependant davantage de points de hausse que de baisse. Seul, le compartiment des pétroles est, à l'exception de Berre (plus 4), en repli général. La situation au Moyen-Orient est évidemment responsable de la tenue de ce groupe. Ailleurs, les écarts sont en règle générale peu importants et le marché ne connaît pas une grande animation. La baisse spectaculaire de Rhône-Poulenc (moins 7.30) crée une ambiance défavorable en cours de séance. Les professionnels, qui avaient été surpris par les progrès enregistrés hier, font maintenant preuve de prudence.

titres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Aberfo	9	12
Africanne	35	45
Advance RL	6	8
Aranic	2	5
Albatross 5	75	95
Amal Mng	5	—
Americ	—	2½
Amer Chib	3	5
Amoro	—	11¾
Beauchemin	—	40
Bold Mt	3	4
Bla Nell	4	8
Bonis Chib	10	15
Beaupert Holding	11	20
Brocemac	11	13
Burnex	11	14
Chibitwin	1.75	1.90
Clearwater	—	25
Clero	70	71
Columbia River	40	45
Con Jouelin	15½	16
Cuvier	3	4
De Lassoge	75	85
Dasmin	—	10
Darol	15	35
Dubuisson	3	5
Ducros	45	70
Elmac	3	4
En-O-Le Ex	—	10
Gando Silver	12	15
Goyle Cooper	45	48
Grogenex	—	11
Gibson	4	8
Que Expl	90	95
Hymenex	—	10
Okland	—	3
New Pascalis	28	33
Nipiron	35	38
Norgun	3	4
Nouvelle	28	28
Iroquois	16	20
Imperial Minerals	—	25
Jack Waite	1	3
Jubilee	39	41
Jumo	7	10
Kewagama	5	8
Kukerush	7½	8½
Lake Bauer	18	21
Leedy Metal	5	10
Little Tex	—	10
Lun Echo	30	35
Mador	33	36
Mt. Carter	37	41
Mariner	23	30
Martin Bird	—	11½
Mattagami Ex	—	5
Milodo	—	10
Molybdir	30	35
Nagonia	12	—
Nat Majestic	1.15	1.35
Nemrod	3	4
New Assbt Dev	5	8
New Bidlamk	11	12
New Insco	11	12
New Loria	3	5
Galistor	5	7
Gt Lakes Nickel	5.40	5.60
Hussonit	45	50
Independence	5	7
New Metair	5	6
Quasi	5	6
Ron Lor	—	35
Sonic Mat	3	4
Scott Chib	1	2
Standish Mng	—	2
Sherlight	—	3
Sullex	4.25	5.00
Thunder Bay	90	1.00
Timmins	15	—
Alwin Petr	3	5
Watson Lake	3	5
Wm Lake	3	4
Young Dove	14	17

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kiggen and Co.

	Achat	Vente
Bell Telephone Due	6	7
Bona Malt	11½	13½
Chartered Credit	3¼	3
Corpex W	—	0.05
Credit St. L. "B"	13½	17
Crown Life	24	25
East C Sou	6	8
Grenoche	3.00	3.50
Ind Life	17½	19
Incoma	4½	7½
Jenaine	14	18
La Prev	15½	17
Les Preuve	—	7
Lincoln Trust	3	6
Loeb wts	23	—
London Life	62	66
Monarch Life	45	51
NS Trust	47	49
Ont Loan	47	49
Pac Gas	14	15
Peca	1.40	1.75
Permanent	14½	15
Ply Dem	8.15	8.35
Seaboard	4½	5
Simard wts	1.00	1.10
Sonarco	4	5
Sou d Am et Pd	14½	18
Stability	1.25	1.50
Steelcrete	12½

Les secrétaires municipaux et scolaires veulent obtenir un statut professionnel

par Claude MASSON

C'est un idéal !

Les secrétaires municipaux et scolaires du Québec, réunis en congrès à Montréal, veulent obtenir un statut professionnel.

Mais pour parvenir à cet objectif, ils sont conscients de la nécessité d'offrir une plus grande compétence.

Le président réélu de la Corporation des secrétaires municipaux et scolaires, a donc énoncé un vaste programme d'étude qui conditionnera l'activité de l'organisme au cours de la prochaine année.

Ce programme d'étude se résume ainsi :

- **mise en marche d'un cours par correspondance d'une durée de quatre ans, avec reconnaissance universitaire ;**
- **préparation et organisation de séminaires au niveau régional au moins deux fois l'an ;**
- **création de cellules de comtés afin de permettre aux membres de participer aux travaux.**

"Ces cours seront notre pierre l'achoppement vers le statut professionnel de nos membres, lequel statut sera plus facile à obtenir ayant à ce moment le potentiel de membres compétents et qualifiés pour obtenir cette reconnaissance", a déclaré le président Roland Miller.

Lui-même secrétaire de la ville de l'Ancienne-Lorette, près de Québec, M. Miller a ajouté: "L'ampleur de nos municipalités et de nos commissions scolaires nous oblige à acquérir cette science de l'administration municipale et scolaire, acquisition qui ne peut plus se faire à l'école de l'expérience des collègues seulement".

Il a reconnu que le fait de se remettre à l'étude à 30 ou à 40 ans n'est pas une chose facile mais nécessaire "parce que nous aspirons tous à une reconnaissance professionnelle".

"Pour y parvenir, a-t-il dit pour convaincre les 600 délégués, nous nous devons de nous imposer les sacrifices nécessaires pour acquérir plus de compétence, un des meilleurs moyens de revaloriser notre profession."

Elections

M. Roland Miller a été élu président de la nouvelle Corporation des secrétaires municipaux et scolaires du Québec. Il avait occupé la présidence de ce même groupement, qui portait jusqu'ici le nom d'association, durant les trois dernières années.

A la vice-présidence, M. Denis Roy, de Nicolet, représentera les secrétaires de commissions scolaires et M. Marcien Hémond, de la Pocatière, représentera les secrétaires municipaux.

Les administrateurs pour le prochain terme d'un an seront Mlle Fabienne Massicotte et MM. Jean-Louis Rompré, André Boisvert, Réjean Baillargeon, Bernard Lalonde, Guy Derome, Conrad H. Charbonneau, Louis-Georges Charland, Marcel Lafleur, Albert Verret, Jean-Marie Lambert et Laurent Plourde.

Version torontoise de "Monica-la-mitraille"...

Accusée de vol à main armée, Margaret Drake, 21 ans, de London, Ontario, est escortée par la police. Elle est accusée d'avoir participé à un vol de banque en compagnie de deux comparses mâles. Le vol a rapporté $2,900.

Le gouvernement survit à deux votes de blâme

OTTAWA (PC) — A deux reprises hier, les libéraux ont survécu à des résolutions de blâme, déposées l'une par les conservateurs et l'autre par les néo-démocrates. Dans les deux cas, le gouvernement l'a emporté par une majorité de seulement dix voix.

La première résolution, présentée lundi par l'ancien ministre de l'Agriculture Alvin Hamilton, exigeait que le gouvernement formule une politique claire et précise pour les richesses naturelles. M. Hamilton alléguait que dans ce domaine, le Canada risquait de perdre aux mains des Américains le contrôle de ses biens naturels.

Cette résolution a été repoussée par 104 voix contre 94. Le député indépendant de Trois-Rivières, M. J.-A. Mongrain, et le député créditiste de Fraser Valley, M. A.B. Patterson, ont tous deux voté avec le gouvernement contre 72 conservateurs, 17 néo-démocrates et cinq créditistes.

Un peu plus tôt, la Chambre avait rejeté, par 103 voix contre 93, un sous-amendement de M. Tommy Douglas demandant que le gouvernement "prenne des mesures immédiates pour combattre la pollution de l'air et de l'eau, en adoptant des normes nationales appropriées et en amendant au besoin le Code pénal".

L'accusée hypnotisée en pleine cour...

NANAIMO (C.-B.) PC — Une nouvelle page d'histoire légale a été écrite, hier, alors qu'une femme, accusée de tentative de meurtre sur la personne de son mari, a été hypnotisée dans la boîte aux témoins et interrogée alors qu'elle était encore sous l'effet du sommeil hypnotique. Ses réponses n'ont cependant pas été admises comme preuve.

Les autorités judiciaires ont déclaré qu'elles n'avaient jamais entendu parler d'un cas semblable dans l'histoire de la jurisprudence.

Le juge J. S. Aikins a permis à Mme Lilian Pitt, âgée de 41 ans, de Parksville, de se laisser hypnotiser devant les membres du jury après qu'on eut découvert que la femme ne pouvait se rappeler les événements qui s'étaient produits durant un certain laps de temps, le 22 avril dernier, jour où son mari, âgé de 45 ans, a été assommé à coups de marteau.

L'avocat de la défense avait lui-même demandé, lundi dernier, à la cour de permettre à sa cliente d'être hypnotisée afin de tenter par la suite de lui faire raconter ses souvenirs de l'incident.

Le juge Aikins, dans ce qu'il a appelé "une procédure unique dans une affaire unique", a ordonné que Mme Pitt soit hypnotisée par le psychiatre Frédérick William Hanley, de Vancouver.

M. Hanley s'est assis devant l'accusée, face aux jurés. Il a employé la méthode habituelle des hypnotiseurs en répétant à Mme Pitt, sur un ton assez bas: "Vos yeux sont lourds, relaxez, relaxez, vos yeux sont de plus en plus lourds..."

Au bout de six minutes, Mme Pitt s'est assoupie, sa tête est retombée sur son épaule. Auparavant, il lui avait demandé de se souvenir de cet incident qui remontait au 22 avril dernier. Ensuite, le psychiatre réveilla la femme lentement et elle fut questionnée.

Auparavant, Mme Pitt avait raconté à la cour que son mari, ce jour-là, avait voulu qu'elle participe à une orgie sexuelle avec lui et un ami de la famille, William Irvin King de Port Alberni, C.B.

Après son réveil, l'accusée a déclaré : "J'ai dit à mon mari qu'il devrait demander à King de s'en aller chez lui. King était là, debout. Il semblait attendre."

Le témoin se souvient ensuite que le marteau était dans sa main et elle a entendu King prononcer quelque chose d'obscène.

Le Dr Hanley a souligné que Mme Pitt souffrait d'amnésie. Elle ne peut se souvenir exactement ce qui est survenu lorsque son mari a été frappé à coups de marteau.

Construction : forte hausse en septembre

OTTAWA (PC) — Quelque 13,479 nouvelles maisons et appartements ont été mis en chantier en septembre, ce qui représente une augmentation de 33 pour cent sur les chiffres de la même époque l'an dernier. Toutefois, la Société centrale d'hypothèques et de logement souligne que le taux annuel de construction a cependant connu une légère baisse.

La SCHL précise que le total de constructions de maisons par année, est inférieur au total de 146,300 représenté par le début de la mise en chantier de 13,343 logements en août.

Ces chiffres s'appliquent aux centres urbains de 10,000 âmes et plus.

La SCHL précise que le niveau des hypothèques consenties par les banques, les compagnies d'assurances et autres organismes est toujours aussi bas, bien que l'intérêt ait été porté de 7½ p. cent à 8¼ p. cent à la fin du mois.

La baisse de la construction en septembre est surtout perceptible dans les maisons simples, tandis qu'il y a une hausse assez appréciable dans la construction des maisons à appartements.

La mise en chantier de domicile privés dans tout le Canada, y compris les régions rurales et urbaines, était de 41.7 p. cent plus élevée en juillet, août et septembre, soit de 36,634. Le tout représente une moyenne annuelle de 128,400 constructions, tout en tenant compte des variations saisonnières inhérentes à l'industrie de la Construction.

Le Conseil économique du Canada avait déjà fait savoir que le pays avait besoin de 150,000 nouveaux logements et appartements annuellement, ce chiffre devant passer à 200,000 vers la fin des années 60, ceci en conformité avec l'accroissement de la population et des familles.

Dans les grands centres urbains, 4,082 résidences privées ont été mises en chantier en septembre, soit 5.5 p. cent de moins que l'an dernier à pareille date, par contre, on a compté 734 duplex et maisons semi-détachées, soit 31 p. cent de plus que l'an dernier, les maisons unifamiliales, au nombre de 466, représentent une augmentation de 18.5 p. cent et les 13,479 appartements une hausse de 66.6 p. cent sur l'an dernier.

Il y eut 10,084 unités domiciliaires complétées en septembre, en comparaison de 10,728 en août, soit 6% pour cent de plus qu'à la même période l'an dernier.

En septembre, on comptait 34,877 maisons et appartements en chantier, contre 31,032 en août, soit 21.5 p. cent de plus que l'an dernier pour le même mois.

Les résidences inoccupées à la fin de septembre dans les centres urbains s'élevaient à 9,561, soit 300 de plus qu'à la fin du mois d'août. On comptait alors 5,382 maisons privées, soit 30.8 de plus qu'il y a un an, et 5,382 appartements et maisons unifamiliales, soit une baisse de 20.9 en comparaison avec l'an dernier.

GM du Canada rappelle 190,000 Chevrolet et Pontiac 1965

OSHAWA (PC) — Plus de 190,000 propriétaires de Chevrolet et Pontiac 1965, au Canada, seront directement touchés par la décision prise hier par la compagnie General Motors de rappeler plus d'un million de ces véhicules aux États-Unis et au Canada.

Les conducteurs canadiens qui risquent de se trouver en fâcheuse position si une pièce de la direction, jugée possiblement directeuse, venait à lâcher, recevront d'ici peu une lettre enregistrée leur demandant de se présenter chez leur concessionnaire.

La légère modification sera faite aux frais de la compagnie.

Hausse de 22 p. 100 aux concierges de Radio-Canada

Les concierges et opérateurs d'ascenseurs de Radio-Canada de Montréal ont accepté hier les termes d'une nouvelle convention collective de travail de deux ans qui leur procure une augmentation de salaire de 22 p. 100.

Sur les 37 concierges, 32 étaient présents, dont 24 ont approuvé le contrat, sept se sont prononcés contre, et on a compté un bulletin nul.

Ces employés recevront des montants avec effet rétroactif variant de $300 à $500, puisque le contrat débute au mois de mai 1966 pour se terminer en mai 1968. C'est dire que de nouvelles négociations devront bientôt être entreprises.

Le président du Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN), qui a négocié cette convention collective de travail, M. Guy Bourdon, a déclaré que c'est l'une des plus grosses augmentations de salaire jamais accordées à Radio-Canada. Il a souligné que SARCT avait obtenu récemment une hausse de 22.5 p. 100 échelonnée sur 30 mois.

Le salaire des opérateurs d'ascenseurs se trouve ainsi porté à $2.24 l'heure et celui des concierges à $2.12. La nouvelle convention collective prévoit de plus une prime de nuit de 10 p. 100.

M. Bourdon a ajouté qu'à Toronto, où un syndicat international vient de renouveler une convention collective pour un groupe semblable d'employés, Radio-Canada avait porté le salaire du concierge à $2.80.

"Les employés visent ainsi l'avantage d'appartenir à une seule bannière de négociation. Ce que je ne comprends toutefois pas, c'est que les mêmes avantages ne soient pas versés aux autres membres du SGCT", a dit M. Bourdon. Son syndicat unira de représenter les employés de la production de la télévision et des magnétiques de Montréal.

M. Bourdon a ajouté que dans l'ensemble, la convention collective de travail des concierges est intéressante. "Nous n'avons toutefois pas atteint tous les objectifs que s'était fixés, ainsi dans le cas d'un groupe de 20 employés volontaires sur 2,200 qui travaillent pour la société à Montréal."

St-Jérôme : des prêtres désirent remplir leur ministère dans une 2e profession

SAINT-JEROME — Devenus de partisans plus étroitement à l'activité dans tous les milieux, des prêtres du diocèse de Saint-Jérôme ont formulé le vœu de permettre à certains d'entre eux d'exercer un métier ou une profession profane, à l'endroit où leur présence pourrait rendre service. Ces ministres du culte en ont proposé le projet, lors d'une session d'étude, aux membres du service de la pastorale.

Le bureau directeur de presse en a publié le communiqué, mais il ne s'en est tenu qu'aux termes de la résolution. D'après certains milieux, il ne s'agirait pas de rejeter l'initiative des prêtres-ouvriers en France. Les instigateurs du projet, dit-on, ne font que prêter l'oreille, en alléguant l'importance de la présence évangélique parmi les travailleurs. Or, ce groupe se sait difficile à atteindre à cause d'une manière de vivre bien à lui, à l'heure actuelle.

Ces prêtres qui désirent un autre métier veulent en premier lieu obtenir aussitôt l'it est suggéré de ne plus confier de paroisses ou de directions d'œuvres aux curés et aux vicaires dans les paroisses. À leur avis, trop souvent consacrer à l'église paroissiale, les prêtres laissent les prêtres hors de l'ensemble des paroissiens. "Plus souvent qu'autrement, ces ministres des sacrements des rites dans la communauté".

Les partisans du projet soutiennent que les ministres du culte laissent des lacunes sensibles à cause de leur manque de contact avec le milieu. Selon eux, cette situation facilite aux prêtres la tâche, à cause des préjugés à leur égard.

Le pavillon des industries du Québec ne deviendra pas motel

QUEBEC (PC) — Le pavillon des Industries du Québec à l'Expo 67 deviendra la propriété de la "Caravelle Inc.", le 1er décembre, a annoncé hier un porte-parole de cette compagnie du Bas-St-Laurent.

"La Caravelle" a été fondée en 1962 par neuf hommes d'affaires de Rivière-du-Loup et de Rimouski en vue de la construction d'un motel à ce dernier endroit.

Le secrétaire de la compagnie, M. François Côté, a expliqué hier qu'aucun choix n'a encore été fixé quant à l'utilisation du pavillon mais que la possibilité de le transformer en motel est écartée.

Le démontage et le transport du pavillon coûtera $10,000, mais son prix d'achat et celui de la reconstruction n'ont pas été révélés.

$20 de chaque syndiqué de GM à Ste-Thérèse pour un fonds de grève

par Claude MASSON

Les 1,700 employés syndiqués de l'usine General Motors, à Ste-Thérèse, verront leur prochain chèque réduit d'une somme de $20 qui sera versée au fonds de grève du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile, l'UAW-CTC-FTQ pour soutenir les membres en cas de grèves éventuelles dans l'industrie de l'automobile.

La grève des neuf mille employés de la compagnie Ford a été terminée en fin de semaine dernière, mais on prévoit qu'un arrêt de travail sera bientôt déclenché chez les deux autres grands de l'industrie automobile, General Motors et Chrysler.

La décision de prélever $20 sur la paie des employés syndiqués de l'usine General Motors n'a pas été prise par les dirigeants syndicaux du local 1968 du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile, mais bien par les 2,300 délégués du syndicat réunis à Détroit au début d'octobre.

Au début de l'arrêt de travail à la compagnie Ford, le fond de grève était d'environ six millions. Mais, dans l'éventualité de grèves à venir, le Syndicat a décidé d'accumuler un fonds plus important.

C'est donc jeudi et vendredi, alors qu'ils recevront leur chèque de paye, que les 1,700 employés de l'usine GM constateront le retrait. La mesure sera répétée chaque mois jusqu'à ce que toutes les menaces de grève dans l'industrie de l'automobile soient écartées.

Selon le président du syndicat des employés de GM à Ste-Thérèse, M. Maurice Boudeau, rencontré par téléphone, tous les syndiqués ont été avisés de la décision au cours d'une réunion générale assemblée des membres.

Hier, cependant, plusieurs avaient mis au courant de cette mesure pour la première fois. Ils ont réagi avec un mécontentement évident.

Le bureau du syndicat a connu du vent de cette question au cours d'une réunion qui a eu lieu en fin d'après-midi. On a mandé l'entière responsabilité des représentants de LA PRESSE. On lui a de plus refusé de rencontrer le président, prétextant que la situation était bien normale et qu'il n'avait aucune déclaration à faire.

Encore plusieurs étapes avant que le programme d'aménagement de l'Ouest du Québec soit lancé

(De notre Bureau de Québec)

QUEBEC — Il reste plusieurs étapes à franchir avant que le gouvernement du Québec ne se lance dans un programme d'aménagement de l'ouest du Québec.

On a pu penser que la visite récente dans la région de Mont-Laurier d'un groupe de fonctionnaires québécois marquait le début d'une action concrète et visible pour les gens de cette région.

Or, on a su hier qu'il ne s'agissait que d'une visite d'information, d'un premier contact avec les problèmes de cette région, avant d'entreprendre des travaux d'envergure.

Depuis la présentation d'un mémoire au premier ministre Johnson, il y a plusieurs mois, sur le conseil d'aménagement de l'ouest du Québec, on a parlé au Conseil exécutif d'aménagement des ressources hydrauliques et forestières, d'un programme d'aménagement de cette région.

Mais on a su hier qu'il ne s'agissait que d'une visite d'information, d'un premier contact avec les problèmes de cette région, avant d'entreprendre des travaux d'envergure.

Depuis la présentation d'un mémoire au premier ministre Johnson, il y a plusieurs mois, sur le conseil d'aménagement de l'ouest du Québec, on a parlé au Conseil exécutif d'aménagement des ressources hydrauliques et forestières, d'un programme d'aménagement de cette région.

Or, on a su hier qu'il ne s'agissait que d'une visite d'information, d'un premier contact avec les problèmes de cette région, avant d'entreprendre des travaux d'envergure.

Le journaliste Donat Valois jure qu'il a bien cité le Dr Robillard

par Maurice LAFERRIERE

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le chef du bureau de Québec de l'agence de nouvelles la "PRESSE CANADIENNE", M. Donat Valois, a soutenu sous un serment, hier matin, devant M. le juge Frédéric Dorion que le Dr Raymond Robillard lui avait bien dit au cours d'une conversation téléphonique, le 19 octobre dernier : "Le gouvernement trouvera certainement un bon prétexte pour annuler l'élection."

Le Dr Robillard qui est président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec a pour sa part nié de nouveau catégoriquement avoir prononcé les paroles qu'on lui a prêtées et qui lui ont valu une accusation d'outrage au Tribunal à la suite de l'injonction émise sur M. le juge Dorion en vue de mettre fin à la grève des radiologistes.

Les faits peuvent se résumer ainsi : Le 19 octobre dernier, à la suite de rumeurs voulant que le gouvernement demande l'émission d'une injonction visant à mettre fin à la grève des radiologistes, le bureau de Québec de la "PRESSE CANADIENNE" demande à son bureau de Québec d'obtenir une déclaration du Dr Raymond Robillard, spécialiste en chef pour la partie médicale dans le conflit.

M. Valois joint le Dr Robillard à son hôtel, au Congrès